

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize juin, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le sept juin précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **21**

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN

MANIGOD : Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Claude COLLOMB-PATTON, Amandine DUNAND, Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **5**

Laurence AUDETTE à Bruno DUMEIGNIL, Stéphane CHAUSSON à Isabelle LOUBET GUELPA, Benjamin DELOCHE à Chantal PASSET, Pascale MEROTTO à Didier THEVENET, Gaëlle VERJUS à Jean VULLIET

Excusé : **1**

André PERRILLAT-AMEDE

Absents : **4**

Stéphane BESSON, Pierre BIBOLLET, Alexandre HAMELIN, Patrick HERBIN

Secrétaire de séance : Sébastien BRIAND

DEL2023-052 - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE « PETITES VILLES DE DEMAIN » VALANT « OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE »

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu la création du Programme Petites Villes de Demain (PVD), par le gouvernement en septembre 2020 ;

Vu la convention d'adhésion PVD de la commune de Thônes du 21 juin 2021 ;

Vu l'article L.303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'avis du Bureau en date du 6 juin 2023 ;

Le dispositif « Petites Villes de Demain », issu du plan de relance et de l'agenda rural, vise à accélérer la transition des territoires ruraux et s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité.

La commune de Thônes a candidaté au programme « Petites Villes de Demain », avec le soutien de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, afin de bénéficier des moyens humains et financiers supplémentaires pour mener à bien le projet de renforcer la centralité principale du territoire.

La commune de Thônes a été sélectionnée pour intégrer le dispositif par courrier de la Préfecture de la Haute-Savoie le 7 janvier 2021.

La commune de Thônes, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes et l'Etat ont signé la convention d'adhésion au programme le 21 juin 2021 et ont acté leur engagement à formaliser un projet de territoire qui explicitera la stratégie de revitalisation. Un chef de projet Petites Villes de Demain a été recruté le 30 août 2021 afin de formaliser le projet de territoire et d'assurer le suivi du programme.

Dans le cadre du programme PVD, la commune de Thônes porte plusieurs ambitions :

- Conforter son caractère de pôle urbain économique structurant du pays Fier-Aravis, dans ses fonctions résidentielles, économiques, mais également en tant que centralité commerciale et de services ;
- Renforcer le rôle du chef-lieu en tant que cœur de la vie communale ;
- Offrir aux habitants et aux usagers de la commune un centre-ville vivant, dynamique et apaisé des circulations qui aujourd'hui nuisent au cœur de bourg ;
- Pérenniser et conforter l'attractivité économique et touristique de la commune, au sein d'un territoire dynamique et concurrentiel et dans une logique de diversification de l'activité touristique du grand territoire ;
- Protéger et valoriser le patrimoine naturel et paysager, les milieux agricoles et naturels qui font la richesse et la qualité de vie du territoire.

Les orientations stratégiques du projet PVD de la commune de Thônes sont :

- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines et l'espace public ;
- Fournir l'accès aux équipements et services publics ;
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine ;
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré.

Aujourd'hui, il convient de formaliser une convention cadre entre la CCVT, la commune de Thônes et l'Etat, précisant les ambitions retenues pour la commune et le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

Cette convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Le projet de convention et ses annexes sont annexés à la présente délibération.

Par ailleurs, la présente convention cadre Petites Villes de Demain vaut convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la Loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi Elan, du 23 novembre 2018. La fin de sa validité est mars 2026 ou à la date effective de sa résiliation.

La signature de cette convention cadre mettra fin automatiquement à la convention d'adhésion et acte l'engagement réciproque de l'Etat et des collectivités bénéficiaires jusqu'à la fin du programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à 24 voix pour et 2 abstentions (M. Jean VULLIET et Mme Gaëlle VERJUS) :

- **APPROUVE** le contenu de la convention cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération du Territoire au sein de l'article L.303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée, à signer la convention cadre, qui sera co-signée par l'Etat, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes et la Commune de Thônes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée, à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution du programme et de l'Opération de Revitalisation du Territoire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou toute autre personne dûment habilitée, à signer toutes pièces afférentes, sollicitations des financeurs et partenaires.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Sébastien BRIAND



A handwritten signature in blue ink, corresponding to Sébastien Briand, the Secretary of the session.

Délibération transmise en Préfecture le 21/06/2023
Publiée le 21/06/2023

CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

pour la commune de Thônes

ENTRE

La commune de Thônes

Représenté par Monsieur le Maire, Pierre BIBOLLET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par la « Commune de Thônes »,

La Communauté de Communes des Vallées de Thônes

Représenté par Monsieur le Président, Gérard FOURNIER-BIDOZ, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

Ci-après désigné par la « Communauté de Communes des Vallées de Thônes »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, David-Anthony DELAVOET,

Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :



Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune de Thônes a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 21 juin 2021 (*annexe 1 - convention d'adhésion*).

La Communauté de Communes est déjà engagée dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique qui a été signé le 18 février 2022. L'ensemble des actions Petites Villes de Demain s'inscrivent dans cette démarche de CRTE.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

L'Opération de Revitalisation du Territoire :

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

L'Opération de Revitalisation du Territoire est un contrat intégrateur, programmatique et évolutif, reposant sur un projet global de l'intercommunalité, sa ville centre et toute autre commune volontaire de l'EPCI.



L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de l'immobilier de loisirs et de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti... Le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. L'ORT permet d'intervenir de manière concertée et transversale.

Elle est également créatrice de droits et s'accompagne de mesures favorisant la rénovation de l'habitat indigne, ainsi que de dispositions favorisant l'implantation de surfaces commerciales en centre-ville et permettant la suspension des autorisations d'implantation en périphérie.

Par ailleurs, l'ORT est complétée par le dispositif Denormandie voté dans le cadre de la loi finance 2019, dispositif de soutien à l'investissement locatif dans le parc de logements anciens, qui participera à la rénovation du parc ancien des communes signataires.

Le secteur d'intervention, dans lequel les effets de l'ORT sont mobilisables ont été définis à l'échelle communale de Thônes (annexe 5). La réflexion a cependant été portée en étroite collaboration avec la Communauté de Communes des Vallées de Thônes puisqu'une seule convention ORT ne peut exister à l'échelle de la CCVT.

En effet, dans le cadre de l'élaboration du PLH, une étude approfondie a été réalisée sur les 4 centralités de Thônes, la Clusaz, le Grand-Bornand et Saint-Jean-de-Sixt. Cette étude chiffrée n'a pas fait ressortir la nécessité de réaliser une ORT multi-site à ce jour.

Si les enjeux du territoire intercommunal venaient à évoluer, le périmètre d'ORT et la gouvernance associée pourront être modifiés par voie d'avenant à la présente convention.

Article 2 – Les ambitions du territoire

Résumé du projet de territoire, à l'échelle intercommunale et communale (annexe 2) :

La commune de Thônes, composée de 6 597 habitants (INSEE 2018), **constitue la ville-centre du territoire Fier-Aravis**. Elle bénéficie d'une situation et d'une accessibilité privilégiées, aux portes de l'agglomération d'Annecy et des grandes stations alpines de la Haute-Savoie. Son cadre physique et paysager, l'histoire de son développement et son patrimoine ont forgé son identité et son attractivité pour l'agropastoralisme, le développement industriel, le tourisme mais également pour sa vocation résidentielle.

Dans un cadre géographique contraint par le relief et la sensibilité montagnarde, **la commune a une organisation « multipolaire » au carrefour de 3 vallées** : un centre bourg à forte valeur patrimoniale qui concentre les commerces et les services de proximité, des hameaux anciens, des secteurs d'habitat récents, des pôles d'éducation et d'équipements structurants ainsi qu'une zone d'activité économique d'envergure en entrée de ville.

Thônes a su tirer parti de ces atouts pour structurer **une petite ville aujourd'hui indispensable aux équilibres économiques et sociaux du territoire de Fier Aravis**, dont elle constitue le pôle urbain et économique structurant, mais aussi de son bassin de vie, comme pôle « relais » de l'agglomération annécienne.

Dans ce présent contexte, le territoire porte les ambitions suivantes :

- **Conforter son caractère de pôle urbain économique structurant** du pays Fier-Aravis, dans ses fonctions résidentielles, économiques, mais également en tant que centralité commerciale et de services ;
- Renforcer le rôle du chef-lieu en tant **que cœur de la vie communale** ;
- Offrir aux habitants et aux usagers de la commune **un centre-ville vivant, dynamique et apaisé des circulations** qui aujourd'hui nuisent au cœur de bourg ;
- **Pérenniser et conforter l'attractivité économique et touristique de la commune**, au sein d'un territoire dynamique et concurrentiel et dans une logique de diversification de l'activité touristique du grand territoire ;
- Protéger et valoriser le patrimoine naturel et paysager, les milieux agricoles et naturels qui font **la richesse et la qualité de vie du territoire**.



Le diagnostic du projet de territoire fait émerger des enjeux majeurs pour la centralité de Thônes :

- Conforter la dynamique démographique et l'attractivité de la commune face à un vieillissement de la population ;
- Assurer le développement d'une offre de logements diversifiée, adaptée aux besoins des habitants du territoire, dans un contexte de forte pression de l'immobilier ;
- Renforcer le rôle de locomotive du centre-ville de Thônes et son positionnement de centralité majeure du territoire de la Communauté de Communes ;
- Mettre en valeur l'identité, le patrimoine naturel et paysager et les espaces publics de la commune ;
- Moderniser le parc d'équipements de la commune et conforter le rôle central de Thônes en tant que pôle d'équipement structurant ;
- Pérenniser la mixité économique du territoire et le rôle de pôle urbain économique de Thônes ;
- Poursuivre le travail de restructuration des circulations et de requalification des axes routiers du centre-ville ;
- Structurer un réseau de mobilité alternatif à la voiture individuelle en développant notamment un maillage modes doux sur le territoire ;

La stratégie de territoire et le programme d'actions présentés dans la convention cadre ont été construits au regard ces grands enjeux. Une étroite collaboration a été menée entre la Commune et la Communauté de Communes pour intégrer les projets de la commune dans les grandes ambitions portées par la CCVT. Elle s'inscrit dans le cadre de la révision du PLH et du SCoT qui sont en cours d'élaboration.

Deux comités de projet avec l'ensemble des partenaires du programme ont d'ores et déjà été organisés pour construire et valider la stratégie de territoire : le 23 septembre 2021 et le 18 janvier 2023.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Les orientations stratégiques sont issues d'un travail de fond mené sur plusieurs années aux différentes échelles du territoire :

- La commune de Thônes a élaboré un projet de territoire et une stratégie de développement affichés sans ambiguïté dans les pièces du PLU approuvé en 2017.
- La Communauté de Communes des Vallées de Thônes a élaboré un projet de territoire en 2015 qui fixait les orientations d'actions de la Communauté de Communes afin de garantir un développement harmonieux du territoire. Cette stratégie a été complétée et formalisée avec la signature du CRTE signé le 18 février 2022.

Ces orientations ont été retravaillées et inscrites dans la convention d'adhésion. Elle constitue le socle et la feuille de route du projet de territoire inscrit dans la convention cadre.

La présente convention fixe 5 orientations stratégiques issues du projet de territoire :

- **DEVELOPPER L'ACCESSIBILITE, LA MOBILITE ET LES CONNEXIONS** : fortement impactée par les flux routiers, les ambitions en matière de mobilité sont au cœur des préoccupations thônaises. Le projet de mobilité du territoire est transversal et porte son intervention sur l'ensemble des déplacements : la requalification des axes routiers et l'optimisation du stationnement, tout en plaçant la mobilité douce au cœur du développement de demain.
- **METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES ET L'ESPACE PUBLIC** : la commune de Thônes est une petite ville vivante, vécue et attractive. Ses paysages, son identité architecturale et son cœur historique reflètent l'histoire du territoire et la qualité de vie de la commune. Son positionnement géographique de carrefour et la forte pression que connaît le territoire (attractivité pour de nouveaux habitants, pression foncière, importants flux automobiles...) fragilisent cette identité et ce bien-vivre, notamment au sein du centre-ville. Vigilante à préserver et améliorer son cadre de vie, la collectivité souhaite retravailler et valoriser les espaces publics de son territoire, notamment au sein de son cœur historique, au profit d'une mise en valeur de son caractère patrimonial et d'une amélioration de la qualité d'usage. Le renforcement de la qualité urbaine du centre-ville contribuera à conforter l'animation, la vitalité et l'attractivité commerciale du centre-ville et ainsi à pérenniser la place de Thônes en tant que pôle de vie majeur du territoire. Cette ambition passe également par la



construction et l'accompagnement à la réalisation de projets urbains structurants, qui répondent aux besoins de la commune en matière de production de logements, d'implantation de nouveaux équipements, de cellules commerciales, de création de places de stationnement... tout en s'intégrant dans un tissu urbain de qualité et en créant de nouveaux espaces de vie pour les habitants du territoire.

- **FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS** : la présence d'équipements et de services est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants en centre-ville, pour attirer de nouveaux résidents et des touristes, pour faire émerger de nouvelles activités économiques. Pôle urbain structurant des Aravis et ancien chef-lieu de canton, la commune de Thônes fournit aux habitants du territoire une offre importante d'équipements et de services publics qui concourent largement au bien vivre de la commune et à l'attractivité du territoire. Si elle bénéficie d'un nombre important d'infrastructures, elle connaît également un vieillissement de son parc qui fragilise et fragilisera à terme la qualité de l'offre. Par conséquent, la commune porte l'ambition de moderniser et développer son offre d'équipements et de services, prioritairement au centre-ville et à ses abords, pour conforter et renforcer son rôle de centralité. L'accès aux équipements et services occupe une place importante dans la stratégie de revitalisation du territoire. Le maintien et le développement de ses infrastructures, notamment de l'offre culturelle et sportive, participera à la vitalité et à la création de flux sur des espaces stratégiques, propices à soutenir l'activité commerciale, à enrichir l'offre et plus globalement, participera aux changements de la physionomie du centre-ville.
- **PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE** : la commune de Thônes, fort de la richesse de son identité et de son histoire, dispose d'un patrimoine pluriel : agricole, naturel, industriel, architectural, mais également d'un patrimoine bâti institutionnel et d'un « petit patrimoine ». Le centre-ville de Thônes, véritable village de charme, reflète une partie de l'héritage et de l'histoire de la commune et offre un cœur de ville vivant et pittoresque. Cette richesse patrimoniale est cependant fragilisée par les pressions que subissent le territoire : pression démographique et foncière, problématiques de mobilité marquées, coût important de l'entretien du patrimoine, forte concurrence touristique... Au regard de ces constats, la commune porte l'ambition de protéger le patrimoine naturel et paysager, mais également de porter une politique forte de valorisation du patrimoine bâti historique, en préservant notamment le caractère architectural et identitaire du centre-ville. Dans un contexte touristique concurrentiel, notamment au regard des activités sportives et de pleine nature et face à un besoin d'entretien / de rénovation / de modernisation d'une partie de son patrimoine, la commune souhaite porter une réflexion élargie sur la question du patrimoine de Thônes avant de définir des actions d'interventions plus ciblées et opérationnelles.
- **FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE** : le territoire de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, et notamment la ville-centre de Thônes, est caractérisée par une activité économique riche et diversifiée, forte d'un tissu industriel historique, d'une activité agricole, pastorale et sylvicole ancrée et d'une attractivité touristique qui participe à la solidité des activités commerciales et de services. Par ailleurs, la polarité de Thônes bénéficie d'un tissu commercial riche et de qualité, qui participe à la vitalité et au dynamisme de son centre ancien.
La commune porte un double projet :
 - Le soutien à l'économie locale et à sa diversification, en faveur du maintien et de la sécurisation de l'emploi à l'échelle communale et du territoire Fier-Aravis, à travers une stratégie de développement économique à développer sur le moyen / long terme ;
 - Le soutien de l'offre commerciale pour conforter et renforcer le rôle de polarité de proximité du cœur de Thônes : limiter le développement commercial de périphérie, contenir l'évasion commerciale, favoriser le commerce de proximité... Le projet de réaménagement du centre-ville qui repense les circulations, le stationnement et le fonctionnement des espaces publics concourra à renforcer la qualité de vie du centre-ville et donc à maintenir et renforcer le tissu commercial du cœur historique.

Le projet de territoire est annexé à la convention (*annexe 2*).

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de projet, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Ces orientations s'intègrent en cohérence avec la stratégie de territoire définie dans le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes signé le 22 février 2022.



Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont présentées au comité de projet annuellement, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Le plan d'action du programme Petites Villes de Demain a été élaboré à deux échelles :

- **Les actions portées par la commune de Thônes**, qui ont pour but de renforcer le rôle de la centralité principale du territoire. A l'échelle de la commune, chaque fiche action a fait l'objet d'un groupe de travail, composé la plupart du temps d'élus et de techniciens, pour faire définir l'ambition du projet, son calendrier et son financement et faire avancer les projets de manière opérationnelle lorsqu'ils sont suffisamment matures ;
- **Les actions portées par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes**, qui placent la centralité de Thônes dans son territoire intercommunal et apporte une vision prospective et à grande échelle des projets d'aménagement. Les fiches actions inscrites dans le cadre de la CCVT, élaborées en fonction des compétences et des programmes qu'elle porte, ont été construites et travaillées au sein des services de la CCVT et en collaboration avec les élus référents et les commissions d'élus de chaque thématique.

⇒ **A chacune des deux échelles, les actions ont été validées en suivant le circuit de gouvernance détaillé dans l'article 7 de la présente convention.**

LE PLAN D'ACTION DE LA COMMUNE DE THONES

NOM DE L'ACTION	ORIENTATION STRATEGIQUE	NIVEAU DE PRIORITE	N° DE L'ACTION
LES ACTIONS ENGAGEES (procédure en cours, engagement juridique...)			
Déviation Est – Pôle multimodal – Recalibrage du Nom	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Forte	N°1
Voie verte du Fier	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Forte	N°2
Opération de renouvellement urbain de l'ilot Rousseau et création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire	Mettre en valeur les formes urbaines et l'espace public	Forte	N°3
Construction d'une structure petite enfance	Fournir l'accès aux équipements et services publics	Forte	N°4
Aménagement du secteur du lac de Thuy	Fournir l'accès aux équipements et services publics	Forte	N°5
Réaménagement du centre-ville de Thônes	Mettre en valeur les formes urbaines et l'espace public	Forte	N°6
Etude d'opportunité d'agrandissement et de modernisation de la salle culturelle Espace Cœur des Vallées	Fournir l'accessibilité aux équipements et services publics	Forte	N°7
Etudes urbaines sur les secteurs des Perrasses et des Besseaux	Mettre en valeur les formes urbaines et l'espace public	Forte	N°8
Rénovation énergétique du patrimoine communal et évolution du mix énergétique	Fournir l'accès aux équipements et services publics	Forte	N°10
Formaliser un contrat de sécurité	Fournir l'accès aux équipements et services publics	Forte	N°18
Recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain	Programmation et coordination	Forte	N°19

LES ACTIONS VALIDEES			
Jardins ouvriers / jardins partagés	Fournir l'accès aux équipements et services publics	Moyenne	N°12
Projet de forêt multi-pédagogique	Préserver et mettre en valeur le patrimoine	Moyenne	N°14
Réaménagement du secteur du château et de l'ancien EHPAD	Mettre en valeur les formes urbaines et l'espace public	Forte	N°20
Actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air	Préserver et mettre en valeur le patrimoine	Moyenne	N°17
LES ACTIONS EN PROJET (intention de projet)			
Création d'une déviation Ouest	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Moyenne	N°9
Maillage structurant en mobilités douces	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Forte	N°11
Construire une stratégie globale du patrimoine	Préserver et mettre en valeur le patrimoine	Moyenne	N°13
Recrutement d'un chargé de mission patrimoine et culture	Préserver et mettre en valeur le patrimoine	Moyenne	N°13B
Valorisation de la ferme communale du Villaret	Préserver et mettre en valeur le patrimoine	Moyenne	N°15
Rénovation et restructuration du groupe scolaire Thurin	Fournir l'accès aux équipements et services publics	Moyenne	N°16
Rénover et restructurer des équipements sportifs majeurs	Fournir l'accès aux équipements et aux services publics	Moyen	N°21

LE PLAN D'ACTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES :

NOM DE L'ACTION	ORIENTATION STRATEGIQUE	NIVEAU DE PRIORITE	N° DE L'ACTION
LES ACTIONS ENGAGEES (procédure en cours, engagement juridique...)			
Déviations Est – Pôle multimodal – Recalibrage du Nom Action conjointe commune de Thônes	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Forte	N°1
Etude globale des mobilités sur le territoire	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Forte	N°2
Mise en œuvre d'un PCAET	Fournir l'accès aux équipements et services publics	Forte	N°3
Elaboration d'une politique du logement et renouvellement du PLH et de l'OPAH	Fournir l'accès aux équipements et services publics	Forte	N°4
Schéma directeur des équipements sportifs et culturels	Fournir l'accessibilité aux équipements et services publics	Forte	N°5
Mise en œuvre d'un SAT/PAT (système et Plan Alimentaire Territorial)	Fournir l'accessibilité aux équipements et services publics	Moyenne	N°6
Actualisation de la stratégie de développement économique	Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Moyenne	N°7
Recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain Action conjointe commune de Thônes	Programmation et coordination	Forte	N°9
LES ACTIONS EN PROJET (intention de projet)			
Mettre en place une plateforme de communication / participation	Fournir l'accessibilité aux équipements et services publics	Moyenne	N°8

LE SECTEUR D'INTERVENTION DE L'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Le périmètre d'intervention de l'ORT peut être modifié par voie d'avenant de la présente convention.



Le périmètre ORT est justifié au sein du projet de territoire annexé à la présente convention (*annexe 2*).

Les actions qui concernent l'amélioration de l'habitat dans le cadre du dispositif Opération de Revitalisation du Territoire :

NOM DE L'ACTION	MAITRISE D'OUVRAGE	STATUT	PRIORITE	N° DE L'ACTION
Opération de renouvellement urbain de l'îlot Rousseau et création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire	Commune de Thônes	Engagée	Forte	N°3
Elaboration d'une politique du logement et renouvellement du PLH et de l'OPAH	Communauté de Communes des Vallées de Thônes	Engagée	Forte	N°4

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en *annexe 3* ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance (cf article 7) en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.3. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action (*annexe 3*). Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les annexes de la convention cadre (fiches actions, maquette...) sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Au besoin, les décisions peuvent faire l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet, d'avenant à la présente convention cadre ou des simples actualisations dans le cadre de la gouvernance prévue.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de Thônes assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune signataire s'engage à désigner dans ses services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation. Ce chef de projet est d'ores et déjà en poste depuis la fin du mois d'août 2021.



La commune signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;



- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Dans l'ensemble des actions inscrites dans le programme Petites Villes de Demain, le territoire veille à associer les acteurs, habitants, associations, dans la réflexion des projets. Cette mobilisation prend des formes différentes en fonction des caractéristiques des projets, de leur état d'avancement et de leur niveau de complexité. De la même manière, elle cible les publics à associer en fonction des besoins de chaque projet.

A noter qu'une lettre d'information « Petites Villes de Demain » a été mise en place de manière trimestrielle. Elle a pour objectif de partager en interne l'avancée du programme et des grands projets. Elle est à destination du Conseil Communautaire, du Conseil Municipal, des agents de la commune de Thônes et de la CCVT et des partenaires privilégiés du programme.

6.5. Autres partenaires

D'autres acteurs du territoire pourraient être ultérieurement signataires de la convention cadre dans la mesure où leur participation est de nature à permettre la mise en œuvre de ses actions ou à l'atteinte des objectifs territorialisés.

6.6. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Les plans de financement correspondants précisent l'origine des subventions et l'état d'avancement des dossiers des différentes subventions correspondantes : acquises, sollicitées ou envisagées. Il est rappelé ici que l'inscription d'un projet à la convention cadre Petites Villes de Demain ne vaut pas garantie de financement de l'Etat pour le maître d'ouvrage. Les différentes structures et dispositifs de l'Etat sont sollicités directement par le maître d'ouvrage, dans le cadre défini par ceux-ci, en mentionnant l'inscription du projet dans la convention cadre Petites Villes de Demain et éventuellement au CRTE de l'intercommunalité.

Le modèle de maquette financière figure en *annexe 4*.



Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

7.1 Le comité de projet :

Le comité de projet est l'instance de gouvernance partenariale du programme Petites Villes de Demain.

Il est créé, réuni et co-présidé par le Maire de Thônes et le Préfet, en lien étroit avec le Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Ce comité de projet est l'instance de validation de la stratégie. Il permet d'avoir une vision globale des actions et sera chargé de définir les orientations de l'opération dans son ensemble et de permettre la rencontre de l'ensemble des partenaires concernés.

Ses principaux objectifs sont :

- Valider les orientations de l'opération ;
- Assurer la cohérence de la stratégie globale d'intervention ;
- Valider les grandes décisions ;
- Prendre connaissance de l'évaluation du dispositif ;
- Suivre l'avancement du projet et réorienter si besoin les actions selon le résultat et le contexte.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Les autres membres du comité de projet sont : les élus membres des comités de suivi communal et intercommunal, la DRAC, la CCI, la Gendarmerie Nationale, le CAUE74, le SYANE, l'Ecomusée du bois et de la forêt et l'Office de Tourisme Cœur des Vallées.

La liste de ces partenaires pourra être complétée ou allégée au fur et à mesure de l'avancée du programme et des actions (cf article 6.5).

Il siègera formellement une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Ce comité de projet se réunira de façon formelle a minima une fois par an, mais ses membres resteront en contact afin de garantir la bonne dynamique du projet.

7.2 Les comités de suivi :

La Commune et la Communauté de Communes mettront respectivement en place un comité de suivi interne qui devra :

- Assurer le suivi des actions envisagées au sein des commissions municipales et communautaires ;
- Faire avancer localement le programme et assurer la cohérence globale des actions.

Peuvent-être invités à participer à ces comités tous autres partenaires de la démarche ou experts jugés utiles pour les actions concernées.

Pour le comité de suivi communal :

Afin d'assurer un suivi efficace et pertinent, chacun des Maires adjoints et conseillers délégués de la commune s'impliquera pour la mise en œuvre et le suivi des actions. Un rapport régulier devra être fait en Municipalité. A cet effet, ils rédigeront tous les rapports nécessaires pour une bonne information des élus et des partenaires et participeront à toute réunion de cadrage des opérations.



Il sera effectué régulièrement une présentation en Conseil Municipal, dès qu'une décision impactant le projet devra être prise ou alors pour présenter un bilan d'avancement ou financier du projet et de chacune des actions. Le comité de suivi communal est composé de Monsieur le Maire, des élus adjoints et des conseillers délégués de la commune de Thônes.

Pour le comité de suivi de la Communauté de Communes :

Afin d'assurer un suivi efficace des projets, un comité de suivi intercommunal sera organisé. Il regroupera les Vices Présidents et Conseillers délégués en charge des thématiques concernées par les projets développés. Il comprendra également les représentants de la Communauté de Communes siégeant au comité de projet.

Un rapport régulier sur les projets sera fait en bureau communautaire. Il sera fait également régulièrement une présentation de l'avancée des projets en Conseil Communautaire et celui-ci sera amené à prendre toutes décisions concernant leurs orientations, modifications ou leurs impacts financiers.

Le comité de suivi intercommunal est composé de Monsieur le Président de la CCVT, le Maire de la commune des Clefs et le Maire de la commune de la Balme-de-Thuy. En fonction des sujets présentés en comité de suivi intercommunal, d'autres élus peuvent être invités au comité de suivi.

A chaque fois que nécessaire, des réunions communes entre les deux comités de suivi seront organisées sous la présidence du Maire de Thônes.

Les grandes décisions impactant le programme devront également faire l'objet d'une validation politique en suivant les instances existantes dans chacune des deux structures :

- En Municipalité et/ou en Conseil Municipal à l'échelle de la commune de Thônes ;
- En Bureau et/ou en Conseil Communautaire à l'échelle de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

7.3 Les comités techniques :

Selon la complexité et la technicité des projets, il pourra être mis en place des comités techniques qui seront constitués en fonction des besoins. Ils devront traiter des points techniques afin d'assurer l'avancement des projets et des actions à mener.

7.4 Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de suivi et le comité de projet et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

7.5 Les groupes de travail transverses : des groupes de travail ont été mis en place tout au long de la construction de la convention cadre et continueront à être organisés en fonction de l'avancement et du besoin des actions. Ils permettent de réunir des élus et techniciens, de la commune comme de la CCVT, et d'associer également des partenaires et citoyens en fonction des actions considérées, afin d'ouvrir la réflexion au maximum.

7.6 Gouvernance de l'ORT : l'ensemble des sujets inhérents à l'Opération de Revitalisation du Territoire sont traités dans les instances de gouvernance citées ci-dessus. Les décisions relatives spécifiquement à l'ORT seront traitées communes par communes.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de projet. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage de la convention. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution de la convention à la stratégie locale et aux objectifs nationaux.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en *annexe 3*.

Article 10 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique ANCT en entrée de ville (modèle disponible en ligne).



Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur de la présente convention est effective à la date de sa signature. La fin de sa validité est mars 2026 ou à la date effective de sa résiliation.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 14 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Grenoble à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction du tribunal Administratif de Grenoble.



Signé à 30 juin 2023 à Thônes

Etat

Monsieur David-Anthony DELAVOET

Secrétaire Général de la Préfecture de Haute-Savoie

Communauté de Communes des Vallées de Thônes

Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ

Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes

Commune de Thônes

Monsieur Pierre BIBOLLET

Maire de la Commune de Thônes



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Convention d’adhésion signée

Annexe 2 – Projet de territoire intégrant le diagnostic et les orientations stratégiques

Annexe 3 - Fiches actions

Annexe 4 – Maquette financière

Annexe 5 – L’Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

CONVENTION D'ADHESION

PETITES VILLES DE DEMAIN

COMMUNE DE THONES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

ENTRE

La **Commune de THONES** représentée par M Pierre BIBOLLET, agissant en qualité de Maire, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, en vertu d'une délibération en date du 8 Avril 2021 ;

La **Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT)** représentée par M Gérard FOURNIER-BIDOZ, agissant en qualité de Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, en vertu d'une délibération en date du 6 Avril 2021 ;

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

L'**Etat** représenté par M le Préfet du département de la HAUTE-SAVOIE

ci-après, « l'Etat » ;

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et de leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser et de mettre en œuvre leurs projets de territoire afin de conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement et où il fait bon vivre.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et d'atteindre des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, pour en faire des territoires démonstrateurs de solutions nouvelles au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, de favoriser le retour d'expérience avec échange et partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme, enfin de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain propose au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)) un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions. Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 5 NOVEMBRE 2020, par dépôt d'un dossier commun de candidature auprès de la Préfecture de Haute-Savoie.

Elles ont exprimé leurs motivations en ces termes :

La commune a su tirer parti de ses atouts pour atteindre la taille d'une petite ville, aujourd'hui indispensable aux équilibres économiques et sociaux du territoire Fier-Aravis, dont elle constitue le pôle urbain structurant (économie, social, solidarité, mobilité trans-territoriale, ...) indispensable aussi à son bassin de vie, comme pôle "relais", vis-à-vis de l'agglomération annécienne, en particulier sur le plan économique.

Dans un cadre géographique fortement contraint par le relief et la sensibilité montagnarde, la commune doit organiser son développement afin de répondre aux besoins de ses différentes fonctionnalités (résidentielle, économique, de services...), avec une offre adaptée d'équipements publics, sportifs, culturels et d'espaces de loisirs.

La Communauté de communes des Vallées de Thônes doit permettre par sa dimension humaine de rassembler les volontés et les moyens nécessaires, de s'appuyer sur sa ville centre en faisant abstraction des frontières communales afin d'assurer un bien vivre ensemble en anticipant et se préparant à toute évolution.

Une meilleure gestion de l'attractivité des territoires et des migrations domicile-travail et résidentielles, et de l'attractivité des territoires impliquent des stratégies d'aménagement coordonnées en matière d'activités économiques, de transports, d'habitat et de développement touristique, qui doivent être traduites de façon opérationnelle dans les documents d'urbanisme locaux.

L'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale à cette échelle permettra ainsi de définir des orientations d'aménagement et de développement tout en préservant l'autonomie politique de fonctionnement des territoires avec une vision à moyen-long terme, notamment sur deux thématiques structurantes prioritaires : le développement économique et les mobilités.

La pertinence des choix que nous devons faire pour la commune de Thônes repose non seulement sur des constats, sur une vision que nous devons poser sur l'espace communal mais également sur la capacité à intégrer des enjeux plus globaux qui traversent et impactent le territoire communal.

Une commune n'est pas une île et une commune comme Thônes fait, non seulement partie d'espaces plus larges vitaux pour son propre dynamisme, mais porte également des responsabilités importantes pour le compte d'un territoire qui l'entoure et qu'elle dynamise.

La Commune de Thônes et la Communauté de Communes des Vallées de Thônes se sont engagées ensemble à agir pour favoriser et accélérer la mise en œuvre d'actions et de divers projets structurants pour répondre aux enjeux actuels et futurs, en contribuant aux objectifs de développement durable...

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de la HAUTE-SAVOIE, par courrier du 7 janvier 2021.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires et les Partenaires.

ARTICLE 2 : Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

L'Etat s'engage à :

- Animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre ;
- Désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ;
- Étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles ;
- Mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

Les Collectivités bénéficiaires s'engagent à :

- Mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ;
- Ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ;
- Signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie s'engagent dans le cadre de leurs politiques d'accompagnement des Collectivités Locales à soutenir les projets et actions qui pourraient être présentés et selon des modalités et critères propres à chacun des Conseils cités.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à :

- Instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ;
- Mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

ARTICLE 3 : Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

3.1 La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services par :

- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention.
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain »). Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet.
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;

3.2 L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre :

Le projet « Petite ville de demain » n'a du sens que s'il infuse les esprits et les actions de chacun, au cœur même de la gouvernance. Si l'exemple doit venir d'en haut il doit ainsi trouver sa concrétisation au sein de nos services et de notre organisation d'élus.

La gouvernance à mettre en place devra :

- Agir en transversalité

Le caractère systémique des enjeux et leur nécessaire appropriation par chacun nécessitent des processus de décision plus horizontaux, permettant d'associer les citoyens au suivi et à la réalisation des objectifs.

- S'inscrire dans le long terme et le local

Il s'agit de mettre en place des outils de pilotage et d'identifier des personnes chargées de la coordination des actions, de créer des instances de réflexion prospective qui intègrent les besoins des générations futures.

- Mettre en cohérence les orientations publiques

Chaque décision publique devra contribuer à (ou ne pas aller à l'encontre de) la réalisation des enjeux identifiés, qui seront déclinés par l'ensemble des services et partenaires public. La mairie s'engage à être exemplaire.

- Expérimenter avant de généraliser

La commune se saisira de chaque opportunité pour intégrer les différents enjeux identifiés et s'autorise un processus d'amélioration continue tout en généralisant les apprentissages.

Certains sujets étant transversaux, nous rechercherons la mutualisation des moyens en matière d'ingénierie et de conseils, afin d'assurer la meilleure efficacité de notre action et lutter contre le cloisonnement des projets.

Cette action s'étendra à notre communauté de communes et à nos partenaires qui seront ainsi associés à notre gouvernance.

3.3 L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet :

La transition écologique et la résilience seront au cœur de notre gouvernance avec pour objectifs:

- Thônes, une petite ville intégrée dans son territoire où chacun peut grandir, bien vivre et vieillir en bonne santé ;

- Thônes, une petite ville où on peut vivre et construire ensemble avec des citoyens en capacité d'agir et de donner leur avis ;
- Thônes, une petite ville où les élus portent leurs projets avec transparence, concertation et bienveillance

La position centrale de Thônes se retrouve également dans les attentes, parfois antagonistes, de nos concitoyens :

- d'un côté, ceux qui souhaitent la préservation de leur espace de jeux, de leur patrimoine et de leurs traditions et qui s'inquiètent d'une plus forte urbanisation et de ses conséquences.
- de l'autre côté, ceux qui veulent pouvoir continuer d'investir et développer leurs activités touristiques, industrielles ou commerciales et qui veulent pouvoir s'appuyer sur des aménagements et des structures publiques adaptées.

Sans vouloir les opposer, Thônes doit au contraire rassembler ces 2 aspirations en continuant d'agir pour son attractivité, en s'inspirant du Pacte de Transition Ecologique.

Pour y parvenir notre action s'appuiera sur 4 piliers :

▪ **Transition Air, Energétique & Mobilité : en concertation avec notre communauté de communes nous souhaitons agir sur les problématiques suivantes :**

- Se déplacer autrement en valorisant la mixité des moyens de transport dans le cadre d'un plan vélo prévoyant des axes de mobilité douce équipés de bornes de gonflage et des abris vélos sécurisés permettant la recharge des VAE;
- Economiser l'énergie de notre territoire en instaurant des préconisations énergétiques pour toute nouvelle construction et en poursuivant la conversion au led de l'éclairage public temporisé et des enseignes commerciales ;
- Diminuer l'empreinte énergétique de notre territoire en encourageant la rénovation énergétique des bâtiments privés comme des bâtiments publics, en mutualisant les sources énergétiques sur plusieurs bâtiments, en luttant contre les passoires thermiques grâce à des diagnostics thermographiques.
- Mettre en place une filière bois-énergie locale permettant la production de plaquettes de bois provenant des bois d'épicéas atteints par le scolyte de l'épicéa et qui ne trouvent plus de débouchés en scierie
- Mettre en place des actions pour préserver, voir reconquérir la qualité de l'air sur le territoire dans la perspective de proposer aux habitants de Thônes « une commune où grandir, bien vivre et vieillir en bonne santé ».
- Accompagner l'émergence ou la mise en place d'une centrale villageoise de production d'énergie renouvelable.

▪ **Transition Agricole & Alimentation : en concertation avec les agriculteurs, les enseignants, les animateurs du foyer d'animation et les commerçants nous souhaitons agir sur les sujets suivants :**

- Manger bon sain et local en menant des actions de sensibilisation et d'information auprès des enfants, en renforçant le cahier des charges de notre restauration collective à destination des cantines publiques et de notre Ehpad, en développant l'offre des producteurs locaux et le rôle de notre Amap et ainsi donner priorité aux circuits courts.
- Diversifier la culture des aliments de notre territoire en réalisant des jardins collectifs partagés, des jardins ouvriers communaux et des jardins thérapeutiques surélevés (PMR) auprès des habitats collectifs denses de notre commune, en soutenant le développement d'une activité maraîchage locale et la création de vergers conservatoires de variétés fruitières anciennes ou rares, permettant de produire, d'insérer des publics en difficulté et d'expérimenter des projets scolaires, éducatifs et périscolaires.

- Mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT).
- **Territoire Zéro déchet / Zéro Gaspi : en collaboration avec notre communauté de communes, les artisans et commerçants, les citoyens de notre commune et les agriculteurs, nous souhaitons agir sur les projets suivants :**
 - Réduire les déchets de notre territoire, en encourageant le collaboratif par l'implantation de recycleries, de ressourceries et de zones de gratuité, en mettant en place des témoins tests « Zéro déchet » (famille/artisan/service communal), en favorisant la version locale du doggy bag pour les achats alimentaires du quotidien, en encourageant les systèmes de consignes.
 - Valoriser les déchets verts, en mettant en place des stations de compostages collectifs et en réfléchissant à des solutions de méthanisation de nos déchets agricoles et ménagers.
- **L'économie sociale et solidaire, en mobilisant tous les acteurs et partenaires concernés (communauté de communes, bailleurs sociaux (Halpades et Haute-Savoie Habitat), CCAS) autour d'un plan de cohésion sociale dans le cadre de notre projet de territoire :**
 - Encourager une citoyenneté active, en suscitant l'implication et la responsabilisation des habitants par des animations et des projets dans leurs quartiers, par la transmission des savoirs faire (comme par exemple dans les domaines de l'artisanat, la cuisine, le jardinage, l'informatique, le bricolage, ...) en privilégiant les liens intergénérationnels.
 - Favoriser l'émergence de lieux d'habitat partagé en intégrant cette solution dans nos futurs programmes d'habitats
 - Identifier et développer les pratiques associatives et économiques qui favorisent l'insertion professionnelle : dans un contexte en perpétuel mouvement, il s'agira de renforcer les actions de solidarité et d'insertion par l'économique, favorisant l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées du monde du travail en inventant les métiers de demain dans le cadre de la transition écologique (éco-activités, diversification de l'agriculture, valorisation des métiers de la solidarité et de l'accompagnement social). A partir d'un inventaire des pratiques, il faudra identifier les leviers qui permettront l'émergence d'activités nouvelles, complémentaires à l'existant et structurantes pour le territoire.
 - Solliciter et dynamiser la Communauté de communes pour "Faire du tourisme consommateur un touriste éveillé"... Faire adhérer l'Office de Tourisme et la Commune à l'Association pour le Tourisme Equitable et Solidaire (créée en 2006). L'objet principal : prendre en compte les impacts économiques, sociaux et environnementaux des séjours. A travers le réseau des hébergeurs et acteurs d'un "tourisme doux 4 saisons".

3.4 L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet :

Thônes n'échappe pas au contexte national qui voit un nombre grandissant de ses habitants se désintéresser de la vie publique (abstention, défiance, désinformation) malgré la présence d'un tissu associatif important et d'une information descendante sans cesse enrichie.

La participation citoyenne devient ainsi un enjeu majeur de gouvernance afin de pouvoir à nouveau mobiliser et mettre en mouvement nos habitants autour de notre projet de territoire. Une « petite ville de demain » ne peut avancer qu'avec ses citoyens.

La stratégie à mettre en œuvre doit :

- S'appuyer sur la mobilisation de tous les acteurs de la ville pour faire évoluer les comportements, en informant les citoyens et professionnels des enjeux, en les accompagnant dans leurs démarches, et en diffusant les mesures et progrès.
- Chercher à permettre aux habitants de façonner ensemble la ville de demain en encourageant l'initiative et la mise en œuvre.
- Miser sur le développement d'une économie de proximité au service de l'humain.

Dans tous les domaines il est important de former le grand public et de mobiliser chaque partenaire pour contribuer à cette transition, par une communication enthousiasmante et fédératrice et accessible.

Le dynamisme économique, le sens de l'innovation et la demande de participation à la vie démocratique sont des atouts pour réussir une transformation globale.

Nous impliquerons notre commission Participation Citoyenne qui définira la boîte à outils de la co-construction et de la concertation et agira, aux côtés des commissions municipales, pour favoriser l'action de nos citoyens :

- en permettant l'accès à l'information afin de pouvoir recueillir des avis éclairés ;
- en se souciant de la représentativité des citoyens ;
- en animant les ambassadeurs « Petite ville de demain » au sein de nos hameaux et quartiers ;
- en infusant la culture de l'échange et de la concertation jusqu'au sein de nos instances.

3.5 La communication des actions à chaque étape du projet :

Pour y parvenir nous agissons sur plusieurs leviers :

- Des comités de hameaux et de quartiers plus nombreux, animés par des citoyens qui agiront, en concertation avec des élus référents, pour proposer des actions collectives d'intérêt général au sein de leur cadre de vie. Ces actions pourront être soutenues par un budget participatif dans une démarche « gagnant/gagnant » (co-construction) et ainsi enrichir notre projet.
- L'application « Maires & Citoyens » qui verra ses fonctionnalités actuelles étendues afin de permettre de réaliser des sondages sur des sujets collectifs mais aussi de créer des groupes de discussion « forum » sur des thématiques relevant de notre cadre de vie, de notre gouvernance ou relatives à nos grands projets structurants. Là encore, nous pourrions ainsi découvrir de nouvelles pistes de travail.
- Un recueil de suggestions en mairie qui permettra de faire vivre le projet « Petite ville de demain » au cœur même de notre gouvernance.
- Les outils de communication de notre mairie (bulletin municipal, flash info, site internet, panneaux d'information lumineux) qui seront mobilisés chaque fois que nécessaire pour annoncer nos réunions publiques, sonder nos citoyens ou encore rendre compte des actions de notre groupe de travail.
- Des réunions publiques organisées autant que de besoin, permettant à nous élus, d'aller à la rencontre de nos citoyens, d'être à l'écoute de chacun et d'informer au fur et à mesure des actions et projets menés.
- La réalisation de vidéos, moyen dynamique actuel permettant de se rapprocher et de toucher plus largement nos citoyens de tous âges.

ARTICLE 4 : Gouvernance - Comité de projet, de suivi et technique

L'ORT qui sera mise en place ne constitue pas seulement un outil programmatique mais doit avant tout être une démarche destinée à convaincre élus, habitants, investisseurs, partenaires institutionnels des collectivités, de s'engager ensemble dans un projet global qui dépasse les seuls enjeux de la commune porteuse.

La réussite de ce projet visant à renforcer et revitaliser la centralité portée par la commune de Thônes implique de prévoir un dispositif d'animation solide et innovant, qui puisse perdurer.

La gouvernance sera assurée par la Commune de Thônes en coopération avec la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, en partenariat avec l'État et ses établissements publics et en lien avec tous les partenaires associés à l'opération de revitalisation du territoire.

La Commune de Thônes sera garante de la bonne coordination entre les partenaires, de la bonne dynamique du dispositif et de la cohérence des projets.

La Communauté de Communes devra ainsi assurer la complémentarité entre les projets de revitalisation de la commune engagée dans ce programme PVDD et la cohérence avec son projet de territoire.

4.1 Organisation à mettre en place par les collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

Pour la Ville de THONES :

- La désignation d'un référent de la démarche (Directrice générale des services) pour assurer la transversalité interne, la coordination des services et la supervision de l'ensemble des démarches.
- La création d'un poste de directeur de projet action Petites Villes de Demain qui sera placé sous l'autorité de la directrice générale des services de la Commune. Ce directeur de projet action Petites Villes de Demain aura pour mission la coordination du projet pour l'élaboration de la convention ORT en articulation avec les politiques et actions portées par les collectivités bénéficiaires. Il s'appuiera sur les différents pôles fonctionnels des services administratifs et techniques de la Ville et de l'EPCI, assurant ainsi la transversalité avec l'ensemble des services municipaux et intercommunaux. Il assurera la préparation et l'animation du comité de projet dédié au programme Petites Villes de Demain.

La Ville sollicite un financement auprès de l'ANAH pour la création de ce poste ;

Pour la CCVT :

- Un référent de la démarche est désigné au sein de la collectivité pour assurer la transversalité interne et la coordination des services associés de l'intercommunalité. Il mobilise à ce titre une équipe projet.
- L'équipe projet rassemble l'expertise intercommunale issue des Services Transports, Habitat, Economie, Commerce, Culture/Patrimoine, Tourisme, ...

4.2 Un Comité de projet sera créé et sera présidé par le Maire de Thônes en lien étroit avec le Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Ce comité de projet est l'instance de validation de la stratégie. Il permet d'avoir une vision globale des actions et sera chargé de définir les orientations de l'opération dans son ensemble et de permettre la rencontre de l'ensemble des partenaires concernés.

Ses principaux objectifs sont :

- Valider les orientations de l'opération,
- Assurer la cohérence de la stratégie globale d'intervention,
- Valider les grandes décisions,
- Prendre connaissance de l'évaluation du dispositif,
- Suivre l'avancement du projet et réorienter si besoin les actions selon les résultats et le contexte.

Les grandes décisions impactant le programme devront également faire l'objet d'une validation politique de la part de la Commune et/ou de la Communauté de Communes (passage en commission, conseils municipal et communautaire...).

Ce comité de projet se réunira de façon formelle a minima une fois par semestre, mais ses membres resteront en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Il pourrait se composer de:

- l'État représenté par le préfet et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet,
- représentant(s) du Département,
- représentant(s) du Conseil Régional,
- représentants de la commune de Thônes (entre 3 et 5)
- représentants de la Communauté de Communes (entre 3 et 5)
- représentants des divers partenaires intervenants (financiers, techniques, ...)

4.3 Comité de suivi

La réussite de l'ORT, dans son élaboration comme dans sa mise en œuvre actuelle et future, repose sur la capacité des acteurs à coordonner leurs décisions et à maintenir les conditions d'une mobilisation forte et réactive dans la suite des dispositifs contractuels préexistants.

L'élaboration et la mise en œuvre des actions relevant de chacun des thèmes spécifiques nécessitent une organisation particulière qui comprend un pilotage politique local avec la mise en place de groupes de travail chargés d'élaborer les propositions de décisions.

Chacune des collectivités bénéficiaires mettra en place un comité de suivi interne qui devra

- assurer le suivi des actions envisagées au sein des commissions municipales ou communautaires;
- faire valider en Municipalité ou bureau de la CCVT les décisions à prendre, étape par étape;

A chaque fois que nécessaire des réunions communes entre les deux comités de suivi seront organisées sous la présidence du Maire de Thônes pour :

- veiller à la pertinence et à la cohérence d'ensemble de l'Opération de Revitalisation du Territoire.
- garantir la visibilité de l'action menée
- veiller à la pérennité des actions mises en œuvre.
- impulser une politique de concertation avec l'ensemble des acteurs
- définir les objectifs de résultats, suit l'avancement des différents thèmes, évalue les actions menées (résultats obtenus, moyens mis en œuvre, pertinence des objectifs de résultats au regard des objectifs stratégiques).
- communiquer sur ces aspects généraux et encourage la communication sur les actions du dispositif par les différents partenaires.
- informer, associer dans la mesure du possible, les citoyens aux actions menées.

Pour le comité de suivi communal

Afin d'assurer un suivi efficace et pertinent chacun des maires adjoints et conseillers délégués de la commune s'impliquera totalement et personnellement pour la mise en œuvre et le suivi des actions.

Un rapport régulier devra être fait en municipalité. A cet effet ils rédigeront tous les rapports nécessaires pour une bonne information des élus et des partenaires et participeront à toutes réunions de cadrage des opérations.

Il sera effectué régulièrement une présentation suivie de questions-réponses en Conseil municipal, dès qu'une décision impactant le projet devra être prise ou alors pour présenter un bilan d'avancement ou financier du projet et de chacune de ses actions.

Elle sera assurée par les maires adjoints et retranscrira :

- l'analyse de l'avancée des projets du programme,
- un point financier sur les engagements pris ou à prendre et leur mode de financement,
- les préconisations sur les actions à lancer dans le cadre du projet de revitalisation.

Pour le comité de suivi de la communauté de Communes

Afin d'assurer un suivi efficace des projets un Comité de suivi sera organisé.

Il regroupera les Vice-Présidents et Conseillers délégués en charge des thématiques concernées par les projets développés.

Il comprendra également les représentants de la Communauté de communes siégeant au Comité de projet.

Un rapport régulier sur les projets sera fait en Bureau communautaire.

Il sera fait également régulièrement une présentation de l'avancée des projets en Conseil communautaire et celui-ci sera amené à prendre toutes décisions concernant leurs orientations, modifications, ou leurs impacts financiers.

4.4 Comités techniques

Selon la complexité et la technicité des projets il pourra être mis en place des comités techniques qui seront constitués selon la nature des projets.

Ils devront traiter des points techniques afin d'assurer l'avancement des projets et des actions à mener. Ses principaux objectifs sont :

- Suivre les dossiers sur le plan technique,
- Rendre compte au comité de projet et aux comités de suivi des collectivités bénéficiaires.

ARTICLE 5 : Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention.

En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance.

Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

ARTICLE 6 : Etat des lieux

6.1 Evolution et situation du territoire

Thônes bénéficie d'une situation et d'une accessibilité privilégiées, aux portes des grandes agglomérations qui nous entourent (à 20 minutes d'Annecy, 40 minutes de Genève, 60 minutes de Chambéry, 80 minutes de Chamonix) et des stations alpines de renom de la Haute-Savoie (à 15 minutes des stations de sport d'hiver de La Clusaz, le Grand-Bornand et Manigod...).

La commune de Thônes est située au carrefour de 3 vallées ou s'écoulent deux torrents : le Fier et le Nom. La petite ville de Thônes est la ville-centre du territoire Fier-Aravis par sa situation au cœur des vallées.

Le réseau routier desservant la commune se compose actuellement de 2 axes structurants, la RD909 sur un axe Est <> Ouest et la RD12 sur l'axe Nord <> Sud.

La RD909 (liaison Annecy <> stations) borde le centre-ville par le Nord en rive droite du Nom tandis que la RD12 traverse le centre en sens unique en direction de Val Sulens et de la Savoie.

La commune a une organisation « multipolaire » illustré par l'analyse de son habitat (centre, lotissements, hameaux anciens denses, pavillonnaire diffus), de son activité (centre, bordure NE du centre, entrée Ouest, bordure O du centre) et de ses nombreux pôles d'éducation et de loisirs (collège et base de loisirs à l'Ouest, lycée et stade à l'Est, école principale au Sud, piscine et salle polyvalente au centre).

Le centre, à forte valeur patrimoniale, concentre les commerces de proximité et accueille les événements communaux (marchés, animations...).

La superficie de la commune est de 5 232 hectares se répartissant en 265 ha artificialisés (5.1%), 899 ha à usage agricole (hors alpage) et 4 068 ha en forêts, milieux humides, milieux semi-naturels, alpage.

Thônes compte près de 7000 habitants et connaît un taux de croissance démographique continu depuis plusieurs décennies. La structure de la population communale est marquée par un vieillissement en cours, et un nombre croissant de « petits » ménages (plus d'un tiers des ménages compte une seule personne), ce qui induit des besoins différents en termes de logements.

La commune comprend près de 3800 logements, dont environ les trois-quarts sont des résidences principales. Le prix moyen du logement, bien qu'élevé dans une région très attractive, est plus accessible que dans le bassin annécien ou dans les Aravis.

Bien que la majorité (54 %) des résidences principales soient occupées en propriété, la part des logements locatifs n'est pas négligeable et de ce fait la commune renforce son parc de logements locatifs sociaux en imposant, par son PLU, un quota pouvant aller jusqu'à 30%, pour toutes opérations immobilières, qu'elles soient publiques ou privées.

L'enjeu principal consiste en la mise en œuvre d'une politique de l'habitat qui soit suffisante quantitativement pour soutenir une croissance démographique maîtrisée et répondre aux besoins liés à l'important bassin d'emploi de la commune et de la CCVT. Cette politique doit permettre également le renouvellement régulier et le rajeunissement de la population et s'adapter à la structure sociale de la population. Ceci implique, notamment, de promouvoir des produits attractifs et accessibles pour les familles, qui permettent un renouvellement régulier de la population. L'ancienneté moyenne du parc de logements implique des enjeux de réhabilitation et de mise aux normes.

Enfin, la localisation des nouveaux logements doit favoriser la vie de proximité et limiter les motifs de déplacements domicile / travail / services, pour un fonctionnement plus « soutenable ».

Son cadre physique et paysager, l'histoire de son développement ainsi que son patrimoine ont forgé son identité et son attractivité au bénéfice de l'agropastoralisme, du développement industriel, artisanal, commercial, touristique, et aujourd'hui de l'habitat.

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

Le projet d'avenir que nous portons pour notre commune s'est construit en ayant conscience que face aux enjeux sociétaux actuels et futurs – qu'ils soient démographiques, écologiques et économiques – plus que jamais, notre collectivité devra assumer son pôle de centralité et son rôle d'amortisseur social en prêtant une attention particulière à notre capital naturel et humain.

Thônes, située au cœur du Massif des Aravis, au Carrefour des Vallées du Fier et du Nom, a une position stratégique au centre du territoire de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes. Ancien chef-lieu de canton sa fonction de centralité s'est renforcée au fil des années par la réalisation de nombreux équipements publics, sportifs ou encore culturels à destination des citoyens Thônains mais aussi des communes de proximité.

Cette centralité doit s'affirmer et se développer sans chercher à tout concentrer sur le territoire communal et la Communauté de Communes doit se dynamiser et se construire en s'appuyant notamment sur sa ville centre dans l'intérêt de toutes les communes membres.

La mutualisation, impliquant un pacte de gouvernance et un pacte financier et fiscal, sera également un enjeu majeur de ces prochaines années.

Notre projet vise à :

- Maîtriser l'aménagement de notre territoire
- Protéger l'agriculture et l'environnement
- Maintenir l'attractivité et la centralité de la commune
- Renforcer la sécurité, la tranquillité et la qualité de vie
- Améliorer la concertation avec les citoyens
- Améliorer la qualité architecturale et esthétique de notre ville de montagne.

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicable et de valorisation du patrimoine

▪ Pour la Commune

- Projet de territoire
- PLU Révision générale élaboration approuvée le 15 mars 2017

- Délibération du 15 mars 2017 instaurant périmètre étude secteur du Clos avec sursis à statuer pour étude globale de renouvellement urbain.
- Délibération du 15 mars 2017 instaurant périmètre étude secteur du Saint Blaise avec sursis à statuer pour étude d'une déviation Ouest
- PPRn révision approuvée le 20 mai 2020
- RLP approuvé le 12 novembre 2020

▪ Pour la Communauté de Communes

- Documents supra-communautaires :

- SRADDET : Approuvé par le Préfet de Région Auvergne Rhône-Alpes le 10 avril 2020.
- SRDEII, approuvé par la Communauté de communes dans le cadre de sa politique locale du commerce, mise en œuvre par délibération du 15 12 2018.

- Documents communautaires CCVT

- SCOT Fier-Aravis :
 - Approuvé en 2011 (délibération n°2011/20 du 24 octobre 2011) ;
 - Mis en révision en 2015 (délibération n°2015/071 du 21 juillet 2015) ;
 - Arrêté le 27 août 2019 (délibération n°2019/084 du 27 août 2019).
- PLH :
 - Le premier PLH du Territoire s'est déroulé de février 2012 à février 2020 ;
- La CCVT a délibéré fin 2020 pour relancer l'élaboration d'un PLH (délibération n°2020/109 du 24 novembre 2020).
- OPAH :
 - Mise en œuvre d'une OPAH par la CCVT de juillet 2016 à juin 2021 ;
 - La CCVT a relancé fin 2020 l'élaboration d'une OPAH (délibération n°2020/109 du 24 novembre 2020).
- SAGE de l'Arve : La commune de Thônes n'est pas concernée par le périmètre.
- PCAET/PTGE : En réflexion.

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

- Contrat de Ruralité (ETAT) : Il a été signé via une Convention cadre pour la période ayant couru du 11 avril 2017 à 2020.
- Un avenant à la convention financière du Contrat de Ruralité a été signé (Décision du 26 juin 2020).
- Contrat Ambition Région, ruralité et centre-bourg (Région AURA) :
- La première génération de CAR a été effective sur la période 2017/2020.
- En préparation de la nouvelle génération du CAR avec la Région en 2021.
- Contrat de Relance et de Transition Ecologique : La lettre de candidature de la CCVT a été envoyée le 4 janvier 2021.
- Contrat de bassin Fier et Lac : le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) porte le Contrat de Bassin Fier et Lac et les missions d'animation et de coordination qui en découlent. La CCVT reste directement compétente pour la maîtrise d'ouvrage et le financement des aménagements, ainsi que les travaux à réaliser.
- NATURA 2000 : La CCVT est la structure porteuse de trois sites Natura 2000 : les Aravis, le massif de la Tournette et le Plateau de Beauregard. La Commune de Thônes n'est concernée que par le Plateau de Beauregard.
- La CCVT porte par ailleurs deux programmes dédiés à l'activité agricole : Le PPT et le PAEC.

Programmes qui sont en cours de renouvellement.

- ESPACES VALLEENS : Pour la période 2015/2020, la CCVT a été retenue au titre de cette mesure contractuelle et candidate à nouveau pour la programmation 2021/2027.

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

Projets communaux en cours (avec début des travaux envisagé au plus tard début 2022)

- Agrandissement maison des associations (travaux en cours)
- Acquisition de locaux (800 m²) pour MPS (permis en cours d'instruction)
- Acquisition de parkings publics enterrés (80 places) (permis en cours d'instruction)
- Réalisation d'une déviation routière (étude en cours de finalisation début des travaux début 2022)
- Restructuration d'un pôle multimodal relai station (étude en cours de finalisation début des travaux début 2022)
- Réalisation d'une voie de mobilité douce "Centre-Ville > Lac de Thuy" dite du Fier (début des travaux 2021)
- Aménagement de locaux pour le service de la police municipale (en cours)

Projets intercommunaux en cours

- Construction d'une Maison France Services et siège communauté (travaux en cours)
- Construction d'une nouvelle déchetterie (travaux en cours de finition)
- Recalibrage du lit du Nom pour protection du centre ville contre les inondations (début travaux automne 2021)

Autres projets en cours avec implication communale et intercommunale

- Résidence Services Séniors (RSS) (permis de construire délivré et purgé)
- EHPAD (chantier en cours)

Autres projets réalisés récemment

- Gymnase dédié à la pratique de la gymnastique par la CCVT
- Extension du parc technique par la commune
- Aménagement de la Mairie par la commune

Une réflexion devra être engagée pour ajuster notre projet de territoire afin de prendre en compte les conséquences de la crise actuelle (sanitaire, économique et sociale) et le changement climatique.

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

La Commune de Thônes a élaboré un projet de territoire et une stratégie de développement affichée sans ambiguïté dans les pièces du PLU approuvé en mars 2017 avec 4 orientations majeures :

- Mieux appuyer le développement de l'urbanisation sur une optimisation de l'usage de l'espace, les valeurs identitaires des paysages et les sensibilités des espaces montagnards.
- Conforter l'attractivité et la centralité de Thônes au sein du territoire FIER ARAVIS
- Œuvrer en faveur d'un fonctionnement plus optimisé du territoire en termes de mobilité durable, notamment pour une circulation apaisée en centre-ville, de programmation des équipements, de desserte par les réseaux et d'économie d'énergie

- Soutenir le développement économique dans toutes ses composantes et encourager sa diversification, au bénéfice de la pérennité, voire du développement de l'emploi sur l'ensemble du pays Fier-Aravis.

Cette stratégie vise à renforcer la fonction de centralité de la commune et est notamment basée sur :

- Une densification importante imposée par la loi et le SCOT avec la construction, en périphérie du centre, de logements et l'obligation de réaliser un minimum de logements locatifs aidés. (Projet de l'îlot Rousseau en cours)
- La prise en compte de la problématique du stationnement à proximité du centre historique.
- L'apaisement du centre-ville avec l'élimination de la circulation de transit. (projet de la déviation Est en cours)
- Le développement de l'offre commerciale de proximité
- La valorisation des espaces du centre-bourg tant sur le plan environnemental que commercial ou touristique. (Une réflexion est en cours sur un large périmètre comprenant l'ensemble du centre historique et de la Place Avet. Ce projet vise à mettre en valeur cet espace en supprimant la circulation de transit et en créant un espace de rencontre et de vie).

L'intercommunalité a élaboré un projet de Territoire en 2015 qui fixait les orientations d'actions de la Communauté de communes afin de garantir un développement harmonieux du Territoire.

Il portait sur l'économie (zones d'activités- Commerce/Artisanat-Activités tertiaires ; développement durable/Tourisme); les services et la cohésion sociale (services à la population, équipements, mobilités).

Ce projet de Territoire est en cours de réactualisation en ce début de mandat et devra intégrer de façon plus explicite la transition écologique.

Outre les projets en cours (recalibrage du lit du Nom, construction d'une maison France Services et du siège de la communauté de communes, les propositions d'actions et de mutualisation envisagées en lien avec la commune pour renforcer la centralité de la ville centre sont exposées ci-après par la présentation de fiches actions regroupées sous 5 thématiques :

6.3.1 Création d'un poste chef de projet

6.3.2 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

6.3.3 Mettre en valeur les formes urbaines et l'espace public

6.3.4 Fournir l'accès aux équipements et services publics

6.3.5 Préserver et mettre en valeur le patrimoine

6.3.6 Favoriser un développement économique et commercial équilibré

6.3.1 Recrutement d'un chef de projet

Nom de l'action	Chef de projet petites villes de demain
Axe de rattachement	Stratégies et actions à engager Programmation et coordination
Description générale	Rôle du chef de projet Petites villes de demain Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences. Il est rattaché à la Direction générale des services de la Commune de Thones et mis à disposition de la Communauté de Communes pour assurer la coordination des actions. Missions du chef de projet Petites villes de demain ▪ Participer à la conception et à l'actualisation du projet de territoire ▪ Définir sa programmation : ▪ Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ; ▪ Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques ▪ Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ; ▪ Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés ▪ Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel ; ▪ Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville. ▪ Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ; ▪ Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*. ▪ Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires : ▪ Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ; ▪ Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre ▪ Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.
Objectifs	Assurer une bonne coordination et un suivi efficace de la mise en œuvre du programme
Intervenants au financement	▪ Etat prise en charge à hauteur de 75 % ▪ Commune de Thônes prise en charge à hauteur de 12.5 %

	▪ Communauté de communes des Vallées de Thônes prise en charge à hauteur de 12.5 %
Etat avancement	Voir fiche de poste en annexe pour recrutement à lancer
Budget estimé	
Besoin	Besoin d'aide au financement du poste

6.3.2 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

6.3.2.1 L'objectif premier est d'apaiser la circulation et faciliter le stationnement en centre-ville

En valorisant les entrées de ville

Le diagnostic effectué à l'occasion de la révision du PLU a pointé la nécessité de valoriser les entrées de ville par des aménagements urbains distinctifs pour faciliter l'identification du centre-ville. Ce constat fait écho à la volonté de la commune de pacifier la circulation sur la Rue de la Saulne où transitent chaque jour près de ??? véhicules.

A cet effet un projet de déviation Est de la RD 909 a été réalisée avec un début de chantier envisagé au début de l'année 2022.

A moyen terme, la valorisation de l'entrée « Avenue d'Annecy » devra faire l'objet d'une requalification avec l'objectif de gommer le caractère routier de ce secteur de l'avenue, de proposer des espaces de circulation piétonne plus confortables et des traversées sécurisées en réalisant des aménagements qualitatifs signalant l'arrivée dans le centre-ville.

En optimisant le fonctionnement des infrastructures actuelles

Une étude sur le stationnement en cœur de ville a été réalisée en vue d'améliorer la rotation des places. Cette réflexion est à poursuivre afin de mettre en place un dispositif afin de favoriser la fréquentation des commerces. Malgré une offre suffisante à l'échelle du centre-ville, certains secteurs sont saturés et les usagers et professionnels du centre-ville sont plutôt insatisfaits.

En dehors de ces évolutions de la réglementation du stationnement dans le centre-ville, la commune envisage des actions visant à améliorer la lisibilité du dispositif pour les résidents et les visiteurs :

- Dénomination des espaces correspondant aux usages,
- Campagne d'information sur la localisation, la dénomination et la typologie des parkings (payants ou non).

Afin d'optimiser l'utilisation des espaces de stationnement et d'améliorer la satisfaction des usagers, la commune prévoit également de travailler sur la question de la distance perçue entre les espaces de stationnement et la destination des usagers du centre-ville. Pour cela il est notamment envisagé de mettre en place un jalonnement indiquant les temps de trajet piéton entre les espaces stratégiques. Cette amélioration aurait également l'avantage de mieux guider les touristes vers le centre-ville.

En étudiant la possibilité d'augmenter les capacités de stationnement

Au-delà de l'optimisation des capacités de stationnement actuelles, il est important d'anticiper l'augmentation de la demande qui devrait découler de l'arrivée de population nouvelle en centre-ville et de la progression de la fréquentation touristique.

En dynamisant le développement de « voies vertes », du réseau de circuits VTT et des sentiers de randonnée en lien avec l'intercommunalité.

La communauté de commune des Vallées de Thônes mène une politique active de développement des sentiers de randonnée et des circuits VTT.

L'ambition est de faire du vélo un véritable outil de développement économique pour le territoire en s'appuyant notamment sur le dynamisme des clubs et associations cyclistes locales, la possibilité d'organiser des événements autour du vélo et de mettre en place des produits touristiques associant l'itinérance à vélo, les hébergements et leur imbrication dans

l'environnement gastronomique et culturel de la région.

Le projet vise à promouvoir une démarche collective pour aboutir à la création d'un espace d'accueil et de services à destination des cyclistes pour diffuser des informations sur les itinéraires cyclables et proposer des services aux cyclistes : gonflage, matériel de réparation, nettoyage des vélos pour les vététistes, aire de pique-nique.

Pour ces raisons, la commune envisage engager des études de faisabilité technique et économique pour la création de nouvelles capacités de stationnement. Il est notamment engagé une réflexion pour l'optimisation du stationnement sur le secteur sud du centre-ville.

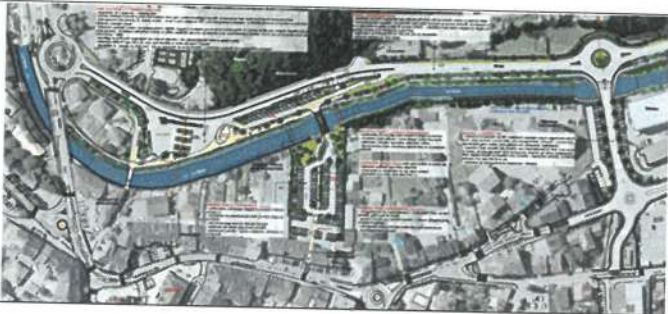
En ce qui concerne l'intercommunalité, l'importance du « Vélo » en tant que loisir et mode de déplacement (voies vertes prenant toute leur légitimité), la Communauté de communes souhaite engager une étude d'itinérance cyclable en lien avec le développement des voies vertes prévues par la ville centre.

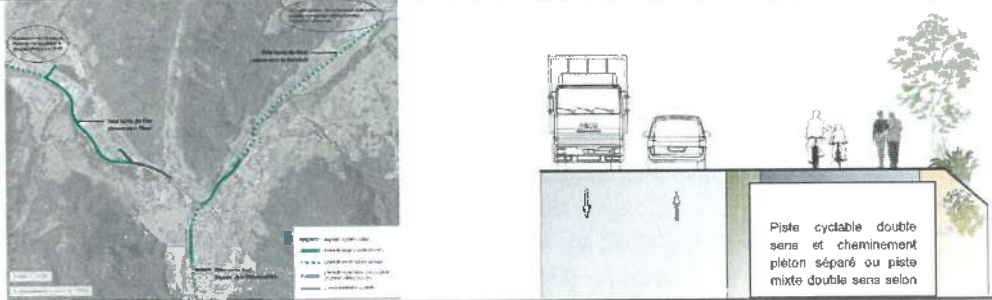
6.3.2.2 L'objectif second de garantir la sécurité et la salubrité publique

en développant, notamment, le système de vidéoprotection.

La commune de Thônes a fait le choix de mettre en place un dispositif de caméras de surveillance au sein du centre-ville et de ses abords. L'objectif d'une telle décision est à la fois de lutter contre les cambriolages à l'échelle de la ville mais aussi de réduire les incivilités en centre-ville. En effet, une partie des caméras sont positionnées à des carrefours de circulation stratégiques de manière à pouvoir identifier les allées et venues suspectes de véhicules et ainsi augmenter les chances pour la gendarmerie d'appréhender les auteurs de cambriolages à Thônes et dans les communes environnantes.

D'autres caméras seront à positionner dans les secteurs où les services municipaux et de gendarmerie constatent de fréquentes incivilités. Le déploiement de l'ensemble du dispositif de surveillance est prévu sur la durée du mandat.

Nom de l'action	Recalibrage du lit du Nom - pôle multimodal relai station - Déviation Est
	
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Se protéger contre les inondations Apaiser et sécuriser le cœur de ville
Description générale	La commune est caractérisée par son caractère « multipolaire » illustré par l'analyse de l'habitat (centre, lotissements, hameaux anciens denses, pavillonnaire diffus), de l'activité (centre, bordure NE du centre, entrée Ouest, bordure Ouest du centre) et des nombreux pôles d'éducation et de loisirs (collège et base de loisirs à l'Ouest, lycée et stade à l'Est, école principale au Sud, piscine et salle polyvalente au centre). Le centre, à forte valeur patrimoniale, concentre les commerces de proximité et accueille les événements communaux (marchés, fêtes...). Le réseau routier se compose actuellement de 2 axes structurants, la RD909 sur un axe Est <> Ouest et la RD12 sur l'axe Nord <> Sud. La RD909 (liaison Annecy <> la Clusaz) borde le centre-ville par le Nord en rive droite du Nom. La RD12 traverse le centre. ▪ En centre-ville l'aménagement et la réglementation des voies donne la priorité à leur fonction circulatoire (absence de zone 30, largeur de voirie importante...) ▪ Les deux principaux carrefours d'accès sont saturés ou proche de l'être à l'heure de pointe. ▪ La localisation des établissements scolaires secondaires sur la commune implique une circulation dense d'autocars en centre-ville. ▪ Le réseau supporte des pics liés aux sports d'hiver. Le plan de circulation qui a été arrêté par la Commune vise à : ▪ Structurer les liaisons intercommunales en minimisant les contraintes pour les secteurs sensibles (centre-ville notamment). Réalisation de deux déviations l'une à l'Est (sur axe des stations des Aravis) et l'autre au Sud (Manigod-Serraval). ▪ Structurer les liaisons inter quartiers (vers le Nord-Est notamment) en minimisant les contraintes pour les secteurs sensibles (centre-ville notamment). ▪ Adapter l'aménagement et la réglementation des voies pour traduire la hiérarchie du réseau sur le territoire. ▪ Structurer un réseau cyclable performant (site propre) entre les différents secteurs urbanisés de la commune. En centre-ville, mettre le piéton au cœur de l'aménagement des espaces publics et pour ce faire il y a lieu de détourner la circulation de transit par la réalisation d'une déviation.
Objectifs	▪ protéger le centre-ville contre les inondations ▪ restructurer de la gare routière en pôle multimodal et point information stations ▪ apaiser le centre-ville par détournement de la circulation de transit ▪ ré-aménager le parc de stationnement pour rétablir la capacité de stationnement
Intervenants au financement	▪ Commune de Thônes ▪ Communauté de communes des Vallées de Thônes ▪ Région Auvergne Rhône Alpes (AURA) ▪ Département de la Haute-Savoie
Etat avancement	▪ Maîtrise du foncier par la commune sauf pour une parcelle avec DUP en cours mais ne remettant pas en cause le début des travaux

	▪ Autorisation administrative au titre de l'environnement en cours d'instruction ▪ Permis d'aménager (emprise chantier dans site inscrit) en cours instruction ▪ Début des travaux prévu automne 2021
Budget estimé	Estimation globale des travaux 9 657 000 € HT
Besoin	Besoin d'aide au financement des travaux dont le début est prévu - Deuxième semestre 2021 pour le recalibrage du lit du Nom (MO CCVT) - premier trimestre 2022 pour les travaux de la déviation Est (MO Commune)
Nom de l'action	MOBILITE : réalisation de voies vertes
	
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Apporter une alternative au tout voiture pour les petits trajets du quotidien et sécuriser la traversée de la commune
Description générale	Le contexte géographique montagnard et la position de Thônes au carrefour des vallées du Fier et du Nom à proximité d'Annecy renforce le caractère de porte des Aravis à la commune. Ils lui confèrent un caractère de carrefour « incontournable » pour les liaisons Annecy < > stations. L'accessibilité de la commune et des stations des Aravis est assurée par des RD qui desservent et traversent la commune. Les vallées du Fier et du Nom confèrent à ce réseau structurant et à la zone urbanisée une structure en « Y », le centre-ancien de Thônes étant situé au croisement des 2 vallées. Le territoire se caractérise par une morphologie urbaine hétérogène, s'articulant autour d'un noyau (centre et alentours) et de hameaux plus ou moins denses créant ainsi des pôles générateurs de déplacements répartis sur l'ensemble de la commune. Au Nord du centre, les berges du Fier et du Nom offrent les prémices d'un réseau cyclo-piéton performant pour les liaisons inter quartiers alors qu'au centre-ville, la priorité donnée à la fonction circulatoire des voies engendre un inconfort important pour les piétons (largeur de voirie, ambiance routière, ...). L'étude du plan de circulation a mis en évidence la nécessité de structurer un réseau cyclable performant (site propre) entre les différents secteurs urbanisés de la commune et d'adapter la réglementation de la voirie lorsque la mixité VL/vélo est souhaitée. Au centre-ville il y a lieu de mettre le piéton au cœur de l'aménagement des espaces publics. Une priorité a été donnée à la réalisation d'une première tranche d'itinéraire mode doux (voie verte) pour relier le centre-ville au lac de Thuy. Cet itinéraire permet de desservir en mode sécurisé un ensemble d'équipements publics : centre de secours, école de musique, collège, gymnase, salle de gym, stade, tennis, stade synthétique, boulodrome, locaux administratifs de la Régie d'Electricité et site de sports et loisirs du lac de Thuy. Cette réalisation donnera l'occasion de requalifier un secteur urbain et de valoriser les berges du Fier et leur environnement. D'autres tranches permettront de relier le centre-ville vers le hameau de la Vacherie à l'Est et le hameau de la Curiaz au Sud ainsi que des extensions vers d'autres équipements publics et privés.

Objectifs	Réalisation d'un réseau structurant de voies vertes pour relier les hameaux au cœur de ville, desservir les principaux équipements publics et sécuriser la traversée de la Commune en direction des communes limitrophes.
Intervenants au financement	▪ Commune de Thônes ▪ Région Auvergne Rhône Alpes (AURA) ▪ Département de la Haute-Savoie
Etat avancement	▪ Maîtrise du foncier par la commune ▪ APS terminé pour un premier tronçon reliant le centre-ville au Lac de Thuy ▪ Début des travaux d'une première tranche prévu pour 2021-2022.
Budget estimé	Voie verte du Fier : 3 198 000 € HT - Voie verte rue du Pré de Foire : 250 000 € HT
Besoin	▪ Besoin d'aide au financement des travaux dont une première tranche est prévue en réalisation courant 2^e semestre 2021 (cette tranche est lauréate de l'appel à projet « Aménagement cyclable 2020 » lancé par le ministère des transports). - Une autre tranche rue du Pré de foire est prévu en réalisation 2^e semestre 2021 ▪ Besoin d'aide en ingénierie pour la poursuite des études
Nom de l'action ☐	MOBILITE : réalisation d'une étude globale sur le territoire communautaire
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Action de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes Etude globale de mobilité
Description générale	Pour le secteur des mobilités et transition écologique ▪ <u>Etude des mobilités</u> à engager dès le printemps 2021 avec l'Agglomération du Grand Annecy et le Département de la Haute-Savoie avec mise en perspectives des attentes et des besoins locaux renforçant le rôle de centralité de la commune ancien chef-lieu de canton et incluant d'autres approches comme : ▪ <u>Etude de station hydrogène</u> à Thônes. ▪ <u>Soutien</u> de certaines entreprises et particuliers pour la mise en place d'un parc de vélos électriques avec pour objectif de réduire les déplacements pendulaires DOMICILE-TRAVAIL en voiture. ▪ <u>Réalisation de parkings-relais</u>, aires de co-voiturage et d'autopartage en centralité mais au bénéfice du Territoire. ▪ <u>Mise en œuvre</u> d'un système de transport intercommunal si prise de compétence « Mobilités ». ▪ <u>Etablir un schéma directeur des itinéraires cyclables</u> : Tourisme et mobilité. ▪ <u>Etude d'une voie verte</u> qui relierait le bas de la vallée au haut du Territoire intercommunal, ainsi que sur le secteur reliant la ville-centre au Territoire de la CC des Sources du Lac d'Annecy.
Objectifs	
Intervenants au financement	▪ Communauté de Commune des Vallées de Thônes ▪ Département de la Haute-Savoie ▪ Communauté d'agglomération du Grand Annecy ▪ Région AURA

	■ ??
Etat avancement	Etude en cours de lancement
Budget estimé	
Besoin	Besoin d'aide en ingénierie pour définition des actions à réaliser

6.3.3 Mettre en valeur les formes urbaines et l'espace public

Rendre le centre plus accessible

Les aménagements en faveur des modes actifs peuvent prendre plusieurs formes :

- L'équipement en stationnements vélos (sécurisés ou non)
- L'aménagement ou l'amélioration des cheminements piétonniers,
- Le développement d'indications en matière de temps de marche à pied entre différents points d'attraction.

L'ambition du territoire est de mieux guider l'usager dans son parcours marchand et lui proposer un itinéraire attractif et sécurisé. Il s'agira donc de développer les aménagements en faveur du piéton, l'agrément et le confort des cheminements... Mais également d'attirer de nouveaux visiteurs vers les centres. Ainsi des projets indissociables de la réalisation des cheminements piétons sont proposés en fonction du dessin de ces aménagements.

Pour inciter les visiteurs à parcourir le centre sans leur véhicule, la théâtralisation et la dynamisation du parcours marchand seront enfin des axes privilégiés. En effet, en créant un parcours cohérent, la ville souhaite donner un spectacle sans cesse renouvelé aux visiteurs, les incitant ainsi à effectuer l'ensemble du parcours. Cela devrait permettre de faire découvrir à de nouveaux clients des commerces vers lesquels ils ne se dirigent pas aujourd'hui.

Agir sur le stationnement

Le centre historique de Thônes met en évidence la nécessité d'organiser les circulations et le stationnement pour renforcer sa qualité. En effet, une bonne gestion du stationnement est un facteur essentiel pour maîtriser le développement de la voiture.

La commune souhaite faire du stationnement l'un des facteurs clés de la réussite des politiques de mobilité du territoire, que ce soit par un meilleur usage de l'offre existante ou le développement de nouvelles offres spécifiques. L'ambition des politiques de stationnement est bien de disposer d'un levier du report modal.

L'un des volets essentiels de ces aménagements portera sur le développement des modes doux avec la mise en œuvre d'espaces végétalisés et piétonnisés pour assurer la dernière liaison vers le parcours marchand.

C'est au regard de cette ambition qu'une attention toute particulière sera apportée aux abords des places qui doivent inviter le visiteur à la déambulation.

Le cœur de ville de Thônes présente des éléments architecturaux remarquables qui participent à son attractivité.

La place de l'Hôtel de Ville se caractérise à la fois par une qualité architecturale manifeste, une vocation commerciale, une utilisation occasionnelle pour des manifestations (marché concerts, projections...) mais aussi par une circulation automobile permanente doublée d'une offre de stationnement. Une réflexion est entamée afin d'expérimenter des aménagements alternatifs et temporaires (terrasses, plantations, aire de jeux, fontaine, mise en lumière) pour envisager des évolutions plus durables de ce lieu central et symbolique, mais aux usages multiples et désordonnés. Cette attractivité pourrait être renforcée dans le cadre d'une stratégie de mise en lumière utilisant les technologies nouvelles en matière d'éclairage. Ce projet sera l'occasion de réaliser des économies d'énergie ainsi qu'une nouvelle scénographie de mise en lumière lors des fêtes de fin d'année.

La Place Avet de par sa position au cœur de Thônes est un espace public stratégique mais dont le potentiel est aujourd'hui sous exploité. Cette place située au cœur de ville commerçant est en large partie réservée aux piétons et à l'animation estivale.

La création à l'été 2020 d'un marché de produits alimentaires des producteurs sur cet espace incite également à mener des actions afin de conforter la fonction et la Ville souhaite donc requalifier cet espace, secteur essentiel pour la vie locale et de loisirs et qui nécessite un réaménagement et une réorganisation des espaces publics afin d'améliorer la qualité des espaces publics, les circulations douces et les capacités stationnement à proximité.

Des études préalables de faisabilité et de préprogrammation ont été menées en 2015 sous la supervision d'un comité de pilotage associant en particulier les élus, les citoyens et les socio

professionnels

Le secteur des Perrasses et du Plot

Le PLU délimite deux périmètres de gel de l'urbanisation, sur des secteurs urbanisés devant faire l'objet de projets d'aménagement. Dans l'attente de l'aboutissement de ces projets, cette servitude permet de ne pas compromettre l'aménagement futur en limitant l'évolution des secteurs concernés.

Nom de l'action	Opération de renouvellement urbain Secteur centre-ville - Ilot Rousseau	
		
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines et l'espace public Favoriser le logement pour tous Faciliter et améliorer l'accès aux soins Préserver et mettre en valeur le patrimoine (Auberge Fleurie)	
Description générale	Le terrain d'assiette de l'opération est situé à proximité immédiate du centre-ville historique et est un secteur en transition entre la ville ancienne à l'Ouest, le quartier résidentiel au Sud et les terrains de sport à l'Est. Le centre-ville de Thônes compte des sites patrimoniaux d'intérêt notable comme l'Eglise Saint-Maurice, classée au titre des Monuments historiques, les Arcades typiques des villes Savoyardes, la Fontaine et la Mairie. Le projet se positionne en extension de ce centre et se connecte en s'articulant au mieux avec le contexte environnant en prenant en compte : ▪ La réouverture de l'îlot à l'espace public par la création de placettes offrant un parvis attractif aux surfaces commerciales et aux équipements ▪ La construction dans la morphologie existante : l'épaisseur des bâtiments s'inspire des volumétries existantes de la ville mais aussi de l'orientation des faîtages ▪ La connexion avec les différentes altimétries du site grâce à l'aménagement de cheminements piétons ▪ La création des zones de stationnement permettant un accès facile aux commerces ▪ La limitation des espaces de circulation pour donner la priorité aux piétons ▪ La conservation des perméabilités avec l'existant en mettant en valeur les « passages » existants ▪ la continuité commerciale entre le centre-historique et le projet en créant des vitrines commerciales nouvelles et complémentaires en RDC. ▪ La pérennité de notre service de soins de proximité en créant une MSP. Ce projet a pour objectif de conserver et rénover le bâtiment de l'« Auberge Fleurie » qui représente un intérêt essentiel car faisant parti du patrimoine historique de Thônes avec une position bien ancrée au sein de l'îlot Rousseau. En arrivant depuis la rue de la Saulne, c'est un bâtiment « signal » qui par le passé abritait une ancienne école et auparavant un hôtel restaurant dénommé « l'Hôtel de la Paix ».	
Objectifs	▪ Construction de 80 logements accessibles PMR dont 30% en logements locatifs sociaux ▪ Aménagement de surfaces commerciales ▪ Construction d'un parc de stationnement privé ▪ Achat par la commune de 80 places en souterrain de stationnement pour parc public ▪ Achat par la commune de 800 m2 pour réalisation d'une MSP ▪ Rénovation d'un bâtiment patrimonial dit « Auberge Fleurie »	
Intervenants au financement	▪ Maîtrise du foncier par la commune ▪ Commune de Thônes ▪ Région Auvergne Rhône Alpes (AURA) ▪ Département de la Haute-Savoie	
Etat avancement	▪ Promoteur sélectionné suite à une procédure de dialogue compétitif ▪ Permis de construire en cours d'instruction ▪ Début des travaux prévu pour avril 2022	

Budget estimé	▪ Acquisition parking : 1 690 000 € TTC et MSP 2 605 000 € HT
Besoin	▪ Besoin d'aide au financement pour l'acquisition des locaux de la MSP et du parking public souterrain avec un début des travaux prévu premier trimestre 2022 ▪ Aide pour la préservation du patrimoine et la réhabilitation d'un bâtiment emblématique

Nom de l'action	Aménagement du centre-ville et de la Place Avet
	
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines et l'espace public Renforcer l'attractivité du cœur historique Dynamiser l'activité commerciale et l'animation du centre
Description générale	Au centre-ville, qui regroupe un patrimoine important autant en termes paysager, qu'architectural et de petit patrimoine en partie mis en valeur, la densité des usages et la « qualité » des aménagements sont largement altérées par les voiries qui représentent un réel point noir du réseau piéton (la RD 12 traverse le centre historique). La place Avet qui présente une diversité d'usage se voit totalement fractionnée par la volonté d'une « sécurisation » des lieux, en dépit d'une bonne intégration et d'une optimisation de l'ensemble. La réflexion engagée porte sur les aménagements à réaliser pour : ▪ Sécuriser et faciliter l'accès aux espaces publics, aux commerces et aux services par tous les modes de transport et permettre l'appropriation des espaces publics pour l'organisation d'événements commerciaux tels que les marchés, l'animation et l'installation de terrasses extérieures pour les cafés et les restaurants. ▪ Effacer la route départementale pour valoriser le cœur de ville en réalisant une zone de rencontre où les piétons seront prioritaires. ▪ Affirmer la vocation de la place Avet en parc paysager urbain de loisirs en procédant à une mise en valeur des cours d'eau, au décroisement des différents espaces et en reliant ce secteur aux commerces et aux espaces publics limitrophes. Mais aussi en réaffirmant le caractère intergénérationnel de ce secteur en développant une activité permanente et en aménageant cet espace de façon à permettre l'organisation d'événements de courte durée (facilité logistique). ▪ Requalifier l'esthétique globale du centre-bourg (réfection des façades et mise en lumière de l'église et des arcades commerçantes, fleurissement).
Objectifs	▪ Aménagement du cœur historique en espace rencontre ▪ Aménagement de la Place Avet en aire de loisirs et de détente partagée, en parc paysager et pôle d'animation accessible à tous. ▪ Redynamiser les commerces du centre-ville. ▪ Maîtrise du foncier par la commune
Intervenants au financement	▪ Commune de Thônes ▪ ???
Etat avancement	▪ Etude des esquisses réalisées ▪ Approfondir la réflexion pour finaliser le projet en 2021-2022.

Budget estimé	▪ Chiffrage approché à 6 600 000 € TTC
Besoin	▪ Besoin d'aide en ingénierie pour finaliser un projet qui doit prendre en compte les contraintes liées à la situation dans un périmètre de protection d'un édifice et site inscrit à l'inventaire des monuments historiques ▪ Besoin de financement pour la réalisation du programme ▪ Besoin de financement pour procéder au ravalement de l'église (site inscrit) et du monument aux morts

Nom de l'action	Requalification de l'entrée de ville et du territoire Avenue d'Annecy
	
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines et l'espace public Actions de la Communauté de Communes Requalification de l'entrée de ville et du territoire des Aravis
Description générale	Une entrée de ville est un espace qui d'un point de vue géographique est traditionnellement l'endroit où s'arrête la campagne. Elle est le paysage des automobilistes qui ont besoin d'entrer dans la ville, le bourg ou le village dans un contexte de sécurité et d'harmonie. Les entrées de villes sont des territoires dans lesquels un des enjeux majeurs est de concilier le développement économique, l'existence d'importantes voies de déplacement et la qualité de vie, enjeux souvent contradictoires. Pour la plupart, elles se sont constituées au fil du temps, des opportunités de toutes natures, sans véritable vision d'ensemble évidente, exprimant ainsi un paysage désordonné. Une entrée de ville s'étend généralement de part et d'autre d'une voie d'accès principale qui joue généralement un rôle fédérateur car elle est le principal repère et il est important que cet espace public, affecté, de fait, principalement aux déplacements, allie différentes qualités : ▪ Une conception fonctionnelle et paysagère d'ensemble, susceptible d'évolution dans le temps ; ▪ Un partage équitable de l'espace public entre les catégories d'utilisateurs : piétons, transports en commun, voitures particulières et motos, vélos, etc. ▪ La présence du végétal ; ▪ Un mobilier urbain réfléchi ; ▪ Des façades bâties de part et d'autre exprimant la diversité dans une harmonie d'ensemble. Ni uniformité, ni anarchie. La conception des espaces publics irriguant l'intérieur des quartiers doit aller dans les mêmes sens. (voir fiche suivante sur requalification du quartier des Perrasses)
Objectifs	▪ Accompagnement à la réflexion pour une requalification d'entrée de ville et de territoire valorisant ainsi l'ensemble des Aravis. ▪ Réaliser l'étude d'aménagement d'un boulevard urbain le long de la RD 909 en entrée de ville et du Territoire des Aravis. ▪ Redonner un caractère urbain avec la prise en compte des formes et composantes patrimoniales.
Intervenants au	▪ Communauté de communes des Vallées de Thônes ▪ Commune de Thônes ▪ ???

financement	
Etat avancement	• Non engagé à ce jour
Budget estimé	
Besoin	▪ Besoin d'aide en ingénierie pour définir un programme d'aménagement et d'esquisse pour la requalification de l'entrée de ville (Avenue d'Annecy entre le rondpoint du lac de Thuy et le rondpoint de la panière.

Nom de l'action	Aménagement secteur des Perrasses et du Plot
	
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines et l'espace public Renouvellement urbain du secteur des Perrasses Développement du secteur du Plot
Description générale	au lieudit « Les Perrasses », en entrée Nord/Ouest du centre-ville : Ce périmètre est délimité en vue de permettre la mise en œuvre d'un projet de renouvellement urbain, sur ce secteur pavillonnaire relativement ancien situé en entrée du centre-ville, en vue de l'optimisation de l'espace urbanisé, de la structuration du tissu urbain et du renforcement de la mixité fonctionnelle. Compte-tenu de sa localisation en bordure de la RD909 qui lui confère une forte exposition visuelle, il est souhaité qu'il fasse l'objet d'un projet d'aménagement d'ensemble, contribuant à la qualité de l'entrée Ouest de la ville. Ce projet est considéré comme stratégique dans la mesure où il répond à plusieurs objectifs du PADD, notamment : II.C « Construire une organisation urbaine du territoire communal structurée et hiérarchisée, en faveur du confortement du centre-ville et de la vie de proximité » et IV.C « Soutenir l'activité commerciale et les services, prioritairement au centre-ville ». au lieudit « Le Plot » en entrée Ouest du centre-ville : Ce périmètre est délimité en vue de permettre la mise en œuvre d'un projet de renouvellement urbain, sur un tènement bâti situé en bordure de la rue Louis Hasse, en vue de l'optimisation de l'espace urbanisé, de la structuration du tissu urbain et du renforcement de la mixité fonctionnelle. Compte-tenu de sa localisation en continuité immédiate du centre-ville et du secteur de développement des fonctions urbaines (zone 2AUh du Plot), il est souhaité qu'il fasse l'objet d'un projet d'aménagement. Ce projet répond en particulier à l'objectif IV.C du PADD : « Soutenir l'activité commerciale et les services, prioritairement au centre-ville ».
Objectifs	▪ Réalisation d'une opération de renouvellement urbain ▪ Optimisation de l'espace urbanisé ▪ Structuration du tissu urbain ▪
Intervenants au financement	▪ Commune de Thônes ▪ ?????
Etat avancement	▪ Etudes à lancer ▪
Budget estimé	
Besoin	▪ Besoin d'aide en ingénierie pour étude d'urbanisme en vue d'inscription d'OAP au PLU ▪

Nom de l'action	Périmètre de sursis à statuer : secteur Jean-Jacques ROUSSEAU	
		
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines et l'espace public Renouvellement urbain du secteur	
Description générale	Séance du Conseil Municipal du 15 mars 2017 Décision : un sursis à statuer pourra être opposé dans les conditions définies à cet article sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'exécution des orientations et du programme d'étude. Le secteur de l'îlot Rousseau fait l'objet d'une réflexion en vue d'une opération de renouvellement urbain. Ce secteur, aux abords des rues Jean-Jacques Rousseau, de la Toumette et de la Saulnes a été identifié comme stratégique pour le renforcement des fonctions urbaines du centre de Thônes de par sa localisation au centre-ville et ses caractéristiques. En effet, la délocalisation des services techniques de la Régie d'Electricité de Thônes va libérer un espace important et l'ensemble de ce secteur présente une densité relativement faible au regard de sa situation, qui pourrait être optimisée. Ce projet de renouvellement urbain s'inscrit pleinement dans les objectifs du projet communal traduit dans le PADD du PLU approuvé le 15 mars 2017, ce dernier s'inscrit dans un rapport de compatibilité avec les orientations du SCOT et du PLH de la CCVT. En particulier l'objectif ILB du PADD prévoit de conforter la centralité du centre-ville en retenant notamment les espaces potentiels et stratégiques pour ce confortement en lien avec le projet de mobilité à moyen et plus long terme. La mise en œuvre de cet objectif peut prendre la forme soit d'une extension de l'enveloppe urbaine, soit d'opérations de renouvellement urbain. L'étude doit être poursuivie et affinée quant à la définition et la faisabilité de l'opération d'aménagement, s'agissant notamment du rapport espaces public-privé, en particulier le lien piéton envisagé avec la Place de la Mairie, mais également concernant les aménagements des espaces publics et le front bâti aux abords de la rue Jean-Jacques Rousseau ou encore de la desserte automobile de l'opération.	
Objectifs	▪ Réalisation d'une opération de renouvellement urbain ▪ Optimisation de l'espace urbanisé ▪ Structuration du tissu urbain	
Intervenants au financement	▪ Commune de Thônes ▪ ?????	
Etat avancement	▪ Etudes à lancer ▪	
Budget estimé		
Besoin	▪ Besoin d'aide en ingénierie pour étude d'urbanisme en vue d'inscription d'OAP au PLU	

Nom de l'action	Périmètre de sursis à statuer : secteur du Plot – déviation Ouest	
		
Axe de rattachement	Mettre en valeur les formes urbaines et l'espace public Réalisation de la déviation Ouest au secteur du Plot	
Description générale	Séance du Conseil Municipal du 15 mars 2017 Décision : un sursis à statuer pourra être opposé dans les conditions définies à cet article sur les demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse l'exécution des orientations et du programme d'étude. Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLU a mis en évidence les nuisances induites par l'importante circulation de transit sur le centre-ville, affectant la sécurité, le confort et la qualité du cadre de vie de ses usagers et habitants, ainsi que son dynamisme commercial, qui compte-tenu des perspectives de développement de la ville de Thônes, pourraient s'accroître à l'avenir. La déviation du trafic de transit s'avère donc nécessaire pour apaiser le centre-ville, valoriser ses espaces publics et renforcer son attractivité. La commune a fait réaliser une étude technique du plan de circulation, qui a étudié les options envisageables, dont la création d'une voie de déviation Ouest, prenant accès sur la rue Louis Hasse, soit au niveau du carrefour existant avec la rue Saint-Blaise, soit au Nord-Ouest de la zone d'urbanisation future du Plot. Cette option, dont le raccordement sur la rue Louis Haase reste à définir, a été retenue dans la mesure où elle permettra, outre sa fonction de déviation du trafic de transit, de desservir par l'arrière la zone d'urbanisation future du Plot, de réserver la route du Paradis aux déplacements mode « doux » en bordure du Fier, d'apaiser la circulation automobile rue Louis Haase, en cohérence avec sa vocation commerciale et résidentielle. Ce projet de déviation s'inscrit pleinement dans les objectifs du projet communal traduit dans le PADD du PLU approuvé le 15 mars 2017. En particulier, les moyens de mise en œuvre de l'objectif H1.B du PADD prévoient de poursuivre la sécurisation et la hiérarchisation du réseau routier, au bénéfice d'un meilleur partage entre les différents usagers de l'espace public et au profit de la qualité de vie, notamment avec la définition d'un nouveau schéma de circulation, pour une meilleure gestion des flux de transit et une circulation apaisée, en particulier au centre-ville, à même de renforcer son attractivité. Pour ce faire le Plan prévoit de réserver les espaces nécessaires à la réalisation d'un maillage Est et Ouest entre les RD 909 et 12. La cartographie associée à cette orientation du PADD inscrit deux hypothèses de tracés, débouchant sur le carrefour existant entre les rues Saint-Blaise et Louis Haase.	
Objectifs	▪ Réalisation d'une opération de renouvellement urbain ▪ Optimisation de l'espace urbanisé ▪ Structuration du tissu urbain ▪ Désengorgement routier du centre	
Intervenants	▪ Commune de Thônes	

au financement	▪ ?????
Etat avancement	▪ Etudes à lancer ▪
Budget estimé	
Besoin	▪ Besoin d'aide en ingénierie pour étude d'urbanisme en vue d'inscription d'OAP au PLU

6.3.4 Développer l'accès aux équipements et services publics

Faciliter l'accès aux équipements et services

La présence de commerces et services est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants en centre-ville, pour attirer de nouveaux résidents et des touristes, pour faire émerger de nouvelles activités économiques.

Les différences d'accessibilité, peuvent constituer une forme d'inégalité entre les habitants. Cela l'est d'autant que souvent, la précarité économique des habitants du centre réduit passablement leur mobilité.

Par ailleurs, l'éloignement des différents services accentue les déplacements, notamment ceux effectués en voiture, sources de rejets atmosphériques.

Pour l'ensemble de ces raisons, l'accès aux équipements et services a une part importante dans la stratégie de revitalisation du territoire. Favoriser un accès facile aux services pour tous et partout, adapté aux modes de vie, aux usages et aux pratiques de chacun, tel est l'objectif de la commune.

Le maintien et le développement des services et notamment de l'offre culturelle polarisante participera à la création de flux sur des espaces stratégiques propices à soutenir l'activité commerciale, enrichir l'offre et plus globalement participera au changement de la physionomie du centre.

L'accessibilité aux services et aux équipements collectifs est un enjeu important pour les personnes âgées dont la position dans le cycle de vie implique parfois une capacité de mobilité plus réduite. Pour autant leur place au centre est intéressante notamment pour la vitalité commerciale.

Améliorer les liaisons entre le centre et les équipements structurants

La commune manque de traversées repérables et utilisables par tous permettant de se raccrocher aux équipements structurels. Il est envisagé de favoriser une mobilité partagée, alternative à la voiture. Ce maillage est un élément clef pour faciliter la mobilité des résidents et drainer les flux des extérieurs vers le centre sans accroître la part de la voiture dans les déplacements effectués en cœur de ville.

Les nouveaux équipements réalisés seront implantés au regard de leur liaison possible avec le centre-ville et la redynamisation du cœur urbain qu'ils proposent

Renforcer l'utilisation des modes actifs de déplacement

L'objectif est de faciliter la circulation sur les centres en assurant un meilleur partage entre les modes de déplacement et en facilitant par une signalétique lisible une meilleure compréhension des circulations.

Une action concertée entre l'ensemble des partenaires concernés et portant sur l'intégralité de la chaîne de déplacement est nécessaire pour que toutes les fonctions associées à un déplacement soient prises en compte.

Pré diagnostic énergétique et chaufferie bois

Le bâtiment est une source importante de consommation énergétique, donc de pollution et d'émission de gaz à effet de serre. Les réglementations successives imposent de maîtriser les consommations des postes de chauffage.

La commune de Thônes souhaite vérifier l'intérêt que pourrait présenter la mise en place d'une chaufferie automatique au bois et d'un réseau de chaleur pour assurer le chauffage de 4 bâtiments communaux : l'Espace Cœur des Vallées, la piscine, la mairie et l'église.

L'espace Cœur des Vallées

Souhaitant répondre aux besoins d'un tissu associatif dynamique tout en renforçant l'offre de la commune en matière d'équipements culturels et d'accueil de manifestations, la commune envisage réhabiliter le bâtiment existant et procéder à un agrandissement.

L'ambition est de proposer un espace de proximité communal, disponible pour les habitants, mais suffisamment ambitieux pour rayonner à une échelle plus vaste au niveau du territoire.

Renforcer la centralité de l'offre de loisirs et culturelle à l'échelle intercommunale

Opportunité de mise en place d'un équipement structurant à vocation intercommunale en lien avec les fonctions de centralité de la commune ville-centre en réalisant une étude de faisabilité d'un :

Complexe aquatique « 4 saisons » sur la commune de Thônes.

Il pourrait répondre :

- Aux besoins d'une population permanente de la ville centre et du Territoire en croissance,
- A la nécessité d'avoir une structure d'accueil et d'entraînement des scolaires et des jeunes en clubs,

- Au développement d'une attractivité touristique « 4 saisons ».

- Proposition d'étude pour un **schéma d'offre culturelle intercommunale** (salle des pratiques contemporaines : danse, musique, cinéma, ...).

Objectif : Atout supplémentaire en entrée de ville et de Territoire.

- Travail d'analyse et d'étude visant à renforcer l'offre de loisirs et de culture centralisée : Exploitation du potentiel du tènement situé en « confluence » à Thônes dans le cadre de la requalification de cet espace.

Nom de l'action	Réhabilitation et agrandissement de la salle polyvalente « Espace cœur des vallées »
	 
Axe de rattachement	Développer l'accès aux équipements et services publics Développer les équipements culturels et de loisirs Mise aux normes et réhabilitation de l'espace existant Agrandissement par adjonction d'une salle de spectacle Créer une offre « affaire » « congrès »
Description générale	Ce bâtiment communal (espace polyvalent), situé au centre de notre commune, est stratégique, créant ainsi un dynamisme supplémentaire pour nos commerces de proximité entre autres. Il accueille à ce jour tous les événements, associatifs ou communaux mais pas que. L'Espace Cœur des Vallées de Thônes permet d'organiser tous types de manifestations : spectacles, réunions d'entreprises, assemblées générales, soirées repas, expositions, séminaires, galas, cocktails, etc.. C'est d'ailleurs dans cet espace que se déroule la majorité de nos spectacles de la saison culturelle lancée en 2018. Cet espace n'est plus adapté en capacité d'accueil à la taille et au potentiel de la commune pour l'organisation de ses événements. Jusqu'à présent, pour des raisons de coût budgétaire, seuls de petits travaux d'entretien ont été réalisés dans ce bâtiment et il y a lieu d'engager des travaux de réhabilitation, de rénovation énergétique, de mise aux normes accessibilité indispensables au maintien de l'activité événementielle de notre commune et d'envisager une extension avec une salle de grande capacité (900 à 1000 sièges) permettant également de créer une offre "affaires" sur le territoire (cocktail, exposition, salon, conférence, séminaire, convention d'entreprise, congrès)
Objectifs	▪ Engager des travaux de réhabilitation, de rénovation énergétique, de mise aux normes accessibilité indispensables au maintien de l'activité événementielle de notre commune ▪ Engager la réflexion sur l'agrandissement de cet équipement par adjonction d'une salle de spectacle d'une capacité de 900 à 1000 places pour permettre l'organisation de spectacles diversifiés et de créer une offre « affaire » « congrès »
Intervenants au financement	▪ Communauté de Commune des Vallées de Thônes pour la partie réflexion sur l'extension ▪ Commune de Thônes ▪ ?
Etat avancement	Etudes à lancer

Budget estimé	
Besoin	▪ Besoin d'aide en ingénierie pour la définition du programme d'extension et de réhabilitation ▪ Besoin d'aide au financement des travaux qui seront à réaliser

Nom de l'action	Favoriser la transition énergétique
Axe de rattachement	Développer l'accès aux équipements et services publics Réalisation chaufferie bois pour l'espace, la piscine, la mairie et l'église Pré diagnostic énergétique, faisabilité. Réalisation d'un PCAET (Plan Climat, Air, Energie Territorial) communautaire
Description générale	Le bâtiment est une source importante de consommation énergétique, donc de pollution et d'émission de gaz à effet de serre. Les réglementations successives imposent de maîtriser les consommations des postes de chauffage. La commune de Thônes souhaite vérifier l'intérêt que pourrait présenter la mise en place d'une chaufferie automatique au bois et d'un réseau de chaleur pour assurer le chauffage de 4 bâtiments communaux : l'Espace Cœur des Vallées, la piscine, la mairie et l'église. Dans le cadre de la restructuration (réhabilitation et agrandissement) de son espace polyvalent « Espace Cœur des Vallées » la commune entamer une démarche de maîtrise de ses dépenses énergétiques avec la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique des bâtiments à chauffer en amont d'une étude de faisabilité. La mission pourrait se décomposer de la façon suivante : • Faire une analyse thermique des bâtiments : analyse préliminaire des bâtiments, de leur conception et de leur constitution. L'objectif de cette analyse est de "mettre en avant les optimisations et améliorations pouvant être proposées pour limiter ou diminuer les besoins énergétiques des équipements, puis de proposer des solutions en énergie non renouvelable devant servir de base de comparaison pour les énergies renouvelables qui seront étudiées". Cette analyse contient des données climatologiques, les caractéristiques thermiques et données techniques de base des bâtiments et locaux concernés par le projet, les caractéristiques et l'état d'usage de l'installation en place de production de chaleur, la détermination des consommations énergétiques constatées et calculées, l'estimation de la performance énergétique des bâtiments. • Proposer des solutions techniques simples visant à réduire les consommations de chauffage, de climatisation des bâtiments et de production d'eau chaude sanitaire. Cette étude doit mettre en évidence l'économie réalisée en kWh d'énergie finale et d'énergie primaire, ainsi que les évolutions de la performance (classes DPE). Enfin, il déterminera les besoins énergétiques prévisionnels des bâtiments. • Faire une étude de faisabilité : à partir de l'analyse préliminaire effectuée, cette étude devra mettre en évidence la solution énergétique respectant les ratios de consommation maximale imposée. C'est sur cette configuration que sera analysé la faisabilité technico-économique d'une solution bois énergie. L'étude devra déterminer le dimensionnement des équipements et la puissance de la chaudière bois, quantifier les besoins (volumiques et massiques) annuels et mensuels d'approvisionnement en combustible bois adapté au projet, déterminer le site d'implantation le plus adapté, la technologie de la chaudière, l'ensemble des équipements périphériques nécessaires (type de silo, décendrage, systèmes de sécurité, traitement des fumées.) et proposer enfin un plan du réseau de chaleur. Par ailleurs, l'étude devra déterminer les coûts d'investissement, proposer un plan de financement, estimer les charges prévisionnelles d'exploitation de la chaufferie, préconiser un mode d'exploitation, faire une analyse économique globale du projet et une simulation des charges de chauffage.
Objectifs	Engager des travaux de rénovation énergétique,
Intervenants au financement	▪ Communauté de Commune des Vallées de Thônes ▪ Commune de Thônes ▪ ?
Etat avancement	▪ Etude à lancer

Budget estimé	
Besoin	▪ Besoin d'aide en ingénierie ▪ pour la définition du programme ▪ pour une étude de faisabilité de chaufferie bois commune à l'espace polyvalent, la mairie, l'église et la piscine ▪ Besoin d'aide au financement des travaux qui seront à réaliser

Nom de l'action	Aménagement du secteur du Lac de Thuy
	 
Axe de rattachement	Développer l'accès aux équipements et services publics Développer les équipements culturels et de loisirs Valoriser les espaces naturels Créer un espace de loisirs et une plaine des sports
Description générale	La commune de Thônes envisage de mettre en œuvre un projet d'aménagement d'un espace de loisirs et de sports dans le secteur du lac de Thuy, permettant, dans le cadre d'un projet d'ensemble : - le développement des équipements publics destinés à la pratique des sports de plein air, - la poursuite de l'aménagement d'espaces de détente et de loisirs de proximité, ainsi que d'approche pédagogique du milieu naturel, à destination de la population locale et touristique, - la requalification par renaturation du secteur actuellement occupé par la zone de dépôt de matériaux inertes et des berges du lac de Thuy. Il s'agit de renforcer quantitativement et qualitativement, à faible distance du centre-ville, l'offre en équipements dédiés à la pratique sportive de plein air, répondant aux besoins de la population locale et des visiteurs. Ceci permettra notamment, à terme, d'envisager la délocalisation de terrains de sport pour libérer l'espace nécessaire au renforcement des fonctions urbaines du centre-ville et de créer un complexe sportif permettant une optimisation de l'utilisation des infrastructures. Il s'agit en outre de mettre à disposition de la population un parc valorisé pour la pratique de loisirs variés dans un cadre naturel et paysagé de qualité. Ce secteur est d'ores et déjà partiellement aménagé pour les loisirs de plein air, notamment les abords du lac fréquentés pour la pêche, le pique-nique, la promenade... Si le site présente déjà un intérêt certain, en particulier grâce à la présence de l'eau, de boisements et son environnement paysager, il est fortement impacté par la présence massive de matériaux inertes en partie Nord. Le projet d'ensemble permettra de supprimer cette décharge, la renaturation du site, sa requalification et son insertion paysagère, dans le cadre d'un projet d'ensemble de requalification de l'entrée de ville depuis Annecy.
Objectifs	- Aménager une plaine des sports (terrain de rugby, terrain de foot, stand tir à l'arc, pumptrack, bâtiment d'accueil (vestiaire, club house et salle de réception) - Aménager une aire de loisirs autour du lac avec renaturation des berges, aire de pique-nique, arborétum éducatif et patrimonial, parcours santé et sentiers de promenades accessibles à tous, renforcement des zones humides actuelles et leur biotope caractéristique.
Intervenants au financement	- Commune de Thônes ??
Etat avancement	- Maîtrise partielle du foncier par la commune - Dossier CDNPS réalisé - Etude environnementale en cours

	▪ Modification du PLU à réaliser en 2021
Budget estimé	• Chiffrage en cours (environ 6 000 000 €)
Besoin	▪ Besoin d'aide en ingénierie pour finaliser le programme et le projet ▪ Besoin d'aide au financement des travaux qui seront à réaliser

Nom de l'action	Création d'une structure petite enfance
	
Axe de rattachement	Développer l'accès aux équipements et services publics Développer l'accès aux structures de la petite enfance Améliorer les solutions de garde des enfants Favoriser l'accès au logement (accession aidée)
Description générale	Le secteur de la petite enfance se développe au rythme des grandes évolutions de la société et ne cesse de se réinventer afin d'offrir un cadre à la hauteur des attentes des familles et des institutions. Sur la commune de Thônes l'accueil de la petite enfance est organisé par : Une CRECHE FAMILIALE, structure communale, qui offre un accueil personnalisé au domicile des Asmat pour des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans avec une capacité de 47 enfants. Un MULTI ACCUEIL, structure municipale, qui dispose d'un agrément de 40 places et accueille les enfants de 2 mois et demi à 4 ans de 7h30 à 18h30. Une MAM créée en 2013 par deux auxiliaires de puériculture (AP) et 1 CAP petite enfance pouvant accueillir 12 enfants de 2 mois ½ à 3 ans à ce jour. Suite au développement démographique du territoire, le manque de places d'accueil s'intensifie, accentué par la forte diminution de l'accueil individuel sur l'intercommunalité. Un RAM : Créée en 2014 par la CCVT qui permet aux ASMAT de se retrouver 1 fois par semaine dans les locaux du périscolaire « Les Abeilles » afin de partager des temps d'animation. Un ESPACE FAMILLES : lieu d'accueil Parents- Enfants (LAEP). Création de l'association en Juin 2013. La gestion de l'association est assurée par 2 bénévoles et les objectifs visent à intégrer des nouveaux arrivants sur le territoire de Thônes, lutter contre l'isolement parental, être un lieu de socialisation, assurer une mixité et un lien social et être un lieu de prévention. Le projet pédagogique est de créer du lien autour de l'enfant et sa famille dans le respect de chacun et des différences éducative et culturelle. Les locaux communaux qui regroupent à la fois la crèche familiale et le multi-accueil sont désormais saturés, n'offrent plus de possibilité d'extension et la double fréquentation des structures municipales génère des tensions entre équipes et de la souffrance au travail. C'est dans ce contexte que la commune souhaite faire évoluer et pérenniser les établissements publics d'accueil des jeunes enfants au regard de la démographie et de la qualité du service. A cet effet nous envisageons la construction d'une structure plus moderne et mieux adaptée avec un espace vert à proximité.
Objectifs	- Assurer un service de proximité et de qualité pour l'accueil des enfants - Faciliter l'accès des familles au logement (construction de 12 logements) - Affecter les locaux actuels à la création d'une micro-crèche.
Intervenants au financement	- Commune de Thônes - Etat par la Préfecture de la Haute-Savoie (CAF) - Région Auvergne Rhône Alpes (AURA) - Département de la Haute-Savoie

Etat avancement	▪ Maîtrise du foncier par la commune ▪ Bailleur social sélectionné SA MONT BLANC ▪ Dossier de demande de permis de construire en cours de finalisation ▪ Modification du PLU à réaliser (ajustement de l'OAP) ▪ Début des travaux prévu pour 2022
Budget estimé	▪ Acquisition en VEFA de la structure en locaux livrés brut 792 000 € TTC
Besoin	▪ Besoin d'aide au financement des étude et travaux d'aménagement de la structure ▪ Début de l'aménagement prévu en 2023

Nom de l'action	Renouvellement d'un PLH et élaboration d'une politique du logement
Axe de rattachement	Développer l'accès aux équipements et services publics Actions de la Communauté de Communes Favoriser l'accès au logement
Description générale	Porter une réflexion commune concernant le logement social visant une concertation et une coopération large entre les communes et, à terme, le déploiement d'une politique d'actions à l'échelon intercommunal (en transversalité avec les politiques d'aménagement du territoire, d'action sociale), par exemple : • Offre de logements en cohérence avec les besoins du territoire • logements sociaux • logements pour les travailleurs saisonniers • logements d'urgence • Modalités d'attribution de ces différents types de logement En lien avec la MFS : Possibilité de mise en place d'un point d'accueil et de gestion des demandes de logements. A noter : La CCVT a délibéré fin 2020 pour lancer le bilan et l'élaboration d'un second PLH sur le Territoire ainsi que pour reconduire l'OPAH se terminant. <u>Portage par l'EPCI</u> d'un poste dédié à la compétence « habitat et rénovation énergétique » avec poursuite du PLH. <u>Mise en place</u> d'une enveloppe budgétaire pour une politique d'acquisitions de logements vacants à vocation d'accueil d'urgence. Incitation en termes de communication auprès des propriétaires au recours au dispositif « De Normandie » afin de favoriser la rénovation dans le parc immobilier ancien pour étendre le parc locatif
Objectifs	
Intervenants au financement	▪ Communauté de communes des Vallées de Thônes ▪ ANAH
Etat avancement	Lancement des études OPAH et PLH en 2021 Point de vigilance à avoir avec le prestataire en termes d'actions de communications quant à l'OPAH (analyse des bonnes pratiques territoriales en la matière via un benchmark, plus programme de communication renforcé)
Budget estimé	70 000 €
Besoin	▪ Etude d'opportunité et assistance pour mettre en place le nouveau PLH et opération OPAH
	▪ Appui à la communication tout au long du déroulement de l'OPAH

Nom de l'action	Développer l'offre sociale intercommunale
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré Actions de la communauté de Communes Actions sociales sous l'égide de la MFS (Maison France Service)
Description générale	En s'appuyant sur la nouvelle structure MFS permettre d'asseoir une offre sociale intercommunale : ▪ <u>Réduire</u> grâce à ces outils la rupture numérique dont fait l'objet une partie des citoyens de la CCVT avec un renforcement du rôle formateur et de centralité de la commune en concentrant les outils sur la MFS. ▪ <u>Accompagner</u> la réflexion des acteurs autour d'un projet structurant : en identifiant les besoins sociaux, économiques et culturels non satisfaits, et en évaluant la faisabilité de la création d'une "Régie de Territoires" sur les quartiers proches du centre-ville. Ce nouvel acteur devra favoriser la concertation, en faisant preuve de réactivité dans une dynamique de création globale d'activités économiques et solidaires en lien avec l'ensemble des partenaires. L'habitant et le collectif seront au cœur des préoccupations.
Objectifs	
Intervenants au financement	Communauté de communes des Vallées de Thônes
Etat avancement	
Budget estimé	
Besoin	

Nom de l'action	Agrandissement de la maison des associations
Axe de rattachement	Développer l'accès aux équipements et services publics Développer les équipements culturels et de loisirs Dynamiser le tissu associatif
Description générale	La vie associative Thônaïne est le reflet de l'attractivité et du dynamisme de notre commune. Thônes c'est plus d'une centaine d'associations. Elles sont sources de vitalité et tiennent une place importante dans notre commune, elles contribuent à son identité. Par leur mouvement, elles améliorent le cadre de vie de la population et participent pour beaucoup d'entre elles à l'animation de la vie locale. Proposant des actions et des activités sociales, culturelles, éducatives, sportives, humanitaires, environnementales et commerciales, les associations contribuent à une vie locale citoyenne et solidaire. Le tissu associatif Thônain repose essentiellement sur le bénévolat, qualité humaine qu'il est nécessaire de sauvegarder et de développer. La maison des associations existantes est en cours d'agrandissement pour répondre aux attentes et besoins. Le programme prévoit sur 3 niveaux la réalisation de petites salles de réunion et de locaux à usage des associations.
Objectifs	
Intervenants au financement	Commune de Thônes Communauté de Commune des Vallées de Thônes ? Département de la Haute-Savoie
Etat avancement	Travaux en cours de réalisation
Budget estimé	
Besoin	Projet cité pour mémoire car en cours de réalisation Aide financière pour la reprise des aménagements extérieurs

Nom de l'action	Développer l'offre de services et conforter l'attractivité territoriale en matière de culture et loisirs
Axe de rattachement	Développer l'accès aux équipements et services publics Dynamiser l'offre culturelle et les loisirs à l'échelle intercommunale
Description générale	▪ Schéma d'offre culturelle intercommunale (salle des pratiques contemporaines : danse, musique, cinéma, ...). ▪ <u>Travail d'analyse et d'étude visant à renforcer l'offre de loisirs et de culture centralisée</u> : Exploitation du potentiel du tènement situé en « confluence » à Thônes dans le cadre de la requalification de cet espace. * Complexe aquatique « 4 saisons » sur la commune de Thônes : Il pourrait répondre : - Aux besoins d'une population permanente de la ville centre et du Territoire en croissance, - A la nécessité d'avoir une structure d'accueil et d'entraînement des scolaires et des jeunes en clubs, - Également en complément au développement d'une attractivité touristique « 4 saisons ».
Objectifs	Renforcer la centralité de la ville de Thônes tout en offrant de nouveaux services à la population du Territoire
Intervenants au financement	Communauté de communes des Vallées de Thônes
Etat avancement	Etudes à lancer en 2021
Budget estimé	
Besoin	Etude pour un schéma d'offre culturelle intercommunale Etude d'opportunité de nouveaux équipements : > Salles des pratiques contemporaines, > Complexe aquatique « 4 saisons »

6.3.5 Préserver et mettre en valeur le patrimoine

Le patrimoine naturel des vallées de Thônes

Thônes est à l'interface des espaces remarquables du massif des Bornes et des espaces plus banals de la « cuvette de Thônes ».

A l'Est, on y retrouve les espaces remarquables de la chaîne des Aravis dominant le plateau de Beauregard, au relief plus doux, offrant une zone préservée inscrite dans le plan Natura 2000. Son patrimoine remarquable et reconnu est calqué sur la géographie et ses reliefs, avec des milieux naturels préservés du fait des accès difficiles et de la topographie (falaise, forêts, boisements, ...). La dénommée « cuvette de Thônes » du point de vue géologique abrite des milieux en général plus banals du fait de reliefs plus doux. L'urbanisation s'est donc plutôt cantonnée en fond de vallée.

Les caractéristiques paysagères de Thônes

Le paysage exceptionnel par l'étendu des massifs montagneux, se trouve ici au croisement de tous les enjeux environnementaux de consommation d'espace et de préservation des terres agricoles, de la structure de l'urbanisation au « coup par coup » avec des nombreuses dents creuses, de préservation de la biodiversité et de cadre de vie en milieu urbain/périurbain (pour les habitants et garante de l'attractivité du territoire pour l'activité touristique.

Par ailleurs, la mode s'était répandue au XIX^e de faire construire par les familles les plus fortunées, aux abords du cœur de ville, des maisons relativement imposantes avec des toits à quatre pans qu'on dit de style sarde.

En dehors de la commune, se trouvent les maisons traditionnelles du haut ou du bas de Vallée, communément appelées chalets, vouées à l'agriculture et à l'élevage. Celles-ci, sont adaptées à l'architecture traditionnelle de la vie paysanne, en pierres et en bois, tout en intégrant les facteurs environnementaux.

Ainsi, il faut convenir que le patrimoine de Thônes, ne se limite pas aux seuls édifices religieux. Il englobe tous les bâtiments liés à l'activité passée ou présente des habitants. Il comprend aussi le souvenir des hommes qui ont écrit son histoire, modelé ses paysages, mis en valeur ses ressources.

Ce n'est donc pas un héritage figé, mais au contraire une construction enrichie des apports de chaque génération, comme une adaptation permanente de l'homme à son milieu. A l'image de notre écomusée du bois et de la forêt naissant d'une ancienne authentique scierie à eau, et qui, aujourd'hui grâce à l'implication de jeunes animateurs attirent près de 18 000 visiteurs par an.

Nom de l'action	Réhabilitation du Château Avet		
			
Axe de rattachement	Préserver et mettre en valeur le patrimoine		
Description générale	Né le 27 août 1811, Joseph AVET, appartenait à une ancienne famille Thônaine. Son père exerçait la profession de marchand tanneur sous les arcades et retirait de ses activités une honnête aisance qui lui permettait d'élever une famille de six enfants dont Joseph était l'aîné. Après ses classes d'instruction primaire, Joseph poursuivit sa scolarité au Collège de Thônes puis sans doute à Annecy. Dans les années qui suivirent, il quitta la terre savoyarde pour s'en aller à Paris. A l'exemple de ses oncles Girod il se décida à partir pour la Nouvelle Orléans en 1837 où avec une inlassable persévérance, il réussit à gagner une fortune assez importante. Dans les années précédant 1860, Joseph AVET entreprit de se faire construire une résidence confortable au-dessus de Thônes dénommé le Château du Turban. Mais il changea bientôt d'avis et en fit don à la Commune Ce château est aujourd'hui vacant depuis plus de 20 ans. Les réflexions portent actuellement sur son devenir et le choix d'une affectation Une proposition (d'aménagement d'un Hôtel avec restaurant gastronomique, salles de réception pour mariage ou autres) est en cours d'étude avec un aménageur.		
Objectifs			
Intervenants au financement	Commune de Thônes ??		
Etat avancement	Etude à lancer		
Budget estimé			
Besoin	Accompagnement de la mairie pour négociation et mise au point du projet et du contrat avec l'aménageur Aide pour l'obtention de financement pour l'aménageur		

Nom de l'action	Réhabilitation du Manoir de la Tour (Jean-Jacques ROUSSEAU)
	
Axe de rattachement	Préserver et mettre en valeur le patrimoine Redonner à la vallée des Aravis l'identité du territoire
Description générale	Il s'agit d'un ancien manoir ou demeure seigneuriale situé sur un coteau ensoleillé ayant été l'ancienne résidence campagnarde de la famille des nobles de Gallay construite vers 1670 et connue pour avoir accueilli Jean-Jacques Rousseau. Alors que le bâtiment était à l'abandon la commune de Thônes en fit l'acquisition en 2007 avec deux parcelles de terrain afin de créer un site touristique consacré au philosophe. Une cerisaie devrait être plantée dans le verger. C'est actuellement le seul site rousseauiste encore debout en Haute-Savoie et la commune porte sa réflexion sur l'opportunité et la faisabilité de mettre en œuvre un projet de valorisation et d'amélioration des conditions d'accueil du public afin de créer un site patrimonial, inspiré par l'œuvre du philosophe Jean-Jacques Rousseau, œuvre tournée vers le monde d'aujourd'hui, en nous donnant dès le XVIII, des pistes pour la transition écologique que nous devons mettre en mouvement maintenant pour un mieux vivre". Il est envisagé : ▪ à l'extérieur la réalisation d'un jardin pédagogique dont l'objectif est d'en faire un site d'éco-citoyenneté en lien avec l'œuvre du philosophe Rousseau. ▪ à l'étage supérieur du bâtiment, la création d'un conservatoire des grandes figures de la vallée des Aravis avec pour objectif de redonner à la vallée des Aravis l'identité du territoire qu'on lui doit. ▪ De valoriser le site par le numérique.
Objectifs	
Intervenants au financement	Commune de Thônes ? ?
Etat avancement	Etudes à lancer
Budget estimé	
Besoin	Aide en ingénierie pour effectuer : ▪ un diagnostic technique du bâtiment, ▪ une étude d'opportunité et de faisabilité ▪ une étude de valorisation de ce site

Nom de l'action	Réhabilitation de la chapelle du Calvaire et du site
	
Axe de rattachement	Préserver et mettre en valeur le patrimoine Rénover la Chapelle et le chemin de Croix Aménager un espace de détente propice au recueillement et à la lecture
Description générale	La Chapelle du Calvaire, encore appelée « des cinq plaies » ou « du crucifiement » est érigée sur un roc escarpé dominant Thônes. Ce bâtiment présente une forme quadrangulaire de dimensions : 15.5m x 7.2m avec toit à deux pans et clocher-porche carré protégeant l'entrée et refait pour remplacer l'ancien détruit par un orage. L'intérieur présente une clé de voûte au plafond du chœur aux armes de l'évêque qui participa à la reconstruction de la chapelle. Ces armoiries figurent également à l'extérieur mais ont été grattées comme l'inscription de la façade. La chapelle fut fondée en 1515 par le curé-plébain Hugues Porter au lieu-dit Crêt Severo (devenu depuis le Calvaire). Le chemin de Croix du Calvaire présente dix stations disposées le long du sentier, trois sur l'esplanade et la dernière se trouve à l'intérieur de la chapelle. Chaque station extérieure est composée d'un abri de pierre au toit à deux pans avec à l'intérieur des sculptures de bois qui représentent les scènes de la Passion du Christ. Ces œuvres ont été réalisées par le sculpteur Demaison en 1947, savoyard de la région des Bornes à qui l'on doit une œuvre simple mais émouvante et les stations ont été construites en 1834 grâce aux dons d'un prêtre de Thônes : le révérend Sébastien Dubois. Ce site isolé sur les hauteurs de Thônes est régulièrement vandalisé et il y a lieu de mettre en place un système de vidéo-surveillance et ensuite de procéder à : ▪ La rénovation de la chapelle. ○ Remise en état de l'éclairage de la chapelle (intérieur - extérieur) ○ Mise en valeur visuelle de la chapelle depuis la RD (dégager l'espace autour de la chapelle étouffée par une végétation trop prolifique qui incitent aux rendez-vous illicites et aux dégradations malveillantes, avec préservation des belles essences d'arbres. ○ Remise en état du bâtiment qui a subi de nombreuses dégradations (façades taguées, intérieur de la chapelle entièrement détériorée) nous obligeant à condamner les portes, sauvegarder sa cloche (fondue le 28.01.1823 à Quintal dans l'atelier Paccard). ▪ La remise en état des stations de "chemin de Croix". Travail délicat. ▪ De faire revivre ce lieu comme autrefois par des animations musicales (concerts..), messe du 15.08.. ▪ D'aménager un espace de détente propice au recueillement, à la lecture sur le devant de la Chapelle.
Objectifs	Redonner vie à ce secteur après sécurisation du site
Intervenants au financement	Commune de Thônes ?
Etat avancement	Etudes à lancer
Budget estimé	

Besoin	Aide en ingénierie pour effectuer : ▪ un diagnostic technique du bâtiment, ▪ une étude d'opportunité et de faisabilité ▪ une étude de valorisation de ce site
---------------	---

Nom de l'action	Développement de l'écomusée du bois et de la Forêt	
		
Axe de rattachement	Préserver et mettre en valeur le patrimoine Aménagement d'une forêt école	
Description générale	Le travail du bois était une activité importante des vallées de Thônes jusqu'au début du XXème siècle. Témoin de cette activité sylvicole, la scierie des Etouvières a été l'une des dernières à cesser son activité. Dans les années 1950, après deux siècles de fonctionnement, la scierie se retrouva réduite au silence. La famille Avet, propriétaire, ne se résignant pas à la disparition de cet élément du patrimoine familial, décida alors de faire don de la vieille scierie à la mairie de Thônes, à charge pour elle de maintenir le bâtiment en état. Le conseil municipal décida donc de maintenir la scierie, mais aussi de lui redonner vie en y abritant un écomusée du bois et de la forêt. En parallèle de l'accueil des scolaires, l'écomusée est un pôle environnemental et culturel. Il organise des stages pour découvrir les travaux de menuiseries, les ateliers sur le bois, les plantations. (18 000 entrées par an). Aujourd'hui il est envisagé : - De développer et entretenir le site et le bâtiment ainsi que les machines - De développer une <u>forêt école</u> avec pour objectifs : - vocation pédagogique avec un nouveau sentier sécurisé pour les visiteurs dans le cadre des activités existantes et futures de l'écomusée et pour les élèves des lycées professionnels, sur les volets chantiers et gestion forestière (expérimentation sur chantiers) - vocation scientifique en proposant à l'ONF d'expérimenter les forêts de demain (liées aux problématiques sanitaires et climatiques ...) par la mise en place de placettes expérimentales (nouvelles essences) en lien avec les lycées. - vocation agricole avec l'expérimentation d'une forêt-nourricière valorisant une méthode de culture écologique (permaculture) créant une bio-diversité bénéfique autant à la Terre qu'à l'humain. L'écomusée pourrait se charger de coordonner et valoriser ces différentes actions transversales à terme, notamment en direction du grand public, des touristes et des scolaires. Ce projet serait en continuité des activités d'animation actuellement en place à l'écomusée et dont les objectifs sont d'éveiller l'intérêt à des métiers et des pratiques liés au travail du bois, d'aborder l'histoire de l'homme en montagne pour comprendre la place de la filière bois dans son activité d'aujourd'hui, de mettre en œuvre des actions visant à préserver et maintenir dans un bon état écologique les espaces naturels, de sensibiliser à l'environnement par l'observation du milieu forestier et d'apprendre certaines notions du vivant, pour le comprendre et le respecter, chemin vers l'écocitoyenneté.	
Objectifs	▪ Dynamiser ce site et créer une forêt école	
Intervenants au financement	▪ Commune de Thônes ▪ Communauté de Commune des Vallées de Thônes ▪ ?	
Etat avancement	▪ Les terrains pour la forêt école sont acquis.	

Budget estimé	
Besoin	▪ Aide en ingénierie pour effectuer : ▪ une étude d'opportunité et de faisabilité ▪ une étude de valorisation de ce site et de développement d'une forêt école

6.3.6 Favoriser un développement économique et commercial équilibré

L'économie locale et l'emploi

Malgré un contexte de "crise", le nombre d'emplois n'a que légèrement fléchi sur la commune de Thônes. Les deux principaux secteurs pourvoyeurs d'emploi sur la commune sont l'industrie (36% des emplois) et les services (32%).

L'industrie et l'artisanat

Une économie dynamique, portée par une vocation artisanale et industrielle anciennes d'une entreprise emblématique sur la commune les « Ets FOURNIER avec les cuisines Mobalpa, Perenne, Socoo'c et les salles de bains Delpha ». (près de 1 000 emplois sur la commune).

Une stratégie économique est donc à développer sur le moyen/long terme, afin de favoriser la diversité et la complémentarité des activités sur notre territoire, compte-tenu de la rareté du foncier disponible, qui nécessite des arbitrages de la collectivité concernant la vocation des espaces de développement en fond de vallée, il nous faudra réaliser un effort particulier en faveur de l'optimisation de l'espace, nécessitant la prise en compte de la dimension intercommunale.

Le commerce

Le secteur du commerce de détail est bien représenté pour une commune de la taille de Thônes. Ce tissu commercial dynamique malgré la conjoncture se doit d'être maintenu et conforté, de nombreux commerces d'hypercentre sont de très petites surfaces.

Ce secteur est très diversifié et résiste bien à la conjoncture difficile.

Toutefois, la baisse des emplois dans le commerce de détail souligne que certaines structures sont confrontées à des difficultés entraînant une diminution des effectifs.

Le commerce de centre-ville a besoin d'aides et d'expertises pour le redynamiser et pouvoir évoluer vers l'avenir.

Une évansion de la demande relativement forte dans le domaine de l'équipement de la maison et de la personne est observée. Cette situation est tout à fait logique compte tenu du marché potentiel local et de la superficie des locaux commerciaux du centre-ville souvent trop petits.

L'agriculture : composante culturelle et force économique des vallées de Thônes

Outre les activités touristiques, industrielles et résidentielles, les vallées de Thônes sont le creuset d'une production agricole encore dynamique et représentent un enjeu majeur pour la gestion de l'espace.

L'activité agricole est un vecteur essentiel de l'identité et de la culture des Aravis (alpages, races, chalets, reblochon) avec de forts liens avec le tourisme (débouchés, produits touristiques du terroir).

L'agriculture constitue un secteur dynamique grâce à la production du fameux Reblochon, célèbre fromage dont Thônes en est la capitale (siège de l'appellation) ou encore des produits renommés comme le Chevrotin, la Tomme de montagne et le jambon fumé...

La pression résidentielle et touristique sur un espace encore préservé, car entretenu par l'agriculture, constitue une problématique majeure.

Si la commune de Thônes est concernée au premier chef, il s'agit là d'un enjeu plus global, qui doit également se traiter à l'échelle de la zone de l'appellation et à l'échelle des vallées de Thônes. Cette agriculture spécialisée manque de diversité pour assurer une sécurité alimentaire.

Le tourisme

L'activité touristique de la commune, que l'on peut qualifier de « quatre saisons », a atteint un niveau élevé grâce à un développement progressif de l'accueil hivernal, le tout additionné à des saisons d'été fortement animées.

En quelques chiffres Thônes c'est 30000 visiteurs/an recensés par notre office de tourisme, 4800 lits sur la commune.

Ce faisant, le commerce, les services et l'industrie du bâtiment en reçoivent des retombées considérables.

Thônes est un véritable village de charme qui vit toute l'année. Ainsi nos visiteurs trouvent sur notre commune, au fil des saisons un grand nombre d'activités. Pour des vacances en famille (label Famille Plus) ou entre amis, des séjours ludiques ou sportifs, des découvertes pittoresques et des expériences gastronomiques, Thônes comble toutes les attentes en proposant :

- un nombre de sites remarquables, reposant sur l'histoire de la vallée sous des aspects très divers (la Résistance, l'économie de montagne, le patrimoine...).
- un tourisme vert très diversifié et pour tous les âges : activité d'eau, randonnée, escalade...
- un tourisme hivernal sur le plateau de Beauregard (piste et fond), dont 80% se situe sur la commune de Thônes et relié au domaine skiable de La Clusaz.

- des équipements sportifs divers et variés, pouvant répondre aux attentes des résidents et également à ceux des touristes. (Piscine, Via ferrata, circuits de V.T.T, piste de bicross, karting, mini-golf, pêche et pisciculture, tennis, tir à l'arc, parcours aventure, centre équestre ...).
- Un tourisme complémentaire à celui des stations proches et du bassin annecien. (Cette complémentarité est à maintenir et développer, afin d'offrir à la clientèle une diversité d'offres encore plus intéressantes).

Ainsi l'activité touristique fait partie prenante du tissu économique de la commune et interagit avec le secteur commercial dans sa diversité.

Nom de l'action	AXE 1/ LES SERVICES DE PROXIMITE COMME VECTEUR DE CROISSANCE
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré Actions de la Communauté de communes
Description générale	L'intercommunalité a mis en œuvre une stratégie de développement économique et une définition de sa politique du commerce local en concertation avec la ville-centre. Le maintien et le développement des activités commerciales et donc de l'emploi, constituent l'un des enjeux majeurs du Territoire. Les actions à mener pourraient s'appuyer sur la ressource mutualisée du « poste de manager de centre-ville/ du commerce » dont la mission essentielle visera à l'accompagnement des acteurs locaux de l'artisanat, du commerce, des services et de la santé (valorisation par filières) dans le maintien d'une offre commerciale, artisanale et de services de qualité, de proximité, tout en ralentissant l'évasion commerciale vers les grandes agglomérations limitrophes, mais aussi afin de combler les carences locales/territoriales en termes d'offre commerciale. Il sera également nécessaire de soutenir et renforcer la création de nouvelles activités commerciales avec les opérateurs (comme IGA par exemple) pour combler les manques identifiés sur la CCVT et au centre-ville de Thônes : Boutique opérateur de téléphonie et fibre optique, cordonnerie, primeur, sports dont réparation/vente cycles... Et mettre en place un service de livraisons itinérant sur le Territoire. Œuvrer au rassemblement des UC (Unions Commerciales) du Territoire afin de poursuivre la mutation du commerce local et avoir un interlocuteur privilégié pour mener des actions collectives soutenable par la CCVT. Mettre en œuvre d'un « diagnostic « post-Covid » pour les entreprises en difficulté Ou ayant besoin de franchir le cap vers le commerce digital. Mise en œuvre du concept « ACHA'RAVIS » Accélérer et animer la transition vers le commerce « phygital » Porter un travail commun sur la montée en gamme des marchés locaux du Territoire en mettant l'accent sur celui de Thônes via la candidature au label régional qui accompagne l'action « La Région aime ses marchés ».
Objectifs	Soutenir l'activité commerciale et dynamiser le développement économique, aider à la mutation de l'appareil commercial
Intervenants au financement	Communauté de communes des Vallées de Thônes Banque des Territoires (40 000 € en deux fois 20 K € pour ce poste) Chambres Consulaires (CCI et CMA 74)

Etat avancement	Démarrage en 2021
Budget estimé	
Besoin	Soutien de la Banque des Territoires pour l'action (AMO et financement du poste)

Nom de l'action	AXE 2 / PROMOTION ET VALORISATION TERRITORIALE DANS UNE LOGIQUE DE TRANSITION (économie circulaire et durable)
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré Actions de la communauté de Communes
Description générale	Valoriser les nouvelles formes d'organisation, de promotion territoriale et touristique en poursuivant la dynamique collective d'IAM (IN ANNECY MOUNTAINS) en s'appuyant sur l'Office de Tourisme communautaire mais aussi le réseau des Offices de Tourismes des stations des ARAVIS. Proposition de mise en œuvre d'un schéma de développement touristique intercommunal avec détermination du rôle de la ville centre dans l'organisation touristique du Territoire des ARAVIS. Devenir « Territoire d'Excellence Nature » au titre de la filière OUTDOOR via le cluster OSV. Capitaliser sur les filières de l'énergie et de l'économie du bois dans une logique d'économie circulaire et durable.
Objectifs	Poursuite du travail partenarial et de dynamique territoriale
Intervenants au financement	Communauté de communes des Vallées de Thônes Commune de Thônes
Etat avancement	A renforcer et à lancer
Budget estimé	20 000 € pour le schéma de développement touristique
Besoin	

Nom de l'action	AXE 3 / NOUVELLES FORMES D'EMPLOIS ET ATTRACTIVITE LOCALE
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré Actions de la communauté de Communes
Description générale	Mise en place d'une politique foncière à vocation économique (foncier bâti ou non). ▪ Se saisir de l'opportunité de la création de l'outil MFS pour faire émerger un nouveau TIERS-LIEU de travail coopératif (espace de co-working / FAB-LAB, Repair Café...). ▪ Confirmer au travers de l'étude 2021 avec les Chambres consulaires (CCI et CMA 74 ainsi que THESAME) les besoins en termes de locaux d'accueil de nouvelles entreprises, ainsi que les filières porteuses d'emplois émergents, en carence sur le Territoire. ▪ Conforter le parcours résidentiel des entreprises en lien avec les trois actions ci-auparavant. ▪ Capitaliser sur le réseau des acteurs locaux et des partenaires ayant déjà une forte identité territoriale (UPRF par exemple, label AOP...). En s'appuyant sur la dynamique de SAVEURS DES ARAVIS et en relançant le projet MIAM tendant à organiser un Plan Alimentaire Territorial (PAT), une dynamique locale alimentaire émergerait, couplée à la création d'un espace de maraîchage. <u>Ainsi, la réalisation d'un système alimentaire territorial (SAT) trouverait sa légitimité afin qu'il puisse :</u> - Inventer/valoriser des modèles de production et de consommation plus respectueux de l'environnement et de la santé. - Réduire le gaspillage tout au long de la chaîne alimentaire et associer le programme « zéro déchets/zéro gaspi » à cette démarche de SAT. - Valoriser les produits locaux dans des filières de proximité et permettre un meilleur partage de la valeur créée dans le territoire. <i>(Initié par les agriculteurs et porté à son démarrage par la Communauté de communes des Vallées de Thônes, le projet Saveurs des Aravis est devenu le projet de tout un territoire grâce à la prise de conscience que créer des synergies territoriales est bénéfique à tous. Pour le consommateur, consommer « Aravis », c'est consommer des produits sains et naturels, c'est aussi participer à la préservation d'une nature et d'une culture montagnarde rare et exemplaire.</i> Alors, vous reprendrez-bien un peu d'Aravis !).
Objectifs	Promotion et valorisation territoriale tout en développant l'attractivité
Intervenants au financement	Communauté de communes des Vallées de Thônes
Etat avancement	Etudes à lancer
Budget estimé	
Besoin	Réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité

6.4 Besoins en ingénierie estimés (résumé succinct non exhaustif- voir les fiches ci-avant)

Pour l'intercommunalité en lien avec la commune bourg-centre et visant à renforcer ses fonctions de centralité, plusieurs études préalables seraient à envisager afin de permettre au Comité de Projet et au Comité de Suivi de confirmer ou d'infirmer les orientations du programme de revitalisation.

Ainsi, seraient pré-identifiées les études suivantes, selon les orientations d'actions possibles.

Etude « mobilités » :

- Etudes des pratiques de déplacement et élaboration d'un schéma de mobilité.
- Etude d'infrastructures (TC : Transports collectifs ; modes doux...).
- Poursuite et compléments études « voies vertes »

Etudes de faisabilité et d'opportunité

- Restructuration et agrandissement de l'espace cœur des vallées (mise aux normes, recherche économie d'énergie, augmentation de la capacité par adjonction d'une salle de spectacle)
- Chaufferie bois commune pour Espace cœur des Vallées, piscine, Mairie, Eglise
- Pour la mise en œuvre d'un équipement intercommunal de type « complexe aquatique 4 saisons »
- Pour envisager une salle des pratiques culturelles intercommunale
- Aménagement du Manoir de la Tour

Etude programmation

- Schéma directeur de développement touristique (en lien avec le travail en cours sur la candidature de la CCVT à la nouvelle programmation « ESPACES VALLEENS » 2021/2027,
- Schéma d'offre intercommunale à vocation culturelle.
- Assistance pour la rénovation du Château Avet et validation d'un programme avec un opérateur privé.
- Assistance pour la rénovation du site du Calvaire
- Assistance pour le développement de l'Ecomusée du bois et la mise en œuvre d'une forêt-école

Etude pré-opérationnelle

- Etude de plan masse pour renouvellement urbain des secteurs des Perrasses et Rousseau et modif du PLU
- Etude d'un tracé d'une déviation à l'Ouest et modif du PLU (emplacement réservé)
- Finalisation de l'étude d'aménagement du cœur historique et de la Place Avet (redynamisation du centre-ville)

Financement pour les actions en cours, matures, cohérentes avec le plan d'action en cours concourant à la revitalisation)

- Réalisation de la déviation Est et aménagement de parc de stationnement (début travaux début 2022)
- Réalisation de « voie verte » première tranche programmée pour 2021
- Réalisation d'une MFS
- Réalisation d'une structure petite enfance
- Aménagement du secteur du lac de Thuy (plaine des sports et aire de loisirs autour du lac).
- Pour la CCVT: Etude pré-opérationnelle d'une future OPAH, en parallèle de l'élaboration d'un second PLH pour le Territoire.

7 - Approbation de la convention d'adhésion - Signatures

L'Etat représenté par M le Préfet du département de la HAUTE-SAVOIE

21 JUIN 2021	Pour l'Etat
	Le Préfet
	
	M Alain ESPINASSE

Les « Collectivités bénéficiaires »

Pour la Commune de Thônes	Pour la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT)
Le Maire	Le Président
 M Pierre BIBOLLE	 M Gérard FOURNIER-BIDOZ



Annexe 1 : FICHE DE POSTE DU CHEF DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »

LA COMMUNE DE THÔNES, RECRUTE (H/F) CHEF DE PROJET « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Missions Principales :

Sous l'autorité de la Directrice Générale des services et *en lien étroit avec le maire et le Président de la CCVT*, vous serez chargé de la rédaction, de l'animation et du suivi de la convention ORT du dispositif « Petites Villes de demain ».

1 - Préparer la convention cadre du type ORT à partir des éléments de la convention d'adhésion au programme :

- Participer à la conception et à l'actualisation des projets définis dans la convention d'adhésion et en définir leur programmation.
- Recenser les documents stratégiques territoriaux, études et projets en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- Formaliser et faire valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises...) nécessaires notamment dans les thématiques suivantes et recensées dans la convention d'adhésion : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine...
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés (projets de revitalisation, programmation, convention cadre,)

2 - Mettre en œuvre le programme d'action opérationnel :

- Participer à la rédaction des cahiers des charges pour les consultations relatives à la mise en œuvre des actions et opérations, et participer aux choix des prestataires
- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents et les partenaires PVD ;
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions global en cohérence avec les documents stratégiques supérieurs ;

3 - Gérer le budget global du programme,

- Veiller à l'exécution des marchés, aux recherches de subventions, assurer le suivi et l'évaluation des programmes et des opérations.
- Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre
- Créer des outils inhérents à l'ORT dans le cadre de la démarche d'évaluation globale de la collectivité
- Assurer le contrôle des indicateurs et le suivi des bilans.

4 - Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires

- Animer le comité de pilotage (comité de projet, de suivi et technique) et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels tels que définis dans la convention d'adhésion concourant à l'avancement du projet ;
- Identifier les difficultés rencontrées, proposer des solutions pour y répondre et préparer les arbitrages auprès des instances concernées.
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ;
- Intégrer dans la dynamique du projet les actions de communication, de concertation et de construction auprès des habitants/usagers et partenaires locaux.
- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants
- Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe
- Contribuer à la mise en réseau nationale et locale
- Contribuer à la capitalisation des expériences et participer aux échanges dans le cadre du réseau PVD ;

- Assurer la veille technique, réglementaire et juridique sur tous les sujets relatifs à la revitalisation des centres,

Profil recherché :

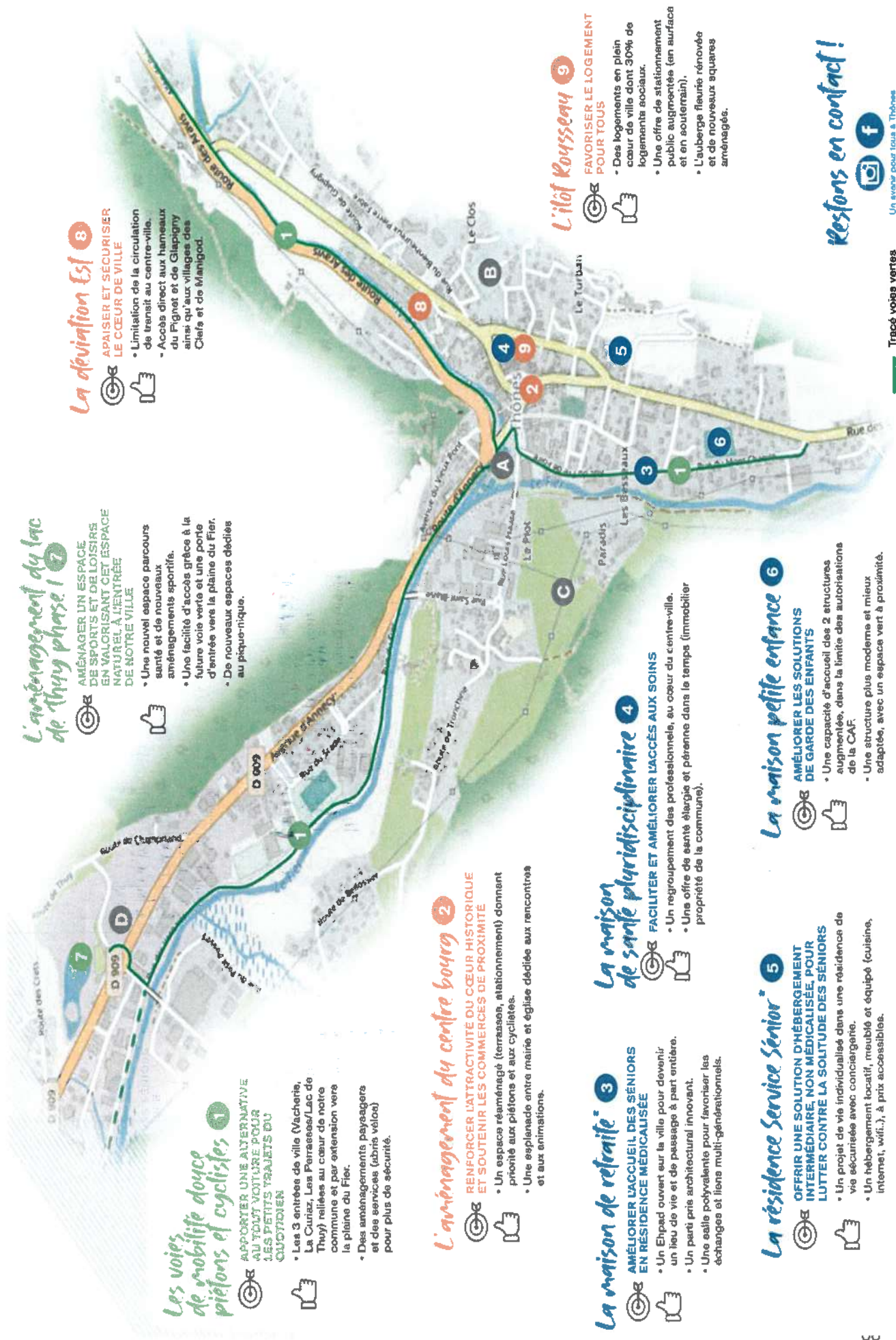
- Formation supérieure dans le domaine des politiques publiques d'aménagement, d'habitat, d'urbanisme, de développement local
- Bonnes connaissances juridiques et réglementaires (Code Général des Collectivités Territoriales, Code de la Construction et de l'Habitat, Code de l'Urbanisme, Code de l'Environnement, Code des Marchés Publics...)
- Compétences avérées dans la conduite et la gestion de projet
- Compétences en techniques d'animation et de communication
- Expérience professionnelle souhaitée si possible sur des fonctions similaires de chef de projet, notamment renouvellement urbain, habitat, commerce
- Capacité de management pour animer et mobiliser les différents acteurs et partenaires
- Qualités relationnelles et aptitude pour le travail en équipe
- Qualités rédactionnelles, esprit d'initiative, autonomie, rigueur, organisation
- Capacités d'innovation, adaptabilité, polyvalence
- Très bonne maîtrise de l'outil informatique
- Permis B indispensable

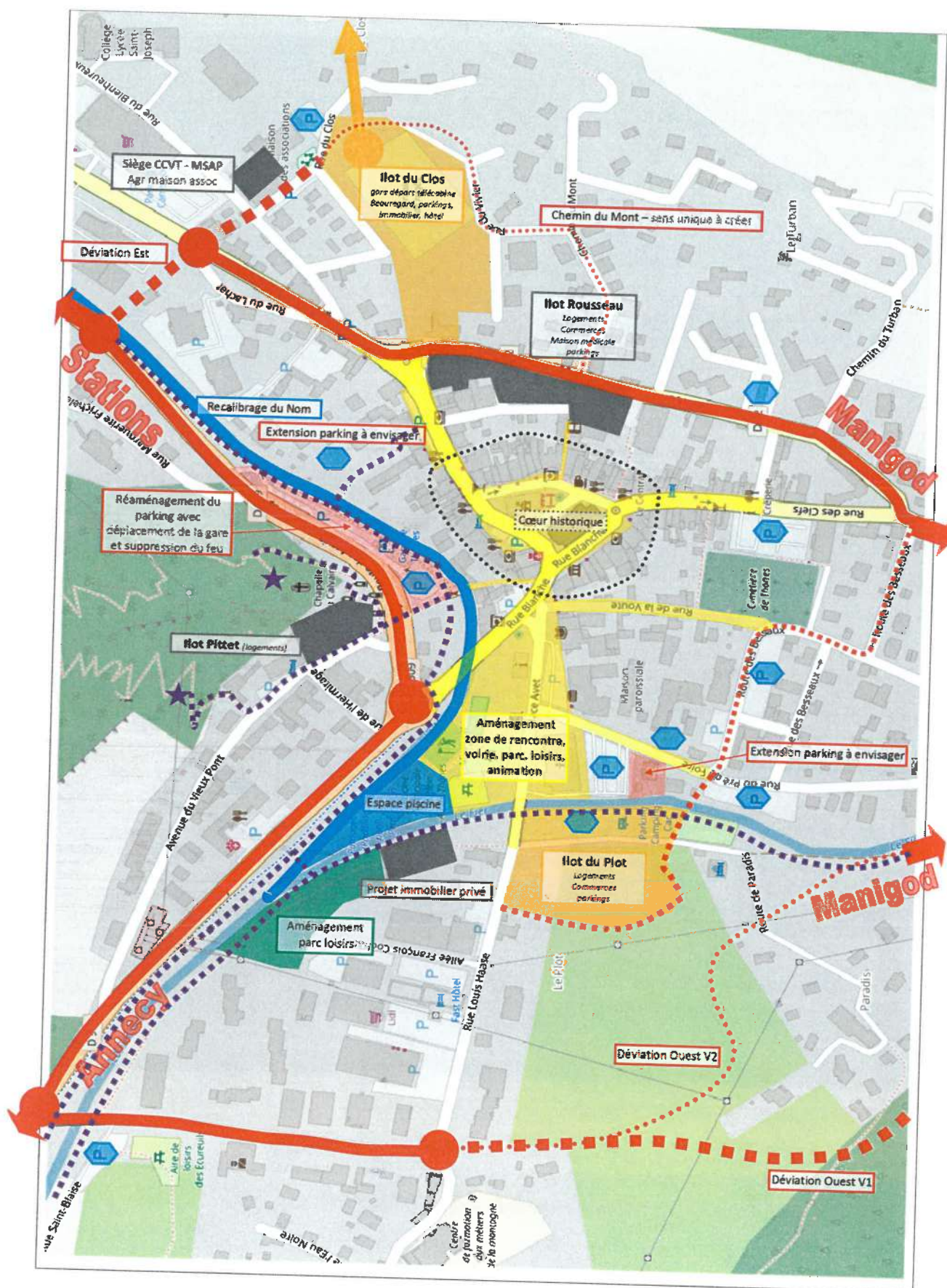
Poste à temps complet en temps partagé entre la commune et la communauté de communes
A pourvoir à compter du 1er mai 2021

Grade : Attaché ou Ingénieur

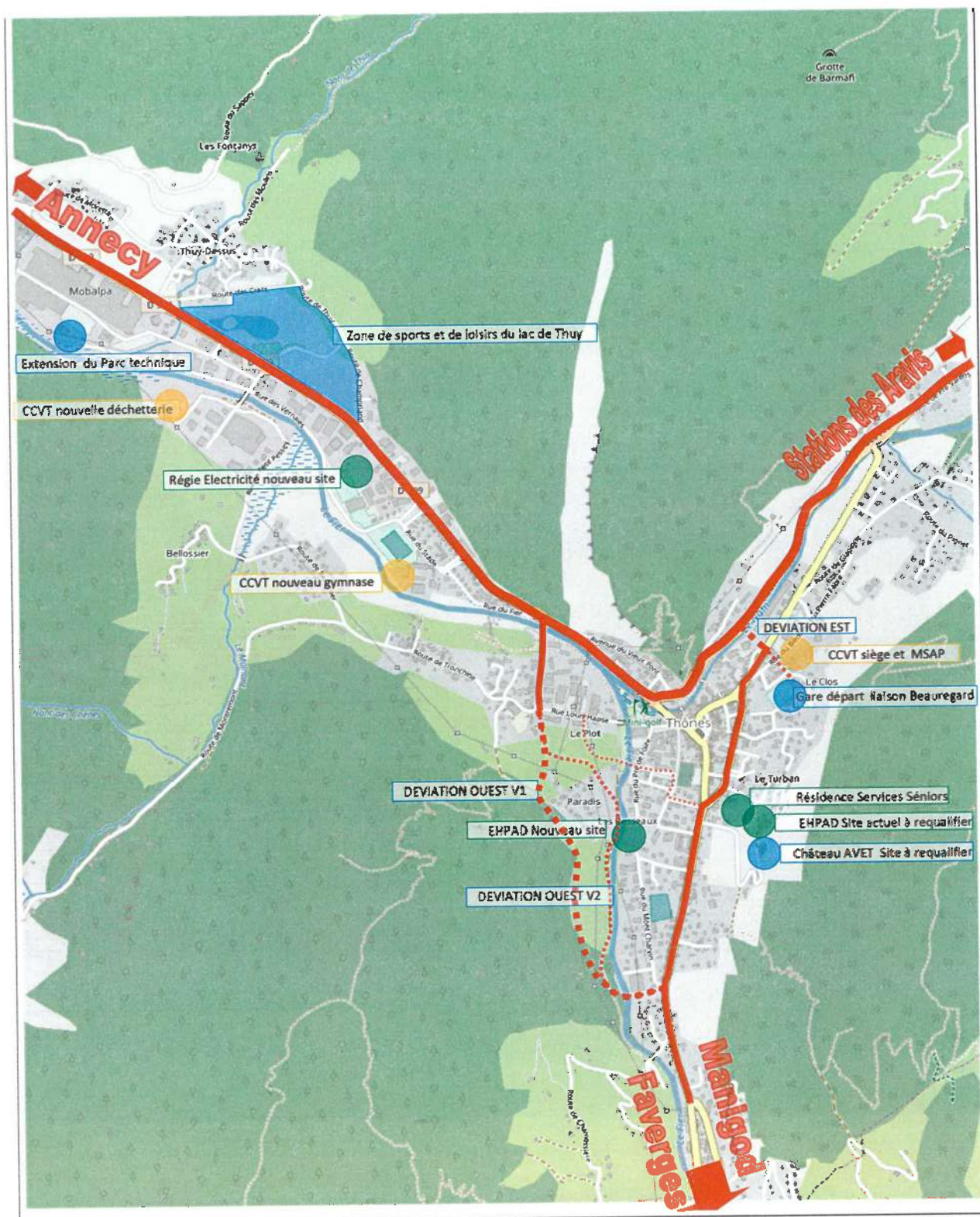
Rémunération : Rémunération statutaire + Régime Indemnitaire, CNAS et participation à la mutuelle et à la prévoyance.

Annexe 2 :





Annexe 4



Le projet de territoire

Petites Villes de Demain – commune de Thônes

INTRODUCTION

La commune de Thônes, composée de 6 597 habitants (INSEE 2018), **constitue la ville-centre du territoire Fier-Aravis**. Elle bénéficie d'une situation et d'une accessibilité privilégiées, aux portes de l'agglomération d'Annecy et des grandes stations alpines de la Haute-Savoie. Son cadre physique et paysager, l'histoire de son développement et son patrimoine ont forgé son identité et son attractivité pour l'agropastoralisme, le développement industriel, le tourisme mais également pour sa vocation résidentielle.

Dans un cadre géographique contraint par le relief et la sensibilité montagnarde, **la commune a une organisation « multipolaire » au carrefour de 3 vallées** : un centre bourg à forte valeur patrimoniale qui concentre les commerces et les services de proximité, des hameaux anciens, des secteurs d'habitat récents, des pôles d'éducation et d'équipements structurants ainsi qu'une zone d'activité économique d'envergure en entrée de ville.

Thônes a su tirer parti de ces atouts pour structurer **une petite ville aujourd'hui indispensable aux équilibres économiques et sociaux du territoire de Fier Aravis**, dont elle constitue le pôle urbain et économique structurant, mais aussi de son bassin de vie, comme pôle « relais » de l'agglomération annécienne.



Dans ce présent contexte, le territoire porte les ambitions suivantes ;

- **Conforter son caractère de pôle urbain économique structurant** du pays Fier-Aravis, dans ses fonctions résidentielles, économiques, mais également en tant que centralité commerciale et de services ;
- Renforcer le rôle du chef lieu en tant **que cœur de la vie communale** ;
- Offrir aux habitants et aux usagers de la commune **un centre-ville vivant, dynamique et apaisé des circulations** qui aujourd'hui nuisent au cœur de bourg ;
- **Pérenniser et conforter l'attractivité économique et touristique de la commune**, au sein d'un territoire dynamique et concurrentiel et dans une logique de diversification de l'activité touristique du grand territoire ;
- Protéger et valoriser le patrimoine naturel et paysager, les milieux agricoles et naturels qui font **la richesse et la qualité de vie du territoire**.



DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

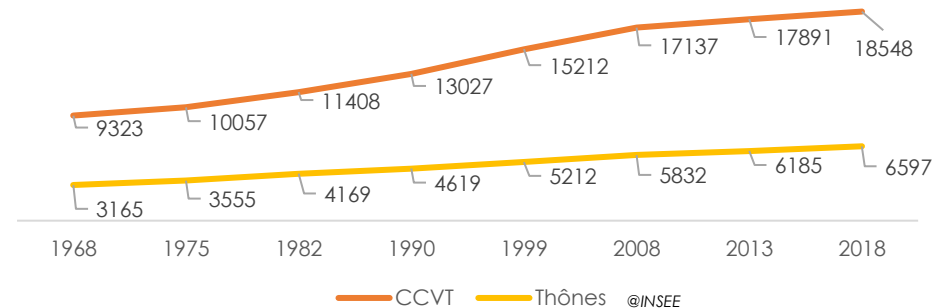
La commune de Thônes connaît **une évolution démographique positive** depuis les années 70, avec une augmentation plutôt constante du nombre d'habitants depuis les années 80.

Cette dynamique démographique est principalement portée depuis 2008 par **un solde migratoire en augmentation**, témoignant de l'attractivité du territoire pour de nouveaux ménages.

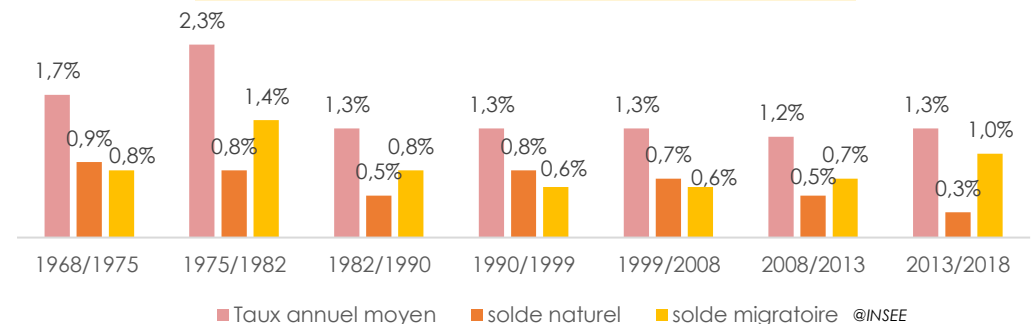
La commune de Thônes bénéficie d'une évolution démographique **plus dynamique qu'à l'échelle de la Communauté de Communes** avec un taux d'évolution annuel moyen de 1,3% entre 2013 et 2018 contre 0,7% pour la CCVT. Cette tendance traduit là aussi **une plus forte attractivité des nouveaux ménages pour la centralité**.

Cette différence peut notamment s'expliquer par le fort attrait touristique des autres polarités de la CCVT (notamment sur les communes de la Clusaz, le Grand-Bornand et Saint-Jean-de-Sixt), tandis-ce que la commune de Thônes porte **une dynamique résidentielle plus affirmée**.

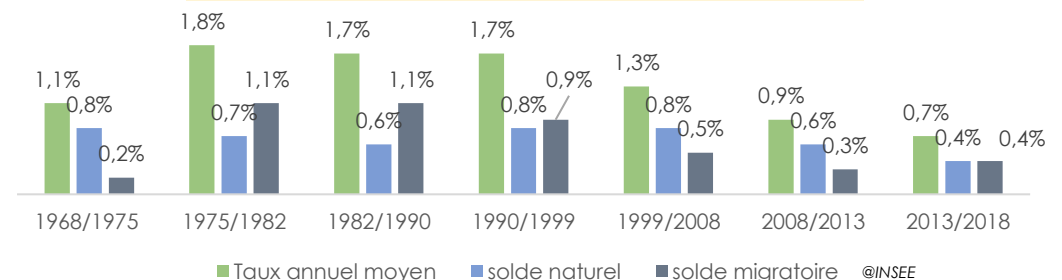
EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1968 À 2018



TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL MOYEN À THÔNES

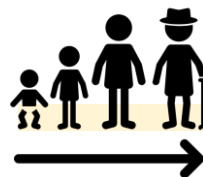
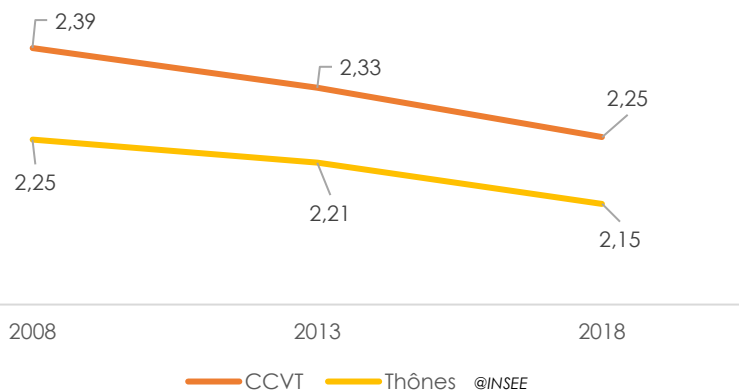


TAUX D'ÉVOLUTION ANNUEL MOYEN À LA CCVT



COMPOSITION DES MENAGES

EVOLUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES



1
L'INDICE DE JEUNESSE DE THÔNES ET DE LA CCVT

UNE COMPOSITION DES MENAGES EN MUTATION

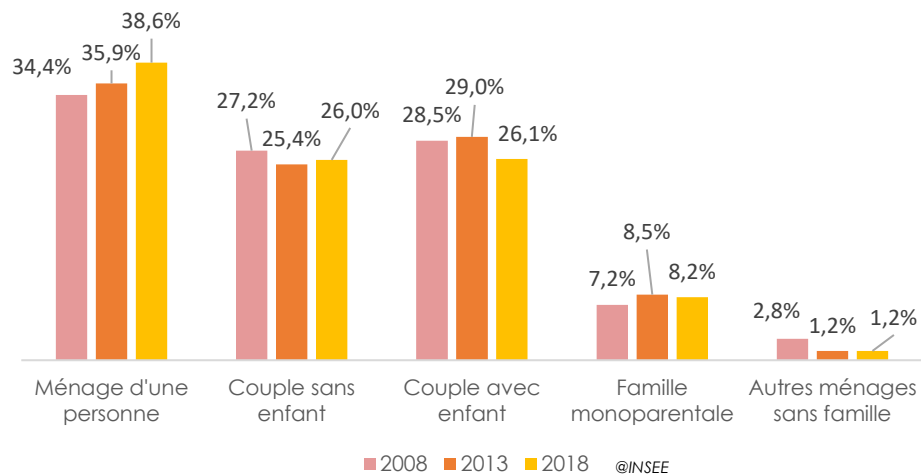
La composition des ménages de la commune de Thônes est assez familiale, puisque **34,3% des ménages du territoire sont composés de famille avec enfants** en 2018.

Elle connaît cependant une dynamique de **diminution de la taille moyenne des ménages** depuis plusieurs années, traduisant une **augmentation des ménages de personnes seules**, avec une représentation de cette catégorie plus élevée à Thônes qu'à l'échelle de la CCVT (33,9%) ainsi qu'à l'échelle du Département (35,2%).

Cette tendance s'explique notamment par **un vieillissement de la population** (24,4% de plus de 60 ans en 2018 contre 21,2% en 2008), mais également par **des phénomènes de société** d'envergure nationale (divorces, décohabitation des jeunes...).

Ces deux tendances au vieillissement de la population ainsi qu'à l'augmentation des ménages de personnes seules impactent fortement **les typologies de logements**, mais également **d'équipements et de services** à proposer aux habitants et peuvent nécessiter une adaptation du territoire.

COMPOSITION DES MÉNAGES - THÔNES



L'indice de jeunesse est le rapport entre la population de moins de 20 ans et la population de plus de 60. Un indice au dessus de 1 signifie que le territoire comprend plus de populations jeunes que de populations vieillissantes.

THÔNES, UNE POLARITE RESIDENTIELLE

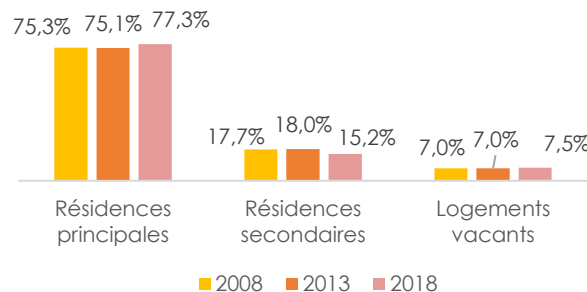
Le parc de logements de la commune de Thônes illustre **son rôle de pôle de vie résidentiel** dans une Communauté de Communes à forte dimension touristique. En effet, **Thônes concentre une grande part de résidences principales** (77% en 2018), à l'instar de la CCVT dont les résidences secondaires occupent une grande majorité du parc (59,3%).

Le taux de logements vacants sur la commune de Thônes est légèrement au-dessus du taux considéré comme « sain », à savoir un taux qui permet une rotation fluide du parc de logements (entre 5 et 6%). Caractérisant 7,5% du parc de logements, le taux de logements vacants est en augmentation depuis 2013. Cette tendance est à prendre en compte et **incite à la vigilance sur l'évolution du parc**, notamment sur l'habitat ancien du centre-ville.

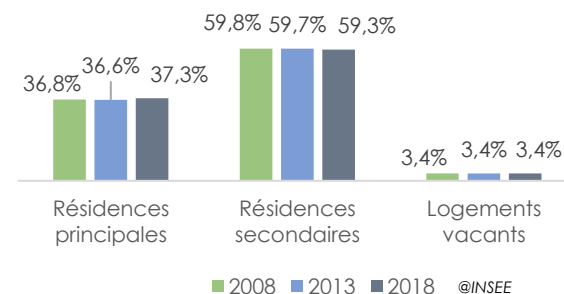
Le faible taux de la CCVT (3,4%) traduit **une forte tension sur le parc** et des problématiques d'accès au logement, notamment pour des logements permanents. Cette tension peut notamment générer un report résidentiel sur la centralité de Thônes.

ANALYSE DU PARC DE LOGEMENTS

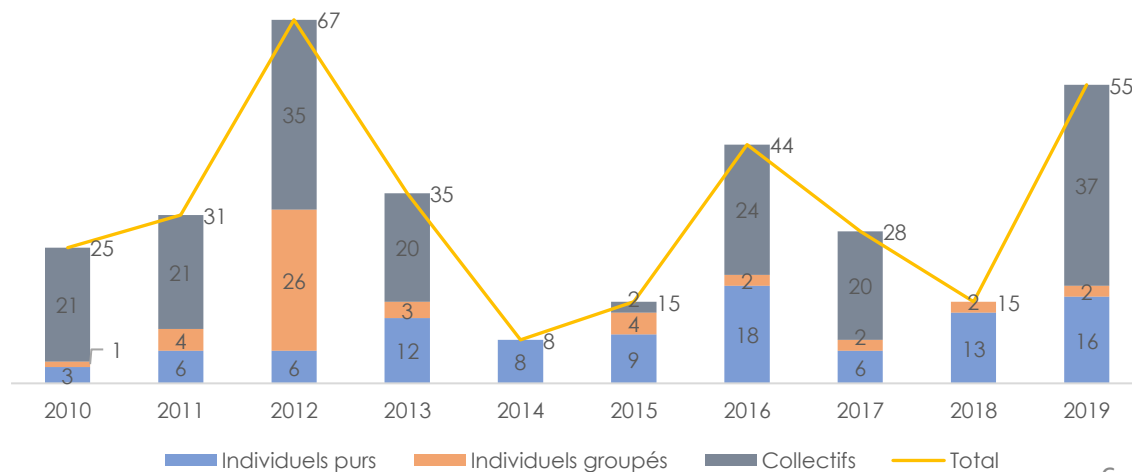
CATÉGORIE DES LOGEMENTS - THÔNES



CATÉGORIE DES LOGEMENTS - CCVT



LOGEMENTS COMMENCÉS ENTRE 2010 ET 2019 - THÔNES



ANALYSE DU PARC DE LOGEMENTS



4 723€

Le prix au m² moyen pour l'achat d'une maison à Thônes, soit 472 000€ pour 100m²
4 908€ pour la Haute-Savoie



4 244€

Le prix au m² moyen pour l'achat d'un appartement à Thônes, soit 254 000€ pour 60m²
4 699€ pour la Haute-Savoie

@meilleursagents.com au 1^{er} mars 2023

14,9€

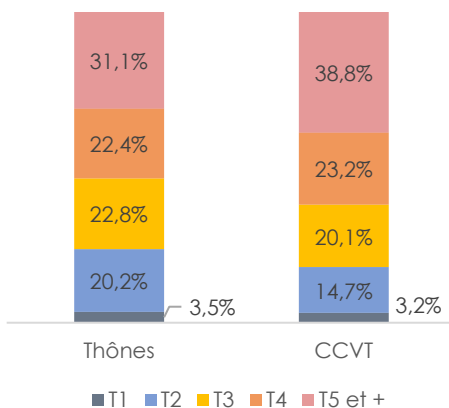
Le prix au m² moyen pour le loyer d'une maison à Thônes, soit 1 490€ par mois pour 100m²
17,3€ pour la Haute-Savoie

13,6€

Le prix au m² moyen pour le loyer d'un appartement à Thônes, soit 816€ par mois pour 60m²
15€ pour la Haute-Savoie

TYPOLOGIE DES LOGEMENTS

EN 2018



@INSEE

1 937

Le nombre ménages composés de 1 à 2 personnes à Thônes



5 013

Le nombre ménages composés de 1 à 2 personnes à la CCVT

1 393

Le de logements composés de 1 à 3 pièces à Thônes



3 102

Le de logements composés de 1 à 3 pièces à la CCVT

72%

La part des ménages qui se logent dans un logement avec une taille adaptée à leur besoin



62%

La part des ménages qui se logent dans un logement avec une taille adaptée à leur besoin

UN PARC DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉ

La commune de Thônes, bien que majoritairement composée de grands logements (53% de T4 et +), **offre un parc de logement relativement diversifié** qui répond en grande partie aux besoins des petits ménages.

Les coûts de l'immobilier à Thônes demeurent moins élevés qu'à l'échelle du Département. Ils restent cependant relativement élevés, **rendant difficile l'accès aux logements pour les ménages de faibles revenus.**

Sur les dernières années une part importante des nouvelles constructions a été destinée à de l'habitat collectif, **permettant de renforcer la diversification de l'offre de logements.**

La commune de Thônes compte 259 logements sociaux au 1^{er} janvier 2021 (Source : RPLS2020), ce qui représente 7,7% du parc total de logements).

Les logements sociaux de la commune de Thônes représentent 56% du parc total de logements sociaux de la CCVT (459 logements en 2021).

UNE POLARITÉ COMMERCIALE ET DE SERVICES DIVERSIFIÉE

La commune de Thônes, polarité majeure de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, concentre un nombre important de services, d'équipements publics ou collectifs et des commerces de proximité **dont la vocation dépasse celle de la commune.**

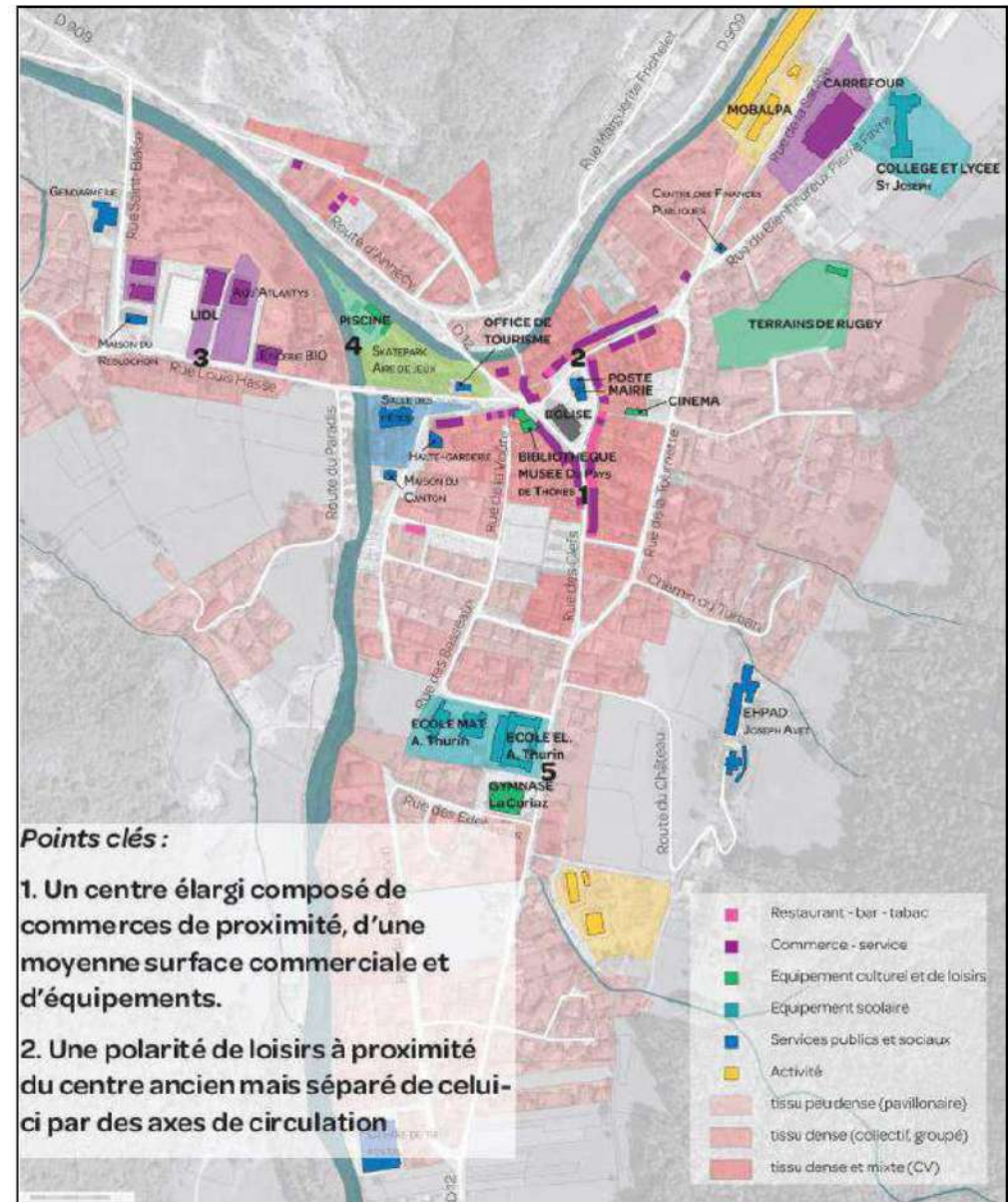
Cette offre de qualité joue un rôle important pour la vitalité du territoire, tant par le nombre d'emplois qu'offrent ces activités sur la commune, que par la dynamique et la mise en valeur du cœur historique que génère un tissu commercial varié.

La part des commerces représente 17% des établissements du secteur privé, les services 36%. La part des effectifs salariés représente des commerces 15% de l'effectif total, les services 13%*.

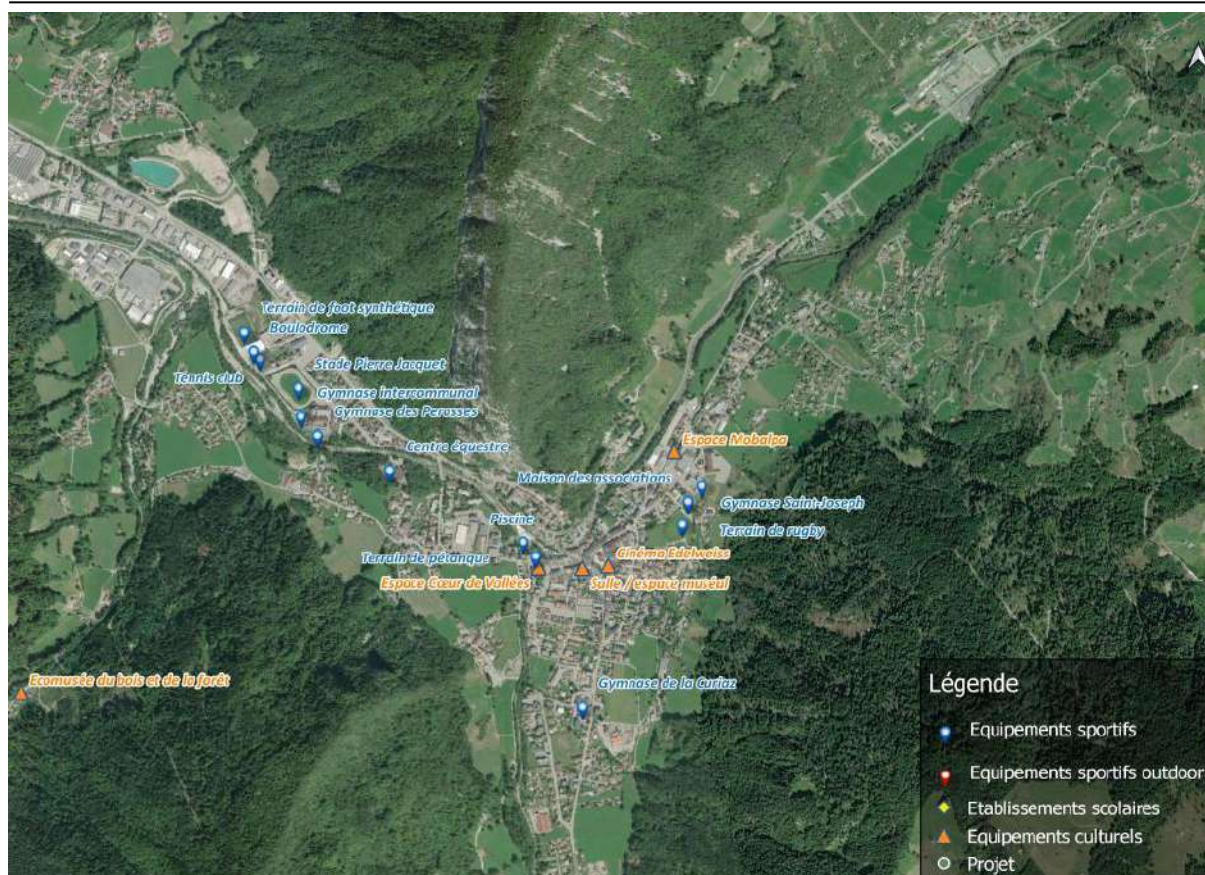
Ces deux domaines occupent donc une place importante dans le tissu économique de la commune.

Sources : CCI de la Haute-Savoie et INSEE

COMMERCES, SERVICES ET EQUIPEMENTS



COMMERCES, SERVICES ET EQUIPEMENTS



@RES.gouv
Schéma directeur des équipements sportifs et culturels

UN PARC D'EQUIPEMENTS RICHE MAIS VIEILLISSANT

La commune concentre une importante offre d'équipements sportifs et culturels qui répond à une demande résidentielle (pratiquants libres, associations et scolaires).

Le schéma directeur des équipements sportifs et culturels élaboré à l'échelle de la CCVT fait cependant émerger les enjeux suivants :

- **Une offre d'équipements non adaptée aux besoins actuels quantitativement et qualitativement** : des plannings saturés sur les gymnases, une offre piscine limitée dans le temps, un besoin très importants d'équipements sportifs pour les scolaires, une demande d'infrastructure d'accueil de séminaires ;
- **Des équipements et structures vieillissants** : piscine de Thônes, gymnase des Perrasses, Espace Cœur des Vallées, bouledrome/tennis, musée de Thônes...
- **Une offre non adaptée aux besoins futurs** : notamment à la croissance démographique, mais également à l'évolution des pratiques sportives.

UNE ECONOMIE MIXTE ET DYNAMIQUE

Le territoire de Thônes **bénéficie d'un tissu économique dynamique**, porté par une vocation artisanale et industrielle anciennes. S'il jouit de la présence d'une entreprise emblématique (groupe Fournier), il bénéficie également d'une **économie agricole** historique et d'un **ancrage touristique** fort.

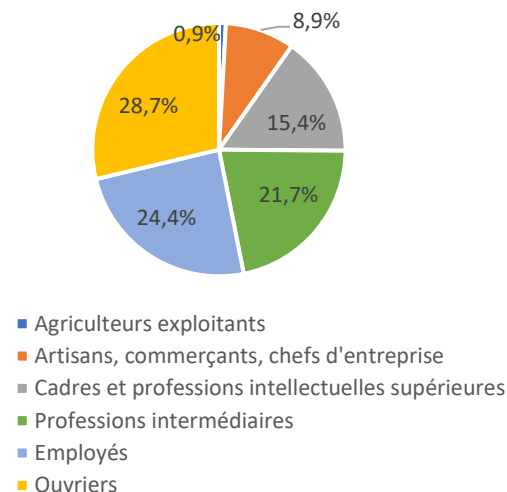
La commune de Thônes est un territoire d'emplois, avec un indicateur de concentration de l'emploi positif. Cet indicateur de concentration de l'emploi **à cependant diminué depuis 2008** (111,8), indiquant une plus forte augmentation des actifs que des emplois, et donc une plus grande évacuation des actifs allant travailler vers les territoires voisins.

La répartition des emplois par catégories professionnelles traduit **cette diversité du tissu économique** et notamment la place importante de l'industrie dans le tissu économique de la commune.

L'indicateur de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposé sur un territoire et le nombre d'actifs occupés.

LE TISSU ECONOMIQUE

EMPLOIS PAR CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE



103,6

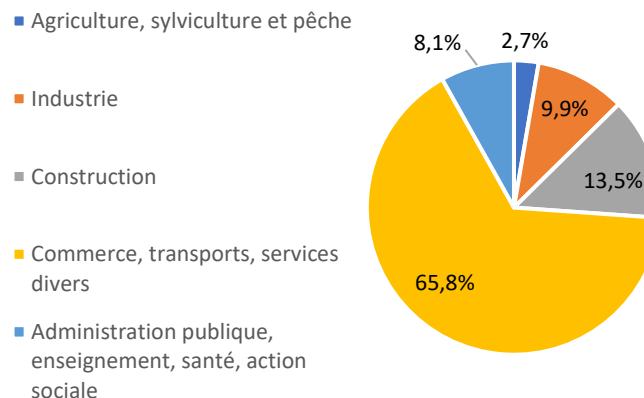
L'INDICATEUR DE CONCENTRATION DE L'EMPLOI



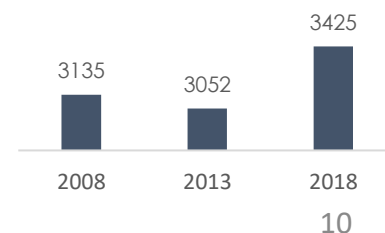
41%

LA PART DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DANS LA CCVT

ETABLISSEMENTS ACTIFS EMPLOYEURS PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2019

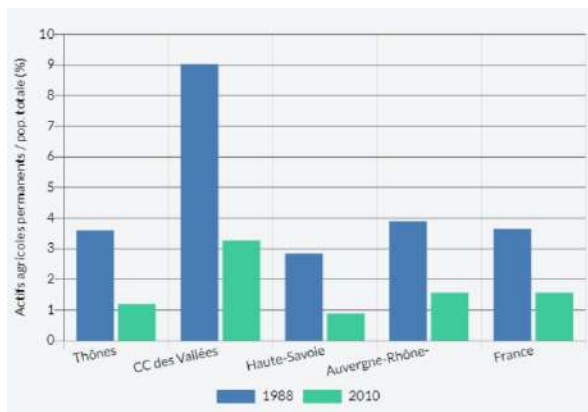


EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS

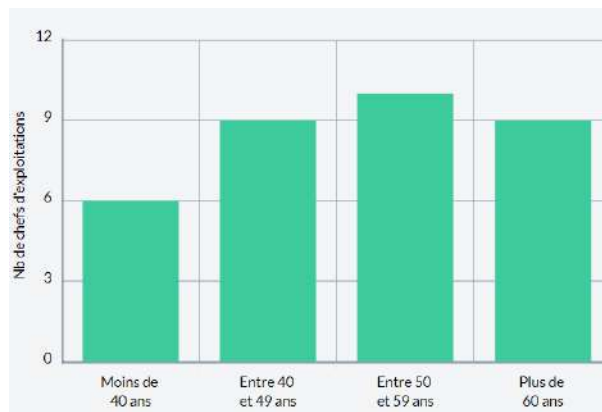


L'ACTIVITE AGRICOLE

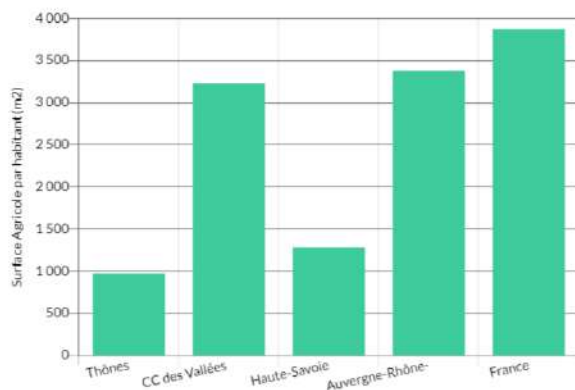
PART DES ACTIFS AGRICOLES PERMANENTS*
DANS LA POPULATION TOTALE



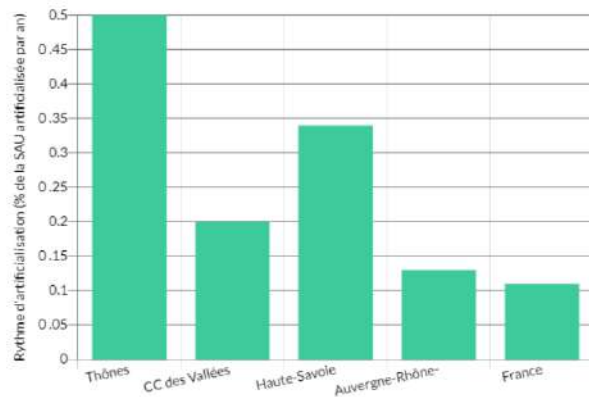
PART DES ACTIFS AGRICOLES PERMANENTS DANS
LA POPULATION TOTALE EN 2010



SURFACE AGRICOLE UTILE PRODUCTIVE PAR
HABITANT EN 2017*



RYTHME D'ARTIFICIALISATION PAR AN DE LA
SURFACE AGRICOLE UTILE (2011/2016)



LA SITUATION AGRICOLE DU TERRITOIRE

Si le territoire des Aravis est particulièrement dynamique en matière d'agriculture, la part des actifs agricoles permanents à Thônes est **en proportion plus faible que la moyenne française et en déclin**, puisque le nombre d'actifs agricoles est passé de 166 en 1988 à 71 en 2010, soit une diminution de 57%. L'importante part des plus de 50 ans des actifs agricoles traduit **un vieillissement des chefs d'exploitations**.

La surface agricole utile productive par habitant de Thônes **est en dessous de la surface nécessaire** pour assurer la capacité de production du territoire par habitant. Cette surface est par ailleurs fortement réduite par **une artificialisation des SAU** sur la commune de Thônes **supérieure à la moyenne nationale** sur la période 2011/2016.

Ces éléments mettent en avant la nécessité de **maintenir et de renforcer la préservation des terres agricoles du territoire**.

La part des actifs agricoles permanents correspond au ration entre le nombre de travailleurs agricoles permanents et la population totale.

La Surface Agricole Utile productive par habitant permet d'appréhender la capacité de production du territoire. Une surface d'environ 4000m²/hab est nécessaire, 2500m²/hab pour un régime moins riche en protéines et produits animaux.

ADEQUATION THEORIQUE ENTRE PRODUCTION ET BESOINS

La surface agricole utile de la commune de Thônes représente 797 hectares, **soit 15% de la superficie totale du territoire** et comprend 80% de surface productive.

Cette surface permettrait, en théorie, **de couvrir 25% des besoins des habitants du territoire pour sa production locale.**

L'analyse des types de culture met cependant en avant une **monoculture de fourrage** destinées à l'alimentation animale sur un **territoire fortement orienté vers l'élevage**. Une diversification des types de production serait donc nécessaire pour pourvoir la diversité des besoins nécessaires à une production locale.

Sources : CRATER

L'ACTIVITE AGRICOLE



640

ha productifs

RPG 2017



	Superficie	Part
Surface productive	640 ha	80 %
Surface peu productive	157 ha	20 %
Total	797 ha	100 %

Surfaces peu productives : jachères, estives, landes qui participent peu ou pas à la production agricole du territoire.

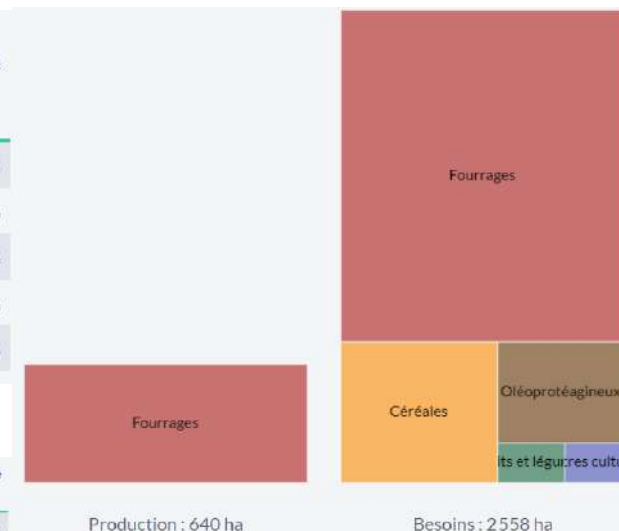
ADÉQUATION THÉORIQUE ENTRE PRODUCTION ET BESOINS

	Production	Besoins	Taux de couverture théorique global
Thônes	640 ha	2 558 ha	25 %
CC des Vallées de Thônes	5 978 ha	7 240 ha	83 %
Haute-Savoie	103 476 ha	310 796 ha	33 %
Auvergne-Rhône-Alpes	2 684 294 ha	3 570 263 ha	75 %
France	25 017 886 ha	20 891 205 ha	120 %

BESOINS POURVUS

	Besoins	Part dans les besoins	Taux de couverture théorique
Céréales	421 ha	16 %	0 %
Autres cultures	45 ha	2 %	0 %
Fruits et légumes	51 ha	2 %	0 %
Fourrages	1 796 ha	70 %	36 %
Oléoprotéagineux	245 ha	10 %	0 %
Moyenne tous groupes de cultures			25 %

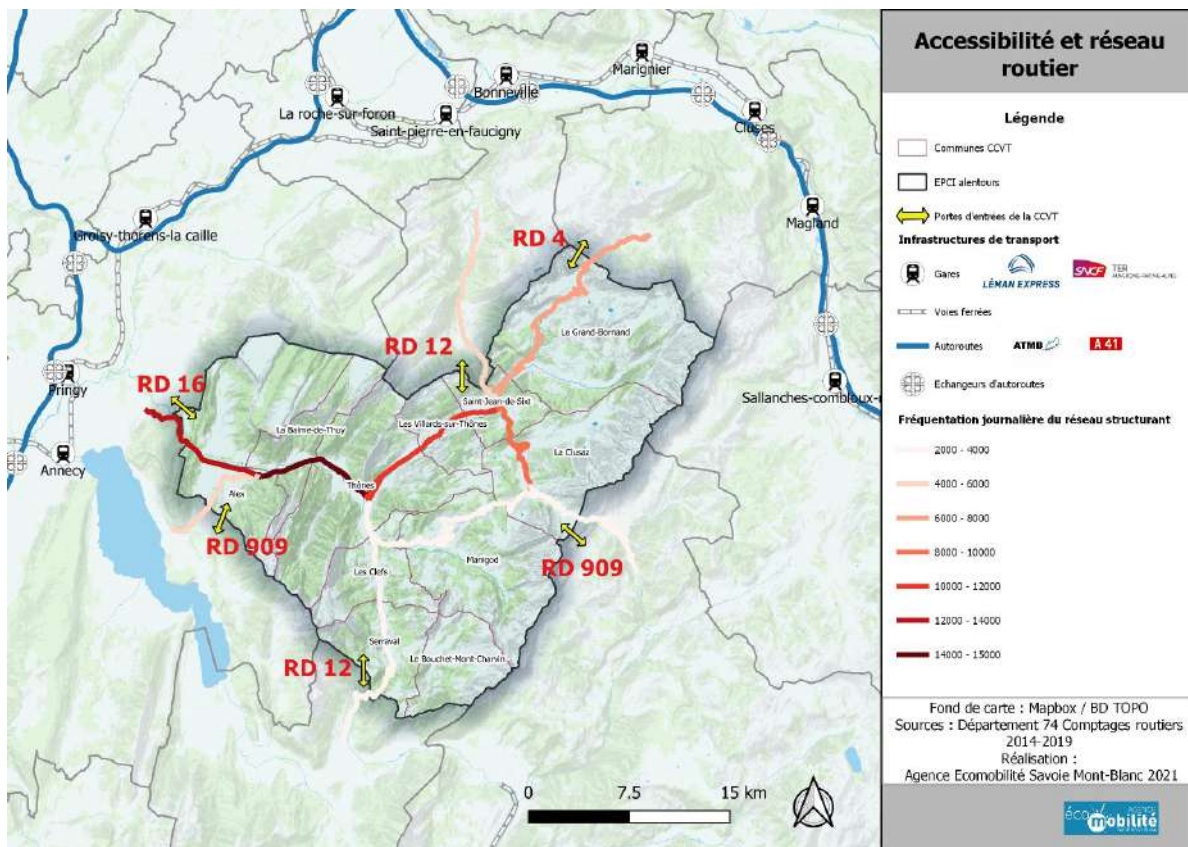
ADÉQUATION THÉORIQUE ENTRE PRODUCTION ET BESOINS PAR TYPES DE CULTURE



THÔNES, UN TERRITOIRE DE CARREFOUR

La commune de Thônes, caractérisée par **un contexte géographique montagnard**, est positionnée entre les vallées du Fier et du Nom comme **un carrefour incontournable**, entre Annecy à l'Ouest, les stations de la Clusaz et du Grand-Bornand à l'Est et Manigod au Sud.

Son axe structurant, la RD909 qui relie Annecy aux stations, **connait des trafics journaliers particulièrement élevés**, accentués en période de forte affluence touristique.



6 portes principales d'entrée/sortie

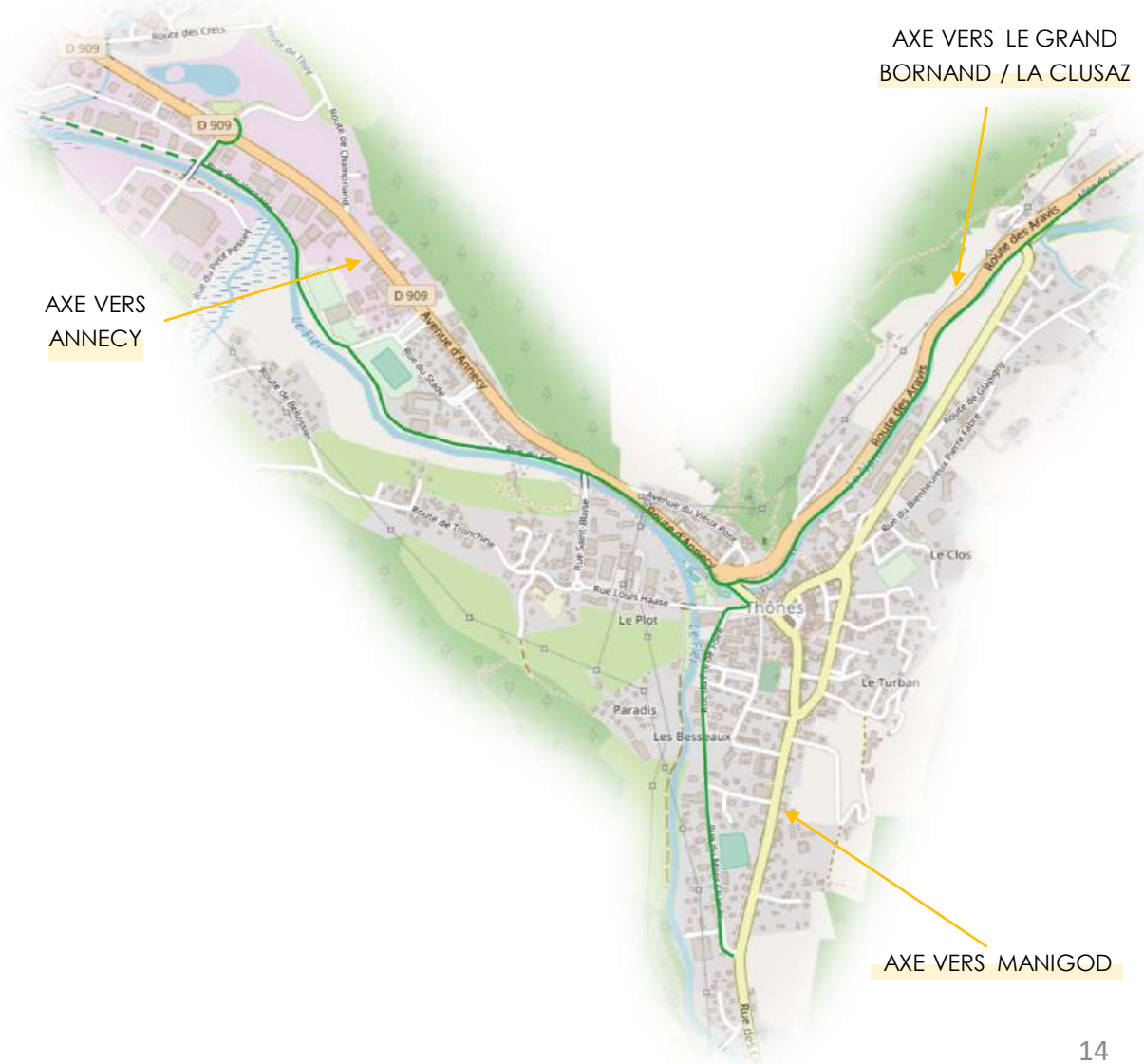
Porte principale : via la D16 entre Alex/Dingy- Saint-Clair et Annecy Nord, avec une jonction avec l'autoroute.

UNE POLARITÉ GÉNÉRATRICE DE DÉPLACEMENTS

Caractérisée par une morphologie urbaine hétérogène, **s'articulant autour du centre ancien**, elle comprend un certain nombre de **pôles générateurs de déplacements** répartis sur l'ensemble de la commune :

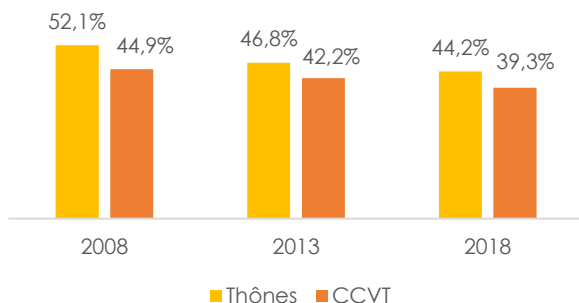
- Un linéaire commercial ainsi qu'une concentration d'équipements administratifs et de services publics dans le centre ;
- Un pôle commercial et d'emplois au Nord-Est du centre-ville (Mobaipa, Carrefour, lycée...) ;
- Un pôle d'équipement et de loisirs au Nord-Ouest du centre-ville (piscine, parc, centre équestre) ;
- Un pôle majeur d'emploi (activités secondaires) le long de la RD909 à l'extrémité Nord-Ouest ;
- Des équipements scolaires répartis autour du centre et trois écoles dans les hameaux (Thuy, Glapigny et la Vacherie).

MOBILITE ET DEPLACEMENTS

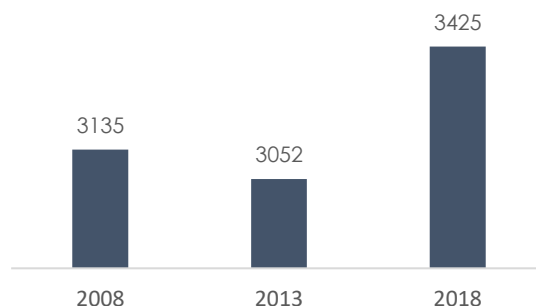


MOBILITE ET DEPLACEMENTS

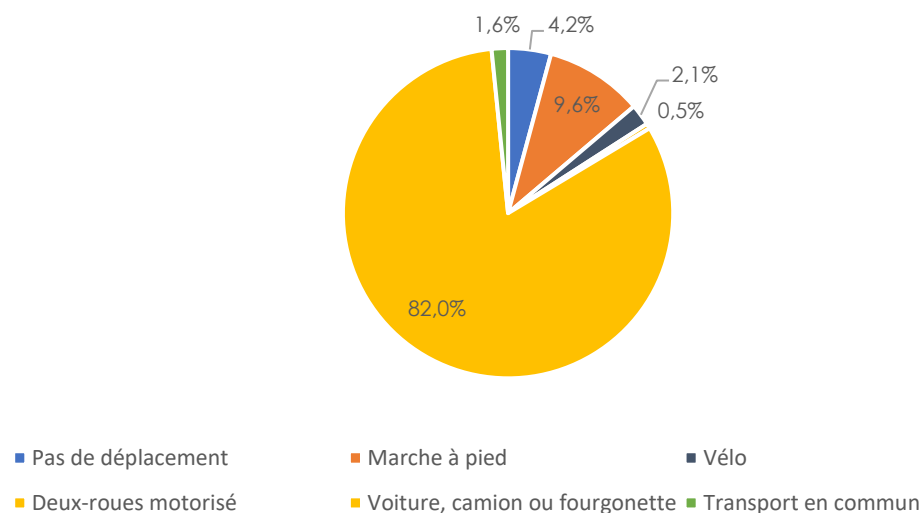
PART DES ACTIFS QUI TRAVAILLENT
DANS LEUR COMMUNE DE RESIDENCE



EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS



PART DES MOYENS DE TRANSPORTS UTILISES POUR SE RENDRE AU TRAVAIL EN
2018



DES DÉPLACEMENTS MAJORITAIREMENT EN VOITURE

Malgré un nombre important d'emplois et un indice de concentration de l'emploi élevé (103,3 en 2018), la commune de Thônes connaît une part importante d'actifs qui travaillent en dehors de la commune, **générant des déplacements domicile-travail importants** (en augmentation depuis 2008). Par ailleurs, ces emplois non occupés par les habitants de la commune génèrent des déplacements pour les actifs extérieurs au territoire **qui viennent travailler sur la commune**.

La très grande majorité de **ces déplacements domicile-travail est effectuée en voiture (82%)**, impactant fortement le trafic du territoire.

Ces déplacements de travailleurs se cumulent **aux flux touristiques particulièrement intenses**, notamment en période de haute saison, générant une saturation des flux routiers sur la commune.

UNE DESSERTE ALTERNATIVE À LA VOITURE INDIVIDUELLE À RENFORCER

Le territoire est desservi par deux lignes de bus régulières qui relient les stations du Grand-Bornand et de la Clusaz à Annecy en passant par Thônes **en proposant 23 courses quotidiennes***¹.

Au total, 97 108 passagers sont transportés chaque année dans ces deux lignes interurbaines, même si ces deux lignes connaissent **une baisse de la fréquentation de 20% entre 2014 et 2018** ^{*2}.

Le territoire est traversé **par la véloroute des Aravis**, d'une distance de 40kms, dont 21km déjà aménagés et 9km en site propre.

Le taux d'équipement moyen du territoire de la CCVT est d'1,5 vélo par foyer et 1% des déplacements des Aravis sont effectués en vélo, pour une distance moyenne de 2km et de 12 minutes.

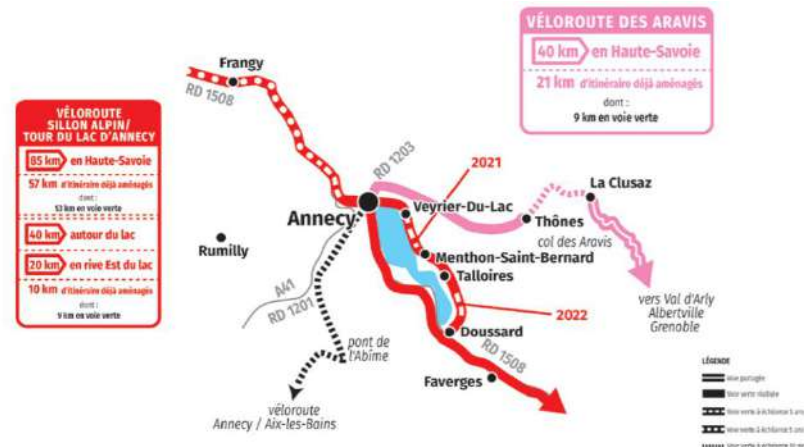
MOBILITE ET DEPLACEMENTS



Lignes TC Interurbaines

■ Gare routière ● Arrêt de bus — Ligne 62 — Ligne 63 ● Aire d'influence de 250m autour des arrêts

A 0 25m
INGETEC
04/2022



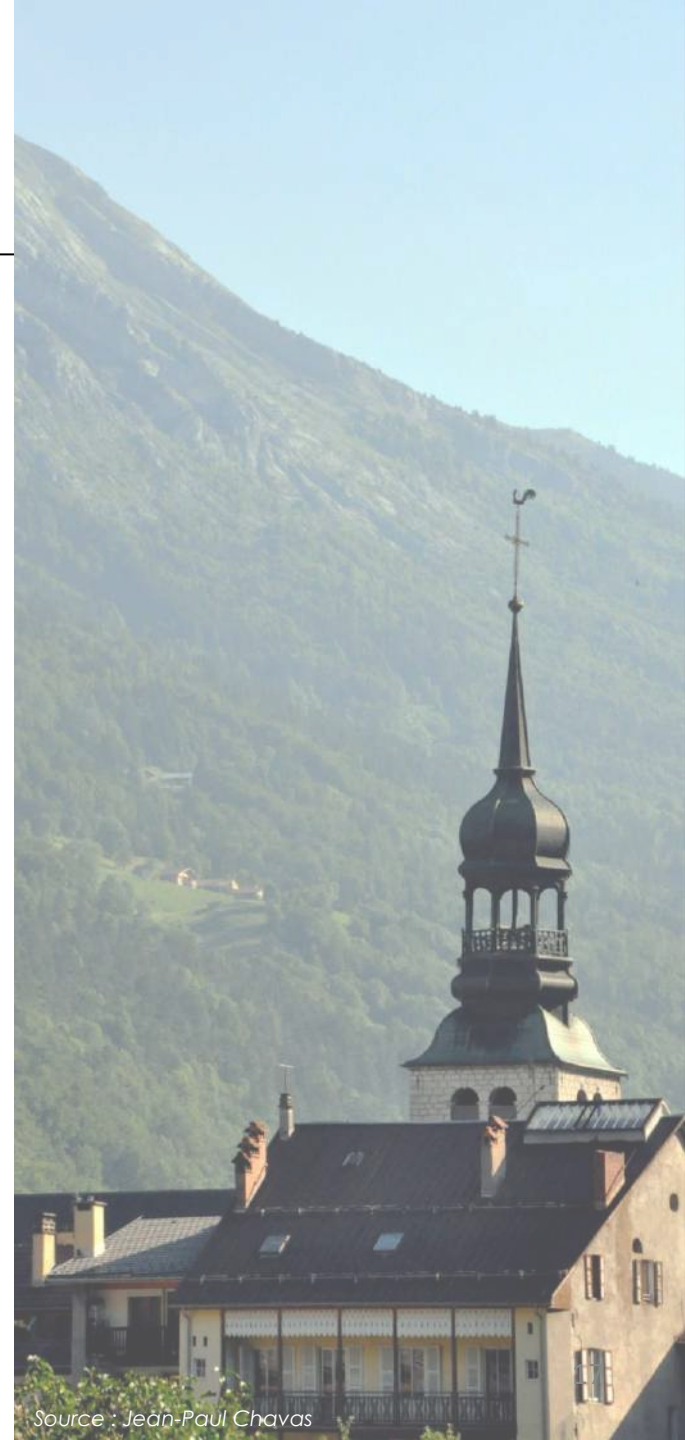
Sources :

*1 : Région Auvergne Rhône-Alpes

*2 : SCOT du Bassin Annécien

LES GRANDS ENJEUX DU TERRITOIRE

- Conforter la dynamique démographique et l'attractivité de la commune face à un vieillissement de la population ;
- Assurer le développement d'une offre de logements diversifiée, adaptée aux besoins des habitants du territoire, dans un contexte de forte pression de l'immobilier ;
- Renforcer le rôle de locomotive du centre-ville de Thônes et son positionnement de centralité majeure du territoire de la Communauté de Communes ;
- Mettre en valeur l'identité, le patrimoine naturel et paysager et les espaces publics de la commune ;
- Moderniser le parc d'équipements de la commune et conforter le rôle central de Thônes en tant que pôle d'équipement structurant ;
- Pérenniser la mixité économique du territoire et le rôle de pôle urbain économique de Thônes ;
- Poursuivre le travail de restructuration des circulations et de requalification des axes routiers du centre-ville ;
- Structurer un réseau de mobilité alternatif à la voiture individuelle en développant notamment un maillage modes doux sur le territoire ;



La stratégie de territoire

LA STRATEGIE DE TERRITOIRE

5 thématiques structurantes qui conduisent au renforcement de la centralité :

- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines et l'espace public ;
- Fournir l'accès aux équipements et services publics ;
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine ;
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré.

⇒ La transition écologique et le développement durable sont des thématiques transversales qui guident le projet de territoire.



Source : OT Cœur des Vallées

DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ, LA MOBILITÉ ET LES CONNEXIONS

Fortement impactée par les flux routiers, les ambitions en matière de mobilité sont au cœur des préoccupations thônaines. Le projet de mobilité du territoire est transversal et porte son intervention sur l'ensemble des déplacements : la requalification des axes routiers et l'optimisation du stationnement, tout en plaçant la mobilité douce au cœur du développement de demain :

- **Structurer un réseau modes doux efficace et sécurisé** : le territoire porte des projets visant à toucher l'ensemble des déplacements alternatifs à la voiture individuelle, qu'ils soient pour des déplacements de loisirs, professionnels, de tourisme... Le réaménagement du centre-ville, la création de voies vertes et de voies cyclables, la structuration d'une politique vélo... sont des actions qui auront pour objectif de créer un maillage structurant, continu et efficace du territoire.
- **Valoriser les entrées de ville** : la commune a pointé la nécessité de valoriser, de requalifier et de pacifier les entrées du territoire, aujourd'hui structurées par de fortes emprises destinées à l'usage de la voiture. L'objectif à court terme est de pacifier la rue de la Saulne par le projet de déviation Est. A moyen terme, l'avenue d'Annecy devra faire l'objet d'une requalification avec l'objectif de gommer le caractère routier du secteur, de proposer des espaces de circulation piétonne plus confortables et des traversées sécurisés.
- **Optimiser le fonctionnement des infrastructures actuelles et étudier la possibilité d'augmenter les capacités de stationnement** : le centre historique de Thônes met en évidence la nécessité d'organiser les circulations et le stationnement pour renforcer sa qualité. En effet, une bonne gestion du stationnement est un facteur essentiel pour maîtriser le développement de la voiture. La commune souhaite faire du stationnement l'un des facteurs clé de la réussite des politiques de mobilité du territoire, que ce soit par un meilleur usage de l'offre existante ou le développement de nouvelles offres spécifiques. L'ambition des politiques de stationnement est bien de disposer d'un levier de report modal.



DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ, LA MOBILITÉ ET LES CONNEXIONS

2 – Voie verte du Fier
*Sécurisation des déplacements
du Lac de Thuy au centre-ville,
maillage cyclable*

**9 – Création d'une déviation
ouest**
*Limiter la circulation de transit,
clôre le contournement du centre-ville*

**11 - Un maillage structurant de
mobilités douces**

*Aménager les 3 entrées de ville et les
relier au centre de la commune et
extension vers la plaine du Fier*

**1 – Projet
d'aménagement de
déviation Est
(Commune), de Pôle
Multimodal (CCVT) et
de recalibrage du Nom
(SILA)**

- *Apaiser et sécuriser le
centre-ville, limiter la
circulation de transit*
- *Créer un pôle
d'échange multimodal
structurant à l'échelle
de la CCVT*
- *Sécuriser les rives du
Nom du risque
inondation*

**Des projets structurants à l'échelle de la
CCVT :**

**2 - Etude globale sur les mobilités du
territoire**

Améliorer la mobilité sur le territoire

Actions engagées (procédures en cours,
engagement juridique)

Actions validées

Actions en projet (intention de projet)

METTRE EN VALEUR LES FORMES URBAINES ET L'ESPACE PUBLIC

La commune de Thônes est **une petite ville vivante, vécue et attractive**. Ses paysages, son identité architecturale et son cœur historique reflètent l'histoire du territoire et la qualité de vie de la commune.

Son positionnement géographique de carrefour et la forte pression que connaît le territoire (attractivité pour de nouveaux habitants, pression foncière, importants flux automobiles...) **fragilisent cette identité et ce bien-vivre**, notamment au sein du centre-ville.

Vigilante à préserver et améliorer son cadre de vie, la collectivité souhaite **retravailler et valoriser les espaces publics** de son territoire, notamment au sein de son cœur historique, au profit d'une **mise en valeur de son caractère patrimonial et d'une amélioration de la qualité d'usage**. Le renforcement de la qualité urbaine du centre-ville contribuera à conforter l'animation, la vitalité et l'attractivité commerciale du centre-ville et ainsi **à pérenniser la place de Thônes en tant que pôle de vie majeur du territoire**.

Cette ambition passe également par **la construction et l'accompagnement à la réalisation de projets urbains structurants**, qui répondent aux besoins de la commune en matière de production de logements, d'implantation de nouveaux équipements, de cellules commerciales, de création de places de stationnement... tout en s'intégrant dans un tissu urbain de qualité et en créant de nouveaux espaces de vie pour les habitants du territoire.



FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES PUBLICS

La présence d'équipements et de services est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants en centre-ville, pour attirer de nouveaux résidents et des touristes, pour faire émerger de nouvelles activités économiques.

Pôle urbain structurant des Aravis et ancien chef-lieu de canton, la commune de Thônes fournit aux habitants du territoire une offre importante d'équipements et de services publics qui concourent largement au bien vivre de la commune et à l'attractivité du territoire.

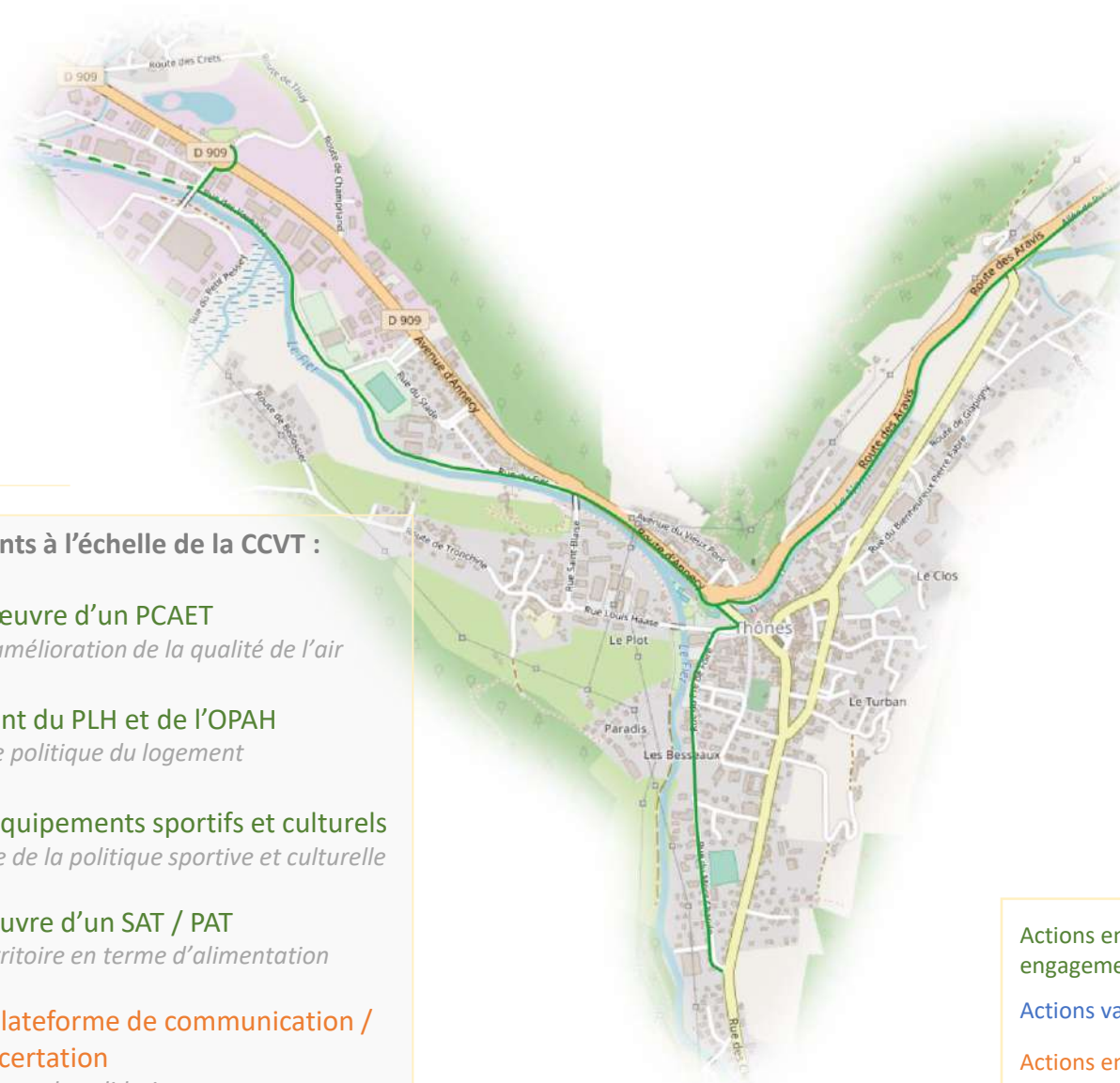
Si elle bénéficie d'un nombre important d'infrastructures, elle connaît également un vieillissement de son parc qui fragilise et fragilisera à terme la qualité de l'offre.

Par conséquent, la commune porte l'ambition **de moderniser et développer son offre d'équipements et de services, prioritairement au centre-ville et à ses abords**, pour conforter et renforcer son rôle de centralité.

L'accès aux équipements et services occupe une place importante dans la stratégie de revitalisation du territoire. **Le maintien et le développement de ses infrastructures, notamment de l'offre culturelle et sportive**, participera à la vitalité et à la création de flux sur des espaces stratégiques, propices à soutenir l'activité commerciale, à enrichir l'offre et plus globalement, participera aux changements de la physionomie du centre-ville.



FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES PUBLICS



Des projets structurants à l'échelle de la CCVT :

3 - Mise en œuvre d'un PCAET

Transition énergétique et amélioration de la qualité de l'air

4 – Renouveau du PLH et de l'OPAH

Elaboration d'une politique du logement

5 – Schéma directeur des équipements sportifs et culturels

Se doter d'un outil de référence de la politique sportive et culturelle

6 – Mise en œuvre d'un SAT / PAT

Définir les priorités du territoire en terme d'alimentation

8 – Mettre en place une plateforme de communication / Concertation

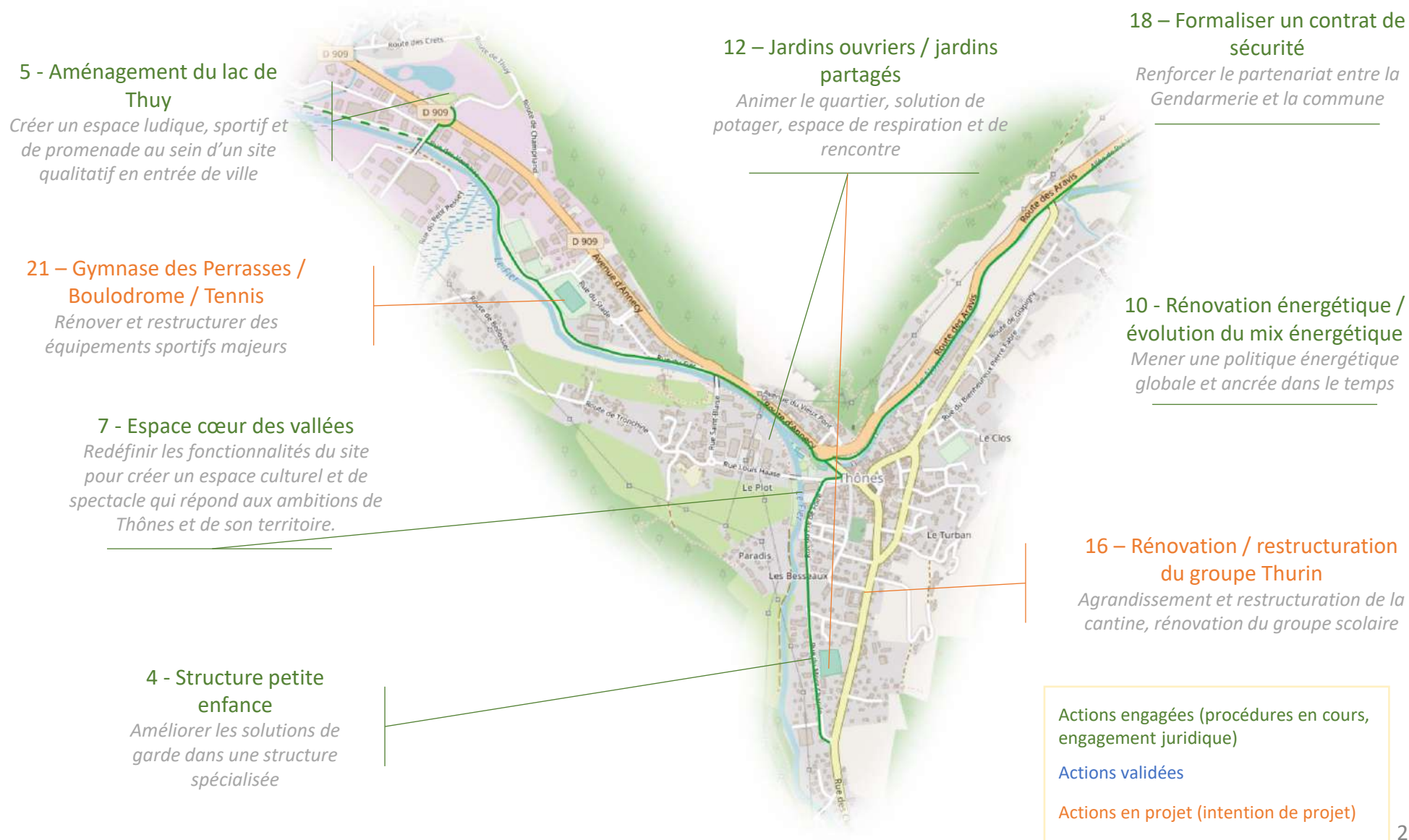
Action en cours de validation

Actions engagées (procédures en cours, engagement juridique)

Actions validées

Actions en projet (intention de projet)

FOURNIR L'ACCES AUX EQUIPEMENTS ET AUX SERVICES PUBLICS



PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE

La commune de Thônes, fort de la richesse de son identité et de son histoire, dispose d'un patrimoine pluriel : agricole, naturel, industriel, architectural, mais également d'un patrimoine bâti institutionnel et d'un « petit patrimoine ».

Le centre-ville de Thônes, véritable village de charme, reflète une partie de l'héritage et de l'histoire de la commune et **offre un cœur de ville vivant et pittoresque**.

Cette richesse patrimoniale est cependant **fragilisée par les pressions que subissent le territoire** : pression démographique et foncière, problématiques de mobilité marquées, coût important de l'entretien du patrimoine, forte concurrence touristique...

Au regard de ces constats, la commune porte l'ambition de **protéger le patrimoine naturel et paysager**, mais également de porter une politique forte de **valorisation du patrimoine bâti historique**, en préservant notamment le caractère architectural et identitaire du centre-ville.

Dans un contexte touristique concurrentiel, notamment au regard des activités sportives et de pleine nature et face à un besoin d'entretien / de rénovation / de modernisation d'une partie de son patrimoine, **la commune souhaite porter une réflexion élargie sur la question du patrimoine de Thônes** avant de définir des actions d'interventions plus ciblées et opérationnelles.



PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE

13 – Construire une stratégie globale du patrimoine / recrutement d'un chargé de mission patrimoine et culture

14 - La forêt école / Ecomusée du bois
Créer une forêt nourricière test multi-pédagogique

15 – Valorisation de la ferme du Villaret

Ferme urbaine pédagogique en continuité du centre ville

17 – Amélioration de la qualité de l'air
Action construite en lien avec le PCAET

Actions engagées (procédures en cours, engagement juridique)

Actions validées

Actions en projet (intention de projet)

FAVORISER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL EQUILIBRE

Le territoire de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, et notamment la ville-centre de Thônes, **est caractérisée par une activité économique riche et diversifiée**, forte d'un tissu industriel historique, d'une activité agricole, pastorale et sylvicole ancrée et d'une attractivité touristique qui participe à la solidité des activités commerciales et de services.

Par ailleurs, la polarité de Thônes **bénéficie d'un tissu commercial riche et de qualité**, qui participe à la vitalité et au dynamisme de son centre ancien.

La commune porte un double projet :

- **Le soutien à l'économie locale et à sa diversification**, en faveur du maintien et de la sécurisation de l'emploi à l'échelle communale et du territoire Fier-Aravis, à travers une stratégie de développement économique à développer sur le moyen / long terme ;
- **Le soutien de l'offre commerciale pour conforter et renforcer le rôle de polarité de proximité du cœur de Thônes** : limiter le développement commercial de périphérie, contenir l'évasion commerciale, favoriser le commerce de proximité...

Le projet de réaménagement du centre-ville qui repense les circulations, le stationnement et le fonctionnement des espaces publics concourra à renforcer la qualité de vie du centre-ville et donc à maintenir et renforcer le tissu commercial du cœur historique.



Source : OT Cœur des Vallées



Source : OT Cœur des Vallées

Les fiches actions communales

FICHE ACTION N° 1

Projet d'aménagement de Déviation EST - Pôle Multimodal – Recalibrage du Nom (Commune / CCVT)

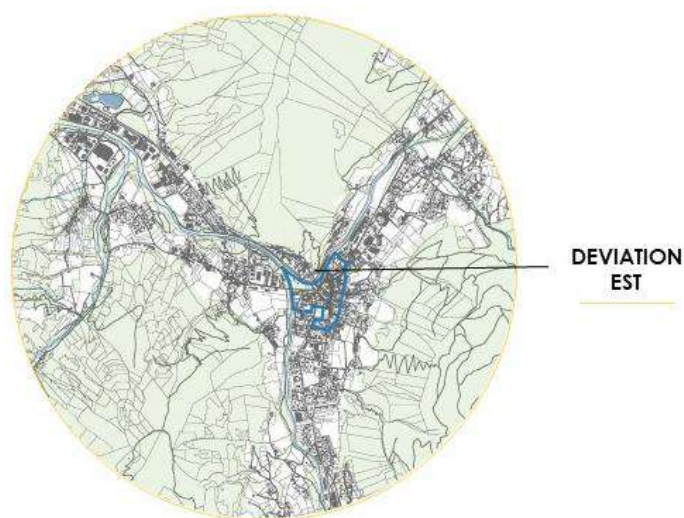
Orientation stratégique : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Niveau de priorité : Fort

Statut : Engagée

Elu référent : Pierre LESTAS

Version 2 – 28/10/2022



Maître d'ouvrage	Commune de Thônes pour la déviation Est Communauté de Communes des Vallées de Thônes pour le Pôle d'Echange Multimodal Le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) pour le recalibrage du Nom
Description de l'action	Située à la croisée des Vallées du Nom et du Fier, la ville de Thônes assume un rôle important de centralité au cœur du Massif des Aravis et au pied des stations de la Clusaz, le Grand-Bornand et Manigod. Territoire attractif, tant pour la fréquentation de la commune que par l'attractivité de son grand territoire, la commune connaît d'important flux de transit qui tendent à positionner la commune en un territoire traversé, générant d'importantes nuisances et influant sur la qualité de vie du cœur de ville et sa vitalité. Le réseau routier se compose actuellement de deux axes structurants, la RD909 sur un axe Est / Ouest et la RD12 sur l'axe Nord / Sud. La RD909 (liaison Annecy / La Clusaz) borde le centre-ville par le Nord en rive droite du Nom. La RD12 traverse directement le centre-ville. Ces deux axes majeurs génèrent aujourd'hui de nombreux impacts sur la centralité de la commune :

	• En centre-ville, l'aménagement et la réglementation des voies donnent la priorité à leur fonction circulatoire (absence de zone 30, largeur de voies importante) ; • Les deux principaux carrefours d'accès sont saturés ou proches de l'être à l'heure de pointe ; • La localisation des établissements scolaires secondaires sur la commune implique une circulation dense d'autocars en centre-ville ; • Le réseau support des pics liés aux sports d'hiver. Face à une circulation automobile de transit croissante et pour apaiser le centre-ville, la commune a prévu de dévier une partie de son trafic routier par la réalisation d'un contournement du centre-ville par l'Est. Résumé des objectifs du projet : • Apaiser le centre-ville par le détournement de la circulation de transit ; • Restructurer la gare routière en pôle multimodal et en point d'information pour les stations ; • Protéger le centre-ville contre les inondations ; • Réaménager le parc de stationnement pour rétablir la capacité de stationnement. Le projet communal de déviation Est a été conçu avec pour objectif principal d'apaiser le centre-ville aujourd'hui très affecté par la circulation de transit (poids lourds et voitures). Il consiste d'abord à créer un premier giratoire sur la voie des Aravis et un pont pour franchir le Nom. Il verra, dans un second temps, la réalisation d'un autre giratoire sur la rue de la Saulne et une nouvelle voie routière entre ce giratoire et la rue Bienheureux Pierre Favre. Parallèlement à ce projet, le SILA a entrepris des travaux de recalibrage du Nom consistant à élargir et approfondir le lit du Nom dans l'objectif de réduire la vulnérabilité du centre-ville contre les crues centennales qui passeront désormais sous le Vieux Pont. Opérationnellement, ces deux projets vont consister à : • Recalibrer l'emprise du Nom par élargissement et abaissement de son lit, réalisation d'une risberme, confortement des berges (avec caissons végétalisés, enrochements, murs cyclopéens) ; • Réaménager l'actuelle gare routière avec un nouveau point d'information station ;
--	---

	- Créer un nouvel arrêt de bus au pied du chemin de Croix ; - Créer une voie verte le long de la rive droite du Nom jusqu'à l'auto-pont ; - Réaménager la RD 909 avec notamment la suppression des feux tricolores, de la voie de tourne à droite près de la gare et de la voie tourne à gauche sous l'auto pont en direction de Thônes ; - Améliorer les liaisons piétonnes. Certaines infrastructures devront aussi être adaptées au projet : passerelles du Nom, éclairage public, cheminements PMR...																
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : - La Communauté de Communes Des Vallées de Thônes ; - Le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) ; - Syndicat Intercommunal d'Energie des Vallées de Thônes ; - L'Etat ; - La Région Auvergne Rhône-Alpes ; - Le Conseil Départemental ;																
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	PLAN DE FINANCEMENT <table border="1"> <tr> <td></td><td>Prévisionnel</td></tr> <tr> <td>Montant total de l'opération</td><td>6 736 168€ HT</td></tr> <tr> <td>DETR 2020</td><td>208 326€</td></tr> <tr> <td>Conseil Départemental</td><td>2 015 826€</td></tr> <tr> <td>Région AURA</td><td>789 060€</td></tr> <tr> <td>CCVT</td><td>491 540€</td></tr> <tr> <td>SIEVT</td><td>66 169,61€</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>3 165 246,39€</td></tr> </table>		Prévisionnel	Montant total de l'opération	6 736 168€ HT	DETR 2020	208 326€	Conseil Départemental	2 015 826€	Région AURA	789 060€	CCVT	491 540€	SIEVT	66 169,61€	Autofinancement	3 165 246,39€
	Prévisionnel																
Montant total de l'opération	6 736 168€ HT																
DETR 2020	208 326€																
Conseil Départemental	2 015 826€																
Région AURA	789 060€																
CCVT	491 540€																
SIEVT	66 169,61€																
Autofinancement	3 165 246,39€																
Calendrier	CALENDRIER DE L'OPERATION <table border="1"> <tr> <td>Démarrage des travaux : recalibrage du Nom</td><td>27/09/2021</td></tr> <tr> <td>Démarrage des travaux : déviation Est</td><td>Septembre 2022</td></tr> <tr> <td>Livraison de la déviation Est</td><td>Fin 2023</td></tr> </table>	Démarrage des travaux : recalibrage du Nom	27/09/2021	Démarrage des travaux : déviation Est	Septembre 2022	Livraison de la déviation Est	Fin 2023										
Démarrage des travaux : recalibrage du Nom	27/09/2021																
Démarrage des travaux : déviation Est	Septembre 2022																
Livraison de la déviation Est	Fin 2023																
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE.																
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- La suppression des flux de transit dans le centre-ville de Thônes ; - L'apaisement des circulations routières dans le cœur de ville : diminution des circulations voiture et poids lourds dans le centre-ville ; - Permettre la réorganisation des sens de circulation du centre-ville.																

Conséquence sur la fonction de centralité	La déviation Est une opération qui s'inscrit dans un projet plus global de mobilité ayant un impact essentiel et majeur sur le centre-ville de Thônes : le contournement du centre-ville par une déviation Est et Ouest et la requalification de ses circulations, la structuration de liaisons inter quartiers, la hiérarchisation des voies sur la commune, la structuration d'un réseau cyclable performant.... Il est donc en lien avec trois autres fiches actions : le réaménagement du centre-ville, la déviation Ouest et le maillage en mobilités douces de la commune.
Ressources	Annexe 1 : plan du projet Documents consultables sur demande : • Déclaration lois sur l'eau • Evaluation environnementale • Permis d'aménager et permis de construire • Enquête publique pour création et classement d'une route en domaine public • Procédure de DUP pour le tronçon rue de la Saulne/rue Bien heureux Pierre Favre

FICHE ACTION N° 2

Voie verte du Fier

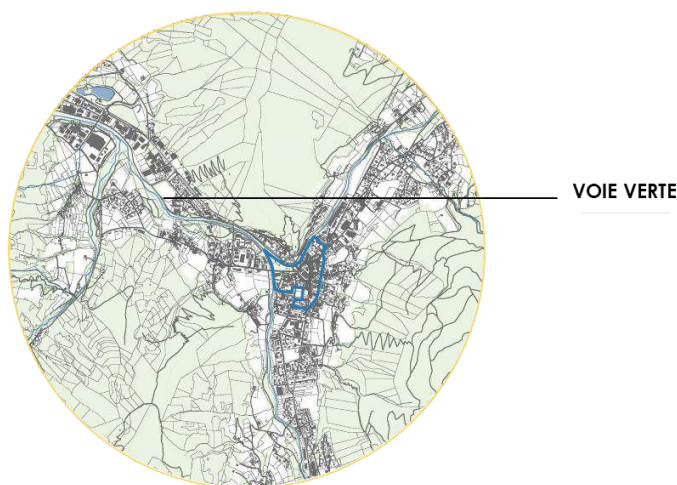
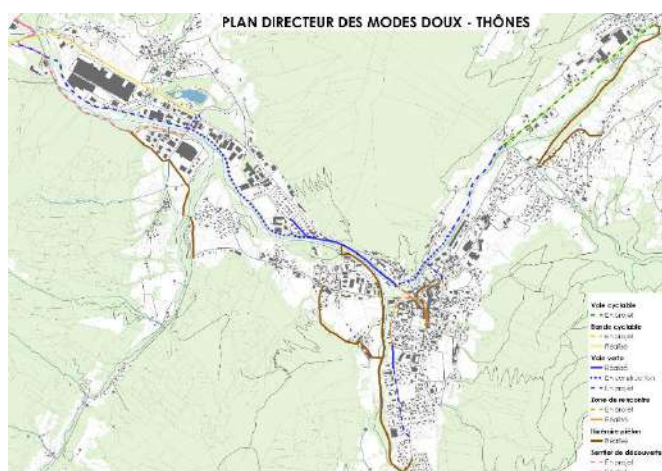
Orientation stratégique : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Niveau de priorité : Fort

Statut : Engagée

Elu référent : Pierre LESTAS

Version 3 – 12/04/2023



Maître d'ouvrage	Commune de Thônes
Description de l'action	Le projet de voie verte s'inscrit dans une réflexion complète des mobilités à l'échelle de la commune de Thônes : restructuration des circulations du centre-ville et desserte des équipements structurants.... Avec pour objectif d'offrir un maillage en modes doux de qualité et de structurer un réseau cyclable performant entre les différents secteurs urbanisés de la commune. Résumé des objectifs du projet : Une priorité est donnée à la réalisation d'une première tranche d'itinéraire mode doux (voie verte) pour relier le centre-ville au lac de Thuy. Cet itinéraire permet de desservir en mode sécurisé un ensemble d'équipements publics : centre de secours, école de musique, collège, gymnase, salle de gym, stade, tennis, stade synthétique, boulodrome, locaux administratifs de la Régie d'Electricité, la zone d'activité de la Balmette, celle des Vernais avec le site principal du groupe FOURNIER (MOBALPA) et enfin le lac de Thuy, sur lequel l'aménagement d'une plaine des sports est en projet. Cette voie verte permettra également de se connecter au réseau cyclable départemental depuis le giratoire du lac de

	Thuy ou débute la bande cyclable en direction d'Annecy. Elle assurera également un trajet sécurisé, apaisé et agréable jusqu'au centre-ville. Depuis Annecy, cet itinéraire prendra le relais de la bande cyclable de la RD909 qui se termine au giratoire du lac de Thuy. La voie verte débutera au giratoire du lac de Thuy, circulera le long du Fier et se terminera après le giratoire de l'entrée du centre-ville, porte d'entrée de la zone à vitesse modérée (30 km/h). Dans une seconde phase du schéma cyclable et à plus long terme (non intégré dans le chiffrage), deux projets de prolongation sont prévus : • Une prolongation de l'itinéraire cyclable jusqu'au site de Morette ; • Une connexion avec la voie verte sur le Nom permettra de relier le hameau de la Vacherie et la bande cyclable départementale vers les Villards sur Thônes. L'intégralité du tronçon sera en enrobé pour mettre une meilleure circulation de tous les modes doux et un accès aisé aux personnes à mobilité réduite.												
Partenaires	Ce projet comptera plusieurs partenaires techniques et financiers : • Le Conseil Départemental ; • La Région Auvergne Rhône-Alpes ; • L'Etat (DDT/STEM) – « Fond mobilités actives » ; • French mobility.												
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	PLAN DE FINANCEMENT <table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>Prévisionnel</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Montant total de l'opération</td><td>3 215 798€ TTC</td></tr> <tr> <td>Conseil Départemental</td><td>110 000€</td></tr> <tr> <td>Région AURA</td><td>100 000€ (en attente)</td></tr> <tr> <td>Etat</td><td>1 168 334€</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>1 837 464€ TTC</td></tr> </tbody> </table>		Prévisionnel	Montant total de l'opération	3 215 798€ TTC	Conseil Départemental	110 000€	Région AURA	100 000€ (en attente)	Etat	1 168 334€	Autofinancement	1 837 464€ TTC
	Prévisionnel												
Montant total de l'opération	3 215 798€ TTC												
Conseil Départemental	110 000€												
Région AURA	100 000€ (en attente)												
Etat	1 168 334€												
Autofinancement	1 837 464€ TTC												
Calendrier	CALENDRIER DE L'OPERATION <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Consultation des entreprises</td><td>06/2022</td></tr> <tr> <td>Démarrage des travaux</td><td>09/2022</td></tr> <tr> <td>Fin des travaux de la tranche 1</td><td>03/2023</td></tr> <tr> <td>Livraison de la voie verte</td><td>Fin 2024</td></tr> </tbody> </table>	Consultation des entreprises	06/2022	Démarrage des travaux	09/2022	Fin des travaux de la tranche 1	03/2023	Livraison de la voie verte	Fin 2024				
Consultation des entreprises	06/2022												
Démarrage des travaux	09/2022												
Fin des travaux de la tranche 1	03/2023												
Livraison de la voie verte	Fin 2024												
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE.												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Amélioration de la sécurité des piétons et des cycles ; • Développement de la mobilité durable : nombre de kilomètres de vois sécurisées pour les vélos et les modes doux, comptages vélo ; • Création d'une liaison entre le lac de Thuy et le centre-ville et amélioration de l'accès au centre-ville en modes doux ;												

	• Amélioration de la desserte modes doux aux grands équipements structurants du secteur des Perrasses ; • Valorisation de l'entrée de ville de Thônes pour les vélos ;
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet de Voie Verte le long du Fier constitue une première pierre à la structuration d'un maillage cyclable continu sur la commune de Thônes. Il constitue un projet phare pour la centralité à plusieurs titres : • Il dessert le centre-ville de Thônes depuis l'entrée de ville de Thônes, depuis l'axe structurant et très circulé en provenance d'Annecy ; • Il propose un aménagement cyclable en site propre, sécurisé et de qualité en rive du Fier ; • Il permet de relier la centralité de Thônes au lac de Thuy, aujourd'hui site naturel et demain future plaine des sports et de loisirs de la commune ;
Ressources	Documents consultables sur demande : • Cartographie du tracé ; • Cartographie du schéma directeur cyclable de la commune.

FICHE ACTION N° 3

Opération de renouvellement urbain de l'ilot Rousseau et création d'une maison de santé pluridisciplinaire

Orientation stratégique : Mettre en valeur les formes urbaines et l'espace public

Niveau de priorité : Fort

Statut : Engagée

Elu référent : Pierre BIBOLLET

Version 3 – 12/04/2023



ILOT
ROUSSEAU

Maître d'ouvrage	Commune de Thônes
Description de l'action	Le projet de renouvellement urbain de l'ilot Rousseau porte sur un tènement foncier en continuité directe du cœur de bourg de Thônes, sur un secteur en transition entre la ville ancienne à l'Ouest, le quartier résidentiel au Sud et les terrains de sport à l'Est. Le site est aujourd'hui caractérisé par un tissu urbain peu qualitatif, dont l'architecture, les fonctions et les usages tournent le dos au centre-ville. Résumé des objectifs du projet : Situé sur un secteur stratégique par sa localisation et sa superficie, le projet de l'ilot Rousseau a pour objet de restructurer ce secteur en un programme ambitieux, mixte et de qualité, ouvrant le site sur le centre-ville : • Requalifier un ilot stratégique connecté au cœur de ville et situé dans le périmètre d'intervention de l'ABF : définition de nouveaux usages, densification par une opération de démolition-reconstruction, préservation de l'identité et de l'histoire du site par la réhabilitation de l'auberge fleurie, ouverture du site sur le

	centre-ville par la création de maillages Est-Ouest, re-végétalisation du secteur tout en densifiant... ; • Favoriser le logement pour tous en proposant une diversification des typologies de logements : accession à la propriété, locatif social, taille des logements allant du T2 au T5... Permettant à la fois d'assurer une mixité sociale au sein du programme, mais également de proposer une offre de logements diversifiée au centre-ville ; • Améliorer et pérenniser l'accès aux soins par la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, permettant de relocaliser le cabinet médical de la ville en cœur de bourg et de diversifier l'offre médicale ; • Conforter le tissu commercial du centre-ville par la création de 6 cellules commerciales : continuité directe avec le cœur commerçant de la commune, permettant de renforcer l'offre du cœur de bourg mais également d'assurer une mixité fonctionnelle du programme ; • Proposer une offre de stationnement structurée par la création d'un parking public en souterrain pour assurer la desserte du centre-ville ainsi que des nouveaux logements. La programmation du projet : • Construction de 82 logements, dont 25 logements en locatif social répartis en 5 bâtiments ; • Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire d'environ 800m² de surface de plancher ; • Rénovation d'un bâtiment patrimonial dit « Auberge Fleurie » • Implantation de 6 cellules commerciales ; Création d'un parc de stationnement sur deux niveaux de sous-sol, dont un niveau comprenant 80 places publiques.
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : • L'Etat ; • La Région Auvergne Rhône-Alpes ; • Le Conseil Départemental ;

Dépenses prévisionnelles et plan de financement	PLAN DE FINANCEMENT	
		Prévisionnel
	Montant total de l'opération	8 159 537€ HT
	Dépenses	
	Acquisitions foncières	3 107 330€ HT
	Acquisitions en VEFA de la Maison de Santé	2 488 446€ HT
	Acquisitions en VEFA du Parking	1 993 280€ HT
	Etudes pré-opérationnelles	70 481€ HT
	Rétrocession du fonds friches à PRIMALP	500 000€
	Recettes	
	Cession foncière à PRIMALP	1 880 200€ HT
	Subvention construction durable	178 000€
	Appel à projet Fonds Friches – 3 ^{ème} édition	500 000€
	DETR 2021 (MSP)	300 000€
	Conseil Départemental (MSP)	200 000€
	Région AURA (MSP)	200 000€ (en attente)
	Total recettes	3 258 200€
	Solde par Autofinancement	4 901 337€ HT
Calendrier	CALENDRIER DE L'OPERATION	
	Engagement des premières dépenses pour l'acquisition du foncier	Juin 2023
	Engagement des travaux	Automne 2023
	Livraison du projet, intégrant la maison de santé et le parking public	Fin 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE.	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Assurer une diversification des typologies de logements en cœur de ville et répondre aux différents besoins des ménages : vieillissement de la population, petits ménages, etc ; - Produire des logements sociaux pour répondre aux besoins des ménages fragiles et face à une importante demande sur la commune de Thônes ; - Limiter l'artificialisation des sols en construisant 82 logements en renouvellement urbain, sur une surface déjà imperméabiliser ; - Développer l'offre de commerces et de services du centre-ville et renforcer son caractère de polarité par la construction d'une maison de santé et de 6 nouvelles cellules commerciales ;	

	• Entretien et mettre en valeur le patrimoine par la réhabilitation de l'auberge fleurie ; • Renforcer l'offre de stationnement du centre-ville par la construction d'un parking public souterrain.
Conséquence sur la fonction de centralité	Situé à proximité immédiate du centre-ville, le projet de renouvellement urbain de l'ilot Rousseau viendra requalifier un tènement foncier structurant au cœur de la centralité (cf description de l'action). Il contribue à améliorer le dynamisme, la qualité de vie et l'image du centre-ville et assure un renouvellement de la ville sur la ville en requalifiant une friche aujourd'hui dégradée
Ressources	Documents consultables sur demande : • Plan du programme de l'Ilot Rousseau.

FICHE ACTION N° 4

Construction d'une structure petite enfance

Orientation stratégique : Fournir l'accès aux équipements et services publics

Niveau de priorité : Fort

Statut : Engagée

Elu référent : Michèle FAVRE-D'ANNE

Version 2 – 28/10/2022



STRUCTURE PETITE ENFANCE

Maître d'ouvrage	Commune de Thônes
Description de l'action	Depuis plusieurs années la commune de Thônes fait face à deux problématiques : la baisse constante du nombre d'enfants accueillis expliquée par la baisse du nombre d'assistantes maternelles et une augmentation de la demande de places avec 40 familles sur liste d'attente au 30 septembre 2021. Malgré des rénovations successives, il n'est plus possible d'agrandir la structure existante dont les derniers travaux n'améliorent que temporairement la situation. Résumé des objectifs du projet : Au regard des différents constats, la commune porte le projet de construction d'une structure petite enfance avec pour ambition d'augmenter sa capacité d'accueil globale (+5 places) et d'améliorer sa qualité de service et créant une nouvelle structure multi-accueil. Il s'agit d'améliorer l'offre faite aux familles en augmentant la capacité d'accueil et en proposant des locaux adaptés, permettant de respecter le rythme de développement et l'autonomie des enfants. Il s'agit également d'améliorer les conditions de travail des professionnels. La structure sera implantée en rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation sur une surface d'environ 500m².

	L'aménagement intérieur de l'espace sera réalisé en cohérence avec le projet pédagogique porté et améliorera la fonctionnalité des espaces.												
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : • L'Etat ; • La Caisse d'Allocations Familiales ; - Le Conseil Départemental ;												
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	PLAN DE FINANCEMENT <table> <tr> <td></td><td>Prévisionnel</td></tr> <tr> <td>Montant total de l'opération</td><td> 1 913 908€ HT : Acquisition des locaux : 1 079 417€ HT Aménagement de la structure : 834 491€ HT </td></tr> <tr> <td>DETR 2022 (porte sur l'acquisition des locaux)</td><td>200 000€</td></tr> <tr> <td>Subvention CAF</td><td>470 000€</td></tr> <tr> <td>CDAS</td><td>150 000€</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>1 093 908€</td></tr> </table>		Prévisionnel	Montant total de l'opération	1 913 908€ HT : Acquisition des locaux : 1 079 417€ HT Aménagement de la structure : 834 491€ HT	DETR 2022 (porte sur l'acquisition des locaux)	200 000€	Subvention CAF	470 000€	CDAS	150 000€	Autofinancement	1 093 908€
	Prévisionnel												
Montant total de l'opération	1 913 908€ HT : Acquisition des locaux : 1 079 417€ HT Aménagement de la structure : 834 491€ HT												
DETR 2022 (porte sur l'acquisition des locaux)	200 000€												
Subvention CAF	470 000€												
CDAS	150 000€												
Autofinancement	1 093 908€												
Calendrier	CALENDRIER DE L'OPERATION <table> <tr> <td>Acquisition du rez-de-chaussée pour réaliser l'aménagement des locaux sous Maîtrise d'ouvrage communale</td><td>Septembre 2022</td></tr> <tr> <td>Démarrage prévisionnel des travaux</td><td>Mi 2023</td></tr> <tr> <td>Aménagement intérieur des locaux</td><td>Début 2024</td></tr> <tr> <td>Livraison de la structure petite enfance</td><td>Fin 2024</td></tr> </table>	Acquisition du rez-de-chaussée pour réaliser l'aménagement des locaux sous Maîtrise d'ouvrage communale	Septembre 2022	Démarrage prévisionnel des travaux	Mi 2023	Aménagement intérieur des locaux	Début 2024	Livraison de la structure petite enfance	Fin 2024				
Acquisition du rez-de-chaussée pour réaliser l'aménagement des locaux sous Maîtrise d'ouvrage communale	Septembre 2022												
Démarrage prévisionnel des travaux	Mi 2023												
Aménagement intérieur des locaux	Début 2024												
Livraison de la structure petite enfance	Fin 2024												
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE.												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Développer le nombre de places disponibles en structure petite enfance et le nombre d'enfants pris en charge sur la commune de Thônes face à une importante demande ; • Assurer l'attractivité de la commune aux familles en proposant des services de garde adaptés à leurs besoins ; • Améliorer le confort de travail des équipes et d'accueil des enfants par une nouvelle structure moderne et qui répond aux besoins.												

	• Construire une structure petite enfance à proximité du centre-ville et dans un secteur de projet cohérent à la fonction de l'établissement : dans un secteur calme, à proximité du nouvel EHPAD et des futurs jardins partagés de la Curiaz notamment.
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet de structure petite enfance s'intègre pleinement dans une ambition plus globale à l'échelle de la centralité de Thônes : réaliser une structure petite enfance à proximité directe du nouvel EHPAD en cours de construction afin de créer un lien intergénérationnel entre les deux structures. Le projet s'intègre également dans l'ambition de requalification de la rue du Mont Charvin, qui relie les deux infrastructures au centre-ville, en une desserte pacifiée avec la création d'une liaison modes doux. Par ailleurs, la structure petite enfance s'implante sur un site aujourd'hui en cours de réflexion, avec la volonté de créer un jardin communautaire à proximité, espace qui constituera un lieu pédagogique pour la structure et qui sera le support du lien intergénérationnel entre la petite enfance et l'EHPAD. La structure petite enfance vient donc renforcer les équipements et services du centre-ville et s'intègre dans une ambition de restructuration du quartier de la Curiaz, en continuité directe du centre-ville et desservi par une future liaison douce.
Ressources	Documents consultables sur demande : • Plan de la structure petite enfance.

FICHE ACTION N° 5

Aménagement du lac de Thuy

Orientation stratégique : Fournir l'accès aux équipements et services publics

Niveau de priorité : Fort

Statut : Engagée

Elu référent : Claude COLLOMB-PATTON

Version 2 – 28/10/2022



LAC DE THUY

Maître d'ouvrage	Commune de Thônes
Description de l'action	Le lac de Thuy se situe sur un axe stratégique de la commune, et à une échelle plus large, de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes : en entrée de ville de Thônes, sur l'axe structurant de la RD909 en provenance d'Annecy, il est positionné à moins de 15 minutes à pied et 5 minutes en vélo du centre-ville. En termes de fonctionnalité du site, le secteur du lac de Thuy est aujourd'hui peu mis en valeur, malgré son cadre paysager de grande qualité (présence de l'eau, de boisements et d'atouts paysagers). Il est aujourd'hui constitué : • D'une ancienne carrière au Nord-Est du site, utilisée comme décharge privée de matériaux inertes ; • D'un lac de pêche et une promenade familiale sur la partie Sud du site ; • D'un dépôt provisoire de gravier recyclé par l'entreprise Mermier SA ; • D'une franche de boisement le long de la route d'Annecy au Sud-Ouest du projet.

	Résumé des objectifs du projet : La commune de Thônes souhaite requalifier le secteur du Lac de Thuy afin d'implanter une zone de loisirs et une plaine des sports sur une surface totale de 12 hectares. Il s'agit de renforcer quantitativement et qualitativement, à faible distance du centre-ville, l'offre en équipements dédiés à la pratique sportive de plein air, répondant aux besoins de la population locale et aux visiteurs. Il s'agit en outre de mettre à disposition de la population un parc valorisé pour la pratique de loisirs variés dans un cadre naturel et paysagé de qualité. Ce site, positionné en entrée de Thônes, fait l'objet d'un projet d'ensemble, intégrant l'ambition de réaliser des aménagements soignés et intégrés à l'environnement. Le projet de réaménagement du lac de Thuy vise notamment à atteindre les objectifs suivants : • La création d'un pôle sportif et ludique autour du lac destiné aux activités de plein air ; • La mise en valeur du site en lien avec les équipements et aménagements touristiques existants ou projetés ; • La création d'un parc ou d'un espace à vocation naturelle en favorisant une approche pédagogique des milieux ; • La requalification par la renaturation du secteur actuellement occupé par la zone de dépôt de matériaux inertes ; • L'amélioration des accès tous modes au lac et plus globalement la desserte du site en intégrant la dépose bus au plus proche. Livrables (équipements, bâtiments, services touristiques qui seront réalisés et proposés à l'issue du projet) : Ce secteur sera divisé en deux zones : • Une zone autour du lac de Thuy plus naturelle comprenant une promenade autour du lac, un parcours sportif, un arboretum, des tables de pique-nique, des aires de jeux pour les enfants. • Une zone de l'autre côté de la route de Thuy, comprenant une plaine de sport avec des terrains de foot, rugby, tir à l'arc, pumptrack, un bâtiment club house/vestiaire, des parkings. L'ensemble étant arboré pour une meilleure intégration paysagère. La commune de Thônes souhaite également construire un bâtiment vestiaire et club house à proximité des futurs terrains de foot et de rugby qui seront sur le secteur du lac de Thuy.
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : • La Communauté de Communes des Vallées de Thônes ; • L'Etat (DDT / Préfecture / DRCL / BAFU) ;

	• La Région Auvergne Rhône-Alpes ? ; • Le Conseil Départemental ? • L'Agence Nationale du Sport ? - Les fédérations sportives ?																						
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">PLAN DE FINANCEMENT</th></tr> <tr> <td></td><td>Prévisionnel</td></tr> <tr> <td>Montant total de l'opération</td><td>9 590 000€ HT</td></tr> <tr> <td></td><td></td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>A définir</td></tr> </table>	PLAN DE FINANCEMENT			Prévisionnel	Montant total de l'opération	9 590 000€ HT			Autofinancement	A définir												
PLAN DE FINANCEMENT																							
	Prévisionnel																						
Montant total de l'opération	9 590 000€ HT																						
Autofinancement	A définir																						
Calendrier	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">CALENDRIER DE L'OPERATION</th></tr> <tr> <td>Evaluation environnementale</td><td>2021</td></tr> <tr> <td>Sélection de la maîtrise d'œuvre</td><td>Fin 2021</td></tr> <tr> <td>Maîtrise partielle du foncier et acquisitions</td><td>En cours</td></tr> <tr> <td>Modification du PLU</td><td>Fin 2022/2023</td></tr> <tr> <td>Dépôt du permis d'aménager</td><td>A définir</td></tr> <tr> <td>Démarrage des travaux</td><td>A définir</td></tr> <tr> <td>Livraison du Lac de Thuy tranche 1</td><td>A définir</td></tr> <tr> <td>Livraison du Lac de Thuy tranche 2</td><td>A définir</td></tr> <tr> <td>Livraison du Lac de Thuy tranche 3</td><td>A définir</td></tr> <tr> <td>Livraison du Lac de Thuy tranche 4</td><td>A définir</td></tr> </table>	CALENDRIER DE L'OPERATION		Evaluation environnementale	2021	Sélection de la maîtrise d'œuvre	Fin 2021	Maîtrise partielle du foncier et acquisitions	En cours	Modification du PLU	Fin 2022/2023	Dépôt du permis d'aménager	A définir	Démarrage des travaux	A définir	Livraison du Lac de Thuy tranche 1	A définir	Livraison du Lac de Thuy tranche 2	A définir	Livraison du Lac de Thuy tranche 3	A définir	Livraison du Lac de Thuy tranche 4	A définir
CALENDRIER DE L'OPERATION																							
Evaluation environnementale	2021																						
Sélection de la maîtrise d'œuvre	Fin 2021																						
Maîtrise partielle du foncier et acquisitions	En cours																						
Modification du PLU	Fin 2022/2023																						
Dépôt du permis d'aménager	A définir																						
Démarrage des travaux	A définir																						
Livraison du Lac de Thuy tranche 1	A définir																						
Livraison du Lac de Thuy tranche 2	A définir																						
Livraison du Lac de Thuy tranche 3	A définir																						
Livraison du Lac de Thuy tranche 4	A définir																						
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE. Fiche action également inscrite dans le CTENS.																						
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Valoriser un site naturel de qualité en entrée de ville et offrir une aire de loisir attractive ; • Proposer une offre complémentaire et modernisée des équipements sportifs sur la commune de Thônes ; • Assurer la reconversion et la renaturation d'une ancienne carrière ; • Offrir une desserte en modes doux du site et assurer la liaison directe avec le centre-ville de Thônes par la plaine du Fier.																						
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet du lac de Thuy est positionné en porte d'entrée de la commune de Thônes. La mise en valeur du site porte l'ambition de valoriser l'entrée de la ville tout en renforçant le cadre de vie des habitants, mais également des pratiquants de la commune. Par sa liaison directe au centre-ville en mobilités douces via la future voie verte du Fier, le lac de Thuy va constituer un vrai lieu de vie en continuité du cœur de bourg. Il va jouer un rôle complémentaire à celui du centre-ville, en proposant un espace qualitatif de plein air assurant des fonctions récréatives, ludiques, de promenade et de pleine nature.																						

	L'implantation d'équipements sportifs sur le site du lac de Thu permettra également, à terme, d'envisager la délocalisation de terrains de sport pour libérer l'espace nécessaire au renforcement des fonctions urbaines du centre-ville et de créer un complexe sportif permettant une optimisation de l'utilisation des infrastructures.
Ressources	Documents consultables sur demande : • L'Avant-Projet

FICHE ACTION N° 6

Réaménagement du centre-ville et de la place Avet

Orientation stratégique : Mettre en valeur les formes urbaines et l'espace public

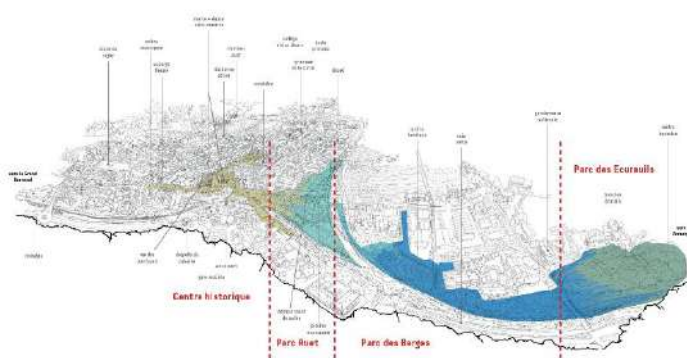
Niveau de priorité : Fort

Statut : Engagée

Elu référent : Claude COLLOMB-PATTON

Version 3 – 12/04/2023

PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION



AMÉNAGEMENT
DU CENTRE-VILLE

Maître d'ouvrage	Commune de Thônes
Description de l'action	Dans un cadre géographique fortement contraint par le relief et la sensibilité montagnarde, la commune doit organiser au mieux son développement afin de répondre aux besoins des différentes fonctions de la ville (résidentielle, économique, de services...) tout en optimisant son fonctionnement global. Située sur un axe structurant entre Annecy et les stations de ski de la Clusaz et du Grand-Bornand, au cœur du territoire attractif des Aravis, la commune de Thônes connaît un enjeu majeur de mise en valeur de son centre-ville et de renforcement du rôle de pôle de vie de sa centralité. Thônes possède un centre-ville ancien, doté d'un caractère historique et de charme typique d'une petite ville de montagne, avec plusieurs monuments historiques. Ce centre-ville est actuellement marqué par : • Une route départementale support de trafic de transit (axe Nord<->Sud, rue des clefs) ; • Une voie de liaison inter-quartier (accès Glapigny, Mobalpa et équipements scolaires).

	Cet important flux de transit généré par sa situation géographique (topographie des lieux en fond de vallée) et l'attractivité du territoire tend à positionner la commune en un territoire fortement traversé, générant d'importantes nuisances et influant sur la qualité de vie du cœur de ville et sa vitalité. Résumé des objectifs du projet : Le réaménagement du centre-ville a pour ambition de proposer aux habitants de la commune, de son territoire élargi, mais également aux usagers extérieurs, un cœur de ville attractif, mettant en valeur un patrimoine historique emblématique, des commerces de qualité et des espaces de respiration et de loisirs autour d'une place structurante, vivante et agréable : • Aménagement du centre-ville : réorganisation des sens de circulation pour faciliter l'accès au centre et soulager la place de la voiture dans l'espace public par le contournement du trafic de transit par la déviation Est, création d'une zone de rencontre pour pacifier les déplacements et les usages de l'espace public, développement des espaces piétons et des terrasses, piétonnisation de la voie entre l'église et la mairie, diminution de l'offre de stationnement, réaménagement de l'espace public pour adapter les rues à la zone de rencontre ; • Aménagement de la place Avet : limitation des circulations sur la place centrale de la commune, aujourd'hui très circulée et considérée comme un carrefour d'une route départementale, par la réduction de l'emprise de la voie et la création d'une zone de rencontre, simplification des carrefours, piétonnisation, réaménagement de l'espace et de la vocation de la totalité de la place avec l'implantation de nouvelles infrastructures sportives et ludiques : - Skate parc, aire de jeux pour enfants, terrain de pétanque ; - Suppression du mini-golf et requalification de l'espace aquatique (rénovation ou déplacement de la piscine actuelle) ; - Aménagement d'un bâtiment type kiosque, lieu central de la place pour les futures animations, assurant le lien avec l'espace cœur des vallées.
--	---

	• Le parc des berges : redéfinition des besoins et de l'aménagement des espaces sur l'ensemble du parc, connexion de ce site en continuité directe du centre-ville avec la place Avet par l'allée Aimé Constantin, création d'un trottoir jusqu'aux logements collectifs au nord, permettant de rejoindre de manière sécurisée la promenade A.Constantin. Cet espace accueillera des aires de pique-nique, des aires de jeux et des jardins ouvriers. Un city stade sera mis en place mais sa position est à définir entre la place Avet et le parc des berges.																
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : • La Communauté de Communes des Vallées de Thônes ; • Banque des territoires (sur la partie études) ; • Etat (DDT / Préfecture / DRCL).																
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	PLAN DE FINANCEMENT <table border="1"> <tr> <td></td><td>Prévisionnel</td></tr> <tr> <td>Montant total de l'opération</td><td>8 454 800€ HT</td></tr> <tr> <td>Banque des territoires</td><td>35 700€ (volet étude)</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>A définir</td></tr> </table> <table border="1"> <tr> <td></td><td>Prévisionnel</td></tr> <tr> <td>Montant total tranche 1 (cœur historique)</td><td>4 891 187€ HT</td></tr> <tr> <td>FEDER</td><td>3 912 949€ (en attente)</td></tr> <tr> <td>Autofinancement tranche 1</td><td>A définir</td></tr> </table> Cette estimation sera affinée une fois l'étude de maîtrise d'œuvre avancée.		Prévisionnel	Montant total de l'opération	8 454 800€ HT	Banque des territoires	35 700€ (volet étude)	Autofinancement	A définir		Prévisionnel	Montant total tranche 1 (cœur historique)	4 891 187€ HT	FEDER	3 912 949€ (en attente)	Autofinancement tranche 1	A définir
	Prévisionnel																
Montant total de l'opération	8 454 800€ HT																
Banque des territoires	35 700€ (volet étude)																
Autofinancement	A définir																
	Prévisionnel																
Montant total tranche 1 (cœur historique)	4 891 187€ HT																
FEDER	3 912 949€ (en attente)																
Autofinancement tranche 1	A définir																
Calendrier	CALENDRIER DE L'OPERATION <table border="1"> <tr> <td>Sélection de la maîtrise d'œuvre</td><td>Début 2022</td></tr> <tr> <td>Phase PRO finalisée</td><td>Fin 2023</td></tr> <tr> <td>Démarrage des travaux tranche 1</td><td>Automne 2024</td></tr> <tr> <td>Livraison du Centre-ville tranche 1</td><td>Fin 2025</td></tr> </table>	Sélection de la maîtrise d'œuvre	Début 2022	Phase PRO finalisée	Fin 2023	Démarrage des travaux tranche 1	Automne 2024	Livraison du Centre-ville tranche 1	Fin 2025								
Sélection de la maîtrise d'œuvre	Début 2022																
Phase PRO finalisée	Fin 2023																
Démarrage des travaux tranche 1	Automne 2024																
Livraison du Centre-ville tranche 1	Fin 2025																
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE.																
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Apaiser les circulations routières dans le cœur de ville : diminution des circulations voiture et poids lourds dans le centre-ville ; • Réorganiser les circulations dans le centre-ville pour supprimer les flux de transit ;																

	• Réaménager les espaces publics du cœur de bourg pour améliorer l'attractivité des commerces et pérenniser l'importante fréquentation du centre-ville ; • Inciter à la rénovation des façades pour valoriser le caractère historique du cœur de ville ; • Améliorer la qualité de vie et d'usages du centre-ville. • Renforcer le poids du centre-ville de Thônes dans l'activité touristique de son grand territoire en tant que petites villes de caractère.
Conséquence sur la fonction de centralité	Le réaménagement du centre-ville aura un impact structurant pour la commune de Thônes dans toutes ces dimensions et pour tous les publics : tant pour ses habitants que pour les usagers extérieurs qui fréquentent le territoire. La centralité sera requalifiée, d'un centre-ville traversé, bruyant et peu sécurisé, à un centre-ville déambulé, pacifié et agréable. Par ce projet, le cœur de ville de Thônes se veut être une destination en soit. Le projet de réaménagement du centre-ville est un projet global et transversal : de mobilité, puisqu'il vise à refondre les déplacements dans le centre-bourg, mais qui s'inscrit dans une restructuration profonde de sa centralité, tant sur les usages que sur les espaces publics, les infrastructures et le mobilier urbain.
Ressources	

FICHE ACTION N° 7

Etude d'opportunité d'agrandissement et de modernisation de la salle culturelle Espace Cœur des Vallées

Orientation stratégique : Fournir l'accès aux équipements et services publics

Niveau de priorité : Fort

Statut : Engagée

Elu référent : Amandine DUNAND

Version 3 – 12/04/2023



ESPACE CŒUR
DES VALLÉES

Maître d'ouvrage	Commune de Thônes
Description de l'action	Situé en plein cœur de Thônes, dans un centre-ville dont la mutation est imminente, l'Espace Cœur des Vallées est aujourd'hui une salle polyvalente, répondant à la fois à l'organisation des événements culturels (expositions, spectacles, séminaires) et associatifs importants ainsi qu'aux demandes de la population de Thônes et de la Communauté de Communes (salle des fêtes, mariages...) et des associations. Malgré son positionnement stratégique et l'importante utilisation de cette structure, l'Espace Cœur des Vallées fait aujourd'hui face à un certain nombre de problématiques qui amènent à questionner l'espace, tant sur son infrastructure que sur ses usages : • Le bâtiment connaît d'importantes problématiques de vétusté et de vieillissement et nécessite une réhabilitation ; • Il ne répond pas aux normes PMR, notamment au regard des difficultés d'accès au deuxième étage et aux sanitaires ainsi qu'aux normes réglementaires (installations électriques, issues de secours, SSI à moderniser...) ;

- La structuration du bâtiment pose des problématiques d'usages : stockages, cuisines mal positionnées et sous dimensionnées, complexité d'accès à la plus grande salle située à l'étage... ;
- Il ne permet pas d'accueillir une programmation culturelle à hauteur de l'ambition du territoire : espace scénique trop petit, jauge d'accueil du public pas assez importante, espace de restauration qui ne permet pas d'accueillir des congrès et des séminaires d'envergure... ;
- Le bâtiment connaît aussi des problématiques d'équilibre entre les deux salles ;

Résumé des objectifs du projet :

Au regard de ces différentes problématiques et contraintes et dans un contexte de requalification de son centre-ville, la commune souhaite requestionner l'Espace Cœur des Vallées à travers une étude d'opportunité qui définira l'équipement de demain, dont les ambitions sont les suivantes :

- **Une structure qui répond à une programmation culturelle ambitieuse** : une jauge d'accueil plus importante (autour de 800 à 1 000 places assises) ;
- **Un espace moderne, polyvalent, attractif et modulable** qui s'inscrit dans la durée et répond aux besoins à long terme ;
- **Un espace qui pourra accueillir des congressistes et des séminaires et proposer des tailles de salles plus équilibrées** : volonté d'accueillir des événements nationaux et de pouvoir répondre aux besoins des entreprises (exemple de Mobalpa) qui ne disposent aujourd'hui pas d'une infrastructure adéquate sur la commune pour l'organisation de leurs grands événements ;
- **Une structure qui répond à la vie locale**, aux événements associatifs et aux besoins du quotidien : avoir des espaces différents qui répondent aux besoins des usagers (citoyens, associations, entreprises locales, etc... ;
- **Une structure qui propose un espace de restauration d'envergure.**

La structuration des besoins pourra être l'occasion de se questionner sur l'ajout de vocations supplémentaires à la structure (exemple de l'école de musique) ;

	Conduite de la démarche : • Réalisation d'une étude d'opportunité pour définir et dimensionner le projet de l'Espace Cœur des Vallées : diagnostic de l'infrastructure existante, étude de marché pour définir la jauge adéquate du futur équipement, structuration des besoins et des usages et définition d'un préprogramme du futur équipement ; • Esquisse et dimensionnement : estimation de la faisabilité du projet, la programmation et le coût ;								
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : • La Communauté de Communes des Vallées de Thônes (Espaces Valléens, Plan Avenir Montagne) ; • Le SYANE ; • La Banque des territoires ; • L'Etat ; • La région ; • Le département ; • L'Europe ;								
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	PLAN DE FINANCEMENT <table> <tr> <td></td><td>Prévisionnel</td></tr> <tr> <td>Montant total de l'opération</td><td>18 875€ HT</td></tr> <tr> <td>Banque des territoires</td><td>9 437€</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>9 438€</td></tr> </table>		Prévisionnel	Montant total de l'opération	18 875€ HT	Banque des territoires	9 437€	Autofinancement	9 438€
	Prévisionnel								
Montant total de l'opération	18 875€ HT								
Banque des territoires	9 437€								
Autofinancement	9 438€								
Calendrier	CALENDRIER DE L'OPERATION <table> <tr> <td>Lancement du marché</td><td>Eté 2022</td></tr> <tr> <td>Lancement de l'étude</td><td>Novembre 2022</td></tr> <tr> <td>Livraison de l'étude</td><td>Mai 2023</td></tr> </table> Le calendrier de l'étude d'opportunité de l'Espace Cœur des Vallées intègre deux projets complémentaires : • La réalisation du schéma directeur intercommunal des équipements sportifs et culturels : l'étude d'opportunité sera travaillée au regard des préconisations du schéma directeur qui doit être réalisé pour la fin de l'année 2022 ; Le projet de réaménagement du centre-ville de Thônes qui devra intégrer les conclusions de la présente étude d'opportunité.	Lancement du marché	Eté 2022	Lancement de l'étude	Novembre 2022	Livraison de l'étude	Mai 2023		
Lancement du marché	Eté 2022								
Lancement de l'étude	Novembre 2022								
Livraison de l'étude	Mai 2023								

Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Augmenter la jauge d'accueil du public pour répondre au besoin d'une programmation culturelle plus ambitieuse ; • Permettre l'accueil de séminaires, offrir un espace de restauration et augmenter le nombre d'évènements associatifs accueillis ; • Rénover ou construire un équipement moderne, qui intègre d'importantes ambitions en matière énergétique et de qualité environnemental ; • Structurer un équipement qui s'intègre dans le projet du centre-ville et de réaménagement de la place Avet.
Conséquence sur la fonction de centralité	Le programme de réaménagement du centre-ville constitue l'un des projets phare de la commune de Thônes. L'Espace Cœur des Vallées, positionné en plein cœur du centre-ville, ne répond plus à une programmation suffisamment ambitieuse ainsi qu'aux besoins des différents usagers de l'espace. La présente étude porte le projet de renforcer un lieu culturel structurant en cœur de ville, s'intégrant pleinement dans le projet de requalification du centre-ville, qui contribuera à renforcer la dynamique de la commune et son attractivité et confortera ainsi son positionnement de centralité au sein de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.
Ressources	

FICHE ACTION N° 8

Etudes urbaines sur les secteurs des Perrasses et des Besseaux

Orientation stratégique : Mettre en valeur les formes urbaines et l'espace public

Niveau de priorité : Fort

Statut : Engagée

Elu référent : Claude COLLOMB-PATTON

Version 2 – 28/10/2022



**SECTEUR DES
PERRASSES**

**SECTEUR DES
BESSEAUX**

Maître d'ouvrage	Commune de Thônes
Description de l'action	Thônes bénéficie d'une situation et d'une accessibilité privilégiées, aux portes de l'agglomération d'Annecy et des grandes stations alpines de Haute-Savoie. Desservie par la RD909 en provenance d'Annecy et à destination de la Clusaz et du Grand-Bornand, cet axe routier constitue une entrée de ville majeur de la commune. Aujourd'hui peu structurée, caractérisée par une forte circulation et une mixité des fonctions cet axe revêt d'un caractère routier particulièrement marqué. De plus, la commune est un territoire attractif et dynamique, qui connaît une augmentation constante de son nombre d'habitants et un solde migratoire en augmentation, traduisant une certaine pression sur le parc immobilier du territoire. Résumé des objectifs du projet : Au regard du présent contexte, et dans une logique de requalification de son centre-ville, la commune de Thônes porte le projet de création de deux OAP en renouvellement urbain qui concourront à la requalification

	de l'entrée de ville d'Annecy à long terme et à l'encadrement de la mutation d'un secteur stratégique en continuité du cœur de ville : • <u>La zone d'entrée de la commune, Avenue d'Annecy, sur le secteur des Perrasses</u> : le périmètre de gel permettant d'encadrer la mutation de ce secteur a été levé en mars 2022. Il est donc particulièrement important pour la commune d'encadrer le développement de ce secteur, en entrée de ville et en continuité du cœur de ville, pour aboutir à une politique foncière stratégique et pertinente. L'objectif de cette OAP est de permettre de structurer un aménagement qui caractérise l'entrée de ville en accompagnant la mutation vers un habitat de qualité, intégrant une forte dimension architecturale et paysagère. Il s'agit également de porter la réflexion sur l'implantation de nouveaux équipements structurants, notamment la construction potentielle d'une nouvelle gendarmerie en remplacement de la gendarmerie existante, dont le site et l'équipement ne répondent plus aux besoins de la brigade. • <u>Le secteur des Besseaux, en continuité du centre-ville</u> : sur ce secteur, à proximité immédiate du cœur de bourg, un phénomène de renouvellement urbain spontané est pressenti. Aujourd'hui caractérisé par de l'habitat individuel de faible densité, un fort potentiel de mutation est identifié. Afin d'éviter une densification au coup par coup, la commune souhaite maîtriser et organiser la mutation urbaine dans l'objectif d'une bonne insertion des évolutions dans le tissu urbain existant et dans le maillage des espaces publics. Conduite de la démarche : Sur chacun des deux sites seront réalisés : • Un diagnostic synthétique, permettant une appréhension commune et partagée du contexte, des principaux atouts, faiblesses, menaces et opportunités au regard des perspectives d'évolutions envisagées ; • La programmation et les intentions d'aménagement au regard des enjeux identifiés dans la phase 1 : typologie de logements, équipements, services potentiels forme urbaine souhaitée, fonctionnalité...
--	--

	• Intégration des principes d'aménagement dans le Plan Local d'Urbanisme afin de retranscrire les ambitions du projet de manière réglementaire.										
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : • La Communauté de Communes Des Vallées de Thônes ; • L'Etat ; • La Banque des Territoires ; • La Gendarmerie Nationale ; • Le CAUE ?										
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	PLAN DE FINANCEMENT <table border="1"> <tr> <td></td><td>Prévisionnel</td></tr> <tr> <td>Montant total de l'opération</td><td>42 760€ HT</td></tr> <tr> <td>Etat – DGD Urbanisme</td><td>16 000€</td></tr> <tr> <td>Banque Des Territoires</td><td>13 380€</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>13 380€ HT</td></tr> </table>		Prévisionnel	Montant total de l'opération	42 760€ HT	Etat – DGD Urbanisme	16 000€	Banque Des Territoires	13 380€	Autofinancement	13 380€ HT
	Prévisionnel										
Montant total de l'opération	42 760€ HT										
Etat – DGD Urbanisme	16 000€										
Banque Des Territoires	13 380€										
Autofinancement	13 380€ HT										
Calendrier	CALENDRIER DE L'OPERATION <table border="1"> <tr> <td>Lancement de l'étude</td><td>Premier trimestre 2022</td></tr> <tr> <td>Livraison de l'étude</td><td>Fin 2023</td></tr> </table>	Lancement de l'étude	Premier trimestre 2022	Livraison de l'étude	Fin 2023						
Lancement de l'étude	Premier trimestre 2022										
Livraison de l'étude	Fin 2023										
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE.										
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Encadrer le renouvellement urbain de ces deux secteurs stratégiques et assurer une amélioration de la qualité urbaine des deux sites ; • Favoriser une densification douce et qualitative en renouvellement urbain et limiter l'artificialisation de nouveaux secteurs ; • Assurer la construction de nouveaux logements sur les deux secteurs afin de répondre à l'importante pression du territoire et diversifier les typologies de logement ; • Renforcer l'offre d'équipements de la commune sur le secteur stratégique des Perrasses ;										

Conséquence sur la fonction de centralité	L'anticipation et l'accompagnement de la mutation des deux secteurs stratégiques des Perrasses et des Besseaux s'intègrent dans une réflexion globale à l'échelle de la commune de Thônes, en lien avec le projet de réaménagement du centre-ville : • Pour le secteur des Perrasses, il s'agit de s'inscrire dans la requalification de l'entrée de ville de Thônes en accompagnant la mutation d'un secteur directement relié au centre-ville par la future voie verte du Fier ; Pour le secteur des Besseaux, il s'agit d'accompagner la mutation d'un secteur en continuité directe du centre-ville, aujourd'hui peu tourné sur le cœur historique de la commune, pour l'intégrer pleinement dans la réflexion sur le réaménagement du centre-ville de Thônes.
Ressources	

FICHE ACTION N° 9

Création d'une déviation Ouest

Orientation stratégique : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Niveau de priorité : Moyenne

Statut : En projet

Elu référent : Claude COLLOMB-PATTON, Pierre LESTAS

Version 2 – 28/10/2022



**DEVIATION
OUEST**

Maître d'ouvrage	Commune de Thônes
Description de l'action	Située à la croisée des Vallées du Nom et du Fier, la ville de Thônes assume un rôle important de centralité au cœur du Massif des Aravis et au pied des stations de la Clusaz, le Grand-Bornand et Manigod. Territoire attractif, tant pour la fréquentation de la commune que par l'attractivité de son grand territoire, la commune connaît d'importants flux de transit qui tendent à la positionner en un territoire traversé, générant d'importantes nuisances et influant sur la qualité de vie du cœur de ville et sa vitalité. Le réseau routier se compose actuellement de deux axes structurants, la RD909 sur un axe Est / Ouest et la RD12 sur l'axe Nord / Sud. La RD909 (liaison Annecy / La Clusaz) borde le centre-ville par le Nord en rive droite du Nom. La RD12 (liaison vers Manigod et la Savoie) traverse directement le centre-ville. Ces deux axes majeurs génèrent aujourd'hui de nombreux impacts sur la centralité de la commune : • En centre-ville, l'aménagement et la réglementation des voies donnent la priorité à leur fonction circulatoire (absence de zone 30, largeur de voies importante) ;

	• Les deux principaux carrefours d'accès sont saturés ou proches de l'être à l'heure de pointe ; • La localisation des établissements scolaires secondaires sur la commune implique une circulation dense d'autocars en centre-ville ; • Le réseau support des pics liés aux sports d'hiver. Face à une circulation automobile de transit croissante et pour apaiser le centre-ville, la commune a engagé un premier projet : la déviation Est, qui a pour objectif de dévier une partie du trafic routier du centre-ville. La déviation Ouest viendra terminer le contournement du cœur de bourg du transit Nord-Sud qui s'effectue aujourd'hui par la rue du Pré de Foire, la route des Besseaux, la rue du 8 mai 1945 et par la rue Louis Blanche. Une étude sera réalisée afin de déterminer le tracé le plus adapté, notamment dans le secteur du Plot où plusieurs enjeux sont d'ores et déjà identifiés : • La préservation de l'agriculture ; • La structuration urbaine ; La limitation des impacts sur l'habitat existant.						
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : Le Conseil Départemental						
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">PLAN DE FINANCEMENT</th></tr> <tr> <td></td><td>Prévisionnel</td></tr> <tr> <td>Montant total de l'opération</td><td>A définir</td></tr> </table>	PLAN DE FINANCEMENT			Prévisionnel	Montant total de l'opération	A définir
PLAN DE FINANCEMENT							
	Prévisionnel						
Montant total de l'opération	A définir						
Calendrier	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">CALENDRIER DE L'OPERATION</th></tr> <tr> <td colspan="2">A définir</td></tr> </table>	CALENDRIER DE L'OPERATION		A définir			
CALENDRIER DE L'OPERATION							
A définir							
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE.						
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• La suppression des flux de transit dans le centre-ville de Thônes ; • L'apaisement des circulations routières dans le cœur de ville : diminution des circulations voiture et poids lourds dans le centre-ville ; • Permettre la réorganisation des sens de circulation du centre-ville.						
Conséquence sur la fonction de centralité	La déviation Ouest une opération qui s'inscrit dans un projet plus global de mobilité ayant un impact essentiel et majeur sur le centre-ville de Thônes : le contournement du centre-ville par une déviation Est et Ouest et la requalification de ses circulations, la structuration de liaisons inter quartiers, la hiérarchisation des voies sur la commune, la structuration d'un réseau cyclable performant....						



	Il est donc en lien avec trois autres fiches actions : le réaménagement du centre-ville, la déviation Est et le maillage en mobilités douces de la commune.
Ressources	

FICHE ACTION N° 10

Rénovation énergétique du patrimoine communal et évolution du mix énergétique

Orientation stratégique : Favoriser l'accès aux équipements et services publics

Niveau de priorité : Fort

Statut : Etude engagée, rénovation des bâtiments en projet

Elu référent : Stéphane DELEAGE

Version 2 – 28/10/2022

Maître d'ouvrage	Commune de Thônes
Description de l'action	La commune de Thônes dispose d'un parc de bâtiments publics important, dont pour certains, en raison de l'âge de construction, des modes de chauffage, des types d'isolation et des usages, génèrent une importante consommation énergétique et de fait des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre. A ce jour, la commune ne dispose pas d'une vision globale de son parc de bâtiments en matière énergétique, contraignant par conséquent une réflexion globale d'intervention. Elle est de plus dépendante des sources d'énergies extérieures puisqu'elle ne produit aucune énergie localement. Face à ce double constat, la commune souhaite mener une politique énergétique globale et ancrée dans le temps. Résumé des objectifs du projet : • Réduire la facture énergétique : les bâtiments communaux sont pour la plupart de grands consommateurs d'énergie. L'énergie est un poste de charge important pour le budget communal. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, c'est également se redonner des marges sur le budget communal ; • Montrer l'exemple : en adoptant des pratiques plus vertueuses, la communauté gagne en expérience, en cohérence et en légitimité. Elle est plus à même d'échanger avec les habitants en leur montrant qu'il est possible de faire à leur niveau, mais également que la commune est dans une démarche de progrès ; • Réduire son impact environnemental : réduire sa consommation d'énergie, c'est réduire son bilan carbone et réduire sa dépendance aux énergies fossiles. C'est également contribuer à promouvoir l'innovation et l'usage de nouveaux matériaux tels que les matériaux biosourcés, respectueux de l'environnement ;

- **Améliorer la qualité d'usage des bâtiments publics et l'attractivité de la ville** : la rénovation énergétique des bâtiments se doit d'apporter une amélioration globale à un bâtiment (acoustique, qualité de l'air intérieur, mise à niveau fonctionnelle, voir pédagogique pour les écoles). Les bâtiments communaux font partie de l'identité d'une ville, leur rénovation énergétique permet d'entretenir ou de valoriser son patrimoine architectural et culturel.

Conduite de la démarche :

- **Réaliser un état des lieux énergétique du patrimoine** : définition du périmètre d'études (bâtiments publics et bâtiments privés à proximité), visite du patrimoine cible, rédaction de fiches bâtiments... permettant d'approfondir la connaissance du parc, d'évaluer les possibilités d'évolution et les investissements nécessaires ;
- **Définir un plan pluriannuel d'actions** : une fois l'inventaire de l'ensemble des éléments du patrimoine dressé, la commune disposera d'une vision globale permettant d'établir les priorités d'intervention et le plan d'actions chiffré à associer à la démarche ;
- **Suivre les consommations énergétiques et optimisation des dépenses énergétiques** : un outil en ligne assurant le suivi des consommations permettra d'identifier les anomalies, d'évaluer les marges de progrès et de proposer des actions correctives. Des outils de formation et de pédagogie seront également mis en place auprès des usagers pour tendre vers des utilisations plus durables des bâtiments ;
- **Réaliser des opérations de rénovation** : le plan pluriannuel d'actions pourra mettre en avant la nécessité de rénover un certain nombre de bâtiments et dont les travaux seront inscrits au plan pluriannuel d'investissements. Ces opérations s'inscriront sur du temps long ;

	⇒ <u>En parallèle, la commune portera également les démarches suivantes :</u> • Etudier les solutions de production d'énergie en local : (biomasse bois, hydraulique, solaire, géothermie) afin de tendre vers un territoire à énergie positive (TEPOS) et réduire nos impacts carbone (gestion des déchets bois, mutualisation des chaufferies en réseau...). Préparer l'avenir : Introduire dans le PLU des critères d'efficacité énergétique et de parts d'énergies renouvelables dans chaque règlement de zone.										
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : • Le SYANE ; • La Communauté de Communes des Vallées de Thônes ; • La Banque des territoires ; • L'Etat (DDT) ; • La Région Auvergne Rhône-Alpes ; • Le Conseil Départemental ; • L'Europe ; • L'ADEME ; • L'Office National des Forêts ;										
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">PLAN DE FINANCEMENT</th></tr> <tr> <th></th><th>Prévisionnel</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Montant total de l'opération sur le volet étude</td><td>6 021€ par an pour une convention de 4 ans, à savoir 24 084€</td></tr> <tr> <td>Montant total de l'opération sur la partie travaux</td><td>A chiffrer une fois le plan d'actions réalisé</td></tr> </tbody> </table>	PLAN DE FINANCEMENT			Prévisionnel	Montant total de l'opération sur le volet étude	6 021€ par an pour une convention de 4 ans, à savoir 24 084€	Montant total de l'opération sur la partie travaux	A chiffrer une fois le plan d'actions réalisé		
PLAN DE FINANCEMENT											
	Prévisionnel										
Montant total de l'opération sur le volet étude	6 021€ par an pour une convention de 4 ans, à savoir 24 084€										
Montant total de l'opération sur la partie travaux	A chiffrer une fois le plan d'actions réalisé										
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CALENDRIER DE L'OPERATION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Adhésion au SYANE</td><td>Printemps 2022</td></tr> <tr> <td>Réalisation du bilan énergétique sur les 15 premiers bâtiments</td><td>Septembre 2022 à janvier 2023</td></tr> <tr> <td>Construction du plan d'actions et suivi des consommations énergétiques</td><td>Printemps 2023</td></tr> <tr> <td>Engagement des premières actions</td><td>2023</td></tr> </tbody> </table>	CALENDRIER DE L'OPERATION		Adhésion au SYANE	Printemps 2022	Réalisation du bilan énergétique sur les 15 premiers bâtiments	Septembre 2022 à janvier 2023	Construction du plan d'actions et suivi des consommations énergétiques	Printemps 2023	Engagement des premières actions	2023
CALENDRIER DE L'OPERATION											
Adhésion au SYANE	Printemps 2022										
Réalisation du bilan énergétique sur les 15 premiers bâtiments	Septembre 2022 à janvier 2023										
Construction du plan d'actions et suivi des consommations énergétiques	Printemps 2023										
Engagement des premières actions	2023										
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE. Lien avec le PCAET en cours d'élaboration à l'échelle de la CCVT										

Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Mise en place d'actions et d'interventions d'amélioration énergétique sur les bâtiments communaux ; • Réduction des consommations des bâtiments communaux et analyse de leur évolution ; • Analyse des économies d'énergie réalisées sur le budget de fonctionnement de la commune (où la limitation de l'augmentation du budget) ; • Développer la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique des bâtiments communaux ; • Développer la part des énergies locales dans le bouquet énergétique des bâtiments communaux ; • Assurer la réduction des gaz à effet de serre et réduire l'impact environnemental des bâtiments communaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	La rénovation énergétique des bâtiments communaux joue un rôle essentiel dans le renforcement de la centralité de Thônes : entretenir le parc public pour maintenir un niveau d'équipements satisfaisant et pérenne au sein du pôle de vie, diminuer les émissions de gaz à effet de serre et donc les pollutions et limiter les coûts budgétaires liés à l'énergie pour pouvoir les réinvestir dans des politiques publiques autres.
Ressources	

FICHE ACTION N° 11

Maillage structurant en mobilités douces

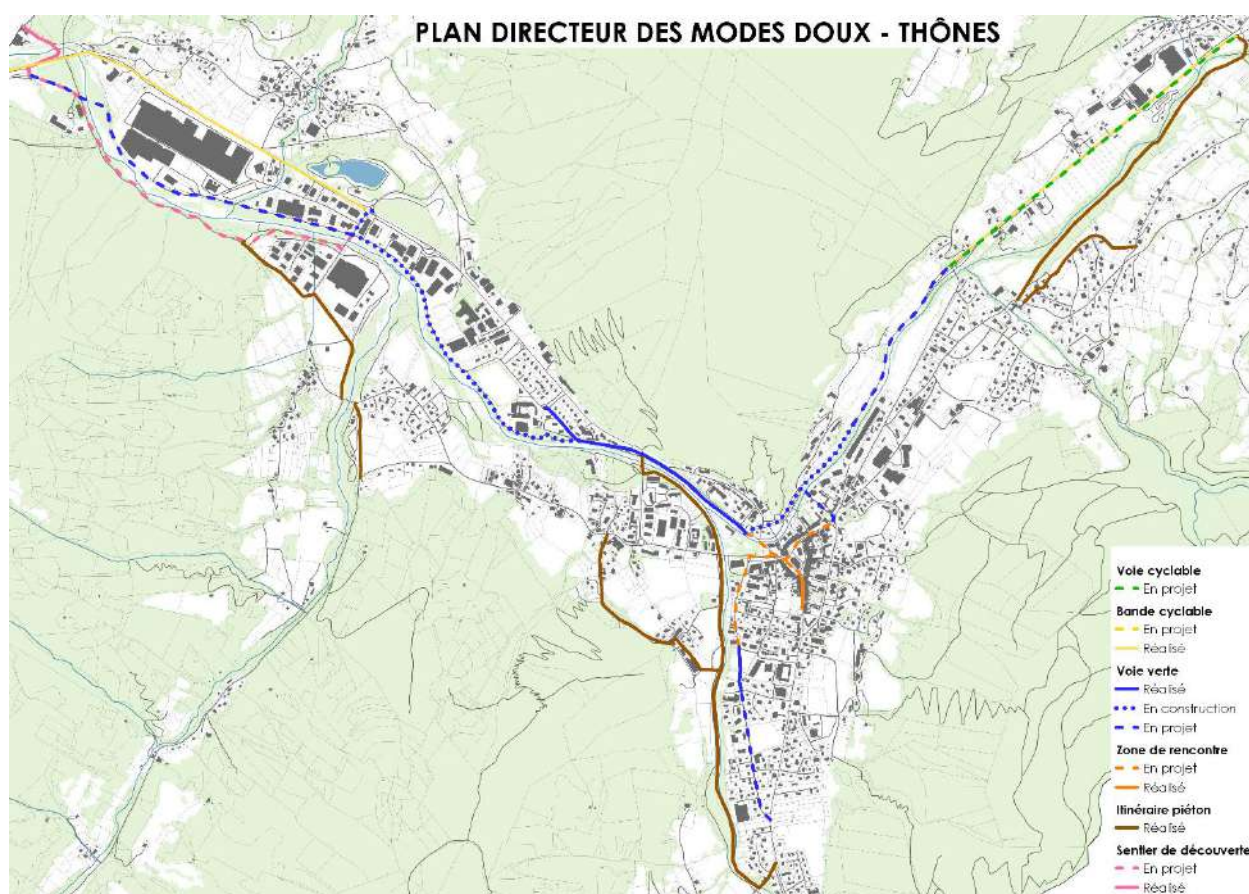
Orientation stratégique : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Niveau de priorité : En projet

Statut : Fort

Elu référent : Stéphane DELEAGE

Version 3 – 28/03/2023



Maître d'ouvrage	Commune de Thônes
Description de l'action	La commune de Thônes, caractérisée par un contexte géographique montagnard, est positionnée entre les vallées du Fier et du Nom comme un carrefour incontournable, entre Annecy à l'Ouest, les stations de la Clusaz et du Grand-Bornand à l'Est et Manigod au Sud. Caractérisée par une morphologie urbaine hétérogène, s'articulant autour du centre ancien, elle comprend un certain nombre de pôles générateurs de déplacements répartis sur l'ensemble de la commune :

	• Un linéaire commercial ainsi qu'une concentration d'équipements administratifs et de services publics dans le centre ; • Un pôle commercial et d'emplois au Nord-Est du centre-ville (Mabalpa, Carrefour, lycée...) ; • Un pôle d'équipement et de loisirs au Nord-Ouest du centre-ville (piscine, parc, centre équestre) ; • Un pôle majeur d'emploi (activités secondaires) le long de la RD909 à l'extrémité Nord-Ouest ; • Des équipements scolaires répartis autour du centre et trois écoles dans les hameaux (Thuy, Glapigny et la Vacherie). Fortement impactée par des déplacements motorisés, qu'ils soient domicile-travail ou de loisirs, mais également par des afflux automobiles liés à des pics de fréquentation touristique, la commune de Thônes porte l'ambition de structurer un maillage en mobilités douces de qualité et développer un réseau cyclable performant entre les différents secteurs urbanisés de la commune : • Les grands axes de déplacement : les projets visent à mailler le territoire communal sur les 3 axes structurants que sont : – L'axe vers Annecy, avec le projet de voie verte du Fier ; – L'axe vers les Villards-sur-Thônes avec une nouvelle voie de mobilité piétons/vélos du Nom (premier tronçon depuis la gare routière jusqu'à l'autopont et réflexion pour prolongation d'une sécurisation cyclable jusqu'à la chapelle de la Bossenaz). – L'axe vers Manigod par l'aménagement de la rue du Mont Charvin et la liaison jusqu'à la place Avet en passant par l'Ehpad • L'apaisement du centre-ville : limitation des circulations automobiles, création d'une zone de rencontre, changement des sens de circulation... • Le déploiement d'une politique vélo : intégration de stationnements vélo dans les futurs projets d'aménagement, actions d'apprentissage et de sensibilisation...
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : • L'Etat (DDT / STEM) ; • Le Conseil Départemental ; • La Région Auvergne Rhône-Alpes ? ; • French Mobility.

Dépenses prévisionnelles et plan de financement	PLAN DE FINANCEMENT	
		Prévisionnel
	Montant total de l'opération	A définir en fonction des opérations
Calendrier	CALENDRIER DE L'OPERATION	
	Voie verte du Fier : se référer à la fiche action N°2 Réaménagement du centre-ville : se référer à la fiche action N°6 Axe vers les Villards-sur-Thônes – voie verte jusqu'au hameau de la Vacherie : étude de faisabilité en cours de réalisation par le Département. Pour les autres projets : temporalité à définir	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE.	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Amélioration de la sécurité des piétons et des cycles ; • Développement de la mobilité durable : nombre de kilomètres de vois sécurisées pour les vélos et les modes doux, comptages vélo ; • Augmenter le nombre de stationnements vélos sur le territoire ; • Conforter les actions existantes et développer de nouvelles actions de sensibilisation.	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'ensemble des projets cités visent à mailler le territoire en liaisons douces vers et depuis le centre-ville, avec pour objectif de sécuriser les déplacements et d'inciter aux déplacements doux à destination du cœur de bourg. Ils contribueront donc à diminuer la place et l'impact de la voiture dans la centralité de Thônes.	
Ressources		

FICHE ACTION N° 12

Jardins ouvriers / jardins partagés

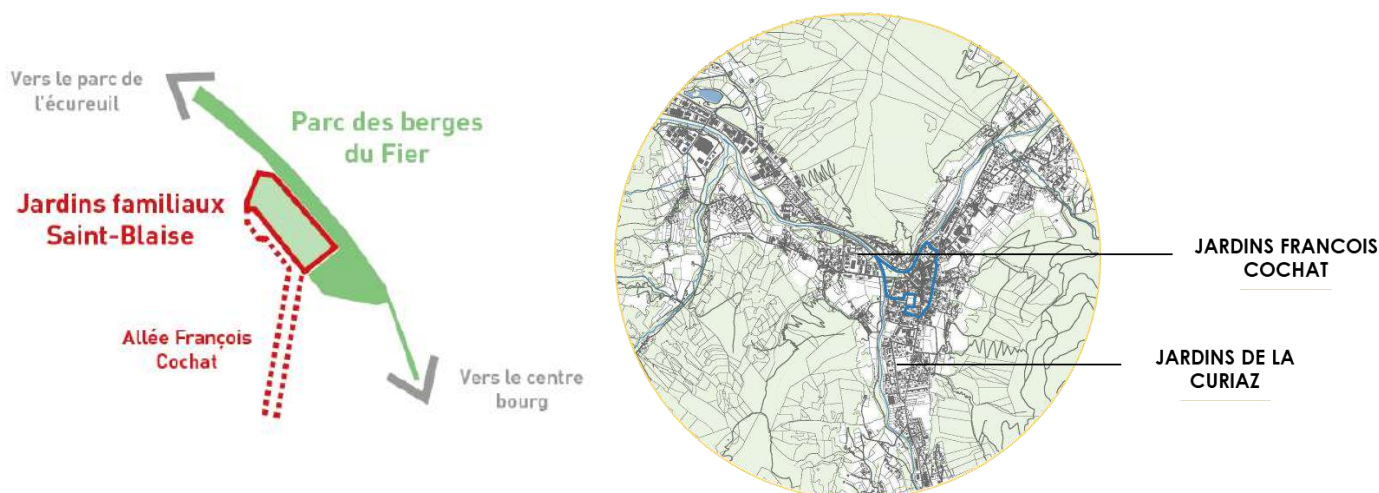
Orientation stratégique : Préserver et mettre en valeur le patrimoine

Niveau de priorité : Fort

Statut : Engagée / En projet

Elu référent : Stéphane DELEAGE

Version 3 – 12/04/2023



Maître d'ouvrage	Commune de Thônes
Description de l'action	La commune de Thônes, petite ville dans un territoire rural et de montagne, offre un cadre de vie qui lui confère une forte attractivité. Caractérisée par une identité montagnarde et agricole, elle offre des paysages et des espaces naturels d'une grande richesse. Forte de ses spécificités, elle fait cependant face à une importante pression foncière qui induit une tension sur les espaces agricoles et naturels et une augmentation des espaces artificialisés. Dans ce contexte, la commune porte deux projets de jardins. Résumé des objectifs du projet : Le projet des jardins partagés porte 3 objectifs majeurs : • Donner la possibilité aux habitants de produire des fruits et des légumes, même quand on ne dispose pas d'un jardin privatif, tout en apprenant les bonnes pratiques maraîchères ; • Sortir en plein air et tisser des liens avec d'autres habitants tout en pratiquant une activité bonne pour la santé : s'ouvrir aux autres, vaincre la solitude et créer des liens intergénérationnels ;

	• Maintenir des espaces verts et ouverts au cœur de la commune en limitant l'urbanisation des dernières parcelles communales non construites : maintenir des corridors verts. Le projet est aujourd'hui en phase amont et doit être structuré à travers plusieurs actions à venir. Jardin partagé : chaque parcelle est louée à la commune et gérée par une personne en propre ; Jardin communautaire : une seule parcelle exploitée en commun et gérée par une association. Deux projets sont en cours sur la commune : Les jardins partagés François Cochat – action engagée : intégrés dans la réflexion du projet de réaménagement du centre-ville, les jardins partagés François Cochat sont situés au cœur du quartier de Saint-Blaise, en continuité directe du cœur de ville. L'objectif du projet est de créer un espace de convivialité et de respiration au sein d'un quartier très habité, tout en reliant d'avantage le quartier au cœur de Thônes. Ce projet de jardin s'inscrit dans un projet plus global de sécurisation du site et de l'Allée François Cochat, aujourd'hui caractérisée par une problématique importante de stationnement : création de places de stationnement publiques et pose d'arceaux vélos, création d'un cheminement piéton en stabilisé, plantation d'arbres, connexion avec le parc des berges du Fier. Les jardins communautaires de la Curiaz – action en projet: situé entre la rue du Mont Charvin et la Départementale en direction de Manigod. Ce projet répond à plusieurs objectifs : être un lieu de rassemblement et de lien social sur un secteur à enjeu, situé entre la future structure petite enfance et le nouvel EHPAD. Il comprendra un espace dédié aux Personnes à Mobilité Réduite, un espace de rencontre avec une pergola, un jardin des senteurs thérapeutique, un verger et un espace de jeu central pour diverses activités.
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : L'Etat (DDT) ;

Dépenses prévisionnelles et plan de financement	PLAN DE FINANCEMENT	
		Découpage des coûts
	Les jardins partagés François Cochat	
	Montant total de l'opération	174 848,7€ HT
	Plan France Relance – AAP Jardins partagés et collectifs	29 191,5€
	DETR 2023	87 424,35€ (en attente)
	Solde par autofinancement	59 911,85€
	Les jardins communautaires de la Curiaz	
	Montant total de l'opération	A définir
Calendrier	CALENDRIER DE L'OPERATION	
	Les jardins partagés François Cochat	
	Concertation citoyenne et élaboration du projet	Hiver 2021/2022
	Etude de maîtrise d'œuvre sur l'aménagement des jardins	Printemps 2022
	Permis d'aménager	Fin 2022
	Livraison des jardins partagés	Ete 2023
	Les jardins communautaires de la Curiaz	
	Livraison des jardins partagés	A définir
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE. Fiche action également inscrite dans le CTENS.	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Création de deux jardins partagés dans deux secteurs stratégiques de la commune avec un nombre de parcelles répondant à la demande des citoyens ; - Améliorer la qualité de vie des deux quartiers à travers la création de jardins partagés comme lieux de vie et de qualité urbaine ; - Proposer des secteurs de production pour encourager l'autonomie alimentaire.	
Conséquence sur la fonction de centralité	Les deux projets de jardins partagés s'intègrent dans deux secteurs structurants de la commune : - Le quartier de Saint-Blaise : en continuité du centre-ville et inclus dans le projet de réaménagement du cœur de bourg, les jardins partagés participent tout autant à la valorisation du quartier qu'à celle du centre-ville. - Les jardins de la Curiaz : également à proximité du cœur de ville, ce projet de jardin participe à la construction d'un quartier en plein mouvement (nouvel Ehpad, future structure petite enfance, aménagement de la rue du Mont Charvin...).	
Ressources		

FICHE ACTION N° 13

Construire une stratégie globale du patrimoine

Orientation stratégique : Préserver et mettre en valeur le patrimoine

Niveau de priorité : Moyen

Statut : En projet

Elu référent : Nicole LAURIA, Amandine DUNAND

Version 2 – 28/10/2022

Maître d'ouvrage	Commune de Thônes
Description de l'action	La commune de Thônes dispose d'un patrimoine riche, pluriel et diversifié qui ne se limite pas aux seuls édifices religieux. Il englobe tous les bâtiments liés à l'activité passée ou présente des habitants. Il comprend le souvenir des hommes qui ont écrit son histoire, modelé ses paysages, mis en valeur ses ressources. Ce n'est donc pas un héritage figé, mais au contraire une construction enrichie des apports de chaque génération, comme une adaptation permanente de l'homme à son milieu. Dans un contexte touristique concurrentiel, notamment au regard des activités sportives et de pleine nature et face à un besoin d'entretien / de rénovation / de modernisation d'une partie de son patrimoine, la commune souhaite porter une réflexion élargie sur la question du patrimoine de Thônes avant de définir des actions d'interventions plus ciblées et opérationnelles. Résumé des objectifs du projet : L'ambition de la commune est de structurer une démarche de projet patrimonial global pour définir un récit commun et positionner Thônes dans son territoire élargi : • Définir ce qu'est le patrimoine de Thônes : le patrimoine matériel et immatériel – bâti, culturel, historique, artisanal, industriel, naturel et paysager... ; • Définir ce que l'on veut mettre en valeur : construction d'une stratégie patrimoniale cohérente et structurée – renforcer l'identité, le socle commun et le lien entre les différents patrimoines pour affirmer l'identité de Thônes en valorisant les spécificités de son territoire et créer une offre patrimoniale attractive ; • Définir comment veut-on mettre cette stratégie en place : définition d'un plan d'action et d'un phasage – description et justification des actions, priorisation et phasage cohérent dans le temps ;

	• A terme : engager des projets de modernisation, rénovation, mise en valeur du patrimoine et faire du Musée de Thônes un véritable pôle culturel central des différents sujets de patrimoine. Différents travaux pourront être réalisés en cohérence avec les priorités définies au préalable : Manoir de la Tour, Chapelle du Calvaire, chemin de choix... Afin de conduire cette démarche, la commune souhaite mettre en place un pôle « patrimoine et culture » au sein de ces services. Pour mener à bien cette ambition, la commune souhaite recruter un chargé de mission patrimoine (se référer à la fiche action « recrutement d'un chargé de mission patrimoine »).										
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : • L'office de tourisme Thônes Cœur des Vallées ; • Les associations et acteurs locaux du patrimoine ; • L'Etat : DRAC, UDAP ; • La région ; • Le département ; • Le CAUE ; La Fondation du Patrimoine.										
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">PLAN DE FINANCEMENT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td>Prévisionnel</td></tr> <tr> <td>Coût prévisionnel de l'action</td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td></td></tr> </tbody> </table>	PLAN DE FINANCEMENT			Prévisionnel	Coût prévisionnel de l'action				Autofinancement	
PLAN DE FINANCEMENT											
	Prévisionnel										
Coût prévisionnel de l'action											
Autofinancement											
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CALENDRIER DE L'OPERATION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A définir</td><td></td></tr> </tbody> </table>	CALENDRIER DE L'OPERATION		A définir							
CALENDRIER DE L'OPERATION											
A définir											
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE.										
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Construire une stratégie patrimoniale qui structure la démarche de la commune ; • Mettre en place des actions en faveur de la mise en valeur du patrimoine ; • Engager des actions de modernisation et de rénovation du patrimoine et valoriser le Musée de Thônes ; • Construire des projets conjoints entre la saison culturelle et la mise en valeur du patrimoine.										

Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en valeur du patrimoine Thônain et l'entretien / la modernisation / la rénovation de ses édifices tend à renforcer le positionnement de Thônes comme une centralité patrimoniale, culturelle et touristique au cœur d'un grand territoire particulièrement attractif. Il s'agit, à travers cette démarche, de conforter le positionnement de Thônes comme destination culturelle et de loisirs, en complémentarité de son rôle de pôle de vie en matière économique, de commerces, d'équipements et de services.
Ressources	

FICHE ACTION N° 13B

Recrutement d'un chargé de mission patrimoine

Orientation stratégique : Préserver et mettre en valeur le patrimoine

Niveau de priorité : Moyen

Statut : En projet

Elu référent : Nicole LAURIA, Amandine DUNAND

Version 2 – 28/10/2022

Maître d'ouvrage	Commune de Thônes
Description de l'action	La commune est en cours de structuration d'une démarche de mise en valeur de son patrimoine (se référer à la fiche action « construire une stratégie globale du patrimoine ») et souhaite mettre en place un pôle « culture et patrimoine ». Pour mener à bien cette ambition, la commune souhaite recruter un chargé de mission patrimoine et culture. Rattaché au « pôle culture et patrimoine » de la commune, ce chargé de mission répondra à un besoin double de la commune : 1/ Il contribuera de manière décisive à l'animation et à la valorisation du patrimoine architectural, matériel et immatériel de la commune de Thônes en structurant une offre patrimoniale attractive, en coordonnant les différentes actions en matière de patrimoine et en mettant en valeur l'identité et les différents sites du territoire. Pour ce faire, le chargé de mission : • Accompagnera la commune dans la construction et la mise en œuvre de sa stratégie de mise en valeur du patrimoine ; • Sera l'interlocuteur direct et associera l'ensemble des acteurs du patrimoine, en lien avec l'Office de Tourisme, le tissu associatif et les acteurs institutionnels ; • Pilotera et coordonnera l'ensemble des actions en matière de rénovation, modernisation et de mise en valeur du patrimoine en lien avec les différents services de la commune ; • Sera le médiateur du patrimoine et afin de proposer une offre différenciée et adaptée aux différents publics en lien avec l'Office de Tourisme et les différentes actions déjà existantes ; • Assurera une veille liée à son domaine d'expertise dans le but de concevoir et formaliser des propositions d'actions nouvelles ou des préconisations ; • Apportera son expertise organisationnelle, administrative et financière et assurera la recherche de financements dans le domaine ;

	• Il participera à la commission patrimoine de la commune ; 2/ Il assurera le poste de responsable du Musée de Thônes et contribuera à moderniser et restructurer le musée pour le placer au cœur du « pôle patrimoine » de la commune : • En complément du projet global de patrimoine, il rédigera un état des lieux sur le fonctionnement du musée (conservation des collections, du parcours, de la programmation culturelle, de la politique des publics, ressources...) devant aboutir à des propositions concrètes et réalistes ; • Animera la démarche de réflexion sur l'avenir du Musée et mettra en œuvre la politique de déploiement d'un pôle culturel autour du Musée ; • Supervisera et mettra en œuvre la politique et les actions de conservation, d'étude, de classement, d'enrichissement, d'entretien et de mise en valeur de la collection du musée ; • Définira, élaborera et validera le contenu scientifique des actions culturelles du Musée (expositions temporaires, supports de médiations, animations pédagogiques) ; • Assurera la gestion administrative, financière du Musée, du suivi du patrimoine mobilier et immobilier ; • Travaillera en collaboration et encadrera la salariée aujourd'hui en place au Musée de Thônes, en charge de l'accueil du public ; • Recherchera et développera des partenariats et des mécénats. <u>Connaissances, expériences et aptitudes requises :</u> • Expérience dans un poste similaire souhaitable (gestion d'un musée en milieu rural) ; • Gestion administrative, budgétaire et gestion de l'équipement ; • Vision prospective et de construction d'une démarche culturelle ; • Gestion de projet, animation et pilotage d'équipe et adaptation à des interlocuteurs et contextes variés ;
--	--

	<u>Profil et compétences :</u> • De niveau Bac +3 à Bac+5 en histoire, histoire de l'art, ethnographie ou en gestion et médiation du patrimoine ; • Bonne connaissance des milieux muséaux et du cadre légal de la loi « Musée de France » et une culture générale développée en histoire, histoire de l'art, archéologie, ethnographie, patrimoine naturel et biodiversité ; • Bonne connaissance de la médiation culturelle, de ses outils et de ses innovations ; • Maîtrise des outils de communication ; • Sens du travail collaboratif et capacité à travailler « en mode projet », esprit d'initiative, pédagogie et force de proposition. • Recherche d'innovation et de partenariats dans un esprit de dialogue. • Fais preuve de disponibilité en soirée et le week-end pour accompagner les activités d musée en cas de besoin.										
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : • L'office de tourisme Thônes Cœur des Vallées ; • Les associations et acteurs locaux du patrimoine ; • L'Etat : DRAC, UDAP ; • La région ; • Le département ; • Le CAUE ; La Fondation du Patrimoine.										
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">PLAN DE FINANCEMENT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td>Prévisionnel</td></tr> <tr> <td>Coût prévisionnel du poste</td><td> • GRADE REDACTEUR PRINCIPAL 2IEME CLASSE : 47 109€ annuel • GRADE REDACTEUR PRINCIPAL 1ER CLASSE : 58 862€ annuel </td></tr> <tr> <td>DRAC</td><td> Année 2023 : 50% du poste, soit X€ Année 2024 : 30% du poste, soit X€ Année 2025 : 10% du poste, soit X€ </td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td></td></tr> </tbody> </table>	PLAN DE FINANCEMENT			Prévisionnel	Coût prévisionnel du poste	• GRADE REDACTEUR PRINCIPAL 2IEME CLASSE : 47 109€ annuel • GRADE REDACTEUR PRINCIPAL 1ER CLASSE : 58 862€ annuel	DRAC	Année 2023 : 50% du poste, soit X€ Année 2024 : 30% du poste, soit X€ Année 2025 : 10% du poste, soit X€	Autofinancement	
PLAN DE FINANCEMENT											
	Prévisionnel										
Coût prévisionnel du poste	• GRADE REDACTEUR PRINCIPAL 2IEME CLASSE : 47 109€ annuel • GRADE REDACTEUR PRINCIPAL 1ER CLASSE : 58 862€ annuel										
DRAC	Année 2023 : 50% du poste, soit X€ Année 2024 : 30% du poste, soit X€ Année 2025 : 10% du poste, soit X€										
Autofinancement											
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CALENDRIER DE L'OPERATION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Engagement du recrutement</td><td>2023</td></tr> </tbody> </table>	CALENDRIER DE L'OPERATION		Engagement du recrutement	2023						
CALENDRIER DE L'OPERATION											
Engagement du recrutement	2023										
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE.										

Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Assurer le recrutement du chargé de mission patrimoine ; • Construire une stratégie patrimoniale qui structure la démarche de la commune ; • Mettre en place des actions en faveur de la mise en valeur du patrimoine ; • Engager des actions de modernisation et de rénovation du patrimoine et valoriser le Musée de Thônes ; • Construire des projets conjoints entre la saison culturelle et la mise en valeur du patrimoine.
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en valeur du patrimoine Thônain et l'entretien / la modernisation / la rénovation de ses édifices tend à renforcer le positionnement de Thônes comme une centralité patrimoniale, culturelle et touristique au cœur d'un grand territoire particulièrement attractif. Il s'agit, à travers cette démarche, de conforter le positionnement de Thônes comme destination culturelle et de loisirs, en complémentarité de son rôle de pôle de vie en matière économique, de commerces, d'équipements et de services.
Ressources	

FICHE ACTION N° 14

Projet de forêt multi-pédagogique

Orientation stratégique : Préserver et mettre en valeur le patrimoine

Niveau de priorité : Moyenne

Statut : Validée

Elu référent : Chantal PASSET, Vincent BONEU

Version 2 – 28/10/2022



FORÊT ÉCOLE

Maître d'ouvrage	Commune de Thônes
Description de l'action	En 2019 la commune a acquis différentes parcelles forestières privées en face de l'écomusée du bois et de la forêt, représentant une surface d'environ 8,8 hectares. Certaines parcelles ont fait l'objet de conditions particulières dans l'acte notarié, à savoir que le vendeur a donné son accord à la vente en raison d'un projet de sentier pédagogique en lien avec l'Ecomusée du bois situé à proximité. C'est dans ce contexte et au regard de l'opportunité de ces nouveaux terrains que la commune porte, en étroite collaboration avec l'Ecomusée du Bois et de la Forêt, un projet de forêt multi-pédagogique. A travers cette forêt école, s'agit de passer d'un simple projet d'aménagement de sentier pédagogique pour l'activité de l'écomusée, à une véritable zone de laboratoire, répondant aux différentes dimensions de la forêt (sensibilisation, société, biodiversité, changement climatique, multifonctionnalité, formation, économie, agriculture, etc), dans une démarche collaborative avec les différents acteurs du milieu de la forêt.

	Résumé des objectifs du projet : 1/ Structurer une démarche la plus concertée possible en apportant une dimension multi-pédagogique au projet afin de passer d'un simple projet d'aménagement de sentier pédagogique pour sa propre activité, à une véritable zone laboratoire multi-partenaire. 2/ Créer un espace pédagogique et expérimental pour l'ensemble des représentants du monde forestier et de la filière bois du territoire intercommunal autour de 3 axes structurants : • La sensibilisation à l'environnement et la communication : cette forêt pédagogique a l'ambition de faire vivre et découvrir la forêt dans ses multiples fonctions et de communiquer sur ces différentes facettes auprès de publics très diversifiés. De nombreux partenaires éducatifs et touristiques prendront part à sa construction et son animation, avec des approches qui se voudront nouvelles et innovantes, en privilégiant entre autres, l'exemple et l'expérience. • La gestion forestière et l'adaptation au changement climatique : à vocation « multi-pédagogique », cette forêt doit également tenir lieu d'expérimentation sur les pratiques de gestion forestière et d'innovation pour intégrer les évolutions climatiques. L'espace sera disponible pour les acteurs professionnels de cette gestion ou les propriétaires, et les actions entreprises seront valorisables auprès du public. La population locale pourra également être actrice grâce aux expériences de sciences participatives. • La formation professionnelle et la filière bois : dans un contexte d'évolution de la perception de la forêt et d'enjeux de valorisation des ressources locales, les acteurs de la filière et le monde professionnel pourront prendre part à la communication sur leurs métiers et sur de nouvelles pratiques. En parallèle, le monde de l'enseignement et notamment de la formation professionnelle des jeunes, très présente sur le territoire d'action, pourront s'intégrer à cette construction.
--	---

	Conduite de la démarche : 1/ La conduite d'une démarche concertée et multi partenariale qui rassemble une pluralité d'acteurs du milieu de la forêt : questionnaire à destination de l'ensemble des acteurs du milieu forestier, deux ateliers de concertation avec les partenaires du projet, structuration d'un comité de pilotage intégrant les principaux partenaires du projet ; 2/ Cette concertation a permis de construire et de structurer le projet de forêt multi-pédagogique autour d'actions prioritaires à mettre en œuvre : • Accueil de formation de formateurs professionnels d'ETF sur le site de la forêt école ; • Etude de faisabilité, de sécurité et d'accessibilité du futur sentier pédagogique ; • Etude d'accompagnement d'un Plan d'Interprétation d'un sentier pédagogique novateur et original ; • Sessions de découverte BIOCLIMSOL et CLIMESSENCE • Accompagnement d'une classe sur le dispositif de sciences participatives PHENOCLIM : parrainage d'arbres et animation du groupe ; • Actions scolaires – Programme les apprentis forestiers.								
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : • L'écomusée du bois et de la forêt ; • La Communauté de Communes des Vallées de Thônes ; • L'office de tourisme Thônes Cœur des Vallées ; • L'Etat (DDT) ; • Le Pôle d'Excellence Bois ; • Le CRPF ; • La Région Auvergne Rhône-Alpes ; • Le Conseil Départemental ; • Le fond de dotation Montagne Vivante ;								
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	PLAN DE FINANCEMENT <table> <tr> <td></td><td>Prévisionnel</td></tr> <tr> <td>Montant total de l'opération sur l'année 2023</td><td>19 200€ de fonctionnement 25 200€ d'investissement</td></tr> <tr> <td>Recettes Fond de dotation Montagne Vivante</td><td>25 000€</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>Environ 40 000€</td></tr> </table>		Prévisionnel	Montant total de l'opération sur l'année 2023	19 200€ de fonctionnement 25 200€ d'investissement	Recettes Fond de dotation Montagne Vivante	25 000€	Autofinancement	Environ 40 000€
	Prévisionnel								
Montant total de l'opération sur l'année 2023	19 200€ de fonctionnement 25 200€ d'investissement								
Recettes Fond de dotation Montagne Vivante	25 000€								
Autofinancement	Environ 40 000€								

Calendrier	CALENDRIER DE L'OPERATION L'ensemble des actions présentées ci-dessus seront réalisées sur la période 2024/2024. Le projet de forêt école s'inscrit cependant sur le temps long et a vocation à durer dans le temps. Les actions seront donc retravaillées année par année en fonction de l'avancement du projet, des partenariats et des besoins.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE. Fiche action également inscrite dans le CTENS.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Construire le projet de forêt école et le rendre opérationnel, en concertation avec l'ensemble des partenaires du milieu forestier ; • Mettre en place les premières actions concrètes sur la période 2022/2023 ; • Pérenniser la gouvernance du projet et faire connaître la forêt école ; • Etudier la faisabilité d'un sentier pédagogique ; • Structurer des partenariats durables ;
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet de forêt multi-pédagogique conforte la fonction de centralité de Thônes à deux niveaux : • Renforcer le positionnement de Thônes comme destination culturelle et de loisirs, en complémentarité de son rôle de pôle de vie en matière économique, de commerces, d'équipements et de services ; • Préserver et mettre en valeur les ressources et les richesses du territoire thônain, à savoir sa forêt qui couvre près de 50% du territoire de la CCVT et qui occupe une place centrale dans l'identité de la commune, tant sur le plan du paysage, de la préservation de l'environnement, de l'économie, du patrimoine, de la culture et du tourisme.
Ressources	

FICHE ACTION N° 15

Valorisation de la ferme communale du Villaret

Orientation stratégique : Préserver et mettre en valeur le patrimoine

Niveau de priorité : Moyenne

Statut : En projet

Elu référent : Stéphane BESSON, Stéphane DELEAGE

Version 2 – 28/10/2022



FERME DU
VILLARET

Maître d'ouvrage	Commune de Thônes
Description de l'action	La ferme du Villaret est une propriété communale constituée d'un bâtiment agricole comprenant un logement à usage d'habitation et d'un tènement de 4 hectares implantée en continuité directe du centre-ville (5 minutes à pied du cœur de bourg). Le locataire actuel a souhaité résilier son bail et cessé l'occupation du site. La commune de Thônes souhaite conserver et conforter la valeur agricole du site, la ferme du Villaret, étant une opportunité unique de mettre en œuvre l'objectif de la ville de se diriger vers une agriculture plus diversifiée, fonctionnant en circuit court et créant du lien avec la population locale. Résumé des objectifs du projet : Création d'une ferme urbaine en centre-ville comme lieu de vie tourné vers l'agriculture : • Placer l'enjeu de préservation des milieux agricoles au cœur des préoccupations ; • Enjeu de diversification alimentaire : diversification de la production agricole, tendre vers l'autonomie alimentaire, production en circuit court ;

- Créer un vrai lieu de vivre ensemble et de respiration en continuité directe du centre-ville : pédagogie sur les métiers agricoles, la préservation des terres et les enjeux environnementaux, valorisation des savoirs-faires...

Le projet est aujourd'hui en phase amont et doit être structuré à travers plusieurs actions à venir.

Conduite de la démarche :

- 1- Travail de prospection technique sur la valeur agronomique des sols ;
- 2 - Concertation avec les acteurs du milieu agricole et la population pour structurer les vocations du lieu ;
- 3 - Etude de modélisation de la ferme urbaine et de faisabilité technique sur le bâtiment :

Etude de faisabilité : analyse règlementaire, visite du site et analyse complémentaire des sols si nécessaire, étude technique de faisabilité sur le bâtiment ;

Etude des besoins : besoins de production, nécessités d'activités, d'animations et de partenariats pour déterminer la destination de la ferme ;

Modélisation de la ferme : rapport d'avant-projet avec les aménagements, le chiffrage des investissements, le montage juridique, le modèle économique, les subventions, le plan masse de la ferme, le calendrier de mise en œuvre et le plan de culture.

- **4 - A plus long terme en phase travaux :**

Les travaux d'aménagement des terrains agricoles et des abords : aménagement voirie et parking, aménagement des parcelles (serres, amendements des sols, plantations, etc...), récupération des eaux pluviales (toiture) et de ruissellement (torrents en bordure des parcelles), sécurisation clôture du périmètre de la ferme...

Les travaux d'aménagement du bâtiment à multiples vocations : logement du régisseur et/ou de l'agriculteur, logement des saisonniers (au printemps/été/automne pour le maraîchage, en hiver pour les activités de montagne), atelier de transformation avec cuisine (pédagogie alimentation), locaux agricoles, ...

Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : • La Communauté de Communes Des Vallées de Thônes ; • Le Conseil Départemental ; • La Chambre d'Agriculture ? • La SAFER ?												
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	PLAN DE FINANCEMENT <table> <tr> <td></td><td>Découpage des coûts</td></tr> <tr> <td>Montant total de l'opération</td><td>A définir</td></tr> <tr> <td>Etude portant sur la valeur agronomique des sols</td><td>2 400€ TTC</td></tr> <tr> <td>Etude de modélisation de la ferme et de faisabilité technique</td><td>Entre 50 000 et 55 000€ TTC</td></tr> <tr> <td>Travaux d'aménagement des terrains agricoles et des abords</td><td>A définir</td></tr> <tr> <td>Travaux d'aménagement du bâtiment à multiples vocations</td><td>A définir</td></tr> </table>		Découpage des coûts	Montant total de l'opération	A définir	Etude portant sur la valeur agronomique des sols	2 400€ TTC	Etude de modélisation de la ferme et de faisabilité technique	Entre 50 000 et 55 000€ TTC	Travaux d'aménagement des terrains agricoles et des abords	A définir	Travaux d'aménagement du bâtiment à multiples vocations	A définir
	Découpage des coûts												
Montant total de l'opération	A définir												
Etude portant sur la valeur agronomique des sols	2 400€ TTC												
Etude de modélisation de la ferme et de faisabilité technique	Entre 50 000 et 55 000€ TTC												
Travaux d'aménagement des terrains agricoles et des abords	A définir												
Travaux d'aménagement du bâtiment à multiples vocations	A définir												
Calendrier	CALENDRIER DE L'OPERATION <table> <tr> <td>Etude sur la valeur agronomique des sols</td><td>2022</td></tr> <tr> <td>Etude de modélisation de la ferme et de faisabilité technique</td><td>A horizon 2025</td></tr> <tr> <td>Travaux</td><td>2026</td></tr> </table>	Etude sur la valeur agronomique des sols	2022	Etude de modélisation de la ferme et de faisabilité technique	A horizon 2025	Travaux	2026						
Etude sur la valeur agronomique des sols	2022												
Etude de modélisation de la ferme et de faisabilité technique	A horizon 2025												
Travaux	2026												
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE. Fiche action également inscrite dans le CTENS.												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Assurer une diversification des productions agricoles sur le territoire et assurer le développement de surfaces agricoles destinées à l'activité maraichère sur la commune de Thônes ; • Augmenter le nombre d'emplois destinés à l'activité maraichère sur la commune de Thônes ; • Accompagner et encourager des projets de diversification agricole ; • Mettre en place des actions de pédagogie autour de l'alimentation sur le site de la ferme du Villaret.												

Conséquence sur la fonction de centralité	Située en continuité du cœur de ville, la ferme du Villaret constitue une opportunité de développer une démarche de diversification de l'agriculture du territoire, tournée vers les circuits courts, au cœur de la commune de Thônes et en complémentarité avec l'activité du centre-ville.
Ressources	

FICHE ACTION N° 16

Rénovation et restructuration du groupe scolaire Thurin

Orientation stratégique : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics

Niveau de priorité : Moyen

Statut : En projet

Elu référent : Nelly VEYRAT-DUREBEX

Version 2 – 28/10/2022



**GROUPE
THURIN**

Maître d'ouvrage	Commune de Thônes
Description de l'action	Le groupe Thurin constitue le principal groupe scolaire de la commune de Thônes, ainsi que de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes. Il rassemble 480 élèves d'école maternelle et d'école primaire. <u>Bâtiment principal :</u> ce bâtiment, construit en 1906, accueille l'enseignement primaire. Il présente aujourd'hui d'importantes problématiques de vétusté (vieillesse des classes, menuiseries d'ancienne génération, problématiques d'isolation, infiltrations par la toiture et les fenêtres...). Il est composé de classes au rez-de-cour et de logements sur la partie supérieure. <u>Bâtiment de la cantine :</u> ce bâtiment, composé d'une cuisine centrale (capacité d'accueil de 400 repas jour pour aujourd'hui 470 repas produits) et de 5 salles de réfectoire, dont une salle principale, concentre des problématiques de vétusté et de manque d'espace : • Cuisine centrale : espaces sous dimensionnés au regard du nombre de repas et du personnel, réseau électrique en limite de

	capacité, manque d'espaces de stockages, ergonomie de travail peu qualitative, difficultés de circulations... • Réfectoires : accueil en limite de capacité, vieillissement de certaines salles, problématiques d'insonorisation et d'isolation... <u>Bâtiment Avrillon</u> : ce bâtiment, construit en 1973 accueille l'enseignement des maternelles. Il présente aujourd'hui des problématiques de vieillissement, d'isolation et soulève des enjeux énergétiques importants. <u>Bâtiment Léa Fournier</u> : construit en 2007, il s'agit d'un bâtiment récent. Il est aujourd'hui en bon état et présente uniquement des enjeux d'amélioration de son fonctionnement (régulation du chauffage notamment). Le projet de restructuration du groupe Thurin devra être pensé dans sa globalité et sera phasé dans le temps : Première phase : agrandissement et restructuration de la cantine Etude : 2023 Travaux : horizon 2026 Restructuration complète, agrandissement et modernisation de la cuisine centrale et extension du réfectoire principal, repenser les espaces de stockage, l'espace administratif et les circulations. <u>Temporalité :</u> Etude : 2023 Réalisation : début 2024 Deuxième phase – rénovation du bâtiment principal et du bâtiment Avrillon Rénovation complète du bâtiment principal et du bâtiment Avrillon. Cette rénovation globale devra être réalisée par tranche : isolation, menuiseries, accessibilité... <u>Temporalité : à horizon 2030</u> ⇒ Croisement avec la fiche rénovation énergétique.
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : • L'Etat ; • La Région ; • Le Département ; • L'Europe ;

Dépenses prévisionnelles et plan de financement	PLAN DE FINANCEMENT	
		Prévisionnel
	Montant total de l'opération	
	Autofinancement	
	Coût et financement prévisionnel du projet : l'étude qui sera réalisée en 2023 permettra de chiffrer le coût des travaux de la première phase.	
Calendrier	CALENDRIER DE L'OPERATION	
	Première phase	
	Réalisation de l'étude	2023
	Réalisation des travaux	Début 2024
	Première phase	
	Rénovation du bâtiment principal et du bâtiment Avrillon	Horizon 2030
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE.	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Réaménagement global et restructuration du groupe Thurin ; • Rénovation énergétique du bâtiment et amélioration de la performance énergétique ; • Amélioration de la qualité et du confort du bâtiment et prise en compte de l'évolution des usages.	
Conséquence sur la fonction de centralité	La commune de Thônes constitue la principale polarité en matière de scolarité du territoire de la CCVT, polarité pour laquelle le groupe Thurin constitue l'infrastructure majeure à destination des maternelles et primaires. Rénover et restructurer le groupe scolaire, en continuité directe du cœur de ville historique contribue à conforter le rôle de centralité de Thônes en tant que principal pôle d'équipements et de services. Par ailleurs, une bonne structuration en équipements publics et notamment scolaires tend à renforcer l'attractivité du territoire pour de nouveaux habitants et notamment des familles.	
Ressources		

FICHE ACTION N° 17

Actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air

Orientation stratégique : Préserver et mettre en valeur le patrimoine

Niveau de priorité : Moyen

Statut : En projet

Elu référent : Vincent BONEU

Version 2 – 28/10/2022

Maître d'ouvrage	Commune de Thônes								
Description de l'action	La qualité de l'air est un enjeu majeur pour la santé et l'environnement. Aussi, la commune souhaite mettre en place des actions pour préserver, voire reconquérir la qualité de l'air sur le territoire, dans la perspective de proposer aux habitants de Thônes « une commune où grandir, vivre et vieillir en bonne santé ». Ces actions seront mises en place à la suite des réflexions et conclusions inscrites dans le Plan Climat Air Energie Territorial actuellement en cours d'élaboration à la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.								
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : • Communauté de Communes des Vallées de Thônes ; • Atmo Auvergne Rhône-Alpes ; • Etat (DDT) ; • L'ADEME.								
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	PLAN DE FINANCEMENT <table> <tr> <td></td><td>Prévisionnel</td></tr> <tr> <td>Montant total de l'opération</td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td></td></tr> </table>		Prévisionnel	Montant total de l'opération				Autofinancement	
	Prévisionnel								
Montant total de l'opération									
Autofinancement									
Calendrier	CALENDRIER DE L'OPERATION <table> <tr> <td colspan="2">Première phase</td></tr> <tr> <td>Elaboration du PCAET</td><td>Janvier 2024</td></tr> <tr> <td>Conduite de la réflexion sur l'amélioration de la qualité de l'air à l'échelle de la commune de Thônes</td><td>2024</td></tr> </table>	Première phase		Elaboration du PCAET	Janvier 2024	Conduite de la réflexion sur l'amélioration de la qualité de l'air à l'échelle de la commune de Thônes	2024		
Première phase									
Elaboration du PCAET	Janvier 2024								
Conduite de la réflexion sur l'amélioration de la qualité de l'air à l'échelle de la commune de Thônes	2024								
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE. Fiche action en lien avec le PCAET en cours d'élaboration à la CCVT.								

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Les indicateurs de suivi seront définis une fois les actions identifiées, à la suite de l'élaboration du PCAET.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'ensemble des projets du programme Petites Villes de Demain élaborés à l'échelle de la commune de Thônes s'intégreront dans cette ambition, plaçant la centralité au cœur des problématiques de son intercommunalité et en cohérence avec les différentes politiques publiques engagées sur son grand territoire. Les actions d'amélioration de la qualité de l'air auront des conséquences directes pour la centralité et pourront être déclinées au travers des différentes politiques et actions menées par la commune de Thônes : habitat, voirie, infrastructures, économique, etc...
Ressources	

FICHE ACTION N° 18

Formaliser un contrat de sécurité

Orientation stratégique : Fournir l'accès aux équipements et services publics

Niveau de priorité : Fort

Statut : Engagée

Elu référent : Pierre BIBOLLET

Version 2 – 28/10/2022

Maître d'ouvrage	Commune de Thônes – Gendarmerie Nationale				
Description de l'action	Dans l'objectif d'améliorer la sécurité du quotidien pour une meilleure qualité de vie au sein du territoire, d'engager la commune dans une « sécurité dès la conception » et de favoriser l'implication des acteurs locaux dans la sécurité du territoire, la commune de Thônes et la Gendarmerie Nationale structurent un contrat de sécurité. Par ce présent contrat, les deux institutions s'engagent mutuellement à renforcer leurs interactions et à accompagner le développement du territoire, en intégrant un volet sécuritaire pour la tranquillité de la population dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain ». Ces engagements concernent le renforcement de la relation continue avec la population et les élus, la réponse aux sollicitations spécifiques liées aux enjeux particuliers du territoire, la prévention de la délinquance et la sécurité des mobilités. Il comportera notamment les volets suivants : le contact, la prévention, la sécurité des mobilités, le partenariat, la protection et la lutte contre les incivilités.				
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : Gendarmerie Nationale ;				
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	Pas de coût relatif à cette convention.				
Calendrier	CALENDRIER DE L'OPERATION <table border="1"> <tr> <td>Signature du contrat de sécurité</td><td>Printemps 2023</td></tr> <tr> <td>Echéance du contrat</td><td>21/06/2026</td></tr> </table>	Signature du contrat de sécurité	Printemps 2023	Echéance du contrat	21/06/2026
Signature du contrat de sécurité	Printemps 2023				
Echéance du contrat	21/06/2026				
Lien autres programmes et contrats territorialisés					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Réalisation des actions mises en place dans le cadre du contrat de sécurité ; - Renforcer le partenariat privilégié entre la commune de Thônes et la Gendarmerie Nationale.				

Conséquence sur la fonction de centralité	Ce présent contrat permet d'appuyer la démarche de développement territorial en déclinant localement l'ensemble de l'offre de protection de la gendarmerie et en s'adaptant aux enjeux et spécificités du territoire. Il permet également d'intégrer le volet sécurité dans l'ensemble de la réflexion et de l'opérationnalité des projets Petites Villes de Demain.
Ressources	Annexe : le contrat de sécurité

FICHE ACTION N° 19

Recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain

Orientation stratégique : Recrutement d'un chef de projet Petites Villes de Demain

Niveau de priorité : Fort

Statut : Engagée

Elu référent : Pierre BIBOLLET

Version 2 – 28/10/2022

Maître d'ouvrage	Commune de Thônes – Communauté de Communes des Vallées de Thônes
Description de l'action	Rôle du chef de projet Petites Villes de Demain : Tout au long du programme Petites Villes de Demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation. 1 - Préparer la convention cadre du type ORT à partir des éléments de la convention d'adhésion au programme : • Participer à la conception et à l'actualisation des projets définis dans la convention d'adhésion et en définir leur programmation ; • Recenser les documents stratégiques territoriaux, études et projets en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ; • Formaliser et faire valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ; • Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises...) nécessaires notamment dans les thématiques suivantes et recensées dans la convention d'adhésion : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine... ; • Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires du programme PVD ; • Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés (projets de revitalisation, programmation, convention cadre).

	2 - Mettre en œuvre le programme d'action opérationnel : • Participer à la rédaction des cahiers des charges pour les consultations relatives à la mise en œuvre des actions et opérations, et participer aux choix des prestataires ; • Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents et les partenaires PVD ; • Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions global en cohérence avec les documents stratégiques supérieurs ; 3 - Gérer le budget global du programme : • Veiller à l'exécution des marchés, aux recherches de subventions, assurer le suivi et l'évaluation des programmes et des opérations ; • Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre ; • Créer des outils inhérents à l'ORT dans le cadre de la démarche d'évaluation globale de la collectivité ; • Assurer le contrôle des indicateurs et le suivi des bilans. 4 - Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires : • Animer le comité de pilotage (comité de projet, de suivi et technique) et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels tels que définis dans la convention d'adhésion concourant à l'avancement du projet ; • Identifier les difficultés rencontrées, proposer des solutions pour y répondre et préparer les arbitrages auprès des instances concernées. • Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; • Intégrer dans la dynamique du projet les actions de communication, de concertation et de construction auprès des habitants/usagers et partenaires locaux. • Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants ; • Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe ; • Contribuer à la mise en réseau nationale et locale ; • Contribuer à la capitalisation des expériences et participer aux échanges dans le cadre du réseau PVD ;
--	--

	Assurer la veille technique, réglementaire et juridique sur tous les sujets relatifs à la revitalisation des centres.												
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : - L'Etat ; - La Banque des Territoires ; - La Communauté de Communes des Vallées de Thônes ;												
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	PLAN DE FINANCEMENT ⇒ Les financements à 75% des années 2021 et 2022 ont déjà été versés à la commune. <table border="1"> <tr> <td></td><td>Prévisionnel</td></tr> <tr> <td>Montant total de l'opération</td><td>56 803€ annuel</td></tr> <tr> <td>ANCT</td><td>28 401,5€ annuel</td></tr> <tr> <td>Banque des Territoires</td><td>14 200,8€ annuel</td></tr> <tr> <td>CCVT</td><td>7 100,35€ annuel</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>7 100,35€ annuel</td></tr> </table>		Prévisionnel	Montant total de l'opération	56 803€ annuel	ANCT	28 401,5€ annuel	Banque des Territoires	14 200,8€ annuel	CCVT	7 100,35€ annuel	Autofinancement	7 100,35€ annuel
	Prévisionnel												
Montant total de l'opération	56 803€ annuel												
ANCT	28 401,5€ annuel												
Banque des Territoires	14 200,8€ annuel												
CCVT	7 100,35€ annuel												
Autofinancement	7 100,35€ annuel												
Calendrier	CALENDRIER DE L'OPERATION <table border="1"> <tr> <td>Recrutement du chef de projet</td><td>30/08/2021</td></tr> <tr> <td>Echéance du poste</td><td>30/03/2026</td></tr> </table>	Recrutement du chef de projet	30/08/2021	Echéance du poste	30/03/2026								
Recrutement du chef de projet	30/08/2021												
Echéance du poste	30/03/2026												
Lien autres programmes et contrats territorialisés													
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Réalisation de la convention cadre ; - Mise en œuvre du programme d'action opérationnel ; - Organisation du pilotage et de l'animation du programme ; - Gestion financière et suivi des subventions ; - Construction et renforcement des partenariats.												
Conséquence sur la fonction de centralité	Mener à bien le projet Petites Villes de Demain.												
Ressources													

FICHE ACTION N° 20

Réaménagement du secteur du château et de l'ancien EHPAD

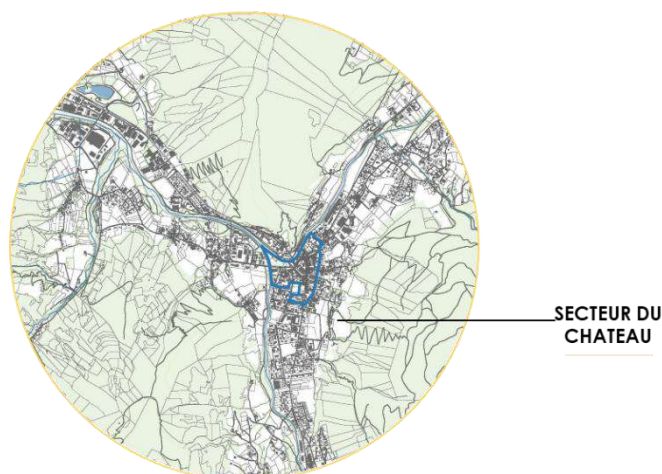
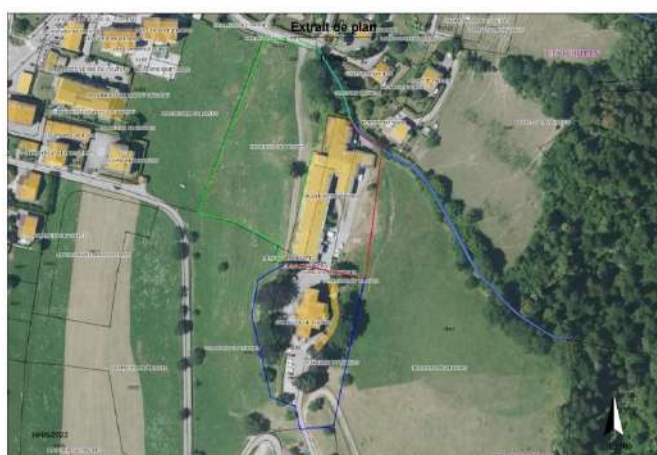
Orientation stratégique : Mettre en valeur les formes urbaines et l'espace public

Niveau de priorité : Fort

Statut : Validé

Elu référent : Claude COLLOMB-PATTON

Version 2 – 28/10/2022



Maître d'ouvrage	Commune de Thônes
Description de l'action	Situé sur les hauteurs du centre-ville, le secteur du château est un tènement foncier stratégique, implanté en surplomb de la commune. L'ensemble du secteur comprend 3 entités distinctes : • Le château, aujourd'hui inoccupé et fortement dégradé, qui nécessite de statuer urgemment sur son avenir ; • Le bâtiment de l'ancien EHPAD, racheté par la commune, avec un enjeu de reconversion d'un bâtiment prochainement inoccupé ; • Le terrain sous l'EHPAD qui constitue actuellement une réserve foncière. Au regard de ces 3 entités, caractérisées par des enjeux et des temporalités différentes, la commune souhaite porter une réflexion sur l'ensemble du secteur, en intégrant les priorités suivantes : • Préserver et mettre en valeur le château ; • Limiter la densification du secteur et trouver un équilibre entre les constructions et la préservation des paysages et de l'agriculture ;

	- Proposer des logements adaptés aux besoins des habitants du territoire ; - Proposer des services et des espaces publics aux habitants. Le projet devra tenir compte des capacités financières de la commune pour mener à bien ses ambitions. La commune est actuellement en cours de construction de sa méthodologie de travail pour mener à bien ce projet.								
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : - Etat ; - EPF74 ; - CAUE ; - Conseil Départemental.								
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	PLAN DE FINANCEMENT <table border="1"> <tr> <td></td><td>Prévisionnel</td></tr> <tr> <td>Montant total de l'opération</td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td></td></tr> </table>		Prévisionnel	Montant total de l'opération				Autofinancement	
	Prévisionnel								
Montant total de l'opération									
Autofinancement									
Calendrier	CALENDRIER DE L'OPERATION <table border="1"> <tr> <td>Acquisition de l'ancien EHPAD par la commune</td><td></td></tr> <tr> <td>Livraison du projet</td><td></td></tr> </table>	Acquisition de l'ancien EHPAD par la commune		Livraison du projet					
Acquisition de l'ancien EHPAD par la commune									
Livraison du projet									
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE.								
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Etudier le devenir du château et sa potentialité de rénovation ; - Porter une réflexion stratégique globale sur l'ensemble du secteur du château en intégrant la reconversion du bâtiment de l'ancien EHPAD ; - Construire un projet ambitieux et cohérent, qui propose une programmation répondant aux différents besoins de la commune.								
Conséquence sur la fonction de centralité	Le secteur du château est un projet stratégique pour la centralité de la commune : De par son positionnement géographique : en surplomb du centre-ville, il constitue un secteur d'aménagement de qualité offrant des vues sur le cœur de Thônes et de ses montagnes. A								

	proximité directe du centre historique, il bénéficie d'un accès direct aux commerces, équipements et services de la centralité. • De par l'opportunité foncière des bâtiments existants et du secteur : en premier lieu par le château, qui constitue un édifice patrimonial de qualité, par le bâtiment de l'ancien EHPAD à reconvertir, ainsi que par le tènement foncier aujourd'hui urbanisable. Ce secteur dans son ensemble constitue une opportunité de répondre à différents besoins de la commune, aujourd'hui en cours de définition.
Ressources	

FICHE ACTION N° 21

Rénover et restructurer des équipements sportifs majeurs

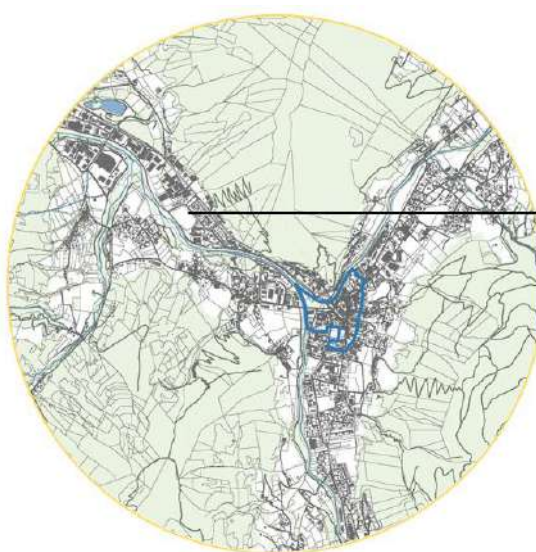
Orientation stratégique : Fournir l'accès aux équipements et aux services publics

Niveau de priorité : Moyen

Statut : En projet

Elu référent : Nelly VEYRAT-DUREBEX

Version 1 – 14/02/2023



**SECTEUR DES
PERRASSES**

Maître d'ouvrage	Commune de Thônes
Description de l'action	Le gymnase des Perrasses, le boulodrome, ainsi que le club de tennis sont trois équipements structurants de la commune de Thônes, situés dans le secteur des Perrasses, en continuité du cœur de ville. Ces trois équipements présentent aujourd'hui d'importants signes de vétusté et de saturation de leur fréquentation (principalement pour le gymnase des Perrasses). Cette problématique de vieillissement de ses infrastructures conduit la commune à porter la réflexion sur la modernisation de ces 3 bâtiments sportifs. Cette réflexion devra être conduite dans sa globalité, afin de questionner, tant leur positionnement que leur fonctionnalité, et d'envisager une mutualisation des usages afin d'économiser au maximum le foncier. Cette fiche action s'inscrit en lien avec la réflexion portée sur le secteur des Perrasses dans le cadre de l'étude urbaine (fiche action 8).
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : • A définir.

Dépenses prévisionnelles et plan de financement	PLAN DE FINANCEMENT	
		Prévisionnel
	Montant total de l'opération	
	Autofinancement	
Calendrier	CALENDRIER DE L'OPERATION	
	Première phase	
	Réalisation de l'étude	2023/2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE.	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Rénovation et requalification des équipements sportifs ; • Mutualisation du foncier à destination des équipements sportifs ; • Amélioration de la qualité et du confort des bâtiments et prise en compte de l'évolution des usages.	
Conséquence sur la fonction de centralité	La commune de Thônes constitue la principale polarité en matière d'équipements sportifs du territoire de la CCVT, polarité pour laquelle le gymnase des Perrasses, le boulodrome et le club de tennis constituent des infrastructures structurantes. Requestionner leur pérennité au regard de leur vétusté, mais également leurs usages et leur emprise constitue une réflexion stratégique pour la commune. La proximité directe de ces équipements avec le cœur de ville, reliés directement par la future voie verte, constitue un véritable atout pour le centre-ville de Thônes.	
Ressources		



agence nationale
de la cohésion
des territoires

THÔNES
Cœur des Vallées



Les fiches actions intercommunales

FICHE ACTION N° 2 - CCVT

Etude globale des mobilités sur le territoire

Orientation stratégique : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Niveau de priorité : Fort

Statut : Engagée

Elu référent : MM. BIBOLLET et THEVENET

Version 2 – 28/10/2022

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des Vallées de Thônes
Description de l'action	Le Grand Annecy et la Communauté de Communes des Vallées de Thônes sont deux territoires voisins. Les liens entre les deux territoires sont importants, surtout au vu des flux de mobilité. En 2019, dans le cadre de l'élaboration du PDU du Grand Annecy, la CCVT consultée a souligné l'importance d'améliorer la mobilité sur son territoire et notamment certaines actions du Plan de Mobilité. Ainsi, suite à ces observations, une étude portant sur les déplacements entre le territoire du Grand Annecy et de la CCVT a été lancée début 2021, afin de mieux comprendre les attentes du territoire en termes de mobilité dans l'intention d'aboutir à des préconisations, cela de manière coordonnée et multimodale. Pilotée par le Grand Annecy, cette étude fait l'objet d'une convention partenariale de financements entre le Grand Annecy, la communauté de communes des Vallées de Thônes et le département de la Haute-Savoie. Ce travail a pour objectif d'améliorer l'offre de transport entre les deux intercommunalités toutes saisons confondues et sur l'ensemble des types de déplacements (touristiques et pendulaires). Conduite de la démarche : • Phase 1 – Etat des lieux et enjeux : analyse synthétique du territoire, des pratiques de mobilité actuelles, bilan des offres de transport, diagnostic des modes doux, stationnement, circulation, enjeux... ; • Phase 2 – Stratégie et propositions : adaptation des lignes de TC, aménagement de TC, offres et services TC, localisation et dimensionnement P+R, aménagement et service cyclable, circulation... ;

	• Phase 3 – Plan d'action : identification des maîtrises d'ouvrage, modalités de financement, planning, coûts, plan pluriannuel d'investissement, mesures de suivi et d'évaluation du schéma de mobilité. Des instances de concertation seront réalisées dans chacune des trois phases : avec les élus, le monde économique, les acteurs du tourisme, les acteurs traitant des déplacements quotidiens, le Conseil Départemental, la Région ainsi qu'avec le grand public.												
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : • Etat (DDT / STEM / Cellule Déplacements) ; • Le Grand Annecy ; • Le Département ; • La Région Auvergne Rhône-Alpes ; • French mobility.												
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">PLAN DE FINANCEMENT</th></tr> <tr> <td></td><td>Prévisionnel</td></tr> <tr> <td>Montant total de l'opération</td><td>105 877,10€ HT</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>105 877,10€ HT</td></tr> </table>	PLAN DE FINANCEMENT			Prévisionnel	Montant total de l'opération	105 877,10€ HT	Autofinancement	105 877,10€ HT				
PLAN DE FINANCEMENT													
	Prévisionnel												
Montant total de l'opération	105 877,10€ HT												
Autofinancement	105 877,10€ HT												
Calendrier	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">CALENDRIER DE L'OPERATION</th></tr> <tr> <td>Lancement de l'étude</td><td>2021</td></tr> <tr> <td>Phase 1 – Etat des lieux et enjeux</td><td>T2 2022</td></tr> <tr> <td>Phase 2 – Stratégie et propositions</td><td>T3 2022</td></tr> <tr> <td>Phase 3 – Plan d'action</td><td>T4 2022</td></tr> <tr> <td>Livraison de l'étude globale des mobilités</td><td>Fin 2022</td></tr> </table>	CALENDRIER DE L'OPERATION		Lancement de l'étude	2021	Phase 1 – Etat des lieux et enjeux	T2 2022	Phase 2 – Stratégie et propositions	T3 2022	Phase 3 – Plan d'action	T4 2022	Livraison de l'étude globale des mobilités	Fin 2022
CALENDRIER DE L'OPERATION													
Lancement de l'étude	2021												
Phase 1 – Etat des lieux et enjeux	T2 2022												
Phase 2 – Stratégie et propositions	T3 2022												
Phase 3 – Plan d'action	T4 2022												
Livraison de l'étude globale des mobilités	Fin 2022												
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE. En complément de cette action, la CCVT s'engage dans deux autres études : • Une étude d'opportunité et de faisabilité d'un ascenseur valléen et d'autres modes de transports collectifs pour l'accès aux stations des Aravis. Le périmètre de cette étude, lancée en juillet 2022, porte sur le faisceau Annecy – stations, en passant par Thônes, et s'intéresse aux déplacements touristiques et pendulaires. • Un schéma directeur des liaisons douces (vélo + piéton) inter et intra-villages, qui débutera fin 2022.												

Indicateurs de suivi et d'évaluation	• Développer l'intermodalité par la mise en place d'un P+R sur le territoire de la CCVT ; • Le développement et l'amélioration des connexions cyclables entre les deux territoires par une analyse du nombre de kilomètre de connexions cyclables réalisé ; • Le nombre de solutions de mobilités prévu et d'innovations en matière de desserte locale.
Conséquence sur la fonction de centralité	La commune de Thônes, et plus particulièrement son centre-ville, est un territoire traversé par de nombreux flux de mobilité. Territoire de carrefour, elle supporte une importante fréquentation, à l'interface entre Annecy et les stations des Aravis. Une étude globale des mobilités permettra de mieux comprendre les déplacements du territoire et de proposer des actions qui tendront à améliorer la mobilité de l'ensemble de la Communauté de Communes et, de fait, de la commune de Thônes et de sa centralité. L'ensemble des projets du programme Petites Villes de Demain élaborés à l'échelle de la commune de Thônes s'intégreront dans cette réflexion élargie et stratégique, plaçant la centralité au cœur des problématiques de son intercommunalité et en cohérence avec les différentes politiques publiques engagées sur son grand territoire.
Ressources	

FICHE ACTION N° 3 - CCVT

Mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Orientation stratégique : Fournir l'accès aux équipements et services publics

Niveau de priorité : Fort

Statut : Engagée

Elu référent : Gérard Fournier-Bidoz, Gaëlle Verjus

Version 3 – 12/04/2023

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des Vallées de Thônes
Description de l'action	Le lancement du projet de PCAET a été acté en 2020, dans le cadre de la procédure de révision du SCoT Fier-Aravis. L'engagement est volontaire, la CCVT n'ayant pas, à ce jour, l'obligation d'élaborer un PCAET (population < 20 000 habitants). Le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air, énergie, climat sur le territoire. C'est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Les deux objectifs majeurs sont : • La réduction des émissions de GES du territoire (= atténuation du changement climatique) ; • La diminution de la vulnérabilité du territoire (= adaptation au changement climatique). Le volet « qualité de l'air » est très important. Les sources de polluants atmosphériques étant pour partie semblables aux sources d'émissions de GES. L'énergie est une donnée fondamentale. On peut la décliner en 3 points : sobriété énergétique, performance énergétique et développement des énergies renouvelables. Le plan d'actions sera décliné en mesures portées par la CCVT et ses communes membres (déclinaison dans les différentes politiques publiques) et des mesures à destination des habitants et professionnels du territoire. Conduite de la démarche : Le PCAET peut être divisé en 2 phases : 1- L'élaboration : un diagnostic complet du territoire selon le prisme « climat-air-énergie » est réalisé. Il est suivi du choix de la stratégie (= l'ambition), elle-même déclinée dans un programme d'actions d'une durée de 6 ans, dont un bilan intermédiaire est réalisé après 3 ans.

	2- La mise en œuvre : elle dure 6 ans, avec un bilan à mi-parcours. Elle est actualisable en fonction de l'évolution des enjeux, de la réglementation, etc. La fiche action « amélioration de la qualité de l'air » portée par la commune de Thônes sera déployée une fois le PCAET terminé et portera des actions définies dans ce document cadre.														
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : • Durant la phase d'élaboration, en plus de l'accompagnement par un ou plusieurs bureaux d'études, la CCVT pourra compter sur de nombreux partenaires : les communes du territoire, les acteurs de l'énergie (SIEVT, Syane), les acteurs du climat (Atmo, autres associations), l'administration publique (services de l'État), etc. • Durant la mise en œuvre, les partenaires cités précédemment seront toujours associés. En outre, d'autres partenaires, notamment financiers, participeront : l'ADEME, le Ministère de l'Écologie, etc. • Etat (DDT / STEM / PACTE).														
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">PLAN DE FINANCEMENT</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td>Prévisionnel</td></tr> <tr> <td>Montant total de l'opération</td><td>67 000 € HT</td></tr> <tr> <td></td><td></td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>60 000 € HT</td></tr> </tbody> </table>	PLAN DE FINANCEMENT			Prévisionnel	Montant total de l'opération	67 000 € HT			Autofinancement	60 000 € HT				
PLAN DE FINANCEMENT															
	Prévisionnel														
Montant total de l'opération	67 000 € HT														
Autofinancement	60 000 € HT														
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CALENDRIER DE L'OPERATION</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Diagnostic du territoire</td><td>Été 2023</td></tr> <tr> <td>Stratégie et programme d'actions</td><td>Septembre 2023 – janvier 2024</td></tr> <tr> <td>Approbation du projet de PCAET</td><td>Début 2024</td></tr> <tr> <td>Consultations (public, PPA)</td><td>Février 2024</td></tr> <tr> <td>Modification / seconde approbation (si nécessaire)</td><td></td></tr> <tr> <td>Approbation du PCAET</td><td></td></tr> </tbody> </table>	CALENDRIER DE L'OPERATION		Diagnostic du territoire	Été 2023	Stratégie et programme d'actions	Septembre 2023 – janvier 2024	Approbation du projet de PCAET	Début 2024	Consultations (public, PPA)	Février 2024	Modification / seconde approbation (si nécessaire)		Approbation du PCAET	
CALENDRIER DE L'OPERATION															
Diagnostic du territoire	Été 2023														
Stratégie et programme d'actions	Septembre 2023 – janvier 2024														
Approbation du projet de PCAET	Début 2024														
Consultations (public, PPA)	Février 2024														
Modification / seconde approbation (si nécessaire)															
Approbation du PCAET															
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE.														
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Un plan de suivi et d'évaluation sera proposé dans le cadre de l'élaboration du PCAET. Le suivi des actions du PCAET pourra également être croisé avec l'évaluation des actions en matière d'amélioration de la qualité de l'air que portent la commune en lien avec cette fiche projet.														

Conséquence sur la fonction de centralité	L'ensemble des projets du programme Petites Villes de Demain élaborés à l'échelle de la commune de Thônes s'intégreront dans cette réflexion élargie et stratégique, plaçant la centralité au cœur des problématiques de son intercommunalité et en cohérence avec les différentes politiques publiques engagées sur son grand territoire. Le PCAET aura des conséquences directes pour la centralité et pourra être décliné au travers des différentes politiques et actions menées par la commune de Thônes : habitat, voirie, infrastructures, social, etc... Le volet « mobilités – transport » sera un axe fort de progression dans le cadre du PCAET : limiter les gaz à effets de serre, les polluants atmosphériques, la pollution sonore, etc. Le volet « bâtiment – habitat » est également primordial : favoriser la rénovation des bâtiments (performance énergétique, isolation), limiter l'artificialisation des sols, etc. L'agriculture (impacts du méthane, impacts sur la ressource en eau), le tourisme (transports, habitat, ressource en eau) sont aussi d'autres volets importants.
Ressources	

FICHE ACTION N° 4 - CCVT

Elaboration d'une politique du logement et renouvellement du PLH et de l'OPAH

Orientation stratégique : Fournir l'accès aux équipements et services publics

Niveau de priorité : Fort

Statut : Engagée

Elu référent : Claude COLLOMB-PATTON

Version 2 – 28/10/2022

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des Vallées de Thônes
Description de l'action	Au cœur du massif des Aravis, et à proximité de la polarité départementale d'Annecy, le territoire de la communauté de communes des Vallées de Thônes connaît de nombreux atouts territoriaux : cadre de vie et environnement remarquable, forte dynamique économique et touristique... En revanche, le territoire doit faire face à une pression immobilière et foncière importante et à la concurrence entre offre de logements touristique et offre résidentielle, ce qui provoque des difficultés à se loger pour les jeunes ménages, les actifs, les saisonniers... et renforce la tendance au vieillissement de la population. Dans ce cadre, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes s'est engagée dans la définition de sa nouvelle politique de l'habitat. L'élaboration du 2^{ème} Programme Local de l'Habitat : Ce document cadre fixera, pour la période 2023-2028 les principes et les objectifs de la politique d'habitat intercommunale. A travers des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de développement du logement et de l'hébergement à l'échelle intercommunale, le PLH traduira la stratégie de maintien des habitants locaux et d'accueil de nouvelles populations, d'aménagement du territoire et d'amélioration de l'habitat sur la collectivité. A travers son PLH, la CCVT souhaite se doter des outils lui permettant d'accompagner un développement démographique maîtrisé, garant de la mixité sociale et de la solidarité territoriale autour de l'armature urbaine détaillé ci-après : • Un pôle principal et pôle d'équilibre à l'échelle du bassin annécien, la centralité urbaine de Thônes, à renforcer au sein de la CCVT ; • Des pôles secondaires constitués par les communes de La Clusaz, le Grand-Bornand et Saint-Jean-de-Sixt, dont le développement est à conforter en renforçant les capacités d'accueil résidentielles, commerciales et touristiques ;

	• Des pôles de proximité à structurer : Alex, Dingy Saint Clair, Manigod et Les Villards sur Rhône (accompagner la croissance démographique d'une offre d'équipements et de services en adéquation avec les besoins actuels et à venir des ménages) ; • Des pôles ruraux : La Balme de Thuy, le Bouchet Mont-Charvin, Les Clefs et Serraval ; dont il faut permettre un développement dans le respect des équilibres entre espaces urbanisés, agricoles et naturels, et en cohérence avec l'identité rurale et de montagne des communes. L'étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH : Fort du succès de la précédente Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH 2016-2021) sur son territoire, la CCVT a décidé de mettre à profit l'étude du PLH pour étudier parallèlement la nécessité d'une nouvelle OPAH et définir les contours d'un nouveau dispositif incitatif à l'amélioration de l'habitat. L'étude vise à définir les aides techniques et financières à prévoir en faveur de l'amélioration du parc de logements anciens : rénovation énergétique et lutte contre la précarité énergétique, adaptation à la perte d'autonomie chez les personnes âgées ou handicapées, lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la vacance, logements locatifs à loyers maîtrisés, etc. Elle aura pour objectif de : • Etablir un diagnostic de l'habitat sur le territoire de la CCVT pour en préciser les enjeux, les dysfonctionnements et les besoins en termes d'amélioration ; • Déterminer l'opportunité pour le territoire d'engager une procédure d'OPAH sur la base des éléments de diagnostics ; • Définir les objectifs (quantitatifs et qualitatifs) d'une OPAH ; • Préciser les modalités administratives, techniques et financières pour la phase opérationnelle de l'OPAH ; • Proposer et préciser les modalités de suivi-animation de l'opération et son articulation avec les dispositifs ou projets pouvant exister sur le territoire en lien avec la thématique de l'amélioration de l'habitat (Programme Petite Ville de Demain (PVD), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Service Public pour la Performance Energétique de l'Habitat, etc.).
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : • La Direction Départementale des Territoires 74 ; • L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ; • Le Conseil Départemental de la Haute Savoie ;

	• L'ADIL 74 ; • Action Logement ; • L'EPF 74 ; • USH 74 ; • L'ensemble des communes de la Communauté de Communes •																				
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	<table><tr><th colspan="4">PLAN DE FINANCEMENT</th></tr><tr><th></th><th>PLH</th><th>OPAH</th><th>Total</th></tr><tr><td>Montant total de l'opération</td><td>66 627 €TTC</td><td>55 287 €TTC</td><td>121 914 €TTC</td></tr><tr><td>ANAH</td><td></td><td>27 644 €TTC</td><td>27 644 €TTC</td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>66 627 €TTC</td><td>27 643 €TTC</td><td>94 270 €TTC</td></tr></table>	PLAN DE FINANCEMENT					PLH	OPAH	Total	Montant total de l'opération	66 627 €TTC	55 287 €TTC	121 914 €TTC	ANAH		27 644 €TTC	27 644 €TTC	Autofinancement	66 627 €TTC	27 643 €TTC	94 270 €TTC
PLAN DE FINANCEMENT																					
	PLH	OPAH	Total																		
Montant total de l'opération	66 627 €TTC	55 287 €TTC	121 914 €TTC																		
ANAH		27 644 €TTC	27 644 €TTC																		
Autofinancement	66 627 €TTC	27 643 €TTC	94 270 €TTC																		
Calendrier	<table><tr><th colspan="2">CALENDRIER DE L'OPERATION</th></tr><tr><td>Lancement de l'étude</td><td>Mai 2022</td></tr><tr><td>Diagnostic PLH / OPAH</td><td>Septembre 2022</td></tr><tr><td>Elaboration de la stratégie et des orientations PLH / OPAH</td><td>Décembre 2022</td></tr><tr><td>Programme d'actions</td><td>Mars 2023</td></tr><tr><td>Approbation finale du PLH</td><td>Mi-2023</td></tr></table>	CALENDRIER DE L'OPERATION		Lancement de l'étude	Mai 2022	Diagnostic PLH / OPAH	Septembre 2022	Elaboration de la stratégie et des orientations PLH / OPAH	Décembre 2022	Programme d'actions	Mars 2023	Approbation finale du PLH	Mi-2023								
CALENDRIER DE L'OPERATION																					
Lancement de l'étude	Mai 2022																				
Diagnostic PLH / OPAH	Septembre 2022																				
Elaboration de la stratégie et des orientations PLH / OPAH	Décembre 2022																				
Programme d'actions	Mars 2023																				
Approbation finale du PLH	Mi-2023																				
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE.																				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Le programme d'action pourra servir de base d'indicateurs. L'observatoire de l'habitat, à établir dans le cadre de la mise en œuvre du PLH, permettra également de suivre la réalisation des actions.																				
Conséquence sur la fonction de centralité	La question de l'habitat occupe une place centrale du programme Petites Villes de Demain et joue un rôle essentiel dans la fonction de centralité de la commune de Thônes. Porter une réflexion prospective à l'échelle intercommunale à travers l'élaboration d'un PLH, ainsi qu'une étude OPAH pour accompagner l'amélioration du parc ancien constituent des actions fortes et engagées en matière d'habitat. L'ensemble des projets du programme Petites Villes de Demain élaborés à l'échelle de la commune de Thônes s'intégrera dans cette réflexion élargie et stratégique, plaçant la centralité au cœur des problématiques de son intercommunalité et en cohérence avec les différentes politiques publiques engagées sur son grand territoire.																				
Ressources																					

FICHE ACTION N° 5 - CCVT

Schéma directeur des équipements sportifs et culturels

Orientation stratégique : Fournir l'accès aux équipements et services publics

Niveau de priorité : Fort

Statut : Engagée

Elu référent : Gérard Fournier-Bidoz

Version 2 – 28/10/2022

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des Vallées de Thônes
Description de l'action	La Communauté de Communes des Vallées de Thônes, de par son attractivité résidentielle et touristique, dispose aujourd'hui d'un grand nombre d'équipements sportifs et culturels répartis sur le territoire et plus particulièrement sur les polarités de Thônes, du Grand-Bornand, de la Clusaz et de Saint-Jean-de-Sixt. Elle fait aujourd'hui face à un double constat : • Le territoire dispose d'un grand nombre d'équipements sportifs et culturels mais n'a pas une vision exhaustive des infrastructures et de leur fonctionnement. Il est donc difficile de faire des choix stratégiques en matière d'implantation de nouveaux équipements structurants ; • Certaines infrastructures de la CCVT sont aujourd'hui vieillissantes (exemple de la piscine de Thônes) et le territoire semble connaître un certain nombre de manques en matière d'infrastructures (équipement pluridisciplinaire sur les centralités secondaires). Dans ce contexte et au regard des besoins émergents du territoire, un schéma directeur des équipements culturels et sportifs s'avère essentiel à l'échelle de la Communauté de Communes pour structurer une stratégie d'intervention cohérente, proposer des futurs équipements en adéquation avec les besoins de l'ensemble du territoire et limiter les interventions au coup par coup qui ne répondent plus aux enjeux de la CCVT. Ce schéma directeur a vocation à devenir l'outil de référence à court et moyen terme de la politique sportive et culturelle de la Communauté de Communes : • En matière de prise de décision : vue prospective et mise en cohérence avec les autres politiques du territoire pour mener une réflexion partagée entre les différents acteurs ;

	• En matière de réponse aux besoins / de la population et d'équilibre du territoire : répondre aux besoins des habitants et conciliation avec les besoins touristiques sur un territoire avec une centralité principale qui constitue un pôle de vie à conforter, des centralités secondaires fortes, supports d'une activité touristique essentielle et des villages avec des besoins importants en matière d'équipements du quotidien ; • En matière financière : estimation des budgets d'investissement et de fonctionnement ; • En matière de gestion : clarifier la question du ou des gestionnaires ; Conduite de la démarche : • Phase 1 – Définition du périmètre et des enjeux et élaboration d'un diagnostic partagé : recenser l'ensemble des acteurs et des activités existants sur le territoire de la CCVT dans le domaine sportif et culturel, effectuer un diagnostic sur l'évolution des besoins et des attentes des usagers pour anticiper les difficultés, prévoir les équipements adaptés et planifier les investissements à venir... ; • Phase 2 – Construction d'une stratégie : co-construire une stratégie commune à l'échelle de la CCVT en matière d'intervention et de développement des équipements structurants avec les élus et les acteurs locaux • Phase 3 – Elaboration du plan d'actions et élaboration du masterplan : il constituera le corps opérationnel du schéma directeur. Il portera sur deux volets : les infrastructures existantes, leur maintien, requalification et agrandissement ainsi que sur le déploiement de nouvelles infrastructures en fonction des besoins et leur implantation géographique. Ce plan d'action devra prendre en compte le fonctionnement et le financement des équipements en fonction de leur rôle et des publics concernés. • Phase 4 – Focus sur la création de nouveaux équipements structurants. Cette phase devra porter la réflexion sur le rôle, l'implantation et la dimension de deux futurs équipements en lien avec les infrastructures existantes : un équipement aquatique sur la centralité de Thônes et un équipement sportif et ludique sur la centralité secondaire de Saint-Jean-de-Sixt.
--	---

	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire des Alpes (FNADT Alpes)												
	PLAN DE FINANCEMENT <table> <tr> <td></td><td>Prévisionnel</td></tr> <tr> <td>Montant total de l'opération</td><td>44 490€ TTC</td></tr> <tr> <td>FNADT Alpes</td><td>26 964€</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>17 976€</td></tr> </table>		Prévisionnel	Montant total de l'opération	44 490€ TTC	FNADT Alpes	26 964€	Autofinancement	17 976€				
	Prévisionnel												
Montant total de l'opération	44 490€ TTC												
FNADT Alpes	26 964€												
Autofinancement	17 976€												
	CALENDRIER DE L'OPERATION <table> <tr> <td>Lancement de l'étude</td><td>Avril 2022</td></tr> <tr> <td>Phase 1 – Diagnostic</td><td>Juillet 2022</td></tr> <tr> <td>Phase 2 – Stratégie</td><td>Automne 2022</td></tr> <tr> <td>Phase 3 – Plan d'action</td><td>Fin 2022</td></tr> <tr> <td>Phase 4 – Focus équipements</td><td>Fin 2022</td></tr> <tr> <td>Livraison de l'étude globale</td><td>Fin 2022</td></tr> </table>	Lancement de l'étude	Avril 2022	Phase 1 – Diagnostic	Juillet 2022	Phase 2 – Stratégie	Automne 2022	Phase 3 – Plan d'action	Fin 2022	Phase 4 – Focus équipements	Fin 2022	Livraison de l'étude globale	Fin 2022
Lancement de l'étude	Avril 2022												
Phase 1 – Diagnostic	Juillet 2022												
Phase 2 – Stratégie	Automne 2022												
Phase 3 – Plan d'action	Fin 2022												
Phase 4 – Focus équipements	Fin 2022												
Livraison de l'étude globale	Fin 2022												
	Fiche action également inscrite dans le CRTE Fiche action également inscrite dans le programme des Espaces Valléens												
	• Mutualisation d'infrastructures pour les futurs projets à réaliser ; • Appropriation de la nouvelle gouvernance par les élus du territoire ; • Appropriation de la nouvelle gouvernance par les acteurs du territoire (associations, habitants, établissements scolaires, organismes de formation...) ; • Mutualisation des moyens (humains, logistiques, techniques...) ; Réalisation d'un nouvel équipement intercommunal sur le territoire.												
	La commune de Thônes constitue la centralité principale du territoire et recense un grand nombre d'équipements sportifs et culturels. Elle fait aujourd'hui le constat d'un vieillissement de ses infrastructures et affirme le besoin de requestionner un certain nombre d'équipements au sein de sa centralité. La réalisation d'un schéma directeur à l'échelle de la Communauté de Communes s'inscrit dans une logique de réflexion d'ensemble, dans une dynamique de complémentarité et de cohérence entre les communes du territoire. L'ambition du schéma est de ne plus faire un développement au coup par coup des infrastructures sportives et culturelles en fonction des besoins ponctuels des communes, mais bien de structurer une vraie stratégie de développement cohérente qui réponde à la grande diversité des besoins de la CCVT. • L'ensemble des projets du programme Petites Villes de Demain élaborés à l'échelle de la commune de Thônes s'intégreront dans												

	cette réflexion élargie et stratégique, plaçant la centralité au cœur des problématiques de son intercommunalité et en cohérence avec les différentes politiques publiques engagées sur son grand territoire.
	Diagnostic des équipements, rendu phase 1

FICHE ACTION N° 6 - CCVT

Mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Orientation stratégique : Fournir l'accès aux équipements et services publics

Niveau de priorité : Moyen

Statut : Engagée

Elu référent : Laurence Audette, Sébastien Briand

Version 2 – 28/10/2022

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des Vallées de Thônes
Description de l'action	Contexte et enjeu de l'action : Considérant l'intérêt général que représente la consommation de produits locaux dans la restauration hors domicile (bénéfice pour l'économie locale, éducation au bien mangé, maintien de l'agriculture locale, etc.) et la demande croissante des consommateurs pour ces produits de qualité, la CCVT s'est engagée, dès 2015, en partenariat avec les autres EPCI du bassin annécien, dans un projet de Système Alimentaire Territorial, porté par la Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc. Ce projet a abouti à quelques initiatives : création de la plateforme « M.I.A.M »¹ pour des commandes de produits locaux auprès de la restauration hors domicile, sensibilisation des cantines scolaires et amélioration de la qualité de leurs repas... Les années suivantes, la CCVT a maintenu ses engagements sur les produits locaux à travers l'association Saveurs des Aravis, qui a réalisé des actions de sensibilisations (ex : repas local dans les cantines) et de promotion de la production locale (ex : marchés de producteurs saisonniers). En juin 2022, la CCVT recrute une animatrice pour lancer un Projet Alimentaire Territorial (PAT) permettant d'approfondir le travail déjà engagé précédemment. Résumé des objectifs du PAT : Les PAT, issus de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, doivent répondre aux enjeux suivants : • Alimentation de qualité et diversifiée, • Lutte contre la précarité alimentaire et le gaspillage, • Éducation/information,

¹ M.I.A.M : **M**arché **I**nterprofessionnel **A**limentaire de nos **M**assifs. Fermeture de la plateforme le 01/12/2020.

	- Promotion des modes d'agriculture durable, rémunératrices et intégrées dans les projets de territoire. La démarche nécessite en premier lieu la réalisation d'un <u>diagnostic partagé</u> par les représentants des principaux acteurs du territoire sur 2 volets : la production et les besoins alimentaires. Cet état des lieux sert à déterminer un <u>cadre stratégique et opérationnel permettant de décliner des actions</u> suivant les priorités du territoire en termes d'alimentation (soutien aux filières, diversification des productions, amélioration des circuits-courts, sensibilisation, ...). Conduite de la démarche : Tout au long de sa réalisation, le projet sera suivi et validé par un Comité de Pilotage (COPIL) constitué d'élus et d'acteurs clefs du territoire et se déroulera selon la méthodologie suivante : - Réalisation d'un état des lieux/diagnostic de la production et des besoins alimentaires du territoire, - Détermination des enjeux clefs et de la stratégie, - Définition des actions, du budget et du calendrier de mise en œuvre, Mise en œuvre des actions et mesures de suivi et d'évaluation de leurs effets sur le système alimentaire du territoire.								
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : - Etat (DDT) ; - Chambres consulaires : CASMB, CCI, CMA² - AFTAlp : Association des Fromages Traditionnels des Alpes - Comité agricole du pays de Thônes - ADABIO, ARDEAR, SAFER³.								
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	PLAN DE FINANCEMENT A déterminer.								
Calendrier	CALENDRIER DE L'OPERATION <table border="1"> <tr> <td>Lancement de l'étude</td><td>Novembre 2022</td></tr> <tr> <td>Phase 1 – Etat des lieux, diagnostic partagé</td><td>Avril 2023</td></tr> <tr> <td>Phase 2 – Enjeux clefs et stratégie</td><td>Juin 2023</td></tr> <tr> <td>Phase 3 – Plan d'actions, budget, calendrier</td><td>Juin 2023</td></tr> </table>	Lancement de l'étude	Novembre 2022	Phase 1 – Etat des lieux, diagnostic partagé	Avril 2023	Phase 2 – Enjeux clefs et stratégie	Juin 2023	Phase 3 – Plan d'actions, budget, calendrier	Juin 2023
Lancement de l'étude	Novembre 2022								
Phase 1 – Etat des lieux, diagnostic partagé	Avril 2023								
Phase 2 – Enjeux clefs et stratégie	Juin 2023								
Phase 3 – Plan d'actions, budget, calendrier	Juin 2023								

² **CASMB, CCI, CMA** : *Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat.*

³ **ADABio, ARDEAR, SAFER** : *Association pour le Développement de l'Agriculture Biologique, Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural*

	Phase 4 – Mise en œuvre des actions et mesures de suivi et d'évaluation	Septembre 2023	
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE		
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir en fonction des actions mises en œuvre		
Conséquence sur la fonction de centralité	La commune de Thônes constitue la centralité principale du territoire et recense des projets en matière de production locale et de circuits courts. La réalisation d'un Plan Alimentaire Territorial s'inscrit dans une logique de réflexion d'ensemble, dans une dynamique de complémentarité et de cohérence entre les communes du territoire. Les fiches actions communales « jardins partagés » et « ferme du Villaret » seront nourries par cette réflexion à grande échelle. L'ensemble des projets du programme Petites Villes de Demain élaborés à l'échelle de la commune de Thônes s'intégreront dans cette réflexion élargie et stratégique, plaçant la centralité au cœur des problématiques de son intercommunalité et en cohérence avec les différentes politiques publiques engagées sur son grand territoire.		
Ressources			

FICHE ACTION N° 7 - CCVT

Actualisation de la stratégie de développement économique

Orientation stratégique : Fournir un développement économique et commercial équilibré

Niveau de priorité : Fort

Statut : Engagée

Elu référent : Laurence Audette, André Perillat-Amédé

Version 2 – 28/10/2022

Maître d'ouvrage	Communauté de Communes des Vallées de Thônes
Description de l'action	Contexte et enjeu de l'action : La Communauté de Communes des Vallées des Thônes a élaboré puis voté en 2018 sa Stratégie de Développement Economique. Cette stratégie s'appuie sur 4 axes : 1. Conforter le parcours résidentiel des entreprises et conforter les ZAE ; 2. Apporter un appui au commerce et à l'artisanat ; 3. Accompagner les entreprises existantes ; 4. Valoriser et promouvoir le territoire. Une dizaine d'actions ont été associées à cette stratégie. L'évolution du contexte local et national conduisent toutefois aujourd'hui la Communauté de Communes des Vallées de Thônes à devoir se réinterroger sur cette stratégie. Sans remettre en question les fondamentaux de cette stratégie, il s'agit de l'actualiser afin de l'adapter à l'évolution de ce contexte. Conduite de la démarche et méthodologie d'intervention : La méthodologie d'intervention proposée aura pour principes : • D'apporter une vision d'expert extérieur ; • De consulter très largement les acteurs du territoire ; • De co-construire l'actualisation de cette stratégie avec les Elus de la CCVT. Phase 1 : Bilan de la stratégie 2018 et perspectives : Cette première phase aura pour objectif d'identifier les succès mais également les points de blocage de la stratégie 2018 et de contextualiser l'élaboration de la stratégie 2022. Cette approche donnera lieu à la préparation et à l'animation d'un atelier de travail avec la commission économie de la CCVT. Cet atelier sera organisé sur une demi-journée et pourra se dérouler de la façon suivante : <u>Temps 1 : plénière</u> Rappel des axes de la stratégie 2018 et des actions associées

	<u>Temps 2 : travail en sous-groupes</u> Bilan des actions de la stratégie 2018 <u>Temps 3 : synthèse du travail en sous-groupes</u> <u>Temps 4 : prospective</u> Présentation des évolutions du contexte économique et réglementaire Méthodologie d'intervention : • Production d'une synthèse sur les évolutions du contexte économique et réglementaire ; • Production d'un compte rendu de synthèse. Phase 2 : Actualisation des besoins des acteurs du territoire : Cette seconde phase aura pour objectif d'identifier les besoins et attentes des habitants et chefs d'entreprise de la CCVT. <u>Habitants</u> L'objectif sera d'actualiser les comportement, besoins et attentes des habitants en matière : • De densité et de diversité de l'offre marchande ; • De densité et de diversité de services marchands et non marchands ; • D'offres via le numérique ; • De dispositifs de fidélisation et de promotion. <u>Chefs d'entreprises</u> L'objectif sera d'actualiser les besoins et attentes des chefs d'entreprise en matière : • De recrutement ; • De compétences ; • De foncier économique ; • D'immobilier d'entreprise ; • D'accompagnement au développement ; • De positionnement du territoire et de marketing territorial. Méthodologie d'intervention ; • Préparation des enquêtes au cours d'une série de réunions de travail en visioconférence avec les services de la CCVT • Réalisation des enquêtes en ligne avec un objectif quantitatif de disposer d'un minimum de 600 enquêtes clientèles et de 20% des entreprises ; • Traitement et analyse des enquêtes ; • Production d'une synthèse problématisée ; • Présentation à la commission économie de la CCVT.
--	--

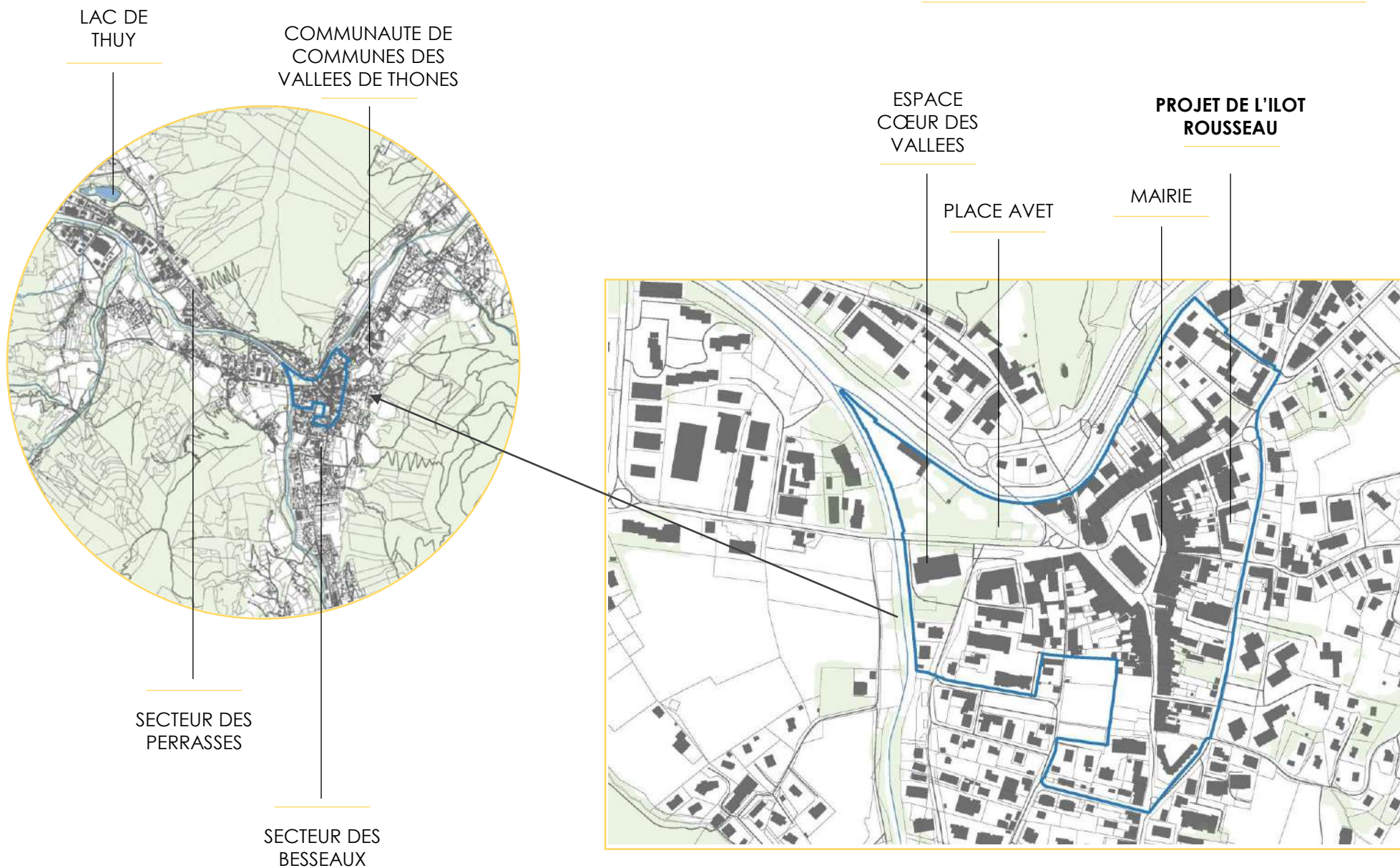
	Phase 3 : Co-construction de la stratégie et du plan d'actions 2022 Cette troisième phase aura pour objectif de produire les grands axes de la stratégie 2022. Cette approche donnera lieu à la préparation et à l'animation d'un séminaire de travail avec la commission économie de la CCVT. Cet atelier sera organisé sur une journée et pourra se dérouler de la façon suivante : <u>Temps 1 : plénière</u> Présentation des enjeux et de questionnements pour chacun des 4 axes de la stratégie. <u>Temps 2 : travail en sous-groupes</u> Actualisation de la stratégie et du plan d'actions pour chacun des 4 axes <u>Temps 3 : synthèse du travail des sous-groupes</u> <u>Temps 4 : construction de la stratégie et du plan d'actions</u> Phase 4 : Finalisation et présentation de la stratégie et du plan d'actions 2022 Cette dernière phase aura pour objectif de produire un document finalisé et de le présenter.												
Partenaires	Ce projet pourra compter plusieurs partenaires techniques et financiers (partenaires pré-ciblés, à confirmer au fur et à mesure de l'avancée du projet) : - AID OBSERVATOIRE comme prestataire technique, les Chambres Consulaires pour leur expertise du territoire - IGA et OSV en appui opérationnel												
Dépenses prévisionnelles et plan de financement	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">PLAN DE FINANCEMENT</th></tr> <tr> <td></td><td>Prévisionnel</td></tr> <tr> <td>Montant total de l'opération</td><td>35 460 € TTC</td></tr> <tr> <td>Autofinancement</td><td>100 %</td></tr> </table>	PLAN DE FINANCEMENT			Prévisionnel	Montant total de l'opération	35 460 € TTC	Autofinancement	100 %				
PLAN DE FINANCEMENT													
	Prévisionnel												
Montant total de l'opération	35 460 € TTC												
Autofinancement	100 %												
Calendrier	<table border="1"> <tr> <th colspan="2">CALENDRIER DE L'OPERATION</th></tr> <tr> <td>Lancement de l'étude</td><td>Septembre 2022</td></tr> <tr> <td>Phase 1 – Etat des lieux et enjeux</td><td>30 jours</td></tr> <tr> <td>Phase 2 – Stratégie et propositions</td><td>7,5 jours</td></tr> <tr> <td>Phase 3 – Plan d'action</td><td>8 jours</td></tr> <tr> <td>Livraison de l'étude globale</td><td>5 mois après la date de notification</td></tr> </table>	CALENDRIER DE L'OPERATION		Lancement de l'étude	Septembre 2022	Phase 1 – Etat des lieux et enjeux	30 jours	Phase 2 – Stratégie et propositions	7,5 jours	Phase 3 – Plan d'action	8 jours	Livraison de l'étude globale	5 mois après la date de notification
CALENDRIER DE L'OPERATION													
Lancement de l'étude	Septembre 2022												
Phase 1 – Etat des lieux et enjeux	30 jours												
Phase 2 – Stratégie et propositions	7,5 jours												
Phase 3 – Plan d'action	8 jours												
Livraison de l'étude globale	5 mois après la date de notification												
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Fiche action également inscrite dans le CRTE, en lien avec le programme « Espace Valléen », le plan Avenir Montagnes « ingénierie » et le nouveau SRDEII régional												
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Progression du nombre total d'emplois sur le territoire ;												

	• Création de nouvelles entreprises ; • Diversification du tissu économique du territoire ; • Poids de la centralité dans le tissu économique de la Communauté de Communes.
Conséquence sur la fonction de centralité	La commune de Thônes constitue la centralité principale du territoire et la polarité majeure en matière d'activités économiques. L'actualisation de la stratégie de développement économique aura pour objectif le renforcement et le confortement de l'appareil économique de la centralité grâce à une nouvelle orientation stratégique de développement, appuyée sur le réseau des centralités secondaires et des communes rurales. L'ensemble des projets du programme Petites Villes de Demain élaborés à l'échelle de la commune de Thônes s'intégreront dans cette réflexion élargie et stratégique, plaçant la centralité au cœur des problématiques de son intercommunalité et en cohérence avec les différentes politiques publiques engagées sur son grand territoire.
Ressources	

	FICHE ACTION	Nom du projet	Maître d'ouvrage	Coût total de l'opération	Autofinancement	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Fin du programme PVD, fin du mandat	2030 et +
Actions engagées	1	DEVIATION EST / POLE MULTIMODAL	Thônes / CCVT	6 736 168,00 €	3 165 246,39 €		Maîtrise d'œuvre - DEVIATION EST	Démarrage des travaux	Travaux DEVIATION EST - Livraison fin 2023				
	2	VOIE VERTE	Thônes	3 215 798,00 €	1 587 464,00 €		Maîtrise d'œuvre - VOIE VERTE DU FIER	Démarrage des travaux	Travaux tranche 1	Travaux - livraison fin 2024			
	3	ILOT ROUSSEAU	Thônes	7 191 625,00 €			Construction du projet, consultation des entreprises, vente des loients	Acquisition du foncier		Travaux - ILOT ROUSSEAU			
	4	STRUCTURE PETITE ENFANCE	Thônes	1 913 908,00 €	1 093 908,00 €			Acquisition des locaux	Consultation de la maîtrise d'œuvre	Travaux des locaux de la structure petite enfance - Livraison fin 2024			
	5	LAC DE THUY	Thônes	9 590 000,00 €	A définir	Evaluation environnementale	Modification du PLU, maîtrise partielle du foncier et acquisition						
	6	CENTRE-VILLE	Thônes	8 454 800,00 €	A définir		Sélection maîtrise d'œuvre, diagnostic, plan guide		AVP, PRO et DCE	Travaux tranche 1 : cœur historique, livraison fin 2025	Travaux tranches 2, 3 et 4		
	7	ESPACE CŒUR DES VALLEES	Thônes	18 875,00 €	A définir		Conduite de l'étude pour une livraison au printemps 2023						
	8	ETUDES URBAINES	Thônes	42 760,00 €	13 380,00 €		Conduite des deux études urbaines Perrasses et Besseaux pour une livraison fin 2023						
	10	RENOVATION ENERGETIQUE	Thônes	24 084,00 €	24 084,00 €		Adhésion au SYANE	Réalisation du bilan énergétique des 15 principaux bâtiments	Construction du plan d'action, suivi des consommations et engagement des premières	Poursuite de la réflexion sur la rénovation énergétique et l'évolution du mix énergétique avec le SYANE et poursuite du déploiement des actions			
	18	CONTRAT SECURITE	Thônes	- €	- €		Construction et formalisation du contrat de sécurité		Signature du contrat de sécurité	Mise en œuvre des actions inscrites dans le contrat de sécurité			
	19	CHEF DE PROJET PVD	Thônes / CCVT			Recrutement de la chef de projet PVD	Avancement et mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain par la chef de projet						
	2	ETUDE MOBILITES	CCVT	105 877,10 €	105 877,10 €	Lancement de l'étude	Conduite de l'étude pour une livraison fin 2022						
	3	PCAET	CCVT	60 000,00 €	60000		Lancement, diagnostic		Stratégie, programme d'action	Approbation, PPA	Approbation finale du PCAET		
	4	PLH / OPAH	CCVT	121 914,00 €	94 270,00 €		Lancement et diagnostic PLH / OPAH		Stratégie, programme d'action et approbation du PLH				
	5	SD EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS	CCVT	44 490,00 €	17 976,00 €		Conduite de l'étude, livraison fin 2022						
	6	PAT	CCVT	A definir	A definir		Lancement de l'étude, mise en œuvre des actions pour l'automne 2023						
	7	STRATEGIE DEV ECO	CCVT	35 460,00 €	35 460,00 €		Lancement de l'étude, livraison globale pour l'automne 2023						
Actions validées	12	JARDINS PARTAGES SAINT BLAISE LA CURIJAZ	Thônes	99 467,20 €	70 275,70 €	Concertation citoyenne et élaboration du projet	Etude de maîtrise d'œuvre et permis d'aménager		Travaux, livraison des jardins début été 2023				
				A definir	A definir					A définir			
	14	FORET ECOLE	Thônes	A definir	A definir	Concertation avec l'ensemble des partenaires du milieu forestier, mise en place de la gouvernance, construction des ambitions du projet et recherche de mécénat	Plan d'action annuel : étude du sentier pédagogique, actions d'animation et de pédagogies Poursuite de la construction du projet			Déclinaison du plan d'action annuel Poursuite de la construction du projet	Déclinaison du plan d'action annuel Poursuite de la construction du projet	Déclinaison du plan d'action annuel Poursuite de la construction du projet	Déclinaison du plan d'action annuel Poursuite de la construction du projet
	20	SECTEUR CHÂTEAU ET ANCIEN EHPAD	Thônes	A definir	A definir		Acquisition de l'ancien EHPAD par la commune de Thônes, réflexion en groupe de travail sur le devenir du secteur		Lancement d'une étude AMO pour structurer et formaliser les ambitions pour le secteur				
Actions en projet	9	DEVIATION OUEST	Thônes	A definir	A définir								
	11	MAILLAGE MOBILITES DOUCES	Thônes	A definir	A définir								
	13 / 13B	STRATEGIE PATRIMOINE	Thônes	A definir	A définir								
	15	FERME DU VILLARET	Thônes	A definir	A définir								
	16	GROUPE THURIN	Thônes	A definir	A définir					Réalisation d'une étude sur l'agrandissement de la cantine	Réalisation des travaux de la cantine		
	17	QUALITE DE L'AIR	Thônes	A definir	A définir					Reflexion sur l'amélioration de la qualité de l'air à Thônes en continuité et complément du PCAET			
	21	RENOVER ET RESTRUCTURER DES EQUIPEMENTS SPORTIFS MAJEURS	Thônes	A definir	A définir								
	8	COMMUNICATION / CONCERTATION	CCVT	A definir	A définir								

Le périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire ORT_____

LOCALISATION DE L'ORT DANS SON TERRITOIRE



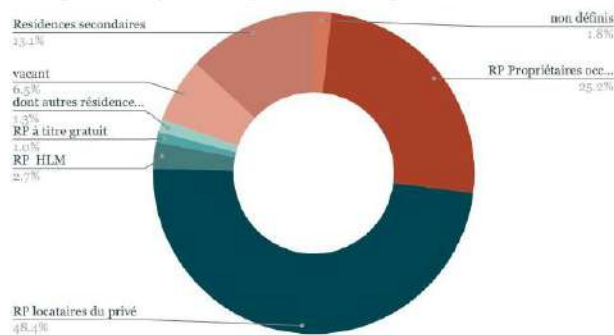
LE PERIMETRE OPERATIONNEL ORT



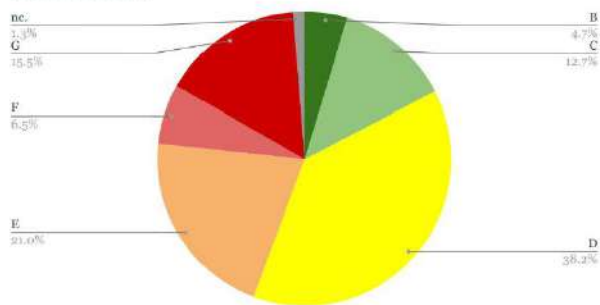
LE PERIMETRE OPERATIONNEL ORT



Occupation du parc de logements sur le périmètre étudié



Etiquette énergétique du parc de logements sur le périmètre ORT de Thônes



785
LOGEMENTS, SOIT
19% DU PARC
COMMUNAL

86%
DES LOGEMENTS
SONT EN
COPROPRIETE

27
LOGEMENTS
CLASSEMENT
CADASTRAL 7/8

15%
DU PARC
POTENTIELLEMENT
DEGRADE DE LA
COMMUNE

48%
DES LOGEMENTS
DU PERIMETRE
SONT OCCUPES
PAR DES
LOCATAIRES

43%
DU PARC DU
PERIMETRE EST
ENERGIVORE
(ETIQUETTE E, F, G)

94
LOGEMENTS
LOCATIFS PRIVES F
OU G CONCERNES A
2028 PAR LA LOI
CLIMAT ET RESILIENCE

LA DEFINITION DU PERIMETRE

L'ORT est un contrat intégrateur, programmatique et évolutif, reposant sur un projet global de **l'intercommunalité** et de **la ville centre de Thônes** (Article L303-2 du Code de la Construction et de l'Habitat).

Elle est destinée à **prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville** : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de l'immobilier de loisirs et de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti... Le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. **L'ORT permet d'intervenir de manière concertée et transversale.**

Elle est également créatrice de droits et s'accompagne de mesures favorisant **la rénovation de l'habitat indigne**, ainsi que de dispositions favorisant **l'implantation de surfaces commerciales en centre-ville** et permettant la suspension des autorisations d'implantation en périphérie.

Par ailleurs, l'ORT est complétée par le **dispositif Denormandie** voté dans le cadre de la loi finance 2019, dispositif de soutien à l'investissement locatif dans le parc de logements anciens, qui participera **à la rénovation du parc ancien.**

LA DEFINITION DU PERIMETRE

Le secteur d'intervention, dans lequel les effets de l'ORT sont mobilisables ont été définis **à l'échelle communale de Thônes**. La réflexion a cependant été portée en étroite collaboration avec la Communauté de Communes des Vallées de Thônes puisqu'une seule convention ORT ne peut exister à l'échelle de la CCVT.

En effet, dans le cadre de l'élaboration du PLH, une étude approfondie a été réalisée sur les 4 centralités de Thônes, la Clusaz, le Grand-Bornand et Saint-Jean-de-Sixt. **Cette étude chiffrée n'a pas fait ressortir la nécessité de réaliser une ORT multi-site à ce jour.** Le territoire se laisse cependant l'opportunité d'élargir le périmètre ORT à d'autres centralités si cela s'avère pertinent.

Le périmètre opérationnel a été **défini en croisant les enjeux en matière d'habitat et de commerces** du centre ancien. Le périmètre est volontairement circonscrit à la centralité commerciale de l'hyper centre aux caractéristiques historiques. Il englobe les commerces de proximité qui caractérisent la vitalité et le dynamisme du cœur historique de Thônes.

MOBILITE ET DEPLACEMENTS



Estimation des étiquettes énergétiques (DPE) des bâtiments d'habitation (représentation par parcelle cadastrale)
Source : DGI-Majic 2021 / Exploitation Urbanis 2022



Localisation des logements locatifs privés énergivores (étiquette E, F et G)
Source : DGI-Majic 2021 / Exploitation Urbanis 2022



Localisation des logements vacants
Source : Majic 2022 / Exploitation Urbanis 2022

51
LOGEMENTS
VACANTS AU SEIN
DU PERIMETRE

DONT 16
DEPUIS PLUS DE 2
ANS

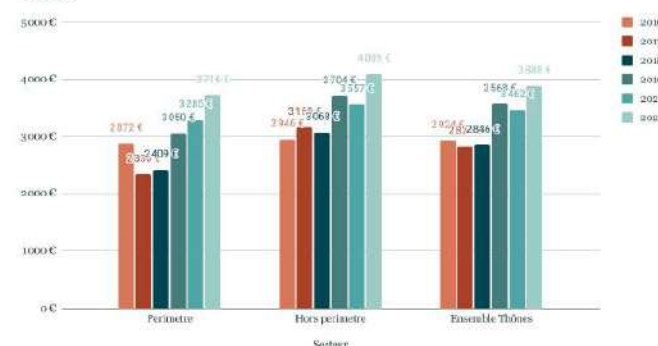
6,5%
DE LOGEMENTS
VACANTS AU SEIN
DU PERIMETRE

SOIT 30%
DES LOGEMENTS
VACANTS DE LA
COMMUNE

3 716€ M²
LE PRIX MOYEN D'UN
APPARTEMENT
ANCIEN EN 2021
DANS LE PERIMETRE

+29%
LA PROGRESSION DES
PRIX SUR 6 ANS (29%
HORS PERIMETRE)

Prix de marché des appartements anciens en €/m² par secteurs des vallées de Thônes



LES PARCELLES AU SEIN DU PERIMETRE

Identifiant	Commune	Préfixe	Section	Numéro
742800000F3810	74280	0	F	3810
742800000F3809	74280	0	F	3809
742800000F3808	74280	0	F	3808
742800000F3680	74280	0	F	3680
742800000F3679	74280	0	F	3679
742800000F3588	74280	0	F	3588
742800000F3587	74280	0	F	3587
742800000F3581	74280	0	F	3581
742800000F3580	74280	0	F	3580
742800000F3579	74280	0	F	3579
742800000F3578	74280	0	F	3578
742800000F3548	74280	0	F	3548
742800000F3547	74280	0	F	3547
742800000F3546	74280	0	F	3546
742800000F3545	74280	0	F	3545
742800000F3545	74280	0	F	3545
742800000F3526	74280	0	F	3526
742800000F3497	74280	0	F	3497
742800000F3496	74280	0	F	3496
742800000F3495	74280	0	F	3495
742800000F3494	74280	0	F	3494
742800000F3299	74280	0	F	3299

LES PARCELLES AU SEIN DU PERIMETRE

Identifiant	Commune	Préfixe	Section	Numéro
742800000F3298	74280	0	F	3298
742800000F3285	74280	0	F	3285
742800000F3284	74280	0	F	3284
742800000F3276	74280	0	F	3276
742800000F3274	74280	0	F	3274
742800000F3272	74280	0	F	3272
742800000F3270	74280	0	F	3270
742800000F3269	74280	0	F	3269
742800000F3268	74280	0	F	3268
742800000F3267	74280	0	F	3267
742800000F3266	74280	0	F	3266
742800000F3265	74280	0	F	3265
742800000F3194	74280	0	F	3194
742800000F3193	74280	0	F	3193
742800000F3191	74280	0	F	3191
742800000F3190	74280	0	F	3190
742800000F3168	74280	0	F	3168
742800000F3165	74280	0	F	3165
742800000F3164	74280	0	F	3164
742800000F3163	74280	0	F	3163
742800000F3162	74280	0	F	3162
742800000F3161	74280	0	F	3161

LES PARCELLES AU SEIN DU PERIMETRE

Identifiant	Commune	Préfixe	Section	Numéro
742800000F3160	74280	0	F	3160
742800000F3133	74280	0	F	3133
742800000F3132	74280	0	F	3132
742800000F3123	74280	0	F	3123
742800000F3122	74280	0	F	3122
742800000F3121	74280	0	F	3121
742800000F3120	74280	0	F	3120
742800000F3119	74280	0	F	3119
742800000F3118	74280	0	F	3118
742800000F3117	74280	0	F	3117
742800000F3116	74280	0	F	3116
742800000F3113	74280	0	F	3113
742800000F3112	74280	0	F	3112
742800000F3099	74280	0	F	3099
742800000F3098	74280	0	F	3098
742800000F3043	74280	0	F	3043
742800000F3042	74280	0	F	3042
742800000F3041	74280	0	F	3041
742800000F3037	74280	0	F	3037
742800000F2940	74280	0	F	2940
742800000F2939	74280	0	F	2939
742800000F2936	74280	0	F	2936

LES PARCELLES AU SEIN DU PERIMETRE

Identifiant	Commune	Préfixe	Section	Numéro
742800000F2935	74280	0	F	2935
742800000F2928	74280	0	F	2928
742800000F2927	74280	0	F	2927
742800000F2926	74280	0	F	2926
742800000F2925	74280	0	F	2925
742800000F2924	74280	0	F	2924
742800000F2923	74280	0	F	2923
742800000F2922	74280	0	F	2922
742800000F2921	74280	0	F	2921
742800000F2920	74280	0	F	2920
742800000F2917	74280	0	F	2917
742800000F2916	74280	0	F	2916
742800000F2905	74280	0	F	2905
742800000F2904	74280	0	F	2904
742800000F2886	74280	0	F	2886
742800000F2885	74280	0	F	2885
742800000F2884	74280	0	F	2884
742800000F2883	74280	0	F	2883
742800000F2882	74280	0	F	2882
742800000F2831	74280	0	F	2831
742800000F2830	74280	0	F	2830
742800000F2829	74280	0	F	2829

LES PARCELLES AU SEIN DU PERIMETRE

Identifiant	Commune	Préfixe	Section	Numéro
742800000F2824	74280	0	F	2824
742800000F2817	74280	0	F	2817
742800000F2809	74280	0	F	2809
742800000F2808	74280	0	F	2808
742800000F2801	74280	0	F	2801
742800000F2799	74280	0	F	2799
742800000F2793	74280	0	F	2793
742800000F2792	74280	0	F	2792
742800000F2791	74280	0	F	2791
742800000F2790	74280	0	F	2790
742800000F2789	74280	0	F	2789
742800000F2788	74280	0	F	2788
742800000F2786	74280	0	F	2786
742800000F2785	74280	0	F	2785
742800000F2732	74280	0	F	2732
742800000F2731	74280	0	F	2731
742800000F2730	74280	0	F	2730
742800000F2668	74280	0	F	2668
742800000F2667	74280	0	F	2667
742800000F2665	74280	0	F	2665
742800000F2664	74280	0	F	2664
742800000F2663	74280	0	F	2663

LES PARCELLES AU SEIN DU PERIMETRE

Identifiant	Commune	Préfixe	Section	Numéro
742800000F2658	74280	0	F	2658
742800000F2657	74280	0	F	2657
742800000F2656	74280	0	F	2656
742800000F2655	74280	0	F	2655
742800000F2654	74280	0	F	2654
742800000F2588	74280	0	F	2588
742800000F2587	74280	0	F	2587
742800000F2489	74280	0	F	2489
742800000F2399	74280	0	F	2399
742800000F2396	74280	0	F	2396
742800000F2394	74280	0	F	2394
742800000F2391	74280	0	F	2391
742800000F2376	74280	0	F	2376
742800000F2375	74280	0	F	2375
742800000F2365	74280	0	F	2365
742800000F2364	74280	0	F	2364
742800000F2362	74280	0	F	2362
742800000F2361	74280	0	F	2361
742800000F2356	74280	0	F	2356
742800000F2355	74280	0	F	2355
742800000F2353	74280	0	F	2353
742800000F2352	74280	0	F	2352

LES PARCELLES AU SEIN DU PERIMETRE

Identifiant	Commune	Préfixe	Section	Numéro
742800000F2337	74280	0	F	2337
742800000F2335	74280	0	F	2335
742800000F2334	74280	0	F	2334
742800000F2332	74280	0	F	2332
742800000F2328	74280	0	F	2328
742800000F2327	74280	0	F	2327
742800000F2292	74280	0	F	2292
742800000F2291	74280	0	F	2291
742800000F2290	74280	0	F	2290
742800000F2219	74280	0	F	2219
742800000F2218	74280	0	F	2218
742800000F2211	74280	0	F	2211
742800000F2210	74280	0	F	2210
742800000F2179	74280	0	F	2179
742800000F2177	74280	0	F	2177
742800000F2175	74280	0	F	2175
742800000F2173	74280	0	F	2173
742800000F2171	74280	0	F	2171
742800000F2168	74280	0	F	2168
742800000F2117	74280	0	F	2117
742800000F2116	74280	0	F	2116
742800000F2115	74280	0	F	2115

LES PARCELLES AU SEIN DU PERIMETRE

Identifiant	Commune	Préfixe	Section	Numéro
742800000F2081	74280	0	F	2081
742800000F2080	74280	0	F	2080
742800000F1992	74280	0	F	1992
742800000F1889	74280	0	F	1889
742800000F1888	74280	0	F	1888
742800000F1887	74280	0	F	1887
742800000F1885	74280	0	F	1885
742800000F1884	74280	0	F	1884
742800000F1882	74280	0	F	1882
742800000F1880	74280	0	F	1880
742800000F1879	74280	0	F	1879
742800000F1878	74280	0	F	1878
742800000F1877	74280	0	F	1877
742800000F1874	74280	0	F	1874
742800000F1873	74280	0	F	1873
742800000F1839	74280	0	F	1839
742800000F1837	74280	0	F	1837
742800000F1816	74280	0	F	1816
742800000F1815	74280	0	F	1815
742800000F1620	74280	0	F	1620
742800000F1619	74280	0	F	1619
742800000F1597	74280	0	F	1597

LES PARCELLES AU SEIN DU PERIMETRE

Identifiant	Commune	Préfixe	Section	Numéro
742800000F1596	74280	0	F	1596
742800000F1563	74280	0	F	1563
742800000F1562	74280	0	F	1562
742800000F1561	74280	0	F	1561
742800000F1542	74280	0	F	1542
742800000F1532	74280	0	F	1532
742800000F1493	74280	0	F	1493
742800000F1492	74280	0	F	1492
742800000F1491	74280	0	F	1491
742800000F1475	74280	0	F	1475
742800000F1414	74280	0	F	1414
742800000F1413	74280	0	F	1413
742800000F1412	74280	0	F	1412
742800000F1349	74280	0	F	1349
742800000F1348	74280	0	F	1348
742800000F1346	74280	0	F	1346
742800000F1330	74280	0	F	1330
742800000F1329	74280	0	F	1329
742800000F1310	74280	0	F	1310
742800000F1309	74280	0	F	1309
742800000F1308	74280	0	F	1308
742800000F1307	74280	0	F	1307

LES PARCELLES AU SEIN DU PERIMETRE

Identifiant	Commune	Préfixe	Section	Numéro
742800000F1306	74280	0	F	1306
742800000F1305	74280	0	F	1305
742800000F1232	74280	0	F	1232
742800000F1231	74280	0	F	1231
742800000F1230	74280	0	F	1230
742800000F1229	74280	0	F	1229
742800000F1189	74280	0	F	1189
742800000F1153	74280	0	F	1153
742800000F1151	74280	0	F	1151
742800000F1150	74280	0	F	1150
742800000F1149	74280	0	F	1149
742800000F1094	74280	0	F	1094
742800000F1093	74280	0	F	1093
742800000F1092	74280	0	F	1092
742800000F1051	74280	0	F	1051
742800000F1049	74280	0	F	1049
742800000F1026	74280	0	F	1026
742800000F1024	74280	0	F	1024
742800000F1023	74280	0	F	1023
742800000F1008	74280	0	F	1008
742800000F0972	74280	0	F	972
742800000F0937	74280	0	F	937

LES PARCELLES AU SEIN DU PERIMETRE

Identifiant	Commune	Préfixe	Section	Numéro
742800000F0922	74280	0	F	922
742800000F0910	74280	0	F	910
742800000F0894	74280	0	F	894
742800000F0893	74280	0	F	893
742800000F0892	74280	0	F	892
742800000F0891	74280	0	F	891
742800000F0889	74280	0	F	889
742800000F0888	74280	0	F	888
742800000F0887	74280	0	F	887
742800000F0886	74280	0	F	886
742800000F0885	74280	0	F	885
742800000F0883	74280	0	F	883
742800000F0876	74280	0	F	876
742800000F0829	74280	0	F	829
742800000F0828	74280	0	F	828
742800000F0812	74280	0	F	812
742800000F0798	74280	0	F	798
742800000F0787	74280	0	F	787
742800000F0781	74280	0	F	781
742800000F0780	74280	0	F	780
742800000F0779	74280	0	F	779
742800000F0778	74280	0	F	778

LES PARCELLES AU SEIN DU PERIMETRE

Identifiant	Commune	Préfixe	Section	Numéro
742800000F0777	74280	0	F	777
742800000F0774	74280	0	F	774
742800000F0773	74280	0	F	773
742800000F0772	74280	0	F	772
742800000F0771	74280	0	F	771
742800000F0770	74280	0	F	770
742800000F0769	74280	0	F	769
742800000F0765	74280	0	F	765
742800000F0764	74280	0	F	764
742800000F0761	74280	0	F	761
742800000F0753	74280	0	F	753
742800000F0752	74280	0	F	752
742800000F0750	74280	0	F	750
742800000F0749	74280	0	F	749
742800000F0748	74280	0	F	748
742800000F0747	74280	0	F	747
742800000F0744	74280	0	F	744
742800000F0743	74280	0	F	743
742800000F0742	74280	0	F	742
742800000F0740	74280	0	F	740
742800000F0739	74280	0	F	739
742800000F0738	74280	0	F	738

LES PARCELLES AU SEIN DU PERIMETRE

Identifiant	Commune	Préfixe	Section	Numéro
742800000F0736	74280	0	F	736
742800000F0735	74280	0	F	735
742800000F0734	74280	0	F	734
742800000F0733	74280	0	F	733
742800000F0732	74280	0	F	732
742800000F0729	74280	0	F	729
742800000F0728	74280	0	F	728
742800000F0727	74280	0	F	727
742800000F0726	74280	0	F	726
742800000F0725	74280	0	F	725
742800000F0724	74280	0	F	724
742800000F0723	74280	0	F	723
742800000F0720	74280	0	F	720
742800000F0719	74280	0	F	719
742800000F0715	74280	0	F	715
742800000F0714	74280	0	F	714
742800000F0713	74280	0	F	713
742800000F0711	74280	0	F	711
742800000F0704	74280	0	F	704
742800000F0690	74280	0	F	690
742800000F0687	74280	0	F	687
742800000F0686	74280	0	F	686

LES PARCELLES AU SEIN DU PERIMETRE

Identifiant	Commune	Préfixe	Section	Numéro
742800000F0674	74280	0	F	674
742800000F0673	74280	0	F	673
742800000F0670	74280	0	F	670
742800000F0669	74280	0	F	669
742800000F0667	74280	0	F	667
742800000F0666	74280	0	F	666
742800000F0665	74280	0	F	665
742800000F0660	74280	0	F	660
742800000F0657	74280	0	F	657
742800000F0650	74280	0	F	650
742800000F0649	74280	0	F	649
742800000F0648	74280	0	F	648
742800000F0647	74280	0	F	647
742800000F0646	74280	0	F	646
742800000F0644	74280	0	F	644
742800000F0643	74280	0	F	643
742800000F0642	74280	0	F	642
742800000F0641	74280	0	F	641
742800000F0633	74280	0	F	633
742800000F0632	74280	0	F	632
742800000F0630	74280	0	F	630
742800000F0629	74280	0	F	629

LES PARCELLES AU SEIN DU PERIMETRE

Identifiant	Commune	Préfixe	Section	Numéro
742800000F0627	74280	0	F	627
742800000F0626	74280	0	F	626
742800000F0624	74280	0	F	624
742800000F0623	74280	0	F	623
742800000F0622	74280	0	F	622
742800000F0621	74280	0	F	621
742800000F0620	74280	0	F	620
742800000F0619	74280	0	F	619
742800000F0618	74280	0	F	618
742800000F0617	74280	0	F	617
742800000F0615	74280	0	F	615
742800000F0614	74280	0	F	614
742800000F0613	74280	0	F	613
742800000F0611	74280	0	F	611
742800000F0610	74280	0	F	610
742800000F0609	74280	0	F	609
742800000F0608	74280	0	F	608
742800000F0607	74280	0	F	607
742800000F0605	74280	0	F	605
742800000F0604	74280	0	F	604
742800000F0603	74280	0	F	603
742800000F0602	74280	0	F	602

LES PARCELLES AU SEIN DU PERIMETRE

Identifiant	Commune	Préfixe	Section	Numéro
742800000F0601	74280	0	F	601
742800000F0588	74280	0	F	588
742800000F0583	74280	0	F	583
742800000F0549	74280	0	F	549
742800000F0547	74280	0	F	547
742800000F0500	74280	0	F	500
742800000F0495	74280	0	F	495
742800000F0491	74280	0	F	491